3 1761 06636584 2

LES ORIGINES

DE LA

FRANCE CONTEMPORAINE

IX

LES

ORIGINES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE

Onze volumes in-16 brochés, à 3 fr. 50 le volume.

1re Partie : **L'Ancien Régime**. Deux volumes.

2e Partie : **La Révolution**. Six volumes :

L'Anarchie. Deux volumes.

La Conquête jacobine. Deux volumes.

Le Gouvernement révolutionnaire. Deux volumes.

3e Partie. **Le Régime moderne**. Trois volumes.

Index général des onze volumes. In-16, broché. . . 1 fr.

67861. — Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

LES ORIGINES
DE LA
FRANCE CONTEMPORAINE

PAR

H. TAINE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

IX

LE RÉGIME MODERNE

TOME PREMIER

VINGT-SIXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1911

Droits de traduction et de reproduction réservés

DC
251
T26
1909
t.9

853537

PRÉFACE

Cette troisième et dernière partie des *Origines de la France contemporaine* aura deux volumes[1]; après le premier, il reste, dans le second, à considérer l'église, l'école, la famille, à décrire le milieu moderne, à noter les facilités et les difficultés qu'une société constituée comme la nôtre trouve à vivre dans ce nouveau milieu : ici le passé rejoint le présent, et l'œuvre qui est faite se continue par l'œuvre qui, sous nos yeux, est en train de se faire. — L'entreprise est hasardeuse, plus malaisée que les deux précédentes. En effet, l'Ancien Régime et la Révolution sont, dès à présent, des touts complets, des périodes achevées et closes; nous en

1. Cette préface était en tête de l'édition in-8°.

avons vu la fin, et cela nous aide à en comprendre le cours. Au contraire, pour la période ultérieure, la fin nous manque ; les grandes institutions qui datent du Consulat et de l'Empire n'ont pas encore atteint leur terme historique, consolidation ou dissolution : depuis 1800, à travers huit changements du régime politique, tout l'ordre social a subsisté, presque intact. Quel en sera le succès ou l'insuccès définitif, nos enfants ou nos petits-enfants le sauront; ayant vu le dénouement, ils auront pour juger le drame total des lumières que nous n'avons pas. Aujourd'hui, quatre actes seulement ont été joués; nous ne pouvons que pressentir le cinquième. — D'autre part, à force de vivre dans cette forme sociale, nous nous y sommes accoutumés; elle ne nous étonne plus; si artificielle qu'elle soit, elle nous paraît naturelle; nous avons peine à en concevoir une autre, plus saine; bien pis, nous y répugnons : car une telle conception nous conduirait vite à une comparaison, par suite à un jugement, et, sur beaucoup de points, à un jugement défavorable, à une désapprobation motivée, non seulement de nos institutions, mais aussi de nous-mêmes. Appliquée sur nous pendant trois généra-

tions, la machine de l'an VIII nous a façonnés, en mal comme en bien, à demeure; si depuis un siècle elle nous soutient, depuis un siècle elle nous comprime, et nous avons contracté les infirmités qu'elle comporte, arrêts de développement, troubles de la sensibilité, instabilité de l'équilibre interne, travers de l'intelligence et de la volonté, idées fixes et idées fausses. Ce sont *nos* idées : à ce titre, nous y tenons, ou plutôt elles nous tiennent. Pour nous en détacher, pour imposer à notre esprit le recul nécessaire, pour nous transporter à distance et nous mettre au point de vue critique, pour parvenir à nous envisager, nous, nos idées et nos institutions, comme un objet de science, il nous faut un grand effort, beaucoup de précautions, une longue réflexion. — De là les lenteurs de cette étude; le lecteur les excusera, s'il considère qu'en pareil sujet une opinion ordinaire, acquise à la volée, ne suffit pas; à tout le moins, quand on en présente une, on est tenu d'y croire; je ne puis croire à la mienne que lorsqu'elle est devenue précise et me semble prouvée.

Menthon-Saint-Bernard, septembre 1890.

LE RÉGIME MODERNE

I

LE RÉGIME MODERNE

LIVRE PREMIER

NAPOLÉON BONAPARTE

CHAPITRE I

Importance historique de son caractère et de son génie. — I. Il est d'une autre race et d'un autre siècle. — Origine de sa famille paternelle. — Transplantation en Corse. — Sa famille maternelle. — Lætitia Ramolino. — Ses sentiments de jeunesse à l'égard de la Corse et de la France. — Indices fournis par ses premiers écrits et par son style. — Nulle prise sur lui des idées ambiantes, monarchiques ou démocratiques. — Ses impressions au 20 Juin, au 10 Août, après le 31 Mai. — Ses liaisons sans attache avec Robespierre, puis avec Barras. — Ses sentiments et son choix au 13 Vendémiaire. — Le grand condottière. — Son caractère et sa conduite en Italie. — Son portrait moral et son portrait physique en 1798. — Ascendant précoce et subit qu'il exerce. — Son caractère et son esprit sont analogues à ceux de ses ancêtres italiens du xve siècle. — II. L'intelligence pendant la Renaissance italienne et l'intelligence aujourd'hui. — Intégrité de l'instrument mental chez Bonaparte. — Flexibilité, force et ténacité de son attention. — Autres différences entre l'intelligence de Bonaparte et celle de ses contemporains. — Il pense les choses, non les mots. — Son aversion pour l'idéologie. — Faiblesse ou nullité de son éducation littéraire et philosophique. — Comment il s'est instruit par l'observation directe et par l'apprentissage technique. — Son goût pour les détails. — Sa vision interne des lieux et des

objets physiques. — Sa représentation mentale des positions, des distances et des quantités. — III. Sa faculté psychologique et son procédé pour penser les âmes et les sentiments. — Son analyse de lui-même. — Comment il se figure une situation générale au moyen d'un cas particulier, et le dedans invisible au moyen des dehors sensibles. — Originalité et supériorité de sa parole et de son style. — Comment il les adapte aux auditeurs et aux circonstances. — Sa notation et son calcul des motifs efficaces. — IV. Ses trois atlas. — Leur étendue et leur plénitude. — V. Son imagination constructive. — Ses projets et ses rêves. — Débordements et excès de sa faculté maîtresse.

Quand on veut s'expliquer une bâtisse, il faut s'en représenter les circonstances, je veux dire les difficultés et les moyens, l'espèce et la qualité des matériaux disponibles, le moment, l'occasion, l'urgence; mais il importe encore davantage de considérer le génie et le goût de l'architecte, surtout s'il est propriétaire, s'il bâtit pour se loger, si, une fois installé, il approprie soigneusement la maison à son genre de vie, à ses besoins et à son service. — Tel est l'édifice social construit par Napoléon Bonaparte; architecte, propriétaire et principal habitant, de 1799 à 1814, il a fait la France moderne; jamais caractère individuel n'a si profondément imprimé sa marque sur une œuvre collective, en sorte que, pour comprendre l'œuvre, c'est le caractère qu'il faut d'abord observer[1].

1. La principale source est, bien entendu, la *Correspondance de l'empereur Napoléon Ier*, en trente-deux volumes. Par malheur, cette correspondance est encore incomplète, et, notamment à partir du tome VI, elle a été expurgée de parti pris : « En général, disent les éditeurs (XVI, 4), nous avons pris pour guide « cette idée très simple, que nous étions appelés à publier *ce que* « *l'Empereur aurait livré à la publicité*, si, se survivant à lui-

I

Démesuré en tout, mais encore plus étrange, non seulement il est hors ligne, mais il est hors cadre ; par son tempérament, ses instincts, ses facultés, son imagination, ses passions, sa morale, il semble fondu dans un moule à part, composé d'un autre métal que ses concitoyens et ses contemporains. Manifestement, ce n'est ni un Français, ni un homme du XVIIIe siècle ; il appartient à une autre race et à un autre âge[1] ; du premier coup d'œil, on démêlait en lui l'étranger, l'Italien[2] et quelque

« même et devançant la justice des âges, il avait voulu montrer à « la postérité sa personne et son système. » — Le savant qui a le plus assidûment étudié cette correspondance presque intacte dans les diverses Archives de France estime qu'elle comprend plus de 70 000 pièces, dont 25 000 ont été publiées dans le recueil en question ; 20 000 autres ont été élaguées comme redites, et 30 000 environ par convenance ou politique. Par exemple, on n'a guère publié que la moitié des lettres de Napoléon à Bigot de Préameneu sur les affaires ecclésiastiques ; beaucoup de lettres omises, toutes importantes et caractéristiques, sont dans *l'Église romaine et le Premier Empire*, par le comte d'Haussonville. — Le savant dont je viens de parler estime à 2000 le nombre des lettres *importantes* qui restent encore inédites.

1. *Mémorial de Sainte-Hélène*, par le comte de Las-Cases (29 mai 1816). — « En Corse, dans une excursion à cheval, Paoli « lui expliquait les positions, les lieux de résistance ou de triomphe « de la liberté. Sur les observations de son jeune compagnon et « sur le caractère qu'il lui avait laissé entrevoir, Paoli lui dit : « O Napoléon, *tu n'as rien de moderne*, tu appartiens tout à fait « à Plutarque. » — Antommarchi, *Mémoires*, 25 octobre 1819. Même récit de Napoléon, avec une petite variante : « O Napoléon ! me « dit Paoli, tu n'es pas de ce siècle ; tes sentiments sont ceux « d'un homme de Plutarque. Courage, tu prendras ton essor ! »

2. Comte de Ségur, *Histoire et Mémoires*, I, 150 (Récit de Ponté-

chose à côté, au delà, au delà de toute similitude ou analogie. — Italien, il l'était d'extraction et de sang, d'abord par sa famille paternelle[1], qui est toscane et qu'on peut suivre, depuis le XIIe siècle, à Florence, puis à San-Miniato, ensuite à Sarzana, petite ville écartée, arriérée de l'État de Gênes, où, de père en fils, elle végète obscurément, dans l'isolement provincial, par une longue série de notaires et de syndics municipaux. « Mon origine, dit Napoléon lui-même[2], m'a fait re-« garder par tous les Italiens comme un compatriote.... « Quand il fut question du mariage de ma sœur Pauline « avec le prince Borghèse, il n'y eut qu'une voix à « Rome et en Toscane, dans cette famille et tous ses « alliés : « *C'est bien*, ont-ils tous dit, *c'est entre nous*, « *c'est une de nos familles*.... » Plus tard, lorsque le pape hésitait à venir couronner Napoléon, « le parti ita-

coulant, membre du comité de la guerre en juin 1795) : « Boissy « d'Anglas lui dit qu'il avait vu, la veille, *un petit Italien*, pâle, « frêle, maladif, mais singulier par la hardiesse de ses vues et « l'énergique fermeté de son langage. » — Le lendemain, visite de Bonaparte à Pontécoulant : « Attitude raidie par une fierté « souffrante, dehors chétifs, figure longue, creuse et cuivrée.... « Il revient de l'armée et en parle en connaisseur. »

1. Coston, *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte*, 2 vol. (1840), passim. — Yung, *Bonaparte et son temps*, I, 500, 502. (*Pièces généalogiques.*) — Le roi Joseph, *Mémoires*, I, 109, 111. (Sur les diverses branches et les hommes distingués de la famille Bonaparte.) — Miot de Melito, *Mémoires*, II, 30. (Documents sur la famille Bonaparte recueillis sur place par l'auteur en 1801.)

2. *Mémorial*, 6 mai 1816. — Miot de Melito, II, 30 (Sur les Bonaparte de San-Miniato) : « Le dernier rejeton de cette branche « était un chanoine qui vivait encore dans cette même ville de « San-Miniato et que Bonaparte vint visiter lorsque, en l'an IV, « il vint à Florence. »

« lien dans le conclave l'emporta sur le parti autri-
« chien, en ajoutant aux raisons politiques cette petite
« considération d'amour-propre national : *Après tout,*
« *c'est une famille italienne que nous imposons aux*
« *barbares pour les gouverner : nous serons vengés des*
« *Gaulois.* » Mot significatif, qui ouvre un jour sur les profondeurs de l'âme italienne, fille aînée de la civilisation moderne, imbue de son droit d'aînesse, obstinée dans sa rancune contre les Transalpins, héritière haineuse de l'orgueil romain et du patriotisme antique[1]. — De Sarzana, un Bonaparte vient s'établir en Corse, et y habite dès 1529; l'année d'après, Florence est prise, domptée, soumise à demeure; à partir de ce jour, en Toscane sous Alexandre de Médicis, puis sous Cosme Ier et ses successeurs, dans toute l'Italie sous la domination espagnole, l'indépendance municipale, les guerres privées, le grand jeu des aventures politiques et des usurpations heureuses, le régime des principats éphémères fondés sur la force et sur la fraude, font place à la compression permanente, à la discipline monarchique, à la régularité extérieure, à une paix publique telle quelle. Ainsi, juste au moment où l'énergie, l'ambition, la forte et libre sève du moyen âge commence à décroître, puis à tarir dans la tige mère qui s'étiole[2], une petite bran-

1. *Correspondance de l'empereur Napoléon Ier* (Lettre de Bonaparte, 29 septembre 1797, à propos de l'Italie) : « Un peuple fon-
« cièrement ennemi des Français, par préjugés, par l'habitude
« des siècles, par caractère. »

2. Miot de Melito, I, 126 (1796) : « Depuis deux siècles et demi,
« Florence avait perdu cette antique énergie qui, dans les temps
« orageux de la république, distingua cette noble cité. L'esprit

che détachée va prendre racine dans une île non moins italienne, mais presque barbare, parmi les institutions, les mœurs et les passions du premier moyen âge[1], dans une atmosphère sociale assez rude pour lui conserver toute sa vigueur et toute son âpreté. — Greffée de plus, et à plusieurs reprises, par les mariages sur les sauvageons de l'île; de ce côté, par sa ligne maternelle, par son aïeule et par sa mère, Napoléon est un pur indigène. Son aïeule, une Pietra-Santa, était de Sartène[2], canton corse par excellence, où les vendettas héréditaires maintenaient encore en 1800 le régime du XIe siècle, où la guerre permanente des familles ennemies n'était suspendue que par des trêves, où, dans beaucoup de villages, on ne sortait qu'en troupes armées, où les maisons étaient crénelées comme des forteresses. Sa mère, Lætitia Ramolino, de laquelle, par le carac-

« dominant de toutes les classes était celui de l'indolence.... « Presque partout, je ne vis que des hommes bercés par les « charmes du plus heureux climat, uniquement occupés des « détails d'une vie monotone et végétant tranquillement sous un « ciel bienfaisant. » — (Sur Milan en 1796, cf. Stendhal, début de la *Chartreuse de Parme*.)

1. Miot de Melito, I, 131 : « Venant de quitter une des villes les « plus civilisées de l'Italie, ce n'était pas sans éprouver une vive « émotion que je me trouvai tout à coup transporté dans un pays « (la Corse) qui, par son aspect sauvage, ses âpres montagnes et « ses habitants vêtus uniformément d'un drap brun grossier, « contrastait si fortement avec les riches et riantes campagnes de la « Toscane, et avec l'aisance, je dirai presque l'élégance, des vête- « ments que portaient les heureux cultivateurs de ce sol fertile. » — II, 143. (Sur le canton de Sartène et les vendettas en 1796.) — Coston, I, 4 : « La famille de Mme Lætitia était originaire d'Italie et issue « des comtes de Colalto. »

2. *Ib.*, II, 30 : « D'une famille peu considérable de Sartène. »

tère et la volonté, il tient bien plus que de son père[1], est une âme primitive que la civilisation n'a point entamée, simple et tout d'une pièce, impropre aux souplesses, aux agréments, aux élégances de la vie mondaine, sans souci du bien-être, sans culture littéraire, parcimonieuse comme une paysanne, mais énergique comme un chef de parti, forte de cœur et de corps, habituée aux dangers, exercée aux résolutions extrêmes, bref une « Cornélie » rustique, ayant conçu et porté son

1. Son père, Charles Bonaparte, faible et même frivole, « trop « ami du plaisir pour s'occuper de ses enfants » et bien conduire ses affaires, assez lettré, médiocre chef de maison, mourut à trente-neuf ans d'un squirre à l'estomac, et semble n'avoir transmis que cette dernière particularité à son fils Napoléon. — Au contraire, sa mère, sérieuse, commandante, vrai chef de famille, était, dit Napoléon, « sévère dans sa tendresse; elle punissait, récompensait indistinctement : le bien, le mal, elle nous comp- « tait tout. » — Devenue Madame Mère, « elle était trop parci- « monieuse; c'en était ridicule. C'était excès de prévoyance de sa « part; elle avait connu le besoin, et ces terribles moments ne « sortirent pas de sa pensée.... Paoli avait essayé près d'elle la « persuasion avant d'employer la force.... Madame répondit en « héroïne et comme eût fait Cornélie.... 12 ou 15 000 paysans « fondirent des montagnes sur Ajaccio, notre maison fut pillée et « brûlée, nos vignes perdues, nos troupeaux détruits.... Du reste, « cette femme, à laquelle on eût si difficilement arraché un écu, « eût tout donné pour préparer mon retour de l'île d'Elbe, et, « après Waterloo, m'a offert tout ce qu'elle possédait pour réta- « blir mes affaires. » (*Mémorial*, 29 mai 1816, et *Mémoires* d'Antommarchi, 18 novembre 1819. — Sur les idées et façons de Madame Mère, lire sa *Conversation* dans Stanislas de Girardin, *Journal et Mémoires*, t. IV.) — Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, II, 318, 369. « Avare au delà de toute bienséance, excepté dans quelques « occasions solennelles.... Aucune connaissance usuelle des habi- « tudes du monde.... Fort ignorante, non seulement de notre « littérature, mais de la sienne. » — Stendhal, *Vie de Napoléon*. « C'est par ce caractère parfaitement italien de Mme Lætitia qu'il « faut expliquer celui de son fils. »

fils à travers les hasards de la guerre et de la défaite, au plus fort de l'invasion française, parmi les courses à cheval dans la montagne, les surprises nocturnes et les coups de fusil[1] : « Les pertes, les privations, les fati-« gues, dit Napoléon, elle supportait tout, bravait tout; « c'était une tête d'homme sur un corps de femme. » — Ainsi formé et enfanté, il s'est senti, depuis le premier jusqu'au dernier jour, de sa race et de son pays.

« Tout y était meilleur, disait-il à Sainte-Hélène[2] ; il « n'était pas jusqu'à l'odeur du sol même; elle lui eût « suffi pour le deviner les yeux fermés ; il ne l'avait re-« trouvée nulle part. Il s'y voyait dans ses premières « années ; il s'y trouvait dans sa jeunesse, au milieu des « précipices, franchissant les sommets élevés, les vallées « profondes, les gorges étroites, recevant les honneurs « et les plaisirs de l'hospitalité... », traité partout en compatriote, en frère, « sans que jamais un accident, « une insulte lui eût appris que sa confiance était mal « fondée. » A Bocognano[3], où sa mère, grosse de lui,

1. La conquête française s'opère à main armée, du 30 juillet 1768 au 22 mai 1769; la famille Bonaparte fait sa soumission le 23 mai 1769, et Napoléon naît le 15 août suivant.

2. Antommarchi, *Mémoires*, 4 octobre 1819. — *Mémorial*, 20 mai 1816.

3. Miot de Melito, II, 33 : « Le jour de mon arrivée à Boco-« gnano, une vengeance privée coûta la vie à deux hommes. « Environ huit années auparavant, un habitant de ce canton avait « tué un de ses voisins, père de deux enfants.... Ceux-ci, arrivés « à l'âge de seize à dix-sept ans, quittèrent le pays pour guetter « le meurtrier, qui se tenait sur ses gardes et n'osait s'éloigner « du village.... L'ayant trouvé qui jouait aux cartes sous un arbre, « ils tirent, le tuent, et en outre, par mégarde, un homme qui « dormait à quelques pas de là. Les parents des deux côtés

s'était réfugiée, « où les haines et les vengeances s'éten-
« daient jusqu'au septième degré, où l'on évaluait dans
« la dot d'une jeune fille le nombre de ses cousins,
« j'étais fêté, bienvenu, et l'on se fût sacrifié pour
« moi ». Devenu Français par contrainte, transplanté en France, élevé aux frais du roi dans une école française, il se raidissait dans son patriotisme insulaire et louait hautement le libérateur Paoli, contre lequel ses parents s'étaient déclarés. « Paoli, disait-il à table[1],
« était un grand homme, il aimait son pays, et jamais
« je ne pardonnerai à mon père, qui a été son adjudant,
« d'avoir concouru à la réunion de la Corse à la France;
« il aurait dû suivre sa fortune et succomber avec
« lui. » — Pendant toute son adolescence, il demeure antifrançais de cœur, morose, aigri, « très peu aimant,
« peu aimé, obsédé par un sentiment pénible », comme un vaincu toujours froissé et contraint de servir. A Brienne, il ne fréquente pas ses camarades, il évite de jouer avec eux, il s'enferme pendant les récréations dans la bibliothèque, il ne s'épanche qu'avec Bourrienne et par des explosions haineuses : « Je ferai à tes Fran-
« çais tout le mal que je pourrai. » — « Corse de
« nation et de caractère, écrivait son professeur
« d'histoire à l'École militaire[2], il ira loin si les cir-

« trouvèrent l'acte très juste et dans les règles. » — *Ib.*, I, 145 :
« Quand je me rendis de Bastia à Ajaccio, les deux principales
« familles du lieu, les Peraldi et les Vivaldi, se tirèrent des coups
« de fusil pour se disputer l'honneur de me loger. »

1. Bourrienne, *Mémoires*, I, 18, 19.
2. Ségur, *Histoire* et *Mémoires*, I, 74.

« constances le favorisent. » — Sorti de l'École, en garnison à Valence et à Auxonne, il reste toujours dépaysé, hostile ; ses vieilles rancunes lui reviennent; il veut les écrire et les adresse à Paoli[1] : « Je naquis, lui dit-il, « quand la patrie périssait. Trente mille Français vomis « sur nos côtes, noyant le trône de la liberté dans des « flots de sang, tel fut le spectacle odieux qui vint « frapper mes regards. Les cris des mourants, les gé- « missements de l'opprimé, les larmes du désespoir « entourèrent mon berceau dès ma naissance.... Je veux « noircir du pinceau de l'infamie ceux qui ont trahi la « cause commune..., les âmes viles que corrompit « l'amour d'un gain sordide. » Un peu plus tard, sa lettre à Buttafuoco, député à la Constituante et principal agent de l'annexion française, est un long jet de haine concentrée et recuite, qui, contenue d'abord avec peine dans le sarcasme froid, finit par déborder, comme une lave surchauffée, et bouillonne en un torrent d'invectives brûlantes. Dès quinze ans, à l'École, puis au régiment[2], son imagination s'est réfugiée dans le passé de son île; il le raconte; il y habite d'esprit pendant plusieurs années; il offre son livre à Paoli; faute de pouvoir l'imprimer, il en tire un abrégé qu'il dédie à

1. Yung, I, 195. (Lettre de Bonaparte à Paoli, 12 juin 1789.) — — I, 250. (Lettre de Bonaparte à Buttafuoco, 25 janvier 1790.)

2. Yung, I, 107. (Lettre de Napoléon à son père, 12 septembre 1784.) — I, 163. (Lettre de Napoléon à l'abbé Raynal, juillet 1786.) — I, 197. (Lettre de Napoléon à Paoli, 12 juin 1789.) Les trois lettres sur l'histoire de la Corse sont dédiées à l'abbé Raynal par une lettre du 24 juin 1790; on les trouvera dans Yung, I, 434.

l'abbé Raynal, et il y résume en style tendu, avec une chaude et vibrante sympathie, les annales de son petit peuple, révoltes, délivrances, violences héroïques et sanguinaires, tragédies publiques et domestiques, guets-apens, trahisons, vengeances, amours et meurtres; bref une histoire semblable à celle des clans de la Haute-Écosse. Et le style, encore plus que les sympathies, dénote en lui un étranger. Sans doute, dans cet écrit, comme dans ses autres écrits de jeunesse, il suit du mieux qu'il peut les auteurs en vogue, Rousseau et surtout Raynal; il imite en écolier leurs tirades, leurs déclamations sentimentales, leur emphase humanitaire. Mais ces habits d'emprunt qui le gènent sont disproportionnés à sa personne; ils sont trop bien cousus, trop ajustés, d'une étoffe trop fine; ils exigent trop de mesure dans la démarche et trop de ménagements dans les gestes; à chaque pas, ils font sur lui des plis raides ou des boursouflures grotesques; il ne sait pas les porter et les fait craquer à toutes les coutures. Non seulement il n'a pas appris et n'apprendra jamais l'orthographe, mais il ignore la langue, le sens propre, la filiation et les alliances des mots, la convenance ou la disconvenance mutuelle des phrases, la valeur propre des tours, la portée exacte des images[1]; il marche violemment, à

1. Lire notamment son discours *Sur les vérités et les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur* (sujet proposé par l'académie de Lyon en 1790) : « Quel-« ques hommes hardis, *impulsés* par le génie.... La perfection naît « du raisonnement, comme le fruit de l'arbre.... Les yeux de la « raison garantissent l'homme du précipice des passions.... C'était

travers un pêle-mêle de disparates, d'incohérences, d'italianismes, de barbarismes[1], et trébuche, sans doute par maladresse, par inexpérience, mais aussi par excès d'ardeur et de fougue : la pensée, surchargée de passion, saccadée, éruptive, indique la profondeur et la température de sa source. Déjà à l'École, le professeur

« principalement par *le spectacle du fort de la vertu* que les Lacé-« démoniens sentaient.... Pour conduire les hommes au bonheur, « faut-il donc qu'ils soient *heureux en moyens*?... Mes titres (à la « propriété) se renouvellent avec ma transpiration, circulent avec « mon sang, sont écrits sur mes nerfs, dans mon cœur.... Vous « direz au riche : Tes richesses font ton malheur, rentre *dans la « latitude de tes sens*.... Qu'à votre voix les ennemis de la nature « se taisent et avalent de rage leurs langues de serpent!... L'infor-« tuné a fui la société des hommes ; le drap noir a remplacé *la « tapisserie de la gaîté*.... Voilà, Messieurs, *sous le rapport animal*, « les sentiments qu'il faut inculquer aux hommes pour le bonheur. »

1. Yung, I, 252 (Lettre à Buttafuoco) : « Tout dégouttant du « sang de ses frères, souillé par des crimes de toute espèce, il se « présente avec confiance *sous une veste de général*, unique récom-« pense de ses forfaits. » I, 192 (Lettre à l'intendant de Corse, 2 avril 1789) : « Cela fait *de cultivation* qui nous ruine », etc. — Pour les fautes innombrables et grossières de français, voir les diverses lettres manuscrites copiées par Yung. — Miot de Melito, I, 84 (juillet 1796) : « Son parler était bref et, en ce temps, très « incorrect. » — Mme de Rémusat, I, 104 : « Quelle que fût la « langue qu'il parlât, elle paraissait toujours ne pas lui être fami-« lière : il semblait avoir besoin de la forcer pour exprimer sa pen-« sée. » — *Mes souvenirs sur Napoléon*, 225, par le comte Chaptal, conseiller d'État, puis ministre de l'intérieur sous le Consulat : « A cette époque, Bonaparte ne rougissait pas du peu de connais-« sance qu'il avait du détail de l'administration ; il questionnait « beaucoup, il demandait la définition et le sens des mots les plus « usités. Comme il lui est arrivé souvent d'entendre mal les mots « qu'on prononçait devant lui pour la première fois, il les a repro-« duits constamment par la suite tels qu'il les a entendus ; ainsi « il disait habituellement *section* pour session, *armistice* pour « amnistie, *îles Philippiques* pour îles Philippines, *point fulminant* « pour point culminant, *rentes voyagères* pour rentes viagères, etc. »

de belles-lettres[1] disait que, « dans la grandeur incor-
« recte et bizarre de ses amplifications, il lui semblait
« voir du granit chauffé au volcan ». Si original d'esprit et de sensibilité, si mal adapté au monde qui l'entoure, si différent de ses camarades, il est clair d'avance que les idées ambiantes, qui ont tant de prise sur eux, n'auront pas de prise sur lui.

Des deux idées dominantes et contraires qui s'entrechoquent, chacune pourrait se le croire acquis, et il n'appartient à aucune. — Pensionnaire du roi qui l'a nourri à Brienne puis à l'École militaire, qui nourrit aussi sa sœur à Saint-Cyr, qui, depuis vingt ans, est le bienfaiteur de sa famille, à qui, en ce moment même, il adresse, sous la signature de sa mère, des lettres suppliantes ou reconnaissantes, il ne le regarde pas comme son général-né, il ne lui vient point à l'esprit de se ranger à ses côtés, de tirer l'épée pour lui; il a beau être gentilhomme, vérifié par d'Hozier, élevé dans une école de cadets nobles, il n'a point les traditions nobiliaires et monarchiques[2]. — Pauvre et tourmenté par l'ambition,

1. Ségur, I, 174.

2. Cf. les *Mémoires* du maréchal Marmont, I, 15, pour voir les sentiments ordinaires de la jeune noblesse. « En 1792, j'avais « pour la personne du roi un sentiment difficile à définir, dont « j'ai retrouvé la trace et, en quelque sorte, la puissance, vingt-« deux ans plus tard, un sentiment de dévoûment avec un carac-« tère presque religieux, un respect inné comme dû à un être « d'un ordre supérieur. Le mot de roi avait alors une magie et « une puissance que rien n'avait altérées dans les cœurs droits « et purs.... Cette religion de la royauté existait encore dans la « masse de la nation et surtout parmi *les gens bien nés*, qui, « placés à une assez grande distance du pouvoir, étaient plutôt

lecteur de Rousseau, patronné par Raynal, compilateur de sentences philosophiques et de lieux communs égalitaires, s'il parle le jargon du temps, c'est sans y croire; les phrases à la mode sont pour sa pensée une draperie décente d'académie ou un bonnet rouge de club ; il n'est pas ébloui par l'illusion démocratique, il n'éprouve que du dégoût pour la révolution effective et pour la souveraineté de la populace. — A Paris, en avril 1792, au plus fort de la lutte entre les monarchistes et les révolutionnaires, il s'occupe à découvrir « quelque utile « spéculation[1] » et songe à louer des maisons pour les sous-louer avec bénéfice. Le 20 Juin, il assiste en simple curieux à l'invasion des Tuileries, et voyant le roi à une fenêtre, affublé du bonnet rouge : « *Che coglione!* » dit-il assez haut. Puis aussitôt : « Comment a-t-on pu « laisser entrer cette canaille! Il fallait en balayer qua- « tre ou cinq cents avec des canons, et le reste cour- « rait encore. » — Le 10 Août, au bruit du tocsin, son dédain est égal pour le peuple et pour le roi ; il court au Carrousel, chez un ami, et de là, toujours en simple curieux, « il voit à son aise tous les détails de la jour- « née[2] » ; ensuite, le château forcé, il parcourt les Tuileries, les cafés du voisinage, et regarde ; rien de plus :

« frappés de son éclat que de ses imperfections.... Cet amour « devenait une espèce de culte. »

1. Bourrienne, *Mémoires*, I, 27. — Ségur, I, 445. En 1795, à Paris, n'ayant point d'emploi militaire, Bonaparte ébauche plusieurs spéculations commerciales, entre autres une entreprise de librairie qui ne réussit pas. (Témoignage de Sébastiani et de divers autres.)

2. *Mémorial*, 3 août 1816.

chez lui, nulle envie de prendre parti, nul élan intérieur, jacobin ou royaliste. Même son visage est si calme « qu'il excite maints regards hostiles et défiants, « comme quelqu'un d'inconnu et de suspect ». — Pareillement, après le 31 Mai et le 2 Juin, son *Souper de Beaucaire* montre que, s'il condamne l'insurrection départementale, c'est surtout comme impuissante : du côté des insurgés, une armée battue, pas une position tenable, pas de cavalerie, des artilleurs novices, Marseille réduite à ses propres forces, pleine de sans-culottes hostiles, bientôt assiégée, prise, pillée ; le calcul des chances est contre elle : « Laissez les pays pauvres, « l'habitant du Vivarais, des Cévennes, de la Corse se « battre jusqu'à la dernière extrémité ; mais vous, « perdez une bataille, et le fruit de mille ans de fati- « gues, de peines, d'économie et de bonheur devient la « proie du soldat[1]. » Voilà de quoi convertir les Girondins. — Aucune des croyances politiques ou sociales qui ont alors tant d'empire sur les hommes n'a d'empire sur lui. Avant le 9 Thermidor il semblait « républicain « montagnard », et on le suit pendant quelques mois en Provence, « favori et conseiller intime de Robespierre « jeune », « admirateur » de Robespierre aîné[2], lié à Nice avec Charlotte Robespierre. Aussitôt après le

1. Bourrienne, I, 171. (Texte original du *Souper de Beaucaire*.)
2. Yung, II, 430, 531. (Paroles de Charlotte Robespierre. — En souvenir de cette liaison, elle reçut de Bonaparte, sous le Consulat, une pension de 3600 francs.) — *Ib.* (Lettre de Tilly, chargé d'affaires à Gênes, à Buchot, commissaire aux relations extérieures.) — Cf. dans le *Mémorial* le jugement très favorable de Napoléon sur Robespierre.

9 Thermidor il se dégage bruyamment de cette amitié compromettante : « Je le croyais pur, dit-il de Robespierre jeune dans une lettre ostensible ; mais, fût-il « mon père, je l'eusse poignardé moi-même s'il aspirait « à la tyrannie. » De retour à Paris, après avoir frappé à plusieurs portes, c'est Barras qu'il prendra pour patron, Barras, le plus effronté des pourris, Barras qui a renversé et fait tuer ses deux premiers protecteurs[1]. Parmi les fanatismes qui se succèdent et les partis qui se heurtent, il reste froid et il se maintient disponible, indifférent à toute cause et dévoué seulement à sa propre fortune. — Le 12 Vendémiaire au soir, sortant du théâtre Feydeau et voyant les apprêts des sectionnaires[2] : « Ah! disait-il à Junot, si les sections me mettaient à « leur tête, je répondrais bien, moi, de les mettre dans « deux heures aux Tuileries et d'en chasser tous ces « misérables conventionnels ! » Cinq heures plus tard, appelé par Barras et par les conventionnels, il prend « trois minutes » pour réfléchir, pour se décider, et au

1. Yung, II, 455. (Lettre de Bonaparte à Tilly, 7 août 1794.) — *Ib.*, III, 120 (Mémoires de Lucien) : « Barras se charge de la dot « de Joséphine, qui est le commandement en chef de l'armée « d'Italie. » — *Ib.*, II, 477 (Classement des officiers généraux, notes de Schérer sur Bonaparte) : « Il a des connaissances réelles « dans l'arme de l'artillerie, mais un peu trop d'ambition et « d'intrigue pour son avancement. »

2. Ségur, I, 162. — La Fayette, *Mémoires*, II, 215. — *Mémorial* (note dictée par Napoléon). Il expose les raisons pour et contre, et ajoute en parlant de lui-même : « Ces sentimens, vingt-cinq « ans, la confiance en sa force, sa destinée, le décidèrent. » — Bourrienne, I, 51 : « Il est constant qu'il a toujours gémi de cette « journée ; il m'a souvent dit qu'il donnerait des années de sa vie « pour effacer cette page de son histoire. »

lieu de « faire sauter les représentants », ce sont les Parisiens qu'il mitraille, en bon condottière qui ne se donne pas, qui se prête au premier offrant, au plus offrant, sauf à se reprendre plus tard, et finalement, si l'occasion vient, à tout prendre. — Condottière aussi, je veux dire chef de bande, il va l'être, de plus en plus indépendant, et, sous une apparente soumission, sous des prétextes d'intérêt public, faisant ses propres affaires, rapportant tout à soi, général à son compte et à son profit[1], dans sa campagne d'Italie, avant et après le 18 Fructidor, mais condottière de la plus grande espèce, aspirant déjà aux plus hauts sommets, « sans autre « point d'arrêt que le trône ou l'échafaud[2] », « voulant[3] « maîtriser la France et, par la France, l'Europe, tou- « jours occupé de ses projets et cela sans distraction, « dormant trois heures par nuit », se jouant des idées et des peuples, des religions et des gouvernements,

1. *Mémorial*, I, 6 septembre 1815 : « Ce n'est qu'après Lodi « qu'il me vint à l'idée que je pourrais bien devenir, après tout, « un acteur décisif sur notre scène politique. Alors naquit la pre- « mière étincelle de la haute ambition. » Sur son but et ses procédés dans cette campagne d'Italie, cf. Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française* (trad. Dosquet), t. IV, livres II et III, notamment 182, 199, 334, 335, 406, 420, 475, 489.

2. Yung, III, 213. (Lettre de M. de Sucy, 4 août 1797.)

3. *Ib.*, III, 214 (Rapport du comte d'Antraigues à M. de Mowikinoff, septembre 1797) : « S'il y avait un roi en France et que ce « ne fût pas lui, il voudrait l'avoir créé, que ses droits fussent au « bout de son épée, ne jamais abandonner cette épée, pour la lui « plonger dans le sein, s'il cessait de lui être asservi un moment. » — Miot de Melito, I, 154. (Paroles de Bonaparte à Montebello, devant Miot et Melzi, juin 1797.) — *Ib.*, I, 184. (Paroles de Bonaparte à Miot, 18 novembre 1797, à Turin.)

jouant de l'homme avec une dextérité et une brutalité incomparables, le même dans le choix des moyens et dans le choix du but, artiste supérieur et inépuisable en prestiges, en séductions, en corruptions, en intimidations, admirable et encore plus effrayant, comme un superbe fauve subitement lâché dans un troupeau apprivoisé qui rumine. Le mot n'est pas trop fort, et il a été dit par un témoin oculaire, par un ami, par un diplomate compétent, presque à cette date[1] : « Vous savez que, « tout en l'aimant beaucoup, ce cher général, je l'ap- « pelle tout bas *le petit tigre*, pour bien caractériser « sa taille, sa ténacité, son courage, la rapidité de « ses mouvements, ses élans et tout ce qu'il y a « en lui qu'on peut prendre en bonne part en ce sens- « là. »

A cette même date, avant l'adulation officielle et l'adoption d'un type convenu, on le voit face à face dans deux portraits d'après nature : l'un physique, dessiné par Guérin, un peintre sincère; l'autre moral, tracé par une femme supérieure, qui, à toute la culture européenne, joint le tact et la perspicacité mondaine, Mme de Staël. Les deux portraits sont si parfaitement d'accord que chacun d'eux semble l'interprétation et l'achèvement de l'autre. « Je le vis pour la première

1. Comte d'Haussonville, *l'Église romaine et le Premier Empire*, I, 405. (Paroles de M. Cacault, signataire du traité de Tolentino et secrétaire de la légation de France à Rome, au début des négociations pour le Concordat.) M. Cacault dit qu'il emploie ce mot « depuis les scènes de Tolentino et de Livourne, et les effrois de « Manfredini, et Mattei menacé, et tant d'autres vivacités ».

« fois, dit Mme de Staël[1], à son retour en France, « après le traité de Campo-Formio. Lorsque je fus un « peu remise du trouble de l'admiration, un sentiment « de crainte très prononcé lui succéda. » Pourtant « il « n'avait alors aucune puissance, on le croyait même « assez menacé par les soupçons ombrageux du Direc- « toire »; on le voyait plutôt avec sympathie, avec des préventions favorables; « ainsi la crainte qu'il inspirait « n'était causée que par le singulier effet de sa personne « sur presque tous ceux qui l'approchaient. J'avais vu « des hommes très dignes de respect, j'avais vu aussi « des hommes féroces; il n'y avait rien, dans l'impres- « sion que Bonaparte produisit sur moi, qui pût me « rappeler ni les uns ni les autres. J'aperçus assez vite, « dans les différentes occasions que j'eus de le ren- « contrer pendant son séjour à Paris, que *son caractère « ne pouvait être défini par les mots dont nous avons « coutume de nous servir*; il n'était ni bon, ni violent, « ni doux, ni cruel, à la façon des individus à nous « connus. Un tel être, *n'ayant point de pareil*, ne pou- « vait ni ressentir ni faire éprouver de la sympathie; « *c'était plus ou moins qu'un homme;* sa tournure, son « esprit, son langage, sont empreints d'une nature « étrangère.... Loin de me rassurer en voyant Bona- « parte plus souvent, il m'intimidait tous les jours « davantage. Je sentais confusément qu'aucune émotion « du cœur ne pouvait agir sur lui. *Il regarde une*

1. Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, 3e partie, ch. XXVI, 4e partie, ch. XVIII.

« *créature humaine comme un fait ou une chose, et* « *non comme un semblable.* Il ne hait pas plus qu'il « n'aime, *il n'y a que lui pour lui;* tout le reste des « créatures sont des chiffres. La force de sa volonté « consiste dans l'imperturbable calcul de son égoïsme; « c'est un habile joueur dont le genre humain est la « partie adverse qu'il se propose de faire échec et « mat.... Chaque fois que je l'entendais parler, j'étais « frappée de *sa supériorité; elle n'avait aucun rapport* « *avec celle des hommes instruits et cultivés par l'étude* « *et la société*, tels que la France et l'Angleterre peuvent « en offrir des exemples. Mais ses discours indiquaient « *le tact des circonstances*, comme le chasseur a celui « de sa proie.... Je sentais dans son âme comme une « épée froide et tranchante qui glaçait en blessant; je « sentais dans son esprit une ironie profonde à laquelle « rien de grand ni de beau ne pouvait échapper, pas « même sa propre gloire, car il méprisait la nation « dont il voulait les suffrages.... » — « Tout était chez « lui moyen ou but; l'involontaire ne se trouvait nulle « part, ni dans le bien, ni dans le mal.... » Nulle loi pour lui, nulle règle idéale et abstraite; « il n'examinait « les choses que sous le rapport de leur utilité immé- « diate; un principe général lui déplaisait comme une « niaiserie ou comme un ennemi ». — Regardez maintenant, dans le portrait de Guérin[1], ce corps maigre,

1. Cabinet des Estampes, portrait de Bonaparte, « dessiné par Guérin, gravé par Fiesinger, déposé à la Bibliothèque nationale le 29 vendémiaire an VII de la république française ».

ces épaules étroites dans l'uniforme plissé par les mouvements brusques, ce cou enveloppé par la haute cravate tortillée, ces tempes dissimulées par les longs cheveux plats et retombants, rien en vue que le masque, ces traits durs, heurtés par de forts contrastes d'ombre et de lumière, ces joues creusées jusqu'à l'angle interne de l'œil, ces pommettes saillantes, ce menton massif et proéminent, ces lèvres sinueuses, mobiles, serrées par l'attention, ces grands yeux clairs, profondément enchâssés dans de larges arcades sourcilières, ce regard fixe, oblique, perçant comme une épée, ces deux plis droits qui, depuis la base du nez, montent sur le front comme un froncement de colère contenue et de volonté raidie. Ajoutez-y ce que voyaient ou entendaient les contemporains[1], l'accent bref, les gestes courts et cassants, le ton interrogateur, impérieux, absolu, et vous comprendrez comment, sitôt qu'ils l'abordent, ils sentent la main dominatrice qui s'abat sur eux, les courbe, les serre et ne les lâche plus.

Déjà, dans les salons du Directoire, quand il parle aux hommes ou même aux femmes, c'est par « des questions « qui établissent la supériorité de celui qui les fait sur « celui qui les subit[2] ». — « Êtes-vous marié? » dit-il à celui-ci. A celle-là : « Combien avez-vous d'enfants? » A un autre : « Depuis quand êtes-vous arrivé? » ou bien : « Quand partez-vous? » — Devant une Française

1. Mme de Rémusat, *Mémoires*, I, 104. — Miot de Melito, I, 84.
2. Mme de Staël, *Considérations*, etc., 3e partie, ch. XXVI. — Mme de Rémusat, II, 77.

connue par sa beauté, son esprit et la vivacité de ses opinions, « il se plante droit comme le plus raide des « généraux allemands, et lui dit : « Madame, je n'aime « pas que les femmes se mêlent de politique. » — Toute égalité, toute familiarité, laisser-aller ou camaraderie s'enfuit à son approche. Dix-huit mois auparavant, quand on l'a nommé général en chef de l'armée d'Italie, l'amiral Decrès[1], qui l'a beaucoup connu à Paris, apprend qu'il passe à Toulon : « Je m'offre aussitôt à « tous les camarades pour les présenter, en me faisant « valoir de ma liaison; je cours plein d'empressement « et de joie; le salon s'ouvre; je vais m'élancer, quand « l'attitude, le regard, le son de voix suffisent pour « m'arrêter. Il n'y avait pourtant en lui rien d'inju- « rieux, mais c'en fut assez; à partir de là, je n'ai « jamais tenté de franchir la distance qui m'avait été « imposée » Quelques jours plus tard[2], à Albenga, les généraux de division, entre autres Augereau, sorte de soudard héroïque et grossier, fier de sa haute taille et de sa bravoure, arrivent au quartier général très mal disposés pour le petit parvenu qu'on leur expédie de Paris; sur la description qu'on leur en a faite, Augereau est injurieux, insubordonné d'avance : un favori de Barras, le général de Vendémiaire, un général de rue, « point encore d'action pour lui[3], pas un ami, regardé « comme un ours, parce qu'il est toujours seul à pen-

1. Stendhal (*Mémoires sur Napoléon*), récit de l'amiral Decrès. — Même récit dans le *Mémorial*.
2. Ségur, I, 193.
3. Rœderer, *Œuvres complètes*, II, 560. (Conversation avec le

« ser, une petite mine, une réputation de mathéma-« ticien et de rêveur. » On les introduit, et Bonaparte se fait attendre. Il paraît enfin, ceint son épée, se couvre, explique ses dispositions, leur donne ses ordres et les congédie. Augereau est resté muet; c'est dehors seulement qu'il se ressaisit et retrouve ses jurons ordinaires; il convient, avec Masséna, que « ce petit b... de géné-« ral lui a fait peur »; il ne peut pas « comprendre « l'ascendant dont il s'est senti écrasé au premier coup « d'œil[1] ». — Extraordinaire et supérieur, fait pour le commandement[2] et la conquête, singulier et d'espèce unique, ses contemporains sentent bien cela; les plus versés dans la vieille histoire des peuples étrangers, Mme de Staël et, plus tard, Stendhal, remontent jusqu'où il faut pour le comprendre, jusqu'aux « petits « tyrans italiens du XIVe et du XVe siècle », jusqu'aux

général Lasalle en 1809 et jugement de Lasalle sur les débuts de Napoléon.)

1. Autre spécimen de cet ascendant, sur un autre soudard révolutionnaire, plus énergique et plus brutal encore qu'Augereau, le général Vandamme. En 1815, Vandamme disait au maréchal d'Ornano, un jour qu'ils montaient ensemble l'escalier des Tuileries : « Mon cher, ce diable d'homme (il parlait de l'Empereur) « exerce sur moi une fascination dont je ne puis me rendre « compte. C'est au point que moi, qui ne crains ni Dieu ni diable, « quand je l'approche, je suis prêt à trembler comme un enfant; « il me ferait passer par le trou d'une aiguille pour aller me jeter « dans le feu. » (*Le Général Vandamme*, par Du Casse, II, 385.)

2. Rœderer, III, 536 (Paroles de Napoléon, 11 février 1809) : « Militaire, moi, je le suis, parce que c'est le don particulier que « j'ai reçu en naissant; c'est mon existence, c'est mon habitude. « Partout où j'ai été, j'ai commandé. J'ai commandé à vingt-trois « ans le siège de Toulon; j'ai commandé à Paris en Vendémiaire; « j'ai enlevé les soldats en Italie, dès que je m'y suis présenté. « J'étais né pour cela. »

Castruccio-Castracani, aux Braccio de Mantoue, aux Piccinino, aux Malatesta de Rimini, aux Sforza de Milan; mais ce n'est là, dans leur pensée, qu'une analogie fortuite, une ressemblance psychologique. Or, en fait et historiquement, c'est une parenté positive; il descend des grands Italiens, hommes d'action de l'an 1400, des aventuriers militaires, usurpateurs et fondateurs d'États viagers; il a hérité, par filiation directe, de leur sang et de leur structure innée, mentale et morale[1]. Un bour-

1. Notez, chez les divers membres de la famille, des traits divers de la même structure mentale et morale. — *Mémorial* (Paroles de Napoléon sur ses frères et ses sœurs) : « Quelle famille aussi « nombreuse pourrait présenter un si bel ensemble? » — *Souvenirs inédits* par le chancelier Pasquier, quatorze volumes manuscrits, t. II, 543. (L'auteur, jeune magistrat sous Louis XVI, haut fonctionnaire sous l'Empire, grand personnage politique sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, est probablement le témoin le mieux informé et le plus judicieux pour la première moitié de notre siècle) : « Leurs vices et leurs vertus sortent des propor- « tions ordinaires et ont une physionomie qui leur est propre. « Mais, ce qui les distingue surtout, c'est l'obstination dans la « volonté, c'est l'inflexibilité dans les résolutions.... Ils avaient « tous l'instinct de leur grandeur. » Ils ont accepté sans difficulté « les positions les plus élevées, ils ont même fini par s'y croire « inévitablement élevés.... Rien n'étonnait Joseph dans son in- « croyable fortune; je l'ai entendu, au mois de janvier 1814, « reproduire plusieurs fois devant moi cette incroyable assertion « que, si son frère avait bien voulu ne pas se mêler de ses affaires « après la seconde entrée à Madrid, il serait encore sur le trône « des Espagnes. » Quant à l'opiniâtreté dans le parti pris, il suffit de rappeler la démission de Louis, la retraite de Lucien, les résistances de Fesch : eux seuls étaient capables de ne pas toujours plier sous Napoléon et parfois de lui rompre en visière. — Les passions, la sensualité, l'habitude de se mettre au-dessus de la règle, la confiance en soi, jointe au talent, surabondent jusque dans les femmes, comme au XVe siècle. — Élisa, en Toscane, fut « une tête mâle, une âme forte, une vraie souveraine », malgré les désordres de sa conduite privée, « où les apparences

geon, cueilli dans leur forêt avant l'âge de l'affinement, de l'appauvrissement et de la décadence, a été transporté dans une pépinière semblable et lointaine où subsiste à demeure le régime tragique et militant; le germe primitif s'y est conservé intact, il s'est transmis de génération en génération, il s'est renouvelé et fortifié par des croisements. A la fin, dans sa dernière pousse, il sort de terre et se développe magnifiquement, avec les mêmes frondaisons et les mêmes fruits qu'autrefois, sur la souche originelle; la culture moderne et le jardinage français lui ont à peine élagué quelques branches, émoussé quelques épines : sa texture profonde, sa substance intime et sa direction spontanée n'ont point changé. Mais le sol qu'il rencontre en France et en Europe, défoncé par les orages de la Révolution,

« mêmes n'étaient pas suffisamment gardées ». Caroline, à Naples, « sans être plus scrupuleuse que ses sœurs », respecta mieux les convenances; nulle ne fut plus semblable à l'Empereur; « chez « elle, tous les goûts se taisaient devant l'ambition »; c'est elle qui conseilla et décida la défection de son mari Murat en 1814. Pour Pauline, la plus belle personne de son temps, « nulle femme, « depuis celle de l'empereur Claude, ne l'a peut-être surpassée « dans l'usage qu'elle a osé faire de ses charmes; elle n'a pu en « être détournée même par une maladie qu'on attribue aux fatigues « de cette vie et pour laquelle nous l'avons vue si souvent portée « en litière ». — Jérôme, « malgré l'audace peu commune de ses « débauches, a gardé jusqu'au bout son ascendant sur sa femme ». — Sur « les empressements et les tentatives » de Joseph auprès de Marie-Louise en 1814, M. Pasquier, d'après les papiers de Savary et le témoignage de M. de Saint-Aignan, donne des détails extraordinaires. (Tome IV, 112.) — *Mes souvenirs sur Napoléon*, 346, par le comte Chaptal : « Tous les individus de cette nombreuse « famille (Jérôme, Louis, Joseph, les sœurs de Bonaparte) sont « montés sur les trônes comme s'ils avaient récupéré une pro- « priété. »

est plus favorable à ses prises que le vieux champ du moyen âge; et il y est seul, il n'y subit pas, comme ses ancêtres d'Italie, la concurrence de son espèce; rien ne le réprime; il peut accaparer tous les sucs de la terre, tout l'air et le soleil de l'espace, et devenir le colosse que les anciens plants, peut-être aussi vivaces et certainement aussi absorbants que lui-même, mais nés dans un terrain moins friable et resserrés les uns par les autres, n'ont pu fournir.

II

« La plante-homme, dit Alfieri, ne naît en aucun pays « plus forte qu'en Italie »; et jamais en Italie elle n'a été si forte que de 1300 à 1500, depuis les contemporains de Dante jusqu'à ceux de Michel-Ange, de César Borgia, de Jules II et de Machiavel[1]. — Ce qui distingue d'abord un homme de ce temps-là, c'est l'*intégrité de son instrument mental*. Aujourd'hui, après trois cents ans de service, le nôtre a perdu quelque chose de sa trempe, de son tranchant et de sa souplesse : ordinairement la spécialité obligatoire l'a déjeté tout d'un côté et le rend impropre aux autres usages; d'ailleurs, la multiplication des idées toutes faites et des procédés appris l'encroûte et réduit son jeu à une sorte de routine; enfin, il est fatigué par l'exagération de la vie cérébrale, amolli par la continuité de la vie sédentaire.

1. Burckhardt, *Die Renaissance in Italien*, passim. — Stendhal, *Histoire de la peinture en Italie* (introduction), et *Rome, Naples et Florence*, passim.

Tout au rebours pour ces esprits primesautiers, de sang vierge et de race neuve. — Au commencement du gouvernement consulaire, Rœderer, juge expert et indépendant, qui voit chaque jour Bonaparte au Conseil d'État et note le soir ses impressions de la journée, reste stupéfait d'admiration[1] : « Assidu à toutes les « séances; les tenant cinq à six heures de suite; parlant, « avant et après, des objets qui les ont remplies; tou- « jours revenant à deux questions : cela est-il *juste*? « cela est-il *utile*? examinant chaque question en elle- « même sous ces deux rapports, après l'avoir divisée « par la plus exacte analyse et la plus déliée; inter- « rogeant ensuite les grandes autorités, les temps, « l'expérience; se faisant rendre compte de la juris- « prudence ancienne, des lois de Louis XIV, du grand « Frédéric.... Jamais le Conseil ne s'est séparé sans « être plus instruit, sinon de ce qu'il lui a enseigné, du « moins de ce qu'il l'a forcé d'approfondir. Jamais les « membres du Sénat, du Corps Législatif, du Tribunat « ne viennent le visiter sans emporter le prix de cet « hommage en instructions utiles. Il ne peut avoir de- « vant lui des hommes publics sans être homme d'État, « et tout devient pour lui Conseil d'État. » — « Ce qui « le caractérise entre tous », ce n'est pas seulement la

1. Rœderer, III, 380 (1802). — *Mes souvenirs sur Napoléon*, 226, par le comte Chaptal. (Quand ces notes seront publiées, on y trouvera nombre de détails à l'appui des jugements portés dans ce chapitre et dans le suivant; la psychologie de Napoléon, telle qu'on la présente ici, en tire un surcroît de confirmation.) — (Les *Souvenirs* ont été publiés en 1894. — Note des éditeurs.

pénétration et l'universalité de son intelligence, c'est aussi et surtout la flexibilité, « la force et la constance « de son attention. Il peut passer dix-huit heures de « suite au travail, à un même travail, à des travaux « divers. Je n'ai jamais vu son esprit las. Je n'ai jamais « vu son esprit sans ressort, même dans la fatigue du « corps, même dans l'exercice le plus violent, même « dans la colère. Je ne l'ai jamais vu distrait d'une affaire « par une autre, sortant de celle qu'il discute pour son- « ger à celle qu'il vient de discuter ou à laquelle il va « travailler. Les nouvelles heureuses ou malheureuses « d'Égypte ne sont jamais venues le distraire du code « civil, ni le code civil des combinaisons qu'exigeait le « salut de l'Égypte. Jamais homme ne fut plus entier « à ce qu'il faisait, et ne distribua mieux son temps « entre les choses qu'il avait à faire. Jamais esprit ne « fut plus inflexible à refuser l'occupation, la pensée « qui ne venait ni au jour ni à l'heure, plus ardent à la « chercher, plus agile à la poursuivre, plus habile à la « fixer quand le moment de s'en occuper était venu ». — Lui-même disait plus tard[1] que « les divers objets « et les diverses affaires étaient casés dans sa tête comme « dans une armoire. Quand je veux interrompre une « affaire, ajoutait-il, je ferme son tiroir et j'ouvre celui « d'une autre. Elles ne se mêlent point l'une avec l'autre « et jamais ne me gênent ni me fatiguent. Veux-je « dormir? je ferme tous les tiroirs et me voilà au som- « meil. » On n'a pas vu de cerveau si discipliné et si

1. *Mémorial*

disponible, si perpétuellement prêt à toute besogne, si capable de concentration soudaine et totale. « Sa flexi-« bilité[1] » est merveilleuse « pour déplacer à l'instant « toutes ses facultés, toutes ses forces, et pour les por-« ter sur l'heure toutes à la fois sur l'objet seul dont il « est affecté, sur un ciron comme sur un éléphant, sur « un individu isolé comme sur une armée ennemie.... « Pendant qu'il est occupé d'un objet, le reste n'existe « pas pour lui; c'est une espèce de chasse dont rien ne « le détourne. » — Et cette chasse ardente que rien ne suspend, sauf la prise, cette poursuite tenace, cette course impétueuse pour qui l'arrivée n'est jamais qu'un nouveau point de départ, est l'allure spontanée, le train naturel, aisé, préféré de son esprit. « Moi, disait-il à « Rœderer[2], je travaille toujours; je médite beaucoup. « Si je parais toujours prêt à répondre à tout, à faire « face à tout, c'est qu'avant de rien entreprendre j'ai « longtemps médité, j'ai prévu ce qui pourrait arriver. « Ce n'est pas un génie qui me révèle tout à coup ce « que j'ai à dire ou à faire dans une circonstance inat-« tendue pour les autres, c'est ma réflexion, c'est la « méditation.... Je travaille toujours, en dînant, au « théâtre. La nuit, je me réveille pour travailler. La « nuit dernière, je me suis levé à deux heures, je me « suis mis dans une chaise longue, devant mon feu, « pour examiner les états de situation que m'avait

1. Abbé de Pradt, *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en* 1812, préface, x et 5.

2. Rœderer, III, 544 (24 février 1809). — Cf. Meneval, *Napoléon et Marie-Louise, souvenirs historiques*, I, 210-213.

« remis hier soir le ministre de la guerre, j'y ai relevé « vingt fautes, dont j'ai envoyé ce matin les notes au « ministre, qui maintenant est occupé, avec ses bureaux, « à les rectifier. » — Ses collaborateurs fléchissent et défaillent sous la tâche qu'il leur impose et qu'il porte sans en sentir le poids. Étant consul[1], « il préside quel- « quefois des réunions particulières de la section de l'in- « térieur depuis dix heures du soir jusqu'à cinq heures « du matin.... Souvent, à Saint-Cloud, il retient les « conseillers d'État depuis neuf heures du matin jus- « qu'à cinq heures du soir, avec une suspension d'un « quart d'heure, et ne paraît pas plus fatigué à la fin « de la séance qu'au commencement ». Pendant les séances de nuit, « plusieurs membres tombent de lassi- « tude, le ministre de la guerre s'endort »; il les secoue et les réveille : « Allons! allons! citoyens, réveillons- « nous, il n'est que deux heures, il faut gagner l'argent « que nous donne le peuple français! » Consul ou Empereur[2], « à chaque ministre il demande compte des

1. Pelet de la Lozère, *Opinions de Napoléon au Conseil d'État*, 8. — Rœderer, III, 380.

2. Mollien, *Mémoires*, I, 379; II, 250. — Rœderer, III, 434. « Il est à la tête de tout : il gouverne, il administre, il négocie, « il donne chaque jour au travail dix-huit heures de la tête la plus « nette et la mieux organisée; il a plus gouverné en trois ans que « les rois en cent ans. » — Lavalette, *Mémoires*, II, 75 (Paroles du secrétaire de Napoléon sur le travail de Napoléon à Paris après Leipzig) : « Il se couche à onze heures, mais il se lève à trois heures « du matin, et jusqu'au soir il n'y a pas un moment qui ne soit « pour le travail. Il est temps que cela finisse, car il succombera, « et moi avant lui. » — Gaudin, duc de Gaëte, *Mémoires*, III (supplément), 75. Récit d'une soirée où, de huit heures du soir à trois heures du matin, Napoléon examine, avec Gaudin, son budget

« moindres détails : il n'est pas rare de les voir sortir « du conseil accablés de la fatigue des longs interroga- « toires qu'il leur a fait subir ; lui dédaigne de s'en « apercevoir, et ne leur parle de l'emploi de sa journée « que comme d'un délassement qui a exercé à peine son « esprit ». Bien pis, « il arrive souvent aux mêmes « ministres de trouver encore, en rentrant chez eux, dix « lettres de lui, demandant d'immédiates réponses, « auxquelles tout l'emploi de la nuit peut à peine suf- « fire ». — La quantité de faits que son esprit emmagasine et contient, la quantité d'idées que son esprit élabore et produit, semble dépasser la capacité humaine, et ce cerveau insatiable, inépuisable, inaltérable, fonctionne ainsi sans interruption pendant trente ans.

Par un autre effet de la même structure mentale, *jamais il ne fonctionne à vide*; c'est là aujourd'hui notre grand danger. — Depuis trois siècles, nous perdons de plus en plus la vue pleine et directe des choses; sous la contrainte de l'éducation casanière, multiple et

général pendant sept heures consécutives, sans avoir une minute de distraction. — Sir Neil Campbell, *Napoleon at Fontainebleau and at Elba*, 243 (Journal de sir Neil Campbell à l'île d'Elbe) : « Je « n'ai jamais vu aucun homme, en aucune condition de la vie, « avec tant d'activité personnelle et tant de persévérance dans « l'activité. Il semble qu'il trouve son plaisir dans le mouvement « perpétuel et à voir ceux qui l'accompagnent tomber de fatigue, « ce qui a été le cas en plusieurs occasions où je l'ai accompagné.... « Hier, après avoir été sur ses jambes depuis huit heures du matin « jusqu'à trois heures de l'après-midi à visiter les frégates et les « transports, jusqu'à descendre dans les compartiments d'en bas « parmi les chevaux, il a fait une course de trois heures à cheval, « et, comme il me le disait ensuite, *pour se défatiguer*. »

prolongée, nous étudions, au lieu des objets, leurs signes; au lieu du terrain, la carte; au lieu des animaux qui luttent pour vivre[1], des nomenclatures, des classifications, et, au mieux, des spécimens morts de muséum; au lieu des hommes sentants et agissants, des statistiques, des codes, de l'histoire, de la littérature, de la philosophie, bref des mots imprimés, et, chose pire, des mots abstraits, lesquels, de siècle en siècle, deviennent plus abstraits, partant plus éloignés de l'expérience, plus difficiles à bien comprendre, moins maniables et plus décevants, surtout en matière humaine et sociale. Dans ce domaine, par l'extension des États, par la multiplication des services, par l'enchevêtrement des intérêts, l'objet, indéfiniment agrandi et compliqué, échappe maintenant à nos prises; notre idée vague, incomplète, inexacte, y correspond mal ou n'y correspond point; dans neuf esprits sur dix, et peut-être dans quatre-vingt-dix-neuf esprits sur cent, elle n'est guère qu'un mot; aux autres, s'ils veulent se représenter

1. Le point de départ des grandes découvertes de Darwin est la représentation physique et circonstanciée qu'il s'est faite des animaux et végétaux *comme vivants, et pendant tout le cours de leur vie*, à travers tant de difficultés et sous une si âpre concurrence; cette représentation manque dans le zoologiste ou botaniste ordinaire, qui n'a dans l'esprit que des préparations anatomiques ou des herbiers. En toute science, la difficulté consiste à se figurer en raccourci, par des spécimens significatifs, l'objet réel, tel qu'il existe hors de nous, et son histoire vraie. Claude Bernard me disait un jour : « Nous saurons la physiologie, lorsque nous pourrons suivre pas à pas une molécule de carbone ou d'azote, faire son histoire, raconter son voyage dans le corps d'un chien, depuis son entrée jusqu'à sa sortie. »

effectivement la société vivante, il faut, par delà l'enseignement des livres, dix ans, quinze ans d'observation et de réflexion, pour repenser les phrases dont ils ont peuplé leur mémoire, pour se les traduire, pour en préciser et vérifier le sens, pour mettre dans le mot, plus ou moins indéterminé et creux, la plénitude et la netteté d'une impression personnelle. Société, État, gouvernement, souveraineté, droit, liberté, on a vu combien ces idées, les plus importantes de toutes, étaient, à la fin du XVIIIe siècle, écourtées et fausses comment, dans la plupart des cerveaux, le simple raisonnement verbal les accouplait en axiomes et en dogmes, quelle progéniture ces simulacres métaphysiques ont enfantée, combien d'avortons non viables et grotesques, combien de chimères monstrueuses et malfaisantes. — Il n'y a pas de place pour une seule de ces chimères dans l'esprit de Bonaparte; elles ne peuvent pas s'y former ou y trouver accès; son aversion pour les fantômes sans substance de la politique abstraite va au delà du dédain, jusqu'au dégoût[1]; ce qu'on appelle en ce temps-là l'idéologie est proprement sa bête noire; il y répugne, non seulement par calcul intéressé, mais encore et davantage par besoin et instinct du vrai, en praticien, en chef d'État, se souvenant toujours, comme la grande Catherine, « qu'il travaille, non sur le papier, « mais sur la peau humaine, qui est chatouilleuse ».

1. Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat*, 204 (A propos du Tribunat) : « Ils sont là douze ou quinze métaphysiciens bons à « jeter à l'eau. C'est une vermine que j'ai sur mes habits. »

Toutes les idées qu'il en a ont eu pour source des observations que lui-même il a faites, et ont pour contrôle des observations que lui-même il fait.

Si les livres lui ont servi, c'est pour lui suggérer des questions, et à ces questions il ne répond jamais que par son expérience propre. Il a peu lu et précipitamment[1]; son instruction classique est rudimentaire; en fait de latin, il n'a pas dépassé la quatrième. A l'École militaire, comme à Brienne, l'enseignement qu'il a reçu était au-dessous du médiocre; et dès Brienne on constatait que, « pour les langues et les belles-lettres, il « n'avait aucune disposition ». Ensuite la littérature élégante et savante, la philosophie de cabinet et de salon, dont ses contemporains sont imbus, a glissé sur son

1. Mme de Rémusat, I, 115 : « Au fond, il est ignorant, n'ayant « que très peu lu, et toujours avec précipitation. » — Stendhal, *Mémoires sur Napoléon* : « Son éducation avait été fort incomplète.... « Il ignorait la plupart des grandes vérités découvertes depuis « cent ans », et précisément celles qui concernent l'homme ou la société. « Par exemple, il n'avait pas lu Montesquieu comme il « faut le lire, c'est-à-dire de façon à accepter ou à rejeter nette- « ment chacun des trente et un livres de l'*Esprit des lois*. Il « n'avait point lu ainsi le *Dictionnaire* de Bayle, ni le *Traité des* « *richesses* d'Adam Smith. On ne s'apercevait point de cette igno- « rance de l'Empereur dans la conversation : d'abord, il dirigeait « cette conversation; ensuite, avec une finesse italienne, jamais « une question ou une supposition étourdie ne venait trahir cette « ignorance. » — Bourrienne, I, 19, 21. A Brienne, « malheureu- « sement pour nous, les moines auxquels était confiée l'éducation « de la jeunesse ne savaient rien, et ils étaient trop pauvres pour « payer de bons maîtres étrangers.... On ne conçoit pas comment « il a pu sortir un seul homme capable de cette maison d'educa- « tion. » — Yung, I, 125 (Notes sur Bonaparte au sortir de l'École militaire) : « Très appliqué aux sciences abstraites, peu curieux « des autres, connaissant à fond les mathématiques et la géo- « graphie. »

intelligence comme sur une roche dure; seules les vérités mathématiques, les notions positives de la géographie et de l'histoire y ont pénétré et s'y sont gravées. Tout le reste, en lui comme en ses prédécesseurs du xve siècle, lui vient du travail original et direct de ses facultés au contact des hommes et des choses, de son tact rapide et sûr, de son attention infatigable et minutieuse, de ses divinations indéfiniment répétées et rectifiées pendant ses longues heures de solitude et de silence. En toutes choses, c'est par la pratique, non par la spéculation, qu'il s'est instruit; de même un mécanicien élevé parmi les machines. « Il n'est rien à la guerre, dit-il, « que je ne puisse faire par moi-même[1]. S'il n'y a per- « sonne pour faire de la poudre à canon, je sais en « fabriquer; des affûts, je sais les construire; s'il faut « fondre des canons, je les ferai fondre; les détails de « la manœuvre, s'il faut les enseigner, je les ensei- « gnerai. » Voilà comment il s'est trouvé compétent du premier coup, général d'artillerie, général en chef, puis aussitôt diplomate, financier, administrateur en tous les genres. Grâce à cet apprentissage fécond, dès le Consulat il en remontre aux hommes de cabinet, aux anciens ministres qui lui adressent des mémoires. « Je suis plus « vieux administrateur qu'eux[2]; quand on a dû tirer de

1. Rœderer, III, 544 (6 mars 1809), 563 (23 janvier 1811 et 12 novembre 1813).

2. Mollien, I, 348 (un peu avant la rupture d'Amiens). — *Ib.*, III, 16. « C'était à la fin de janvier 1809 qu'il voulait qu'on lui « rendît compte de la situation complète des finances au 31 décem- « bre 1808.... Ce travail put lui être présenté deux jours après

« sa seule tête les moyens de nourrir, d'entretenir, de « contenir, d'animer du même esprit et de la même « volonté quelques centaines de mille hommes loin de « leur patrie, on a vite appris tous les secrets de l'admi- « nistration. » Dans chacune des machines humaines qu'il construit et qu'il manie, il aperçoit d'un seul coup toutes les pièces, chacune à sa place et dans son office, les générateurs de la force, les organes de la transmission, les engrenages superposés, les mouvements composants, la vitesse résultante, l'effet final et total, le rendement net; jamais son regard ne demeure superficiel et sommaire : il plonge dans les angles obscurs et dans les derniers fonds, « par la précision technique « de ses questions », avec une lucidité de spécialiste, et de cette façon, pour emprunter un mot des philosophes, l'idée chez lui se trouve *adéquate à son objet*.

De là son goût pour les détails, car ils font le corps et la substance de l'objet; la main qui ne les a pas saisis ou qui les lâche ne tient qu'une écorce, une enve-

« sa demande. » — III, 454. « Un bilan complet du trésor public « pour les six premiers mois de 1812 était sous les yeux de Napo- « léon à Witebsk, le 11 août, onze jours après la révolution de ces « six premiers mois. — Ce qui est vraiment étonnant, c'est qu'au « milieu de tant d'occupations et de préoccupations diverses... il « conservât une tradition aussi précise des procédés et des « méthodes des administrations dont il voulait inspecter momen- « tanément la situation et la marche. Personne n'avait le prétexte « de ne pouvoir répondre; car *chacun n'était interrogé que dans « sa langue*; c'est cette singulière aptitude du chef de l'État et la « *précision technique de ses questions* qui seules peuvent expliquer « comment il pouvait maintenir un ensemble si remarquable dans « un système administratif dont il faisait aboutir à lui les moindres « fils. »

loppe. A leur endroit, sa curiosité, son avidité est « insaturable[1] ». Dans chaque ministère il en sait plus que le ministre, et dans chaque bureau il sait autant que le commis. Sur sa table[2] sont des états de situation des armées de terre et de mer; il en a donné le plan, et ils sont renouvelés le premier jour de chaque mois; telle est sa lecture quotidienne et préférée : « J'ai tou-« jours présents mes états de situation. Je n'ai pas de « mémoire assez pour retenir un vers alexandrin, mais « je n'oublie pas une syllabe de mes états de situation.

1. Mot de Mollien.

2. Meneval, I, 210, 213. — Rœderer, III, 537, 545 (février et mars 1809, paroles de Napoléon). « En ce moment, il était près de « minuit. » — *Ib.*, IV, 55 (novembre 1809). Lire l'admirable interrogatoire que Napoléon fait subir à Rœderer sur le royaume de Naples. Ses questions font un vaste filet systématique et serré qui enveloppe tout le sujet et ne laisse aucune donnée physique ou morale, aucun fait utile, hors de ses prises. — Ségur, II, 251. M. de Ségur, chargé de visiter toutes les places du littoral du Nord, avait remis son rapport : « J'ai vu tous vos états de situa-« tion, me dit le Premier Consul; ils sont exacts. Cependant vous « avez oublié à Ostende deux canons de quatre. » — Et il lui désigne l'endroit, « une chaussée en arrière de la ville ». — C'était vrai. — « Je sortis confondu d'étonnement de ce que, parmi des « milliers de pièces de canon répandues par batteries fixes ou « mobiles sur le littoral, deux pièces de quatre n'eussent point « échappé à sa mémoire. » — *Correspondance*, lettre au roi Joseph, 6 août 1806 : « La bonne situation de mes armées vient de ce que « je m'en occupe tous les jours une heure ou deux, et, lorsqu'on « m'envoie chaque mois les états de mes troupes et de mes flottes, « ce qui forme *une vingtaine de gros livrets*, je quitte toute autre « occupation pour les lire en détail, pour voir la différence qu'il y « a entre un mois et l'autre. Je prends plus de plaisir à cette lec-« ture qu'une jeune fille n'en prend à lire un roman. » — Cadet de Gassicourt, *Voyage en Autriche* (1809), sur ses revues à Schœnbrunn et sa vérification du contenu d'une voiture de pontonniers, prise comme spécimen.

« Ce soir, je vais les trouver dans ma chambre, je ne « me coucherai pas sans les avoir lus. » Mieux que les bureaux du mouvement des ministères de la guerre et de la marine, mieux que les états-majors eux-mêmes, il sait toujours « sa position » sur mer et sur terre, nombre, grandeur et qualité de ses vaisseaux au large et dans chaque port, degré d'avancement présent et futur des bâtiments en construction, composition et force des équipages, composition, organisation, personnel, matériel, résidence, recrutement passé et prochain de chaque corps d'armée et de chaque régiment. De même en finances, en diplomatie, dans toutes les branches de l'administration laïque ou ecclésiastique, dans l'ordre physique et dans l'ordre moral. Sa mémoire topographique et son imagination géographique des contrées, des lieux, du terrain et des obstacles aboutissent à une vision interne qu'il évoque à volonté et qui, après plusieurs années, ressuscite en lui aussi fraîche qu'au premier jour. Son calcul des distances, des marches et des manœuvres est une opération mathématique si rigoureuse, que plusieurs fois, à deux ou trois cents lieues de distance, sa prévision militaire, antérieure de deux mois, de quatre mois, s'accomplit presque au jour fixé, précisément à la place dite[1]. Ajoutez une dernière faculté,

1. Bourrienne, II, 116, IV, 258 : « Il avait peu de mémoire « pour les noms propres, les mots et les dates ; mais il en avait « une prodigieuse pour *les faits et les localités*. Je me rappelle « qu'en allant de Paris à Toulon, il me fit remarquer dix endroits « propres à livrer de grandes batailles.... C'était alors un souvenir « des premiers voyages de sa jeunesse, et il me décrivait l'assiette « du terrain, me désignait les positions qu'il aurait occupées, avant

la plus rare de toutes; car, si sa prévision s'accomplit, c'est que, comme les célèbres joueurs d'échecs, il a évalué juste, outre le jeu mécanique des pièces, le caractère et le talent de l'adversaire, « sondé son tirant « d'eau », deviné ses fautes probables; au calcul des quantités et des probabilités physiques, il a joint le calcul des quantités et des probabilités morales, et il s'est montré grand psychologue autant que stratégiste accompli. — Effectivement, nul ne l'a surpassé dans l'art de démêler les états et les mouvements d'une âme

« même que nous fussions sur les lieux.... » Le 17 mars 1800, piquant des épingles sur une carte, il montre à Bourrienne l'endroit où il compte battre Mélas; c'est à San-Juliano. « Quatre « mois après, je me trouvai à San-Juliano avec son portefeuille « et ses dépêches, et, le soir même, à Torre di Gafolo, qui est à « une lieue de là, j'écrivis sous sa dictée le bulletin de la ba- « taille » (de Marengo). — Comte de Ségur, I, 20 (Récit de M. Daru à M. de Ségur : le 13 août 1805, au quartier général des côtes de la Manche, Napoléon dicte à M. Daru le plan complet de la campagne contre l'Autriche) : « Ordre des marches, leur durée, « lieux de convergence ou de réunion des colonnes, attaques de « vive force, mouvements divers et fautes de l'ennemi, tout, dans « cette dictée si subite, était prévu à deux mois et deux cents lieues « de distance.... Les champs de bataille, les victoires et jusqu'aux « jours mêmes où nous devions entrer dans Munich et dans Vienne, « tout alors fut annoncé, fut écrit comme il arriva....Daru vit ces « oracles se réaliser à jours fixes jusqu'à notre entrée à Munich; « s'il y eut quelques différences de temps et non de résultats « entre Munich et Vienne, elles furent à notre avantage. » — M. de Lavallette, *Mémoires*, II, 35 (Il était directeur général des Postes) : « Il m'est arrivé souvent de ne pas être aussi sûr que « lui des distances et d'une foule de détails de mon administra- « tion, qu'il savait assez pour me redresser. » — Revenant du camp de Boulogne, Napoléon rencontre un peloton de soldats égarés, leur demande le numéro de leur régiment, calcule le jour de leur départ, la route qu'ils ont prise, le chemin qu'ils ont dû faire et leur dit : « Vous trouverez votre bataillon à telle « étape ». — Or « l'armée était alors de 200000 hommes ».

et de beaucoup d'âmes, les motifs efficaces, permanents ou momentanés, qui poussent ou retiennent l'homme en général et tels ou tels hommes en particulier, les ressorts sur lesquels on peut appuyer, l'espèce et le degré de pression qu'il faut appliquer. Sous la direction de cette faculté centrale, toutes les autres opèrent, et, dans l'art de maîtriser les hommes, son génie se trouve souverain.

III

Il n'y a pas de faculté plus précieuse pour un ingénieur politique, car les forces qu'il emploie ne sont jamais que des passions humaines. Mais comment, sauf par divination, atteindre les passions qui sont des sentiments intimes, et comment, sauf par conjecture, calculer des forces qui semblent répugner à toute mesure? — Dans ce domaine obscur, glissant, où l'on ne peut marcher qu'à tâtons, Napoléon opère presque sûrement, et il opère incessamment, d'abord sur lui-même; en effet, pour pénétrer dans l'âme d'autrui, il faut au préalable être descendu dans la sienne. « J'ai toujours aimé « l'analyse, disait-il un jour[1], et, si je devenais sérieu- « sement amoureux, je décomposerais mon amour « pièce à pièce. *Pourquoi et comment* sont des questions « si utiles qu'on ne saurait trop se les faire. » — « Cer- « tainement, écrit le même témoin, il est l'homme qui « a le plus médité sur les *pourquoi* qui régissent les « actions humaines. » Son procédé, qui est celui des

1. Mme de Rémusat [illegible] 105, 268.

sciences expérimentales, consiste à contrôler toute hypothèse ou déduction par une application précise, observée dans des conditions définies : telle force physique se trouve ainsi constatée et mesurée exactement par la déviation d'une aiguille, par l'ascension ou la décoloration d'un liquide ; telle force morale invisible peut être de même constatée et approximativement mesurée par sa manifestation sensible, par une épreuve décisive, qui est tel mot, tel accent, tel geste. Ce sont ces mots, gestes et accents qu'il recueille ; il aperçoit les sentiments intimes dans leur expression extérieure ; il se peint le dedans par le dehors, par telle physionomie caractéristique, par telle attitude parlante, par telle petite scène abréviative et topique, par des spécimens et raccourcis, si bien choisis et tellement circonstanciés qu'ils résument toute la file indéfinie des cas analogues. De cette façon, l'objet vague et fuyant se trouve soudainement saisi, rassemblé, puis jaugé et pesé, comme un gaz impalpable que l'on renferme et que l'on retient dans un tube gradué de cristal transparent. — Partant, au Conseil d'État, tandis que les autres, administrateurs ou légistes, voient des abstractions, des articles de code, des précédents, il voit des âmes, et telles qu'elles sont, celle du Français, de l'Italien, de l'Allemand, celle du paysan, de l'ouvrier, du bourgeois, du noble, celle du jacobin survivant, de l'émigré rentré[1], celle du soldat,

1. Thibaudeau, 25 (Sur les jacobins survivants) : « Ce sont des « artisans renforcés, des peintres, etc., qui ont l'imagination « ardente, un peu plus d'instruction que le peuple, qui vivent avec « le peuple et exercent de l'influence sur lui. » — Mme de Rémusat,

de l'officier, du fonctionnaire, partout l'individu actuel et total, l'homme qui laboure, fabrique, se bat, se marie, enfante, peine, s'amuse et meurt. — Rien de plus frappant que le contraste entre les raisonnements ternes et graves que lui prête le sage rédacteur officiel et ses propres paroles recueillies à la volée, à l'instant même, toutes vibrantes et fourmillantes d'exemples et d'images[1]. A propos du divorce qu'il veut maintenir en principe : « Consultez donc les mœurs de la nation : « l'adultère n'est pas un phénomène, il est très com- « mun; c'est une affaire de canapé.... Il faut un frein « aux femmes qui sont adultères pour des clinquants,

I, 271 (Sur le parti royaliste) : « Il est bien facile d'abuser ce « parti-là, parce qu'il part toujours, non de ce qui est, mais de ce « qu'il voudrait qui fût. » — I, 537 : « Les Bourbons ne verront « jamais rien que par l'Œil-de-Bœuf. » — Thibaudeau, 46 : « La « chouannerie et l'émigration sont des maladies de peau; le ter- « rorisme est une maladie de l'intérieur. » — *Ib.*, 75 : « Ce qui « soutient actuellement l'esprit de l'armée, c'est cette idée qu'ont « les militaires qu'ils occupent la place des ci-devant nobles. »

1. Thibaudeau, 419 à 452. (Les deux textes sont imprimés face à face sur deux colonnes). — Et passim, par exemple, 84, cette peinture du culte décadaire sous la République : « On avait « imaginé de réunir les citoyens dans les églises pour geler de « froid à entendre la lecture des lois, les lire et les étudier; ce « n'est pas déjà trop amusant pour ceux qui doivent les exécuter. » — Autre exemple de la manière dont ses idées se traduisent en images (Pelet de la Lozère, 242) : « Je ne suis pas content de « la régie des douanes sur les Alpes ; elle ne donne pas signe de « vie : *on n'entend pas le versement de ses écus* dans le Trésor pu- « blic. » — Pour prendre sur le vif la parole et la pensée de Napoléon, on doit consulter surtout les cinq ou six grandes conversations notées le soir même par Rœderer, les deux ou trois conversations notées de même par Miot de Melito, les scènes racontées par Beugnot, les notes de Pelet de la Lozère et de Stanislas de Girardin, et le volume presque entier de Thibaudeau.

« des vers, Apollon, les Muses, etc. » Mais, si vous admettez le divorce pour incompatibilité de caractères, vous ébranlez le mariage; au moment de le contracter, on le sentira fragile. « Ce sera comme si l'on disait : Je « me marie jusqu'à ce que je change d'humeur. » Ne prodiguez pas non plus les cas de nullité; le mariage fait, il est grave de le défaire : « Je crois épouser ma « cousine qui arrive des Grandes-Indes, et l'on me fait « épouser une aventurière; j'en ai des enfants, je « découvre qu'elle n'est pas ma cousine : le mariage « est-il bon? La morale publique ne veut-elle pas qu'il « soit valable? Il y a eu échange d'âme, de *transpi-* « *ration.* » — Sur le droit des enfants, mêmes majeurs, à des aliments : « Voulez-vous qu'un père puisse chas- « ser de sa maison une fille de quinze ans! Un père qui « aurait soixante mille francs de rente pourrait donc « dire à son fils : Tu es gros et gras, va labourer? Un « père riche ou aisé doit toujours à ses enfants la « gamelle paternelle »; retranchez ce droit aux aliments, et « vous forcerez les enfants à tuer leurs pères ». — Quant à l'adoption, « vous l'envisagez en faiseurs de lois, « non en hommes d'État. Elle n'est pas un contrat civil « ni un acte judiciaire. L'analyse (du juriste) conduit « aux résultats les plus vicieux. On ne peut gouverner « l'homme que par l'imagination; sans l'imagination, « c'est une brute. Ce n'est pas pour cinq sous par jour, « pour une chétive distinction qu'on se fait tuer; c'est « en parlant à l'âme qu'on électrise l'homme. Ce n'est « pas un notaire qui produira cet effet pour douze francs

« qu'on lui payera. Il faut un autre procédé, un acte « législatif. L'adoption, qu'est-ce? Une imitation par « laquelle la société veut singer la nature. C'est une « espèce de nouveau sacrement.... Le fils des os et du « sang passe, par la volonté de la société, dans les os et « le sang d'un autre. C'est le plus grand acte qu'on puisse « imaginer. Il donne des sentiments de fils à celui qui « ne les avait pas, et réciproquement ceux de père. D'où « doit donc partir cet acte? D'en haut, comme la « foudre. » — Tous ses mots sont des traits de feu dardés coup sur coup[1]; depuis Voltaire et Galiani, per-

1. Pelet de la Lozère, 63, 64. (Sur la différence physiologique de l'Anglais et du Français.) — Mme de Rémusat, I, 275, 392 : « Vous, Français, vous ne savez rien vouloir sérieusement, si ce « n'est peut-être l'égalité. Et encore on y renoncerait volontiers, « si chacun pouvait se flatter d'être le premier. Il faut donner à « tous l'espérance de s'élever.... Il faut toujours tenir vos va- « nités en haleine. La sévérité du gouvernement républicain vous « eût ennuyés à mort. Qu'est-ce qui a fait la Révolution? La vanité. « Qu'est-ce qui la terminera? Encore la vanité. La liberté n'est « qu'un prétexte. » — III, 155 : « La liberté est le besoin d'une « classe peu nombreuse et privilégiée, par nature, de facultés « plus élevées que le commun des hommes; *elle peut donc être « contrainte impunément*; l'égalité, au contraire, plaît à la mul- « titude. » — Thibaudeau, 99 : « Que m'importe l'opinion des sa- « lons et des caillettes? Je ne l'écoute pas; je n'en connais « qu'une, celle des gros paysans. » — Ses résumés d'une situation sont des chefs-d'œuvre de concision pittoresque : « Pourquoi me « suis-je arrêté et ai-je signé les préliminaires de Léoben? C'est « que je jouais au vingt et un que je me suis tenu à vingt. » — Ses percées sur les caractères sont du plus pénétrant critique : « Le Mahomet de Voltaire n'est ni un prophète ni un Arabe; c'est « un imposteur qui semble avoir été élevé à l'École polytechnique. » « — « Quand Mme de Genlis veut définir la vertu, elle en parle « toujours comme d'une découverte. » — (Sur Mme de Staël) : « Cette femme apprend à penser à ceux qui ne s'en aviseraient « pas ou qui l'avaient oublié. » — (Sur M. de Chateaubriand,

sonne n'en a lancé autant, à poignées; sur la société, les lois, le gouvernement, la France et les Français, il en a qui percent et illuminent à fond, comme ceux de Montesquieu, par un grand éclair brusque; il ne les fabrique pas industrieusement, ils jaillissent de lui; ce sont les gestes de son esprit, ses gestes naturels, involontaires, perpétuels. — Et ce qui ajoute à leur prix, c'est que, hors des conseils ou entretiens intimes, il s'en abstient; il ne s'en sert que pour penser; dans les autres circonstances, il les subordonne à son but qui est toujours l'effet pratique; ordinairement il écrit et parle dans une langue différente, dans la langue qui convient à ses auditeurs; il se retranche les étrangetés, les saccades d'improvisation et d'imagination, les sursauts d'inspiration et de génie. Ce qu'il en garde et s'en permet n'est que pour imprimer de lui une grande idée dans le personnage qu'il a besoin d'éblouir, Pie VII ou l'empereur Alexandre; en ce cas, le ton courant de sa conversation est la familiarité caressante, expansive, aimable; il est alors en scène, et en scène il peut jouer tous les rôles, la tragédie, la comédie, avec la même verve, tour à tour fulminant, insinuant et même bonhomme. Avec ses généraux, ministres et chefs d'emploi, il se réduit au style serré, positif et technique des affaires; tout autre langage nui-

dont un parent venait d'être fusillé) : « Il écrira quelques pages « pathétiques qu'il lira dans le faubourg Saint-Germain, les belles « dames pleureront, et vous verrez que cela le consolera. — « (Sur l'abbé Delille) : « Il radote l'esprit. » — (Sur MM. Pasquier et Molé) : « J'exploite l'un et je crée l'autre. » — Cf. Mme de Rémusat, II, 389, 391, 394, 399, 402, III, 67.

rait aux affaires; l'âme passionnée ne se révèle que par la brièveté, la force et la rudesse impérieuse de l'accent. Pour ses armées et le commun des hommes, il a ses proclamations et ses bulletins, c'est-à-dire des phrases à effet et de l'emphase voulue, avec un exposé de faits simplifiés, arrangés et falsifiés à dessein[1], bref un vin fumeux, excellent pour échauffer l'enthousiasme, et un narcotique excellent pour entretenir la crédulité[2], sorte de mixture populaire qu'il débite juste au moment opportun, et dont il proportionne si bien les ingrédients que le gros public, auquel il la sert, a du plaisir à boire et ne peut manquer d'être ivre après avoir bu. — En toute circonstance, son style, fabriqué ou spontané, manifeste sa merveilleuse connaissance des masses et des individus; sauf dans deux ou trois cas, saut en un domaine élevé, écarté, et qui lui est demeuré inconnu, il a toujours touché juste, à propos, à l'endroit accessible, avec le levier approprié, avec la poussée, la pesée, le degré d'insistance ou de brusquerie qui devait être le plus efficace. C'est que, par une série de notations courtes, précises et quotidiennement rectifiées, il s'était tracé une sorte de tableau psychologique où étaient

1. Bourrienne, II, 281, 342 : « J'éprouvais un sentiment pénible « en écrivant, sous sa dictée, des paroles officielles dont chacune « était une imposture. Sa réponse était toujours : « Mon cher, « vous êtes un nigaud, vous n'y entendez rien. » — Mme de Rémusat, II, 205, 207.

2. Lire notamment les bulletins de la campagne de 1807, si blessants pour la reine et le roi de Prusse, mais, par cela même, si bien calculés pour provoquer chez les soldats le gros rire goguenard et méprisant.

représentées, résumées et presque évaluées en chiffres les dispositions mentales et morales, caractères, facultés, passions, aptitudes, énergies ou faiblesses des innombrables créatures humaines sur lesquelles, de près ou de loin, il agissait.

IV

Tâchons de nous figurer un instant l'étendue et le contenu de cette intelligence; probablement il faudrait remonter jusqu'à César pour en découvrir une égale; mais, faute de documents, on n'a, de César, que des linéaments généraux, un contour sommaire; de Napoléon, outre la silhouette d'ensemble, nous avons le détail des traits. Lisons, jour par jour, puis chapitre par chapitre[1], sa correspondance, par exemple en 1806,

1. Dans la *Correspondance de Napoléon* publiée en trente-deux volumes les lettres sont classées par dates. — Elles sont classées par chapitres dans sa *Correspondance avec Eugène, vice-roi d'Italie*, et avec Joseph, roi de Naples, puis d'Espagne, et il est aisé de composer d'autres chapitres non moins instructifs : l'un sur les affaires étrangères (lettres à M. de Champagny, à M. de Talleyrand, à M. de Bassano); un autre sur les finances (lettres à M. Gaudin et à M. Mollien); un autre sur la marine (lettres à l'amiral Decrès); un autre sur l'administration militaire (lettres au général Clarke); un autre sur les affaires de l'Église (lettres à M. Portalis et à M. Bigot de Préameneu); un autre sur la police (lettres à Fouché), etc. — On peut enfin, par une troisième classification, diviser et distribuer ses lettres selon qu'elles se rapportent à telle ou telle grande entreprise, notamment à telle ou telle campagne militaire. — De cette façon, on parvient à concevoir l'immensité de ses formations positives et à se représenter le jeu ordinaire de son esprit. — Cf. notamment les lettres suivantes : au prince Eugène, 11 juin 1806 (sur les consommations et dépenses de l'armée d'Italie); 1er et 18 juin 1806 (sur l'occupation et sur la situation militaire, défensive et offensive, de la

après la bataille d'Austerlitz, ou mieux encore, en 1809, depuis son retour d'Espagne jusqu'à la paix de Vienne; quelle que soit notre insuffisance technique, nous comprendrons que son esprit, par sa compréhension et sa plénitude, déborde au delà de toutes les proportions connues ou même croyables. — Il y a trois atlas principaux en lui, à demeure, chacun d'eux composé « d'une « vingtaine de gros livrets », distincts et perpétuellement tenus à jour. — Le premier est militaire et forme un recueil énorme de cartes topographiques aussi minutieuses que celles d'un état-major, avec le plan circonstancié de toutes les places fortes, avec la désignation spécifique et la distribution locale de toutes les forces de terre et de mer : équipages, régiments, batteries, arsenaux, magasins, ressources actuelles et futures en

Dalmatie). — Au général Dejean, 28 avril 1806 (sur les fournitures du ministère de la guerre); 27 juin 1806 (sur les fortifications de Peschiera); 20 juillet 1806 (sur les fortifications de Wesel et de Juliers). — *Mes souvenirs sur Napoléon*, 555, par le comte Chaptal : « Un jour, l'Empereur me dit qu'il « voulait former une école militaire à Fontainebleau; il me fit « connaître les principales dispositions de cet établissement et « m'ordonna de rédiger le tout par articles et de le lui apporter « le lendemain. Je passai la nuit à ce travail et je le lui portai « à l'heure indiquée. Il le lut et me dit que c'était bien, mais « que ce n'était pas complet; il me fit asseoir et me dicta, « pendant deux ou trois heures, un plan d'organisation, *en* 517 « *articles*; je crois que jamais rien de plus parfait n'est jamais « sorti de la tête d'un homme. — Une autre fois, l'impératrice « Joséphine devait aller prendre les eaux à Aix-la-Chapelle, l'Em- « pereur me fit appeler et me dit : « L'impératrice part demain « pour les eaux : c'est une femme bonne et facile; il faut lui « dicter sa marche et lui tracer sa conduite. Écrivez. » Il me « dicta 21 *pages grand papier*; tout y était prévu, jusqu'aux ques- « tions et réponses qu'elle devait faire aux autorités de la route. »

hommes, chevaux, voitures, armes, munitions, vivres et vêtements. — Le second, qui est civil, ressemble à ces gros volumes où, chaque année, nous lisons aujourd'hui l'état du budget, et comprend, d'abord les innombrables articles de la recette et de la dépense ordinaire et extraordinaire, impôts à l'intérieur, contributions à l'étranger, produit des domaines en France et hors de France, service de la dette, des pensions, des travaux publics et du reste, ensuite toute la statistique administrative, la hiérarchie des fonctions et des fonctionnaires, sénateurs, députés, ministres, préfets, évêques, professeurs, juges et leurs sous-ordres, chacun dans sa résidence, avec son rang, ses attributions et ses appointements. — Le troisième est un gigantesque dictionnaire biographique et moral, où, comme en un casier de haute police, chaque individu notable, chaque groupe local, chaque classe professionnelle ou sociale, et même chaque peuple a sa fiche, avec l'indication abréviative de sa situation, de ses besoins, de ses antécédents, partant de son caractère prouvé, de ses dispositions éventuelles et de sa conduite probable. — Toute fiche, carte ou feuillet a son résumé; tous ces résumés partiels, méthodiquement classés, aboutissent à des totaux, et les totaux des trois atlas se combinent pour fournir à leur possesseur la mesure de sa force disponible. — Or, en 1809, si grossis que soient les trois atlas, ils sont imprimés en entier dans l'esprit de Napoléon; il en sait, non seulement le résumé total et les résumés partiels, mais aussi les derniers détails; il y lit couramment et à toute heure; il perçoit en bloc

et par le menu les diverses nations qu'il gouverne directement ou par autrui, c'est-à-dire soixante millions d'hommes, les diverses contrées qu'il a conquises ou parcourues, c'est-à-dire soixante-dix mille lieues carrées, d'abord la France, accrue de la Belgique et du Piémont, ensuite l'Espagne d'où il revient et où il a mis son frère Joseph, l'Italie du sud où, après Joseph, il a mis Murat, l'Italie du centre où il occupe Rome, l'Italie du nord où Eugène est son délégué, la Dalmatie et l'Istrie qu'il a jointes à son empire, l'Autriche qu'il envahit pour la seconde fois, la Confédération du Rhin qu'il a faite et qu'il dirige, la Westphalie et la Hollande où ses frères ne sont que ses lieutenants, la Prusse qu'il a soumise, qu'il a mutilée, qu'il exploite et dont il détient encore les plus fortes places; ajoutez un dernier tableau intérieur, celui qui lui représente les mers du Nord, l'Atlantique et la Méditerranée, toutes les escadres du continent au large et dans les ports, depuis Dantzig jusqu'à Flessingue et Bayonne, depuis Cadix jusqu'à Toulon et Gaëte, depuis Tarente jusqu'à Venise, Corfou et Constantinople[1]. —

1. Cf., dans la *Correspondance*, les lettres datées de Schœnbrunn près de Vienne, pendant les mois d'août et de septembre 1809, notamment : 1° les lettres et instructions très nombreuses à propos de l'expédition anglaise à Walcheren; 2° les lettres au grand juge Régnier et à l'archichancelier Cambacérès sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (21 août, 7 et 29 septembre); 3° les lettres et instructions de M. de Champagny pour traiter avec l'Autriche (19 août, 10, 15, 18, 22 et 25 septembre); 4° les lettres à l'amiral Decrès pour envoyer des expéditions navales aux colonies (17 août et 26 septembre); 5° la lettre à Mollien sur le budget des dépenses (8 août); 6° la lettre à Clarke sur la statistique des fusils en magasin dans l'empire (14 septembre). — Autres lettres : pour faire composer deux traités d'art militaire

Dans l'atlas psychologique et moral, outre une lacune primitive qu'il ne comblera jamais, parce qu'elle tient à son caractère, il y a quelques résumés faux, notamment à l'endroit du pape et des consciences catholiques; pareillement, il cote trop bas l'énergie du sentiment national en Espagne et en Allemagne; il cote trop haut, en France et dans les pays annexés et sujets, son prestige, le reliquat de confiance et de zèle sur lequel il peut compter. Mais ces erreurs sont l'œuvre de sa volonté plutôt que de son intelligence; par intervalles, il les reconnaît; s'il a des illusions, c'est qu'il se les forge; laissé à lui-même, son bon sens resterait infaillible; il n'y a que ses passions qui puissent troubler sa lucidité. — Quant aux deux autres atlas, surtout l'atlas topographique et militaire, ils sont aussi complets et aussi exacts que jamais; la réalité qu'ils figurent a eu beau s'enfler et se compliquer, toute monstrueuse qu'elle soit à cette date, par leur ampleur et leur précision ils lui correspondent encore trait pour trait.

(1er octobre), deux ouvrages sur l'histoire et les empiétements du Saint-Siège (3 octobre), pour interdire les conférences de Saint-Sulpice (15 septembre), pour défendre aux ecclésiastiques de prêcher hors des églises (24 septembre). — De Schœnbrunn, il surveille le détail des travaux publics en France et en Italie : par exemple, lettres à M. de Montalivet (30 septembre) pour envoyer en poste à Parme un auditeur qui fera réparer sur-le-champ une digue crevée, et (8 octobre) pour accélérer la construction de plusieurs ponts et quais à Lyon.

V

Mais cette multitude de notations n'est que la moindre partie de la population mentale qui pullule dans cette cervelle immense, car, sur l'idée qu'il a du réel, germent et fourmillent les conceptions qu'il se fait du possible; sans ces conceptions, nul moyen de manier et de transformer les choses, et l'on sait s'il les manie, s'il les transforme. Avant d'agir, il a choisi son plan, et, s'il a choisi ce plan, c'est entre plusieurs autres[1], après examen, comparaison et préférence; il a donc conçu tous les autres. Derrière chaque combinaison adoptée, on entrevoit la foule des combinaisons rejetées; il y en a par dizaines derrière chaque décision prise, manœuvre effectuée, traité signé, décret promulgué, ordre expédié, et, je dirai même, derrière presque toute action ou parole improvisée, car il met du calcul dans tout ce qu'il fait, dans ses expansions apparentes et jusque dans ses explosions sincères; quand il s'y abandonne, c'est de parti pris, avec prévision de leur effet, afin d'intimider ou d'éblouir; il exploite tout d'autrui, et aussi de lui-même, sa passion, ses emportements, ses défauts, son besoin de parler, et il exploite tout pour l'avancement de l'édifice qu'il bâtit[2]. — Certainement, parmi ses

1. Il disait lui-même : « Je fais toujours mon thème de plu-« sieurs façons. »

2. Mme de Rémusat, I, 117, 120 : « J'ai entendu M. de Talleyrand « s'écrier un jour avec une sorte d'humeur : « Ce diable d'homme « trompe sur tous les points : ses passions mêmes vous échap-

diverses facultés, si grandes qu'elles soient, celle-ci, *l'imagination constructive*, est la plus forte. Dès le commencement, on en sentait la chaleur intense et les bouillonnements, sous la froideur et la raideur de ses instructions techniques et positives : « Quand je fais un « plan militaire, disait-il à Rœderer, il n'y a pas « d'homme plus pusillanime que moi. Je me grossis « tous les dangers et tous les maux possibles dans les « circonstances. Je suis dans une agitation tout à fait » pénible. Cela ne m'empêche pas de paraître fort serein « devant les personnes qui m'entourent; *je suis comme « une fille qui accouche*[1]. » Passionnément, avec des frémissements de créateur, il s'absorbe ainsi dans sa création future; par anticipation et de cœur, il habite déjà sa bâtisse imaginaire : « Général, lui disait un jour « Mme de Clermont-Tonnerre, vous construisez derrière

« pent ; car il trouve moyen de les feindre, quoiqu'elles exis- « tent réellement. » — Ainsi, au moment de faire à lord Whitworth la scène violente qui rompit le traité d'Amiens, il causait et jouait avec des femmes et avec le petit Napoléon, son neveu, de l'air le plus gai et le plus dégagé : « Tout à coup, on vint l'avertir « que le cercle était formé. Sa physionomie se transforme comme « celle d'un acteur, par un changement à vue. Son teint parut « presque pâlir à sa volonté; ses traits se contractèrent. Il se lève, « marche précipitamment vers l'ambassadeur anglais, et fulmine « pendant deux heures devant deux cents personnes. » (Hansard's *Parliamentary History*, t. XXVI, dépêches de lord Whitworth, 1298, 1302, 1310.) — « Il disait souvent que l'homme politique « doit calculer jusqu'aux moindres profits qu'il peut faire de ses « défauts. » Un jour, après une de ses explosions, il dit à l'abbé de Pradt : « Vous m'avez cru bien en colère : détrompez-vous ; « chez moi, la colère n'a jamais dépassé çà. » (Il montrait son cou.)

1. Rœderer, III. (Premiers jours de brumaire an VIII.)

« un échafaudage que vous ferez tomber quand vous « aurez fini. — Oui, madame[1], c'est bien cela, répond « Bonaparte, vous avez raison, *je ne vis jamais que « dans deux ans....* » Sa réponse est partie avec « une « vivacité incroyable », comme un sursaut; c'est le sursaut de l'âme touchée dans sa fibre vitale, au centre. — Aussi bien, de ce côté, la puissance, la rapidité, la fécondité, le jeu et le jet de sa pensée semblent sans limites. Ce qu'il a fait est surprenant; mais il a entrepris bien davantage, et, quoi qu'il ait entrepris, il a rêvé bien au delà. Si vigoureuses que soient ses facultés pratiques, sa faculté poétique est plus forte; même elle l'est trop pour un homme d'État : la grandeur s'y exagère jusqu'à l'énormité, et l'énormité y dégénère en folie. En Italie, après le 18 Fructidor[2], il disait déjà à Bourrienne : « L'Europe est une taupinière; il n'y a « jamais eu de grands empires et de grandes révolu- « tions qu'en Orient, où vivent six cents millions « d'hommes. » L'année suivante, devant Saint-Jean-d'Acre, la veille du dernier assaut, il ajoutait[3] : « Si je « réussis, je trouverai dans la ville les trésors du pacha « et des armes pour trois cent mille hommes. Je sou- « lève et j'arme toute la Syrie..., je marche sur Damas « et Alep; je grossis mon armée, en avançant dans le « pays, de tous les mécontents. J'annonce au peuple « l'abolition de la servitude et du gouvernement tyran-

1. Bourrienne, III, 114.
2. *Ib.*, II, 228. (Conversation avec Bourrienne dans le parc de Passeriano.)
3. *Ib.*, II, 331. (Paroles écrites par Bourrienne le soir même.)

« nique des pachas. J'arrive à Constantinople avec des « masses armées; je renverse l'empire turc; je fonde « dans l'Orient un nouvel et grand empire, qui fixera « ma place dans la postérité, et peut-être je retournerai « à Paris par Andrinople ou par Vienne, après avoir « anéanti la maison d'Autriche. » — Devenu consul, puis empereur, il se reportera souvent vers cette époque heureuse[1] où, « débarrassé des freins d'une civilisation « gênante », il pouvait imaginer et construire à discrétion. « Je créais une religion; je me voyais sur le che- « min de l'Asie, monté sur un éléphant, le turban sur ma « tête, et dans ma main un nouvel Alcoran que j'aurais « composé à mon gré. » — Confiné en Europe, il songe, dès 1804, à y refaire l'empire de Charlemagne. « L'em- « pire français deviendra la mère patrie des autres sou- « verainetés.... Je veux que chaque roi d'Europe soit

1. Mme de Rémusat, I, 274. — Comte de Ségur, II, 459 (Paroles de Napoléon la veille de la bataille d'Austerlitz) : « Oui, si « je m'étais emparé d'Acre, je prenais le turban, je faisais mettre « de grandes culottes à mon armée; je ne l'exposais plus qu'à la « dernière extrémité, j'en faisais mon bataillon sacré, mes immor- « tels. C'était par des Arabes, des Grecs, des Arméniens que « j'eusse achevé la guerre contre les Turcs. Au lieu d'une ba- « taille en Moravie, je gagnais une bataille d'Issus, je me faisais « empereur d'Orient, et je revenais à Paris par Constantinople. » — Abbé de Pradt, 19 (Paroles de Napoléon à Mayence, en septembre 1804) : « Il n'y a plus rien à faire en Europe depuis deux « cents ans; ce n'est que dans l'Orient qu'on peut travailler en « grand. » — *Mes souvenirs sur Napoléon*, 226, par le comte Chaptal : « Après le traité de Tilsitt, un de ses ministres le félici- « tait et lui observait que ce traité le rendait maître de l'Eu- « rope. Napoléon lui répondit : « Et vous aussi, vous êtes du « peuple. Je ne serai maître que lorsque j'aurai signé le traité à « Constantinople, et ce traité que je viens de signer me retarde « d'un an. »

« forcé de bâtir à Paris un grand palais à son usage; « lors du couronnement de l'empereur des Français, ces « rois viendront l'habiter; ils orneront de leur présence « et salueront de leurs hommages cette imposante céré- « monie[1]. » Le pape y sera; il est venu à la première; il faudra bien qu'il revienne à Paris, qu'il s'y installe à poste fixe; où le Saint-Siège serait-il mieux que dans la nouvelle capitale de la chrétienté, sous la main de Napoléon, héritier de Charlemagne, et souverain temporel du souverain pontife? Par le temporel, l'Empereur tiendra le spirituel[2], et, par le Pape, les consciences. En novembre 1811, dans un accès de verve, il dit à l'abbé de Pradt : « Dans cinq ans, je serai le maître du monde; « il ne reste que la Russie, mais je l'écraserai[3]... Paris « ira jusqu'à Saint-Cloud.... » — Faire de Paris la capitale physique de l'Europe, cela est, de son propre aveu, « un de ses rêves perpétuels ». — « Parfois, dit-il[4], je

1. Mme de Rémusat, I, 407. — Miot de Melito, II, 214. (Quelques semaines après son couronnement) : « Il n'y aura de repos « en Europe que sous un seul chef, sous un empereur, qui au- « rait pour officiers les rois, qui distribuerait des royaumes à ses « lieutenants, qui ferait l'un roi d'Italie, l'autre roi de Bavière, « celui-ci landamman de Suisse, celui-ci stathouder de Hol- « lande, etc. »

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXX, 550, 558. (Mémoires dictés par Napoléon à Sainte-Hélène.) — Miot de Melito, II, 290. — Comte d'Haussonville, *L'Église romaine et le Premier Empire*, passim. — *Mémorial* : « Paris serait devenu la capitale du monde « chrétien, et j'aurais dirigé le monde religieux, ainsi que le « monde politique. »

3. Abbé de Pradt, 23.

4. *Mémoires* et *Mémorial*. « Il fallait que Paris devînt la ville « unique, sans comparaison avec les autres capitales. Les chefs- « d'œuvre des sciences et des arts, les musées, tout ce qui avait

« voulais qu'elle devînt une ville de deux, trois, quatre « millions d'habitants, quelque chose de fabuleux, de « colossal, d'inconnu jusqu'à nos jours, et dont les éta- « blissements publics eussent répondu à la population.... « Archimède proposait de soulever le monde si on lui « laissait poser son levier; pour moi, je l'eusse changé « partout où l'on m'eût laissé poser mon énergie, ma « persévérance et mes budgets. » — Du moins, il le croit; car, si haut et si mal appuyé que doive être le prochain étage de sa bâtisse, toujours il y superpose d'avance un nouvel étage plus élevé et plus chancelant. Quelques mois avant de se lancer, avec toute l'Europe à dos, dans la Russie, il disait à Narbonne[1] : « Après tout,

« illustré les siècles passés devait y être réuni. Napoléon regret- « tait de ne pouvoir y transporter Saint-Pierre de Rome; il était « choqué de la mesquinerie de Notre-Dame. »

1. Villemain, *Souvenirs contemporains*, I, 175. (Paroles de Napoléon à M. de Narbonne, dans les premiers jours de mars 1812, et répétées une heure après par M. de Narbonne.) La rédaction est de seconde main, et n'est qu'une imitation très adroite; mais le fond des idées est bien de Napoléon. — Cf. ses rêves aussi démesurés sur l'Italie et la Méditerranée (*Correspondance*, XXX, 548), et une improvisation admirable à Bayonne sur l'Espagne et les colonies (l'abbé de Pradt, *Mémoires sur les révolutions d'Espagne*, 130) : « Là-dessus Napoléon parla, ou plutôt il poétisa, il *ossianisa* pen- « dant longtemps,... comme un homme plein d'un sentiment qui « l'oppressait,... dans le style animé, pittoresque, plein de verve, « d'images et d'originalité, qui lui était familier,... sur l'immen- « sité des trônes du Mexique et du Pérou, sur la grandeur des sou- « verains qui les posséderaient,... et sur les résultats que ces éta- « blissements auraient pour l'univers. Je l'avais souvent entendu; « mais, dans aucune circonstance, je ne l'avais entendu développer « de telles richesses d'imagination et de langage. Soit abondance du « sujet, soit que toutes ses facultés eussent été remuées par la « scène de laquelle il sortait et que toutes les cordes de l'instru- « ment vibrassent à la fois, il fut sublime. »

« mon cher, cette longue route est la route de l'Inde. « Alexandre était parti d'aussi loin que Moscou pour « atteindre le Gange; je me le suis dit depuis Saint-« Jean-d'Acre.... Aujourd'hui c'est d'une extrémité de « l'Europe qu'il me faut reprendre l'Asie à revers, pour « y atteindre l'Angleterre.... Supposez Moscou pris, la « Russie abattue, le tsar réconcilié ou mort de quelque « complot de palais, peut-être un autre trône nouveau « et dépendant: et dites-moi si, pour une armée de « Français et d'auxiliaires partis de Tiflis, il n'y a pas « d'accès possible jusqu'au Gange, qu'il suffit de tou-« cher d'une épée française pour faire tomber dans « toute l'Inde cet échafaudage de grandeur mercantile. « Ce serait l'expédition gigantesque, j'en conviens, mais « exécutable, du XIXe siècle. Par là, du même coup, « la France aurait conquis l'indépendance de l'Occident « et la liberté des mers. » En disant cela, ses yeux brillent d'un éclat étrange, et il continue, accumulant les motifs, pesant les difficultés, les moyens, les chances; il a été saisi par l'inspiration et il s'y livre. Subitement, la faculté maîtresse s'est dégagée et déployée; l'artiste[1], enfermé dans le politique, est sorti de sa gaine; il crée

1. Rœderer, III, 541 (2 février 1809) : « J'aime le pouvoir, moi, « mais c'est *en artiste* que je l'aime.... Je l'aime *comme un mu-« sicien aime son violon*; je l'aime pour en tirer des sons, des « accords, des harmonies. » — Autre mot significatif (Rœderer, III, 355, 1er décembre 1800) : « Si je mourais d'ici à trois ou « quatre ans, de la fièvre, dans mon lit, et que, *pour achever mon « roman*, je fisse un testament, je dirais à la nation de se garder « du gouvernement militaire; je lui dirais de nommer un magistrat « civil. »

dans l'idéal et l'impossible. On le reconnaît pour ce qu'il est, pour un frère posthume de Dante et de Michel-Ange; effectivement, par les contours arrêtés de sa vision, par l'intensité, la cohérence et la logique interne de son rêve, par la profondeur de sa méditation, par la grandeur surhumaine de ses conceptions, il est leur pareil et leur égal; son génie a la même taille et la même structure; il est un des trois esprits souverains de la Renaissance italienne. — Seulement, les deux premiers opéraient sur le papier ou le marbre; c'est sur l'homme vivant, sur la chair sensible et souffrante que celui-ci a travaillé

CHAPITRE II

I. Les caractères pendant la Renaissance italienne et les caractères aujourd'hui. — Intensité des passions chez Bonaparte. — La sensibilité impulsive. — Violence de son premier mouvement. — Son impatience, sa promptitude, son besoin de parler. — Son tempérament, ses nerfs, ses défaillances. — Souveraineté habituelle de la pensée calculatrice et lucide. — Puissance et source de sa volonté. — II. La passion maîtresse chez Bonaparte. — Indices précoces de l'égoïsme actif et absorbant. — Son éducation par les leçons de choses. — En Corse. — En France pendant la Révolution. — En Italie. — En Égypte. — Son idée de la société et du droit. — Elle s'achève en lui après le 18 Brumaire. — Son idée de l'homme. — Elle s'adapte à son caractère. — III. Le despote. — Sa façon de maîtriser les volontés. — Degré d'asservissement qu'il réclame. — Sa façon d'évaluer et d'exploiter les hommes. — Ton de son commandement et de sa conversation. — IV. Son attitude dans le monde. — Ses manières avec les femmes. — Son dédain des bienséances. — V. Son ton et ses façons avec les souverains. — Sa politique. — Son but et ses moyens. — Comment, après les souverains, il révolte les peuples. — Opinion finale de l'Europe à son endroit. — VI. Principe intérieur de sa conduite publique. — Il subordonne l'État à sa personne, au lieu de subordonner sa personne à l'État. — Effets de cette préférence. — Son œuvre est viagère. — Elle est éphémère. — Elle est malfaisante. — Nombre des vies qu'elle a coûtées. — Mutilation de la France. — Vice de construction dans son édifice européen. — Vice analogue dans son édifice français.

I

Si l'on regarde de près les contemporains de Dante et de Michel-Ange, on remarque qu'ils différaient de nous

par le caractère encore plus que par l'esprit[1]. Trois cents ans de police, de tribunaux et de gendarmes, de discipline sociale, de mœurs pacifiques et de civilisation héréditaire ont amorti en nous la force et la fougue des passions natives; elles étaient intactes en Italie au temps de la Renaissance; il y avait alors chez l'homme des émotions plus vives et plus profondes qu'aujourd'hui, des désirs plus véhéments et plus effrénés, des volontés plus impétueuses et plus tenaces que les nôtres; quel que fût dans l'individu le ressort moteur, orgueil,

1. On trouvera les textes et les faits à l'appui dans ma *Philosophie de l'art*, t. I, 2e partie, ch. IV. — D'autres analogies, qu'il serait trop long de développer, se rencontrent chez lui, notamment en ce qui concerne l'imagination et l'amour. « Il avait quelque « disposition à accepter le merveilleux, les pressentiments et « même certaines communications mystérieuses entre les êtres.... « Je l'ai vu se passionner au murmure du vent, parler avec en- « thousiasme du mugissement de la mer, être tenté quelquefois « de ne pas croire hors de toute vraisemblance les apparitions « nocturnes; enfin, avoir du penchant pour certaines superstitions. » (Mme de Rémusat, I, 102, et III, 164.) — Meneval (III, 114) note « ses signes de croix involontaires à la révélation « de quelque grand danger, à la découverte de quelque fait impor- « tant ». — Pendant le Consulat, le soir, dans un cercle de dames, il improvisait parfois et déclamait des « nouvelles » tragiques, à l'italienne, tout à fait dignes des conteurs du XVe et du XVIe siècle. (Bourrienne, VI, 387, donne une de ses improvisations. — Cf. Mme de Rémusat, I, 102). — Quant à l'amour, ses lettres à Joséphine pendant la campagne d'Italie sont un des meilleurs spécimens de la passion italienne et « font le plus piquant contraste « avec la bonne grâce élégante et mesurée de son prédécesseur, « M. de Beauharnais » (Mme de Rémusat, I, 143). — Ses autres amours, simplement physiques, sont trop difficiles à raconter; j'ai recueilli à ce sujet des détails oraux qui sont presque de première main et tout à fait authentiques. Il suffira de citer un texte déjà publié : « A entendre Joséphine, il n'avait aucun prin- « cipe de morale : n'a-t-il pas séduit ses sœurs les unes après les

ambition, jalousie, haine, amour, convoitise ou sensualité, ce ressort interne se tendait avec une énergie et se débandait avec une violence qui ont disparu. Elles reparaissent dans ce grand survivant du xve siècle ; le jeu de la machine nerveuse est pareil chez lui et chez ses ancêtres italiens; il n'y eut jamais, même chez les Malatesta et les Borgia, de cerveau plus sensitif et plus impulsif, capable de telles charges et décharges électriques, en qui l'orage intérieur fût plus continu et plus grondant, plus soudain en éclairs et plus irrésistible en chocs. Chez lui, aucune idée ne demeure spéculative et pure; aucune n'est une simple copie du réel, ou un simple tableau du possible; chacune est une secousse interne qui, spontanément et tout de suite, tend à se transformer en acte; chacune s'élance et se précipite vers son terme, et y aboutirait sans intervalle, si elle n'était contenue et réprimée de force[1]. — Parfois l'éruption est si prompte, que la répression n'arrive point à temps. Un jour, en Égypte[2], ayant à dîner plusieurs dames françaises, il a fait asseoir à ses côtés une jolie personne dont il vient de renvoyer le mari en France; subitement il renverse sur elle une carafe d'eau, comme par mégarde, et, sous prétexte de réparer le

« autres? » — « ...Je ne suis pas un homme comme les autres, « disait-il lui-même, et les lois de morale ou de convenance ne « peuvent être faites pour moi. » (Mme de Rémusat, I, 204, 206.) — Notez encore (II, 350) la proposition qu'il fait à Corvisart. — Ce sont partout les sentiments, les mœurs et la morale des grands personnages italiens aux alentours de l'an 1500.

1. L'abbé de Pradt, *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie*, 96 : « L'Empereur désire en concevant; sa « pensée devient une passion en naissant. »

2. Bourrienne, II, 298. — Comte de Ségur, I, 426.

désordre de la toilette mouillée, il l'entraîne avec lui dans son propre appartement, il y reste avec elle longtemps, trop longtemps, tandis que les convives, assis à table autour du dîner suspendu, attendent et se regardent. Un autre jour, à Paris, vers l'époque du Concordat[1], il dit au sénateur Volney : « La France veut une reli- « gion ». Volney, sèchement et librement, lui riposte : « La France veut les Bourbons. » Sur quoi, il lance à Volney un tel coup de pied dans le ventre, que celui-ci tombe sans connaissance et que, transporté chez un ami, il y reste malade, au lit, pendant plusieurs jours. — Nul homme plus irritable et si vite cabré; d'autant plus que souvent il lâche exprès la bride à sa colère, car, débridée à propos et surtout devant témoins, elle imprime la terreur, elle extorque des concessions, elle maintient l'obéissance, et ses explosions, demi-calculées, demi-involontaires, le servent autant qu'elles le soulagent, dans la vie publique et dans la vie privée, avec les étrangers et avec les siens, auprès des corps constitués, avec

1. Bodin, *Recherches sur l'Anjou*, II, 525. — *Souvenirs d'un nonagénaire*, par Besnard. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, article sur Volney. — Miot de Melito, I, 297. Il voulait adopter le fils de Louis et le faire roi d'Italie; Louis refusa, alléguant que « cette faveur si marquée donnerait une nouvelle vie aux bruits « répandus dans le temps au sujet de cet enfant ». Là-dessus, Napoléon, exaspéré, « saisit le prince Louis par le milieu du corps « et le jeta avec la plus grande violence hors de son appartement » — *Mémorial*, 10 octobre 1816. Napoléon raconte qu'à la dernière conférence de Campo-Formio, pour en finir avec les résistances du plénipotentiaire autrichien, il s'est levé brusquement, il a saisi sur un guéridon un cabaret de porcelaine, il l'a brisé sur le parquet en disant : « C'est ainsi qu'avant un mois j'aurai brisé votre « monarchie. » (Ce fait est contesté par Bourrienne.)

le pape, les cardinaux, les ambassadeurs, avec Talleyrand, avec Beugnot, avec le premier venu[1], quand il a besoin de faire un exemple et de tenir « son monde en haleine ». — Dans le peuple et dans l'armée, on le suppose impassible ; mais, hors des batailles où il s'est fait un masque de bronze, hors des représentations officielles où il s'impose la dignité obligatoire, presque toujours chez lui l'impression se confond avec l'expression, le dedans déborde dans le dehors, son geste lui échappe et part comme un coup. A Saint-Cloud, surpris par Joséphine en flagrant délit de galanterie, il s'élance sur la malencontreuse interruptrice, de telle façon[2] « qu'elle a juste « le temps de s'enfuir », et, le soir encore, pour la mater définitivement, il reste furieux, « il l'outrage de toutes « les manières et casse les meubles qui se trouvent sous

1. Varnhagen d'Ensę, *Ausgewählte Schriften*, III, 77 (audience publique du 22 juillet 1810). Napoléon parle d'abord à l'ambassadeur d'Autriche et à l'ambassadeur de Russie d'un air contraint, en s'imposant la politesse obligatoire ; mais il n'y peut tenir. « Rencontrant je ne sais quel personnage inconnu, il l'interrogea, « le réprimanda, le menaça et le tint, pendant un temps assez long, « dans un état de douloureux anéantissement. Les assistants les « plus proches, qui ne voyaient pas cette sortie sans quelque an- « goisse personnelle, assurèrent ensuite que rien ne motivait une « telle furie, que l'Empereur n'avait cherché qu'une occasion pour « donner cours à sa mauvaise humeur, qu'il faisait cela de parti « pris, sur un pauvre diable, pour inspirer de l'épouvante aux « autres et pour abattre d'avance toute velléité d'opposition. » — Cf. Beugnot, *Mémoires*, I. 380, 386, 387. — Ce mélange d'emportement et de calcul explique aussi sa conduite à Sainte-Hélène avec Hudson Lowe, ses diatribes effrénées et les insultes qu'il lance au gouverneur, comme des soufflets en plein visage (W. Forsyth, *History of the captivity of Napoleon at Saint-Helena, from the letters and journals of sir Hudson Lowe*, III, 306).

2. Mme de Rémusat II, 46.

« sa main ». Un peu avant l'empire, Talleyrand, grand mystificateur, a fait accroire à Berthier que le Premier Consul voulait prendre le titre de roi ; Berthier, empressé, traverse le salon rempli de monde, aborde le maître d'un air épanoui et « lui fait son petit compliment[1] ». Au mot de roi, les yeux de Bonaparte s'allument; il met le poing sous le menton de Berthier et le pousse devant lui jusqu'à la muraille : « Imbécile, lui dit-il, qui vous a con- « seillé de venir ainsi m'échauffer la bile? Une autre fois, « ne vous chargez plus de pareilles commissions. » — Voilà son premier mouvement, son geste instinctif, foncer droit sur les gens et les prendre à la gorge; à chaque page, sous les phrases écrites, on devine des sursauts et des assauts de cette espèce, la physionomie et les intonations de l'homme qui bondit, frappe et abat. Aussi bien, quand il dicte dans son cabinet, « il marche « à grands pas[2] », et, « s'il est animé », ce qui ne manque guère, « son langage est entremêlé d'imprécations « violentes et même de jurements qu'on supprime en « écrivant ». On ne les supprime pas toujours, et ceux qui ont lu en original les minutes de ses lettres sur les affaires ecclésiastiques[3] y rencontrent par dizaines les b..., les f... et les plus gros mots.

1. Mme de Rémusat, I, 359. — *Les Cahiers de Coignet*, 191 « Déjà, à Posen, je l'avais vu monter à cheval si en colère, qu'il « sauta par-dessus son cheval de l'autre côté et donna un coup de « cravache à son écuyer. »

2. Mme de Rémusat, I, 222.

3. Notamment les lettres adressées au cardinal Consalvi et au préfet de Montenotte (Ce renseignement m'est donné par M. d'Haussonville). — Au reste, il prodigue les mêmes mots en conversa-

Nulle sensibilité plus impatiente. « En s'habillant[1], il « jette à terre ou au feu la partie de son vêtement qui « ne lui convient pas.... Dans les jours de gala et de « grand costume, il faut que les valets de chambre « s'entendent entre eux pour saisir le moment de lui « ajuster quelque chose.... Il arrache ou brise ce qui « lui cause le plus léger malaise, et quelquefois le « pauvre valet de chambre qui lui attire cette légère « contrariété reçoit une preuve violente et positive de « sa colère. » — Nulle pensée plus emportée par son propre cours. « Son écriture », quand il essaye d'écrire, « est un assemblage de caractères sans liaison et indé- « chiffrables[2]; la moitié des lettres manque aux mots »; s'il se relit, il ne peut se comprendre. Il finit par devenir presque incapable d'écrire une lettre autographe

tion. Dans une tournée en Normandie, ayant mandé l'évêque de Séez, il lui dit publiquement : « Au lieu de fondre les partis, vous « distinguez entre les constitutionnels et les inconstitutionnels. « Misérable!... Vous êtes un mauvais sujet, donnez votre démis- « sion sur l'heure. » — Aux grands vicaires : « Quel est celui « d'entre vous qui conduit votre évêque, lequel d'ailleurs n'est « qu'une bête? » — On lui désigne M. Legallois, qui dans les derniers temps était absent. — « F.... où étiez-vous donc? — « Dans ma famille. — Comment, avec un évêque qui n'est qu'une « f... bête, êtes-vous si souvent absent? » etc. (Comte d'Haussonville, IV, 176, et Rœderer, t. III.)

1. Mme de Rémusat, I, 101; II, 338.

2. *Ib.*, I, 224. — M. de Meneval, I, 112, 347; III, 120 : « A « cause de la circonstance extraordinaire de son mariage, il « voulut écrire de sa main à son futur beau-père (l'empereur « d'Autriche). Ce fut une grande affaire pour lui. Enfin, après « s'être beaucoup appliqué, il finit par écrire une lettre à peu « près lisible. » — Encore Meneval fut-il obligé « de rectifier, « sans que ses corrections fussent trop visibles, les caractères « défectueux ».

et sa signature elle-même est un barbouillis. — Il dicte donc, mais si vite, que ses secrétaires peuvent à peine le suivre ; dans les premiers jours de leur office, ils suent à grosses gouttes, et ne parviennent pas à noter la moitié de ce qu'il a dit. Il faut que Bourrienne, Meneval et Maret se fassent une sténographie; car jamais il ne répète une seule de ses phrases; tant pis pour la plume, si elle est en retard; tant mieux pour la plume, si une bordée d'exclamations et de jurons lui donne un répit pour se rattraper. — Nulle parole si jaillissante et déversée à si grands flots, parfois sans discrétion ni prudence, lors même que l'épanchement n'est ni utile ni digne : c'est que son âme et son esprit regorgent; sous cette poussée intérieure, l'improvisateur et le polémiste en verve[1] prennent la place de l'homme d'affaires et de l'homme d'État. « Chez lui, dit un bon observateur[2], « parler est le premier besoin, et sûrement il met au « premier rang des prérogatives du rang suprême de « ne pouvoir être interrompu et de parler tout seul. » Même au Conseil d'État, il se laisse aller, il oublie l'affaire qui est sur le tapis, il se lance à droite, à gauche, dans une digression, dans une démonstration, dans

1. Par exemple, à Bayonne et à Varsovie (abbé de Pradt); la scène outrageante et inoubliable qu'il fait, à son retour d'Espagne, à M. de Talleyrand (*Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier, II, 365); l'insulte gratuite qu'il jette à la face de M. de Metternich, en 1813, comme dernier mot de leur entrevue (*Souvenirs du feu duc de Broglie*. I, 230). — Cf. ses confidences non moins gratuites et risquées à Miot de Melito en 1797, et ses cinq conversations avec sir Hudson Lowe, rédigées aussitôt après par un témoin, le major Gorrequer (W. Forsyth, I, 147, 161, 200).

2. Abbé de Pradt, préface x.

une invective, pendant deux heures, trois heures d'horloge[1], insistant, se répétant, déterminé à convaincre ou à vaincre, finissant par demander aux assistants s'il n'a pas raison, « et dans ce cas, ne manquant jamais de « trouver toute raison soumise à la sienne ». A la réflexion, il sait ce que vaut l'assentiment ainsi obtenu, et il montre son fauteuil en disant : « Convenez qu'on a « bien facilement de l'esprit sur ce siège-là. » Mais cependant il a joui de son esprit, il s'est livré à sa passion, et sa passion l'entraîne encore plus qu'il ne la conduit.

« J'ai les nerfs fort irritables, disait-il lui-même ; et, « dans cette disposition, si mon sang ne battait pas avec « une continuelle lenteur, je courrais risque de devenir « fou[2]. » — Souvent la tension des impressions accu-

1. Pelet de la Lozère, 7. — Mollien, *Mémoires*, II, 222. — *Souvenirs du feu duc de Broglie*, I, 66, 69.

2. Mme de Rémusat, I, 821 : « Je tiens de Corvisart que ses « artères donnent un peu moins de pulsations que le terme moyen « ordinaire chez les hommes. Il n'a jamais éprouvé ce qu'on « appelle ordinairement un étourdissement. » — Chez lui, l'appareil nerveux est parfait dans toutes ses fonctions, incomparable pour recevoir, enregistrer, combiner et répercuter. — Mais d'autres organes subissent le contre-coup et sont très susceptibles (Ségur, VI, 15 et 16, note des docteurs Yvan et Mestivier, ses médecins). « Il fallait chez lui, pour que l'équilibre se conservât, que la peau « remplît toujours ses fonctions ; dès que son tissu était serré « par une cause morale ou atmosphérique,... irritation, toux, « ischurie. » De là son besoin de bains fréquents, prolongés et très chauds. « Le spasme se partageait ordinairement entre « l'estomac et la vessie. Il éprouvait, lorsque le spasme se portait « sur l'estomac, des toux nerveuses qui épuisaient ses forces « morales et physiques. » Ce fut le cas depuis la veille de la bataille de la Moskowa jusqu'au lendemain de l'entrée à Moscou : « Toux continuelle et sèche, respiration difficile et entrecoupée ;

mulées est trop grande et aboutit à une convulsion physique. Chose étrange chez un tel homme de guerre et chez un tel homme d'État, « il n'est pas rare, « quand il est ému, de lui voir répandre quelques « larmes ». Lui qui a vu mourir des milliers d'hommes et qui a fait tuer des millions d'hommes, « il san- « glote », après Wagram, après Bautzen[1], au chevet d'un vieux compagnon mourant. « Je l'ai vu, dit son valet « de chambre, après qu'il eut quitté le maréchal « Lannes, pleurer pendant son déjeuner : de grosses « larmes lui coulaient sur les joues et tombaient dans « son assiette. » Ce n'est pas seulement la sensation physique, la vue directe du corps sanglant et fracassé,

« pouls serré, fébrile, irrégulier; l'urine bourbeuse, sédimenteuse, « ne sortant que goutte à goutte, avec douleur; le bas des « jambes et les pieds œdématisés. » — Déjà, en 1806, à Varsovie, « après de violentes convulsions d'estomac », il s'écriait, devant le comte de Lobau, « qu'il portait en lui le germe d'une fin pré- « maturée et qu'il périrait du même mal que son père ». (Ségur, IV, 82). — Après la victoire de Dresde, ayant mangé d'un ragoût à l'ail, il est pris de si violentes tranchées qu'il se croit empoisonné, et il rétrograde, ce qui cause la perte du corps de Vandamme, et, par suite, la débâcle de 1813 (*Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier, récit de Daru, témoin oculaire). — Cette susceptibilité des nerfs et de l'estomac est chez lui héréditaire et se manifeste dès la première jeunesse : un jour, à Brienne, mis en pénitence à genoux sur le seuil du réfectoire, « à peine eut-il « ployé les genoux, qu'un vomissement subit et une violente « attaque de nerfs le saisirent » (Ségur, I, 71). — On sait qu'il est mort d'un squirre à l'estomac, comme son père Charles Bonaparte; son grand-père Joseph Bonaparte, son oncle Fesch, son frère Lucien et sa sœur Caroline sont morts du même mal ou d'un mal analogue.

1. Meneval, I, 299. — Constant, *Mémoires*, V, 62. — Ségur, VI, 114, 117.

qui le touche ainsi à vif et à fond; une parole, une simple idée est un aiguillon qui pénètre en lui presque aussi avant. Devant l'émotion de Dandolo qui plaide pour Venise, sa patrie, vendue à l'Autriche, il s'émeut et ses paupières se mouillent[1]. En plein Conseil d'État[2], parlant de la capitulation de Baylen, sa voix se trouble, et il « s'abandonne à sa douleur jusqu'à laisser voir des larmes « dans ses yeux ». En 1806, au moment de partir pour l'armée, quand il dit adieu à Joséphine, son attendrissement devient une attaque de nerfs[3], et l'attaque est si forte, qu'elle s'achève par un vomissement : « Il fallut « l'asseoir, dit un témoin, lui faire prendre de l'eau de « fleur d'oranger; il répandait des larmes; cet état dura « un quart d'heure. » — Même crise de nerfs et de l'estomac en 1808, quand il se décide à divorcer; pendant toute une nuit il s'agite et se lamente comme une femme; il s'attendrit, il embrasse Joséphine, il est plus faible qu'elle : « Pauvre Joséphine, je ne pourrai jamais « te quitter! » Il la reprend dans ses bras, il veut qu'elle y reste, il est tout à la sensation présente, il faut qu'elle se déshabille à l'instant, qu'elle se couche à côté de lui, et il pleure sur elle. « A la lettre, dit Joséphine, il bai-

1. Le maréchal Marmont, *Mémoires*, I, 306. — Bourrienne, II, 119 : « Hors du champ de sa politique, il était sensible, bon, « accessible à la pitié. »

2. Pelet de la Lozère, 7. — Champagny, *Souvenirs*, 105. L'émotion avait été bien plus forte encore au premier moment. « Depuis « près de trois heures, la fatale nouvelle était entre ses mains; « il avait exhalé seul son désespoir. Il me fit appeler;... des cris « plaintifs sortaient involontairement de sa poitrine. »

3. Mme de Rémusat, I, 121, 342; II, 50; III, 61, 294, 312.

« gnait le lit de ses larmes. » — Évidemment, dans un organisme pareil, si puissant que soit le régulateur superposé, l'équilibre court risque de se rompre. Il le sait, car il sait tout de lui-même; il se défie de sa sensibilité nerveuse comme d'un cheval ombrageux; dans les moments critiques, à la Bérézina, il repousse les nouvelles tristes dont elle pourrait s'alarmer, et il répète[1] à l'informateur qui insiste : « Pourquoi donc, monsieur, « voulez-vous m'ôter mon calme? » — Néanmoins, malgré ses précautions, deux fois, quand le péril s'est trouvé laid et d'espèce nouvelle, il a été pris au dépourvu; lui, si lucide et si ferme sous les boulets, le plus audacieux des héros militaires et le plus téméraire des aventuriers politiques, deux fois, sous l'orage parlementaire ou populaire, il s'est manqué à lui-même. — Le 18 Brumaire, dans le Corps Législatif, « aux cris de *hors la loi*, « il a pâli, tremblé, il a paru perdre absolument la « tête; il a fallu l'entraîner hors de la salle; même on « a cru un instant qu'il allait se trouver mal[2] ». — Après l'abdication de Fontainebleau, devant les imprécations et les fureurs qui l'accueillent en Provence, pendant quelques jours son être moral semble dissous; les instincts animaux remontent à la surface : il a peur, et ne songe pas à s'en cacher[3]. Ayant emprunté l'uni-

1. Ségur, V, 348.
2. Yung, II, 329, 431 (Récit de Lucien, et rapport à Louis XVIII).
3. *Nouvelle Relation de l'itinéraire de Napoléon, de Fontainebleau à l'île d'Elbe*, par le comte de Waldburg-Truchsess, commissaire nommé par le roi de Prusse (1815), 22, 24, 25, 26, 30, 32, 34, 37. — Probablement les scènes violentes de l'abdication

forme d'un colonel autrichien, la casquette du commissaire prussien et le manteau du commissaire russe, il ne se croit jamais assez déguisé. Dans l'auberge de la Calade, « il tressaille et change de couleur au moindre « bruit » ; les commissaires, qui montent plusieurs fois dans sa chambre, « le trouvent toujours en larmes ». « Il les fatigue de ses inquiétudes et de ses irrésolu- « tions », dit que le gouvernement français veut le faire assassiner en route, refuse de manger à table par crainte de poison, songe à s'échapper par la fenêtre. Cependant il s'épanche et bavarde à l'infini, sur son passé, sur son caractère, sans retenue, sans décence, trivialement, en cynique et en détraqué; ses idées se sont débandées et se poussent les unes les autres, par attroupements, comme une populace anarchique et tumultuaire ; il ne redevient leur maître qu'au terme du voyage, à Fréjus, lorsqu'il se sent en sûreté et à l'abri des voies de fait : alors seulement elles rentrent dans leurs cadres anciens, pour y manœuvrer en bon ordre sous le commandement de la

et la tentative qu'il avait faite à Fontainebleau pour s'empoisonner avaient déjà dérangé en lui l'équilibre ordinaire. Arrivé à l'île d'Elbe, il dit au commissaire autrichien Koller : « Quant à vous, « mon cher général, je me suis montré cul nu. » — Cf., dans Mme de Rémusat, I, 108, une de ses confidences à Talleyrand : il y marque avec crudité la distance qui, chez lui, sépare l'instinct naturel du courage voulu. — Ici et ailleurs, on démêle en lui un coin d'acteur ou même de bouffon italien; M. de Pradt l'appelait « Jupiter Scapin ». Lire ses réflexions devant M. de Pradt, à son retour de Russie : on dirait d'un comédien qui, ayant mal joué et fait fiasco sur la scène, rentre dans la coulisse, juge son rôle et mesure les impressions du public (abbé de Pradt, 219).

pensée souveraine qui, après une courte défaillance, a retrouvé son énergie et repris son ascendant. — Rien de si extraordinaire en lui que cette souveraineté presque perpétuelle de la pensée calculatrice et lucide ; sa volonté est encore plus formidable que son intelligence ; avant d'être la maîtresse chez autrui, elle est la maîtresse à domicile. Pour la mesurer, il ne suffit pas de noter la fascination qu'elle exerce, de compter les millions d'âmes qu'elle captive, d'évaluer l'énormité des obstacles externes qu'elle a surmontés : il faut encore et surtout se représenter la force et la fougue des passions internes qu'elle tient en bride et conduit comme un attelage de chevaux écumants et cabrés ; elle est le cocher qui, les bras raidis, dompte incessamment ces coursiers presque indomptables, qui dirige leur emportement, qui coordonne leurs bonds, qui utilise jusqu'à leurs écarts, pour enlever son char roulant et retentissant par-dessus les précipices. Si les pures idées de la cervelle raisonnante maintiennent ainsi leur domination quotidienne, c'est que tout l'afflux vital contribue à les nourrir ; elles ont dans son cœur et son tempérament leur racine profonde ; et cette racine souterraine, qui leur fournit leur âpre sève, est un instinct primordial, plus puissant que son intelligence, plus puissant que sa volonté même, l'instinct de se faire centre et de rapporter tout à soi, en d'autres termes l'*égoïsme*.

II

C'est l'égoïsme, non pas inerte, mais actif et envahissant, proportionné à l'activité et l'étendue de ses facultés, développé par l'éducation et les circonstances, exagéré par le succès et la toute-puissance jusqu'à devenir un monstre, jusqu'à dresser au milieu de la société humaine un *moi* colossal, qui incessamment allonge en cercle ses prises rapaces et tenaces, que toute résistance blesse, que toute indépendance gêne, et qui, dans le domaine illimité qu'il s'adjuge, ne peut souffrir aucune vie, à moins qu'elle ne soit un appendice ou un instrument de la sienne. — Déjà, dans l'adolescent et même dans l'enfant, cette personnalité absorbante était en germe. « Caractère dominant, impérieux, entêté », disent les notes de Brienne[1]. « Extrêmement porté à l'égoïsme », ajoutent les notes de l'École militaire[2], « ayant beaucoup « d'amour-propre, ambitieux, aspirant à tout, aimant la « solitude », sans doute parce que, dans une compagnie d'égaux, il ne peut être maître et qu'il est mal à l'aise là où il ne commande pas. — « Je vivais à l'écart de mes « camarades, dira-t-il plus tard[3]; j'avais choisi, dans

1. Bourrienne, I, 21.
2. Yung, I, 125.
3. Mme de Rémusat, I, 267. — Yung, II, 109. De retour en Corse, il prend, d'autorité, le gouvernement de toute la famille. « On ne discutait pas avec lui, dit son frère Lucien; il se fâchait « des moindres observations et s'emportait à la plus petite résis- « tance; Joseph (l'aîné) même n'osait pas répliquer à son « frère. »

« l'enceinte de l'École, un petit coin où j'allais m'asseoir « pour rêver à mon aise. Quand mes compagnons vou- « laient usurper sur moi la propriété de ce coin, je la « défendais de toute ma force ; j'avais déjà l'instinct que « ma volonté devait l'emporter sur celle des autres, et « que ce qui me plaisait devait m'appartenir. » Remontant plus haut et jusqu'à ses premières années sous le toit paternel en Corse, il se peint lui-même comme un petit sauvage malfaisant, rebelle à tous les freins et dépourvu de conscience[1]. « Rien ne m'imposait ; je ne « craignais personne ; je battais l'un, j'égratignais « l'autre, je me rendais redoutable à tous. Mon frère « Joseph était mordu, battu, et j'avais porté plainte « contre lui quand il commençait à peine à se recon- « naître. » Excellent stratagème et qu'il ne se lassera jamais de répéter : ce talent d'improviser des mensonges utiles lui est inné ; plus tard, homme fait, il s'en glorifie, il en fait l'indice et la mesure de « la supériorité poli- « tique », et « il se plaît à rappeler qu'un de ses oncles, « dès son enfance, lui a prédit qu'il gouvernerait le « monde parce qu'il avait coutume de mentir tou- « jours[2] ».

1. *Mémorial*, 27-30 août 1815.

2. Mme de Rémusat, I, 105. — Il n'y eut jamais de plus habile et de plus persévérant sophiste, plus persuasif, plus éloquent pour se donner les apparences du bon droit et de la raison. De là ses dictées à Sainte-Hélène, ses proclamations, messages et correspondances diplomatiques, son ascendant par la parole, aussi grand que par les armes, sur ses sujets et sur ses adversaires, son ascendant posthume sur la postérité. — L'avocat, chez lui, est d'ordre aussi éminent que le capitaine et l'administrateur. Le propre de cette disposition est de ne jamais se soumettre à la

Notez ce mot de l'oncle : il résume l'expérience totale d'un homme de ce temps et de ce pays; voilà bien l'enseignement que donnait la vie sociale en Corse; par une liaison infaillible, la morale s'y adaptait aux mœurs. En effet, telle est la morale, parce que telles sont les mœurs, dans tous les pays et dans tous les temps où la police est impuissante, où la justice est nulle, où la chose publique appartient à qui peut la prendre, où les guerres privées se déchaînent sans répression ni pitié, où chacun vit armé, où toutes les armes sont de bonne guerre, la feinte, la fraude et la fourberie, comme le fusil ou le poignard; c'était le cas en Corse au XVIIIe siècle, comme en Italie au XVe siècle. — De là les premières impressions de Bonaparte, semblables à celles des Borgia et de Machiavel; de là, chez lui, cette première couche de demi-pensées qui plus tard servira d'assise aux pensées complètes; de là tous les fondements de son futur édifice mental et de la conception qu'il se fera de la société humaine. Ensuite, quand il aura quitté les écoles françaises, à chacun de ses retours et séjours, les mêmes impressions redoublées consolideront en lui la même idée finale. Dans ce pays, écrivent les commissaires français[1], « le peuple ne conçoit pas l'idée abstraite

vérité, mais de toujours parler ou écrire en vue de l'auditoire, *pour plaider une cause*. — Par ce talent, on crée des fantômes qui dupent l'auditoire; en revanche, comme l'auteur fait lui-même partie de l'auditoire, il finit par induire en erreur, non seulement autrui, mais lui-même; c'est le cas de Napoléon.

1. Yung, II, 111 (Rapport de Volney, commissaire en Corse, 1791); II, 287 (Mémoire pour faire connaître le véritable état politique et militaire de la Corse au mois de décembre 1790); II,

« d'un principe » quel qu'il soit, intérêt social ou justice. « La justice ne se fait pas; cent trente assassinats « ont été commis depuis deux ans.... L'institution des « jurés a ôté tout moyen de punir les crimes; jamais « les preuves les plus fortes, l'évidence même, ne déter- « mineront un jury, composé d'hommes du même parti « ou de la même famille que l'accusé, à prononcer « contre lui » ; et, si l'accusé est du parti contraire, les jurés l'acquittent aussi, pour ne pas encourir des vengeances, « tardives peut-être, mais toujours certaines ». — « L'esprit public est inconnu » ; point de corps social, mais « une foule de petits partis, ennemis les uns des « autres.... On n'est point Corse sans être d'une famille, « et par conséquent attaché à un parti; celui qui n'en « voudrait servir aucun serait détesté de tous.... Les « chefs ont tous le même but, celui de se procurer de « l'argent, quels que soient les moyens, et leur pre- « mière attention est de s'entourer de créatures entière- « ment à leur disposition et de leur donner toutes les « places.... Les élections se font toutes en armes, et « toujours avec violence.... Le parti triomphant use de « son autorité pour se venger de celui qui l'a combattu, « et multiplie les vexations, les injustices.... Les chefs « forment entre eux des ligues aristocratiques..., et se « tolèrent tous les abus. Ils n'exercent ni répartitions « ni recouvrements (d'impôts), par ménagement des

270 — (Dépêche du representant Lacombe-Saint-Michel, 10 septembre 1793). — Miot de Melito, I, 151 et pages suivantes (Il est commissaire pacificateur en Corse, en 1797 et 1801).

« voix électorales, par esprit de parti et de parenté.... « Les douanes ne servent qu'à payer les parents et les « amis.... Les appointements ne parviennent pas à leurs « destinataires. La campagne est inhabitable, faute de « sécurité. Les paysans portent leur fusil jusqu'en « labourant. On ne peut faire un pas sans une escorte; « souvent il faut envoyer un détachement de cinq ou « six hommes pour porter une lettre d'une poste à « l'autre. » — Traduisez cet exposé général par les milliers d'événements dont il est le sommaire; imaginez ces petits faits quotidiens racontés avec leurs circonstances sensibles, commentés avec sympathie ou avec colère par des voisins intéressés[1] : tel est le cours de morale professé devant le jeune Bonaparte. — A table, l'enfant a écouté la conversation des grandes personnes, et, sur un mot, comme celui de l'oncle, sur une expression de physionomie, sur un geste admiratif ou sur un haussement d'épaules, il a deviné que le train courant du monde n'est pas la paix, mais la guerre, par quelles ruses on s'y soutient, par quelles violences on s'y pousse, par quels coups de main on y grimpe. Le reste du jour, abandonné à lui-même, à la nourrice Ilari, à Saveria, la femme de charge, aux gens du peuple parmi lesquels il vagabonde, il entend causer les marins du port ou les bergers du domaine, et leurs exclamations naïves, leur franche admiration des embuscades bien dressées et des

1. Miot de Melito, II, 2 : « Les partisans de la famille du Premier Consul... ne voyaient en moi que l'instrument de leurs « passions, propre uniquement à les débarrasser de leurs ennemis, pour concentrer toutes les faveurs sur leurs protégés. »

guets-apens heureux, enfoncent en lui, par une répétition énergique, les leçons qu'il a déjà prises à domicile. Ce sont là ses *leçons de choses*; à cet âge tendre, elles pénètrent, surtout quand le naturel s'y prête, et ici le cœur les accepte d'avance, parce que l'éducation rencontre en l'instinct un complice. — Aussi bien, dès les commencements de la Révolution, lorsqu'il se retrouve en Corse, il y prend la vie pour ce qu'elle y est, pour un combat à toutes armes, et, dans ce champ clos, il pratique[1], sans scrupules, plus librement que personne. S'il salue la justice et la loi, ce n'est qu'en paroles, et encore avec ironie; à ses yeux, la loi est une phrase du code, la justice est une phrase de livre, et la force prime le droit.

Sur ce caractère déjà si marqué tombe un second coup de balancier qui le frappe une seconde fois de la même empreinte, et l'anarchie française grave dans le jeune homme les maximes déjà tracées dans l'enfant par l'anar-

1. Yung, I, 220 (Manifeste du 31 octobre 1789), 265 (Emprunt à main armée dans la caisse du séminaire, 25 juin 1790), 267, 269 (Arrestation du major d'artillerie M. de la Jaille, et d'autres officiers; projet pour s'emparer de la citadelle d'Ajaccio), II, 115 (Lettre à Paoli, 17 février 1792) : « Les lois sont comme la sta- « tue de certaines divinités qu'on voile en certaines occasions »; 125 (Élection de Bonaparte comme lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires, 1er avril 1792). La veille, il a fait enlever, par une troupe armée, l'un des trois commissaires départementaux, Morati, qui logeait chez les Peraldi, ses adversaires. Morati, saisi à l'improviste, est amené de force et séquestré chez Bonaparte, qui lui dit d'un air grave : « J'ai voulu que vous fussiez libre, en « tièrement libre; vous ne l'étiez pas chez Peraldi. » — Son biographe corse (Nasica, *Mémoires sur la jeunesse et l'enfance de Napoléon*) juge cette action très louable.

chie corse; c'est que, dans une société qui se défait, les leçons de choses sont les mêmes que dans une société qui n'est pas faite. — De très bonne heure, à travers le décor des théories et la parade des phrases, ses yeux perçants ont aperçu le fond vrai de la Révolution, c'est-à-dire la souveraineté des passions libres et la conquête de la majorité par la minorité; être conquérant ou être conquis, il faut opter entre ces deux conditions extrêmes; point de choix intermédiaire. Après le 9 Thermidor, les derniers voiles sont déchirés, et, sur la scène politique, les instincts de licence et de domination, les convoitises privées, s'étalent à nu; de l'intérêt public et du droit populaire, nul souci; il est clair que les gouvernants sont une bande, que la France est leur butin, qu'ils entendent garder leur proie envers et contre tous, par tous les moyens, y compris les baïonnettes; sous ce régime civil, quand il se donne au centre un coup de balai, il importe d'être du côté du manche. — Dans les armées, surtout dans l'armée d'Italie, depuis que le territoire est délivré, la foi républicaine et l'abnégation patriotique ont fait place aux appétits naturels et aux passions militaires[1]. Pieds nus, en haillons, avec quatre onces de pain par jour, payés en assignats qui n'ont point cours sur le marché, officiers et soldats veulent

1. Cf., sur ce point : les *Mémoires* du maréchal Marmont, I, 180, 196, les *Mémoires* de Stendhal sur Napoléon, le *rapport* d'Antraigues (Yung, III, 170, 171), le *Mercure britannique* de Mallet du Pan, et le premier chapitre de *la Chartreuse de Parme*, par Stendhal.

avant tout sortir de misère ; « les malheureux, après « avoir soupiré pendant trois ans au sommet des Alpes, « arrivent à la terre promise ; ils veulent en goûter[1] ». Autre aiguillon, l'orgueil exalté par l'imagination et le succès ; ajoutez-y le besoin de se dépenser, la fougue et le trop-plein de la jeunesse : ce sont presque tous de très jeunes gens, et ils prennent la vie à la façon gauloise ou française, comme une partie de plaisir et comme un duel. Mais, se sentir brave et montrer qu'on l'est, affronter les balles par gaillardise et défi, courir d'une bonne fortune à une bataille et d'une bataille à un bal, s'amuser et se risquer à l'excès, sans arrière-pensée, sans autre objet que la sensation du moment[2], jouir de ses facultés surexcitées par l'émulation et le péril, ce n'est plus là se dévouer, c'est se donner carrière, et, pour tous ceux qui ne sont pas des étourdis, se donner

1. *Correspondance de Napoléon Ier* (Lettre de Napoléon au Directoire, 26 avril 1796). — Proclamation du même jour : « Vous « avez fait des marches forcées sans souliers, bivouaqué sans « eau-de-vie et souvent sans pain. »

2. Stendhal, *Vie de Napoléon*, 151 : « Les officiers les plus « terre à terre étaient fous de bonheur d'avoir du linge blanc et « de belles bottes neuves. Tous aimaient la musique ; beaucoup fai- « saient une lieue par la pluie pour venir occuper une place au « théâtre de la Scala. .. Dans la triste situation où l'armée se « trouva avant Castiglione et avant Arcole, tout le monde, excepté « les officiers savants, fut d'avis de tenter l'impossible pour ne « pas quitter l'Italie. » — Marmont, I, 296 : « Nous étions tous « très jeunes,... tous brillants de force, de santé, et dévorés par « l'amour de la gloire.... Cette variété dans nos occupations et « nos plaisirs, cet emploi successif de nos facultés de corps et « d'esprit, donnaient à la vie un intérêt et une rapidité extra- « ordinaires. »

carrière, c'est faire son chemin, monter en grade, piller afin de devenir riche, comme Masséna, conquérir afin de devenir puissant, comme Bonaparte. — Sur ce terrain, entre le général et son armée, dès les premiers jours[1], l'entente est faite, et, après un an de pratique, elle est parfaite. De leurs actes communs une morale se dégage, vague dans l'armée, précise dans le général; ce qu'elle entrevoit, il le voit; s'il pousse ses compagnons, c'est sur leur pente. Il ne fait que les devancer, lorsque, concluant tout de suite, il considère le monde comme un grand festin offert à tout venant, mais où, pour être bien servi, il faut avoir les bras longs, se servir le premier et ne laisser aux autres que ses restes.

Cela lui semble si naturel, qu'il le dit tout haut, et devant des hommes qui ne sont pas ses familiers, devant Miot, un diplomate, devant Melzi, un étranger. « Croyez-« vous, leur dit-il[2] après les préliminaires de Leoben, « croyez-vous que ce soit pour faire la grandeur des « avocats du Directoire, des Carnot, des Barras, que je

1. *Correspondance de Napoléon Ier*. Proclamation du 27 mars 1796 : « Soldats, vous êtes nus, mal nourris ; le gouvernement « vous doit beaucoup ; il ne peut rien vous donner.... Je vais « vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde ; de « riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir ; « vous y trouverez honneur, gloire et richesses. » — Proclamation du 26 avril 1796 : « Amis, je vous la promets, cette con-« quête ! » — Cf., dans les *Mémoires* de Marmont, la façon dont Bonaparte joue le rôle de tentateur, en offrant à Marmont, qui refuse, l'occasion de voler une caisse.

2. Miot de Melito, I, 154 (En juin 1797, dans les jardins de Montebello). « Telles sont la substance et les expressions les plus « remarquables de cette longue allocution dont j'ai consigné et « conservé le souvenir. »

« triomphe en Italie? Croyez-vous aussi que ce soit pour « fonder une république? Quelle idée! une république « de trente millions d'hommes! Avec nos mœurs, nos « vices! où en est la possibilité? C'est une chimère dont « les Français sont engoués, mais qui passera avec tant « d'autres. Il leur faut de la gloire, les satisfactions de « la vanité; mais la liberté, ils n'y entendent rien. Voyez « l'armée : les succès que nous venons de remporter, « nos triomphes ont déjà rendu le soldat français à son « véritable caractère. Je suis tout pour lui. Que le Direc- « toire s'avise de vouloir m'ôter le commandement, et « il verra s'il est le maître. Il faut à la nation un chef, « un chef illustre par la gloire, et non pas des théories « de gouvernement, des phrases, des discours d'idéo- « logue auxquels les Français n'entendent rien.... Quant « à votre pays, monsieur de Melzi, il y a encore moins « qu'en France d'éléments de républicanisme, et il faut « encore moins de façons avec lui qu'avec tout autre.... « Au reste, mon intention n'est nullement d'en finir si « promptement avec l'Autriche. La paix n'est pas dans « mon intérêt. Vous voyez ce que je suis, ce que je puis « maintenant en Italie. Si la paix est faite, si je ne suis « plus à la tête de cette armée que je me suis attachée, « il me faut renoncer à ce pouvoir, à cette haute posi- « tion où je me suis placé, pour aller faire ma cour au « Luxembourg à des avocats. Je ne voudrais quitter « l'Italie que pour aller jouer en France un rôle à peu « près semblable à celui que je joue ici, et le moment « n'est pas encore venu; la poire n'est pas mûre. » —

Attendre que la poire soit mûre, mais ne pas souffrir que, dans l'intervalle, un autre la cueille, tel est le motif vrai de sa fidélité politique et de ses proclamations jacobines : « Un parti lève la tête en faveur des Bourbons ; « je ne veux pas contribuer à son triomphe. Je veux bien « un jour affaiblir le parti républicain, mais je veux que « ce soit à mon profit, et non pas à celui de l'ancienne « dynastie. En attendant, il faut marcher avec les répu- « blicains », avec les pires, avec les scélérats qui vont purger les Cinq-Cents, les Anciens et le Directoire lui-même, puis rétablir en France le régime de la Terreur. — Effectivement, il coopère au 18 Fructidor, et, le coup fait, il explique très clairement pourquoi il y a pris part : « N'allez pas croire[1] que ce soit par conformité « d'idées avec ceux que j'ai appuyés. Je ne voulais pas « du retour des Bourbons, surtout ramenés par l'armée « de Moreau et par Pichegru.... Définitivement, je ne « veux pas du rôle de Monk ; je ne veux pas le jouer et « je ne veux pas que d'autres le jouent.... Quant à moi, « mon cher Miot, je vous le déclare, je ne puis plus « obéir ; j'ai goûté du commandement et je ne saurais « y renoncer. Mon parti est pris ; si je ne puis être le « maître, je quitterai la France. » — Point de milieu pour lui entre ces deux alternatives. De retour à Paris, il songe « à renverser le Directoire[2], à dissoudre les

1. Miot de Melito, I, 184 (Conversation avec Bonaparte, le 18 novembre 1797, à Turin) : « Je restai pendant une heure tête à « tête avec le général. Je vais retracer exactement, d'après les « notes que j'ai prises dans le temps, notre conversation. »

2. Mathieu Dumas. *Mémoires*, III, 156 : « Il est certain qu'il en

« Conseils, à se faire dictateur » ; mais, ayant vérifié que les chances de réussite sont trop faibles, « il ajourne « son dessein » et se rejette vers le second parti. « Son « expédition d'Égypte n'a pas d'autre motif[1]. » — Que, dans l'état présent de la France et de l'Europe, l'expédition soit contraire à l'intérêt public, que la France se prive ainsi de sa meilleure armée et offre sa plus grande flotte à une destruction presque certaine, peu importe, pourvu que, dans cette aventure énorme et gratuite, Bonaparte trouve l'emploi dont il a besoin, un large champ d'action et les victoires retentissantes qui, comme des coups de trompette, iront par delà les mers renouveler son prestige : à ses yeux, la flotte, l'armée, la France, l'humanité n'existent que pour lui et ne sont faites que pour son service. — Si, pour le confirme-

« eut la pensée dès ce moment, et examina sérieusement les « obstacles, les moyens et les chances de succès. » (Mathieu Dumas cite à l'appui le témoignage de Desaix, qui était dans l'entreprise) : « Il paraît que tout était prêt lorsque Bonaparte jugea « que les circonstances n'étaient pas mûres et que les moyens « n'étaient pas suffisants. » — De là son départ. « Il voulait se « soustraire à la domination et aux caprices de ses méprisables « dictateurs, et ceux-ci voulaient se débarrasser de lui, parce que « sa gloire militaire et son influence sur l'armée leur faisaient « ombrage. »

1. La Révellière de Lépeaux (l'un des cinq Directeurs en exercice), *Mémoires*, II, 340 : « Tout ce que cette entreprise a de vé- « ritable grandeur, comme tout ce qu'elle peut avoir de témé- « raire et d'extravagant, soit dans sa conception, soit dans son « exécution, appartient entièrement à Bonaparte. *L'idée n'en « était jamais venue au Directoire, ni à aucun de ses membres...* « Son ambition et son orgueil ne pouvaient supporter l'alternative de ne plus être en évidence, ou d'accepter un emploi qui, « si éminent qu'il fût, l'eût toujours placé sous les ordres du Directoire. »

dans sa persuasion, il faut encore une leçon de choses, l'Égypte la fournira; là, souverain absolu, à l'abri de tout contrôle, aux prises avec une humanité inférieure, il agit en sultan et il s'accoutume à l'être[1]. A l'endroit de l'espèce humaine, ses derniers scrupules tombent : « Je me suis surtout dégoûté de Rousseau, dira-t-il plus « tard, depuis que j'ai vu l'Orient : l'homme sauvage « est un chien[2] », et dans l'homme civilisé on retrouve à fleur de peau l'homme sauvage : si le cerveau s'est dégrossi, les instincts n'ont pas changé. Au premier comme au second, il faut un maître, un magicien qui subjugue son imagination, qui le discipline, qui l'empêche de mordre hors de propos, qui le tienne à l'attache, le soigne et le mène à la chasse : obéir est son lot; il ne mérite pas mieux et n'a pas d'autre droit.

Devenu consul, puis empereur, il applique en grand la théorie, et, sous sa main, l'expérience fournit chaque jour à la théorie de nouvelles vérifications. — A son premier geste, les Français se sont prosternés dans l'obéissance, et ils y persistent comme dans leur condition naturelle, les petits, paysans et soldats, avec une fidélité animale, les grands, dignitaires et fonctionnaires,

1. Mme de Rémusat, I, 142 : « Joséphine accusait fort le « voyage d'Égypte d'avoir changé son humeur et développé le « despotisme journalier dont elle a eu tant à souffrir depuis ». — *Mes souvenirs sur Napoléon*, 525, par le comte Chaptal. (Paroles de Bonaparte au poète Lemercier qui aurait pu l'accompagner en Orient et y apprendre beaucoup de choses sur la nature humaine) : « Vous eussiez vu un pays où le souverain compte « pour rien la vie de ses sujets et où le sujet compte pour rien « sa vie ; vous vous seriez guéri de votre philanthropie »

2. Rœderer, III, 461 (12 janvier 1805)

avec une servilité byzantine. — De la part des républicains, nulle résistance; au contraire, c'est parmi eux qu'il a trouvé ses meilleurs instruments de règne, sénateurs, députés, conseillers d'État, juges, administrateurs de tout degré[1]. Tout de suite, sous leurs prêches de liberté et d'égalité, il a démêlé leurs instincts autoritaires, leur besoin de commander, de primer, même en sous-ordre, et par surcroît, chez la plupart d'entre eux, les appétits d'argent ou de jouissance. Entre le délégué du Comité de Salut public et le ministre, préfet ou sous-préfet de l'Empire, la différence est petite : c'est le même homme sous deux costumes, d'abord en carmagnole, puis en habit brodé. Si quelque puritain, pauvre

1. Cf. *la Révolution*, VI, 146 (Note 1, sur la situation, en 1806, des conventionnels qui ont survécu à la Révolution). Par exemple, Fouché est ministre, Jeanbon-Saint-André préfet, Drouet (de Varennes) sous-préfet, Chépy (de Grenoble) commissaire général de police à Brest ; 131 régicides sont fonctionnaires ; parmi eux, on rencontre 21 préfets et 42 magistrats. — Quelquefois le hasard d'un document conservé permet de saisir le type sur le vif. (*Bulletins hebdomadaires de la censure, années* 1810 *et* 1814, publiés par M. Thurot, dans la *Revue critique*, 1871 : « Saisie de « 240 exemplaires d'un ouvrage obscène, imprimé pour le compte « de M. Palloy, qui en était l'auteur. Ce Palloy eut quelque célé- « brité pendant la Révolution ; c'était un des fameux patriotes du « faubourg Saint-Antoine. L'Assemblée Constituante lui avait con- « cédé la propriété des terrains de la Bastille, dont il envoyait « des pierres à toutes les communes. — C'est un bon vivant qui « a jugé à propos d'écrire, en très mauvais style, l'histoire fort « sale de ses amours avec une fille du Palais-Royal. Il a consenti « gaiement à la saisie, moyennant quelques exemplaires qu'on « lui a laissés de sa joyeuse œuvre. Il professe une haute admi- « ration et un vif attachement pour la personne de Sa Majesté, et « il exprime ses sentiments d'une manière assez piquante, en « style de 1789. »

et rude, comme Cambon ou Baudot, refuse d'endosser l'uniforme officiel, si deux ou trois généraux jacobins, comme Lecourbe et Delmas, grondent contre les parades du sacre, Napoléon, qui sait leur portée d'esprit, peut les considérer comme des ignorants bornés et raidis dans une idée fixe. — Quant aux libéraux intelligents et cultivés de 1789, d'un mot il les remet à leur place : ce sont des « idéologues » ; en d'autres termes, leurs prétendues lumières sont des préjugés de salon et des imaginations de cabinet ; « La Fayette est un niais poli- « tique », éternelle « dupe des hommes et des choses[1] ». — Reste, chez La Fayette et chez quelques autres, un détail embarrassant : je veux dire le désintéressement prouvé, le souci constant du bien public, le respect d'autrui, l'autorité de la conscience, la loyauté, la bonne foi, bref les motifs beaux et purs. Napoléon n'accepte pas ce démenti donné à sa théorie ; parlant aux gens, il leur conteste en face leur noblesse morale. « Général « Dumas, dit-il brusquement à Mathieu Dumas[2], vous

1. *Mémorial*, 12 juin 1816.

2. Mathieu Dumas, III, 364 (4 juillet 1809, quelques jours avant Wagram). — Mme de Rémusat, I, 105 : « Je ne l'ai jamais vu « admirer, je ne l'ai jamais vu comprendre une belle action. » — I, 179. Sur la clémence d'Auguste et sur le mot : *Soyons amis, Cinna*, voici son interprétation : « Je compris que cette action « n'était que la feinte d'un tyran, et j'ai approuvé comme calcul « ce que je trouvais puéril comme sentiment. » — *Mes souvenirs sur Napoléon*, 550, par le comte Chaptal . « Il ne croyait ni à la « vertu, ni à la probité ; il appelait souvent ces deux mots des « abstractions : c'est ce qui le rendait si défiant et si immoral.... » — « Il n'a jamais éprouvé un sentiment généreux ; c'est ce qui « rendait sa société si sèche, c'est ce qui fait qu'il n'avait pas un

« étiez de ces imbéciles qui croyaient à la liberté? — « Oui, sire, j'étais et je suis encore de ceux-là. — Et « vous avez travaillé à la Révolution, comme les autres, « par ambition? — Non, sire, et j'aurais bien mal cal- « culé, car je suis précisément au même point où j'étais « en 1790. — Vous ne vous êtes pas bien rendu compte « de vos motifs; *vous ne pouviez pas être différent des « autres; l'intérêt personnel est toujours là.* Tenez, « voyez Masséna; il a acquis assez de gloire et d'hon- « neurs; il n'est pas content, il veut être prince, comme « Murat et Bernadotte; il se fera tuer demain pour être « prince; c'est le mobile des Français. » — Là-dessus, son système est fait; les témoins compétents et qui l'ont fréquenté de plus près constatent son parti pris. « Ses opinions sur les hommes, écrit M. de Metternich[1], « se concentraient dans une idée qui, malheureusement « pour lui, avait acquis dans sa pensée la force d'un « axiome : il était persuadé que nul homme appelé à « paraître sur la scène publique, ou engagé seulement « dans les poursuites actives de la vie, ne se conduisait « et ne pouvait être conduit que par l'intérêt. » Selon lui, on tient l'homme par ses passions égoïstes, par la peur, la cupidité, la sensualité, l'amour-propre, l'ému-

« ami. Il regardait les hommes comme une vile monnaie ou « comme des instruments. »

1. M. de Metternich, *Mémoires*, I, 241. — Mme de Rémusat, I, 95 : « Cet homme a été si *assommateur de toute vertu....* » — Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, 4e partie, ch. XVIII (Conduite de Napoléon avec M. de Melzi, pour le perdre dans l'opinion, à Milan, en 1805).

lation[1] ; voilà ses ressorts quand il est de sens rassis et qu'il raisonne. De plus, on n'a pas de peine à le rendre fou, car il est imaginatif, crédule, sujet aux entraînements : exaltez son orgueil et sa vanité, fabriquez-lui une opinion extrême et fausse de lui-même et d'autrui, vous pourrez le lancer, tête baissée, où il vous plaira. — Aucun de ces mobiles n'est digne d'un très grand respect, et des créatures ainsi faites sont la matière naturelle du gouvernement absolu, le tas d'argile qui attend la main du potier pour recevoir une forme. S'il y a dans le tas quelques parties dures, le potier n'a qu'à les broyer; il lui suffira toujours de pétrir ferme. — Telle est la conception finale dans laquelle Napoléon s'est ancré, et il s'y enfonce de plus en plus, si directe et si violente que soit la contradiction des faits palpables; rien ne l'en décrochera, ni l'énergie opiniâtre des Anglais, ni la douceur inflexible du pape, ni l'insurrection déclarée de l'Espagne, ni l'insurrection sourde de l'Allemagne, ni la résistance des consciences catholiques, ni la défection graduelle de la France; c'est que sa conception lui est imposée par son caractère[2] : il voit l'homme tel qu'il a besoin de le voir.

1. Mme de Rémusat, I, 106, II, 247, 356 : « Tous ses moyens « de gouverner les hommes ont été pris parmi ceux qui tendent « à les rabaisser.... Il ne pardonnait à la vertu que lorsqu'il « avait pu l'atteindre par le ridicule. »

2. Presque tous ses faux calculs viennent de cette lacune, jointe à l'excès de l'imagination constructive. — Cf. Abbé de Pradt, 94 : « L'Empereur est tout système, tout illusion, comme on ne peut « manquer d'être quand on est tout imagination. Qui a voulu « suivre sa marche l'a vu se créer une Espagne imaginaire, un

III

Enfin, nous voici devant sa passion dominante, devant le gouffre intérieur que l'instinct, l'éducation, la réflexion, la théorie ont creusé en lui, et où s'engloutira le superbe édifice de sa fortune : je veux parler de son ambition. Elle est le moteur premier de son âme et la substance permanente de sa volonté, si intime qu'il ne la distingue plus de lui-même et que parfois il cesse d'en avoir conscience. « Moi, disait-il[1] à Rœderer, je « n'ai pas d'ambition » ; puis, se reprenant, et avec sa lucidité ordinaire : « ou, si j'en ai, elle m'est si natu- « relle, elle m'est tellement innée, elle est si bien atta- « chée à mon existence qu'elle est comme le sang qui « coule dans mes veines, comme l'air que je respire. » — Plus profondément encore, il la compare à ce sentiment involontaire, irrésistible et sauvage qui fait vibrer l'âme depuis sa haute cime jusqu'à sa racine organique, à ce tressaillement universel de tout l'être animal et moral, à cet élancement aigu et terrible qu'on appelle l'amour. « Je n'ai qu'une passion[2], qu'une maîtresse, « c'est la France; je couche avec elle; elle ne m'a « jamais manqué, elle me prodigue son sang, ses tré-

« catholicisme imaginaire, une Angleterre imaginaire, une finance « imaginaire, une noblesse imaginaire, bien plus, une France « imaginaire, et, dans ces derniers temps, un congrès imagi- « naire. »

1. Rœderer, III, 495 (8 mars 1804).
2. *Ib.*, III, 537 (11 février 1809).

« sors; si j'ai besoin de 500000 hommes, elle me les « donne. » Que nul ne s'interpose entre elle et lui; que Joseph, à propos du couronnement, ne revendique pas sa place, même secondaire et future, dans le nouvel empire; qu'il n'allègue pas ses droits de frère[1]. « C'est « me blesser dans mon endroit sensible. » Il l'a fait; « rien ne peut effacer cela de mon souvenir. C'est comme « s'il eût dit à un amant passionné qu'il a b.. . sa maî- « tresse, ou seulement qu'il espère réussir près d'elle. « Ma maîtresse, c'est le pouvoir; j'ai fait trop pour sa « conquête pour me la laisser ravir, ou souffrir même « qu'on la convoite. » — Aussi avide que jalouse, cette ambition, qui s'indigne à la seule idée d'un rival, se sent gênée à la seule idée d'une limite; si énorme que soit le pouvoir acquis, elle en voudrait un plus vaste; au sortir du plus copieux festin, elle demeure inassouvie. Le lendemain du couronnement, il disait à Decrès[2] : « Je suis venu trop tard, il n'y a rien à faire « de grand; ma carrière est belle, j'en conviens; j'ai « fait un beau chemin. Mais quelle différence avec l'an- « tiquité! Voyez Alexandre : après avoir conquis l'Asie « et s'être annoncé au peuple comme fils de Jupiter, à « l'exception d'Olympias, qui savait à quoi s'en tenir, à « l'exception d'Aristote et de quelques pédants d'Athènes, « tout l'Orient le crut. Eh bien! moi, si je me déclarais « aujourd'hui le fils du Père Éternel et que j'annonçasse « que je vais lui rendre grâces à ce titre, il n'y a pas de

1. Rœderer, III, 514 (4 novembre 1804).
2. Marmont, II, 242.

« poissarde qui ne me siffilât sur mon passage. Les « peuples sont trop éclairés aujourd'hui; il n'y a plus « rien à faire. » — Pourtant, même dans ce haut domaine réservé et que vingt siècles de civilisation maintiennent inaccessible, il empiète encore, et le plus qu'il peut, par un détour, en mettant la main sur l'Église, puis sur le pape; là, comme ailleurs, il prend tout ce qu'il peut prendre. — Rien de plus naturel à ses yeux : cela est de son droit, parce qu'il est le seul capable. « Mes peuples d'Italie[1] doivent me connaître assez pour « ne point devoir oublier que j'en sais plus dans mon « petit doigt qu'ils n'en savent dans toutes leurs têtes « réunies. » Comparés à lui, ils sont des enfants, « des « mineurs », les Français aussi, et aussi le reste des hommes. — Un diplomate qui l'a fréquenté longtemps et observé sous tous les aspects, résume son caractère dans ce mot définitif[2] : « Il se considérait comme un « être isolé dans le monde, fait pour le gouverner et « pour diriger tous les esprits à son gré. »

C'est pourquoi quiconque approche de lui doit renoncer à sa volonté propre et devenir un instrument de règne : « Ce terrible homme, disait souvent Decrès[3], « nous a tous subjugués; il tient toutes nos imagina- « tions dans sa main, qui est tantôt d'acier, tantôt de « velours; mais on ne sait quelle sera celle du jour, et « il n'y a pas moyen d'y échapper : elle ne lâche jamais

1. *Correspondance de Napoléon Ier* (Lettre au prince Eugène, 14 avril 1806).
2. M. de Metternich, I, 284.
3. Mollien, III, 427.

« ce qu'elle a une fois saisi. » Toute indépendance, même éventuelle et simplement possible, l'offusque : la supériorité intellectuelle ou morale en serait une, et peu à peu il l'écarte[1]; vers la fin, il ne tolère plus autour de lui que des âmes conquises et captives; ses premiers serviteurs sont des machines ou des fanatiques, un adorateur dévot comme Maret, un gendarme à tout faire comme Savary[2]. Dès le commencement, il a réduit ses ministres à l'état de commis; car il administre

1. *Mes souvenirs sur Napoléon*, 226, par le comte Chaptal. Pendant le Consulat, « son opinion n'étant pas encore formée sur la « plupart des sujets, il souffrait la discussion, et il était possible « alors de l'éclairer et de faire prévaloir souvent l'opinion qu'on « émettait en sa présence. Mais, du moment qu'il a eu des idées, « vraies ou fausses, sur tous les objets d'administration, il n'a « plus consulté personne ;... il se moquait avec aigreur de tous « ceux qui émettaient une opinion différente de la sienne, il « cherchait à les tourner en ridicule, et disait souvent, en se « frappant la tête, que ce bon instrument lui était plus utile que « les conseils des hommes qui passaient pour avoir de l'instruc- « tion et de l'expérience.... Pendant quatre ans, il chercha à « s'entourer des hommes les plus forts en chaque partie. En- « suite, le choix de ses agents commença à lui paraître indifférent.... Se croyant assez fort pour gouverner et administrer par « lui-même, il écartait même avec soin tous ceux dont le talent « ou le caractère l'importunait. Il lui fallait des valets, non des « conseillers ... Les ministres n'étaient plus que des chefs de « bureau ; le Conseil d'État ne servait plus qu'à donner la forme « à des décrets émanés de lui ; il administrait jusque dans les « plus petits détails. Tout ce qui l'entourait était timide et pas- « sif : on écoutait la volonté de l'oracle et on l'exécutait sans « réflexion.... S'étant isolé du reste des hommes, ayant concentré « dans ses mains tous les pouvoirs et toute l'action, bien con- « vaincu que les lumières et l'expérience d'autrui ne pouvaient « plus lui être d'aucun secours, il pensait qu'il n'avait plus be- « soin que de bras. »

2. *Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier, II, 49. (Excellents portraits des principaux agents. Cambacérès, Talleyrand, Maret,

autant qu'il gouverne, et, dans chaque service, il conduit le détail aussi attentivement que l'ensemble; partant, pour chefs de service, il ne lui faut que des scribes actifs, des exécutants muets, des manœuvres dociles et spéciaux, point de conseillers libres et sincères : « Je « ne saurais que faire d'eux, disait-il[1], s'ils n'avaient « une certaine médiocrité de caractère ou d'esprit. » Quant à ses généraux, il reconnaît lui-même « qu'il « n'aime à donner la gloire qu'à ceux qui ne peuvent « pas la porter ». A tout le moins, il veut « être seul « maître des réputations pour les faire ou les défaire à « son gré », selon ses besoins personnels; c'est qu'un militaire trop éclatant deviendrait trop important; il ne faut pas que le subordonné soit jamais tenté d'être moins soumis. A cela, les bulletins pourvoient par des omissions calculées, par des altérations, par des arrangements : « Il lui arrive de garder le silence sur cer-

Crétet, Réal, etc.). Lacuée, directeur de la conscription, est un type parfait du fonctionnaire impérial. Ayant reçu le grand cordon de la Légion d'honneur, il disait avec une ivresse d'enthousiasme : « Que deviendra la France sous un tel homme? Jus- « qu'à quel point de bonheur et de gloire ne la fera-t-il pas « monter, pourvu toutefois qu'on sache tirer de la conscription « 200 000 hommes tous les ans! Et, en vérité, avec l'étendue de « l'empire, cela n'est pas difficile. » — De même Merlin de Douai : « Je n'ai jamais connu d'homme, dit l'auteur, qui eût moins le « sentiment du juste et de l'injuste; tout lui semblait bon et « bien, étant la conséquence d'un texte de loi. Il était même « doué d'une espèce de sourire satanique qui venait involontai- « rement se placer sur ses lèvres, toutes les fois que l'occasion « se présentait, en faisant l'application de son odieuse science, « de conclure à la nécessité d'une rigueur, d'une condamnation « quelconque. » De même Defermon, en matière fiscale.

1. Mme de Rémusat, II, 366; III, 46; II, 205, 210; III, 168.

« taines victoires ou de changer en succès telle faute de « tel maréchal. Quelquefois un général apprend par un « bulletin une action qu'il n'a jamais faite ou un dis- « cours qu'il n'a jamais tenu. » S'il réclame, on lui enjoint de se taire, ou, en guise de dédommagement, on tolère qu'il pille, qu'il lève des contributions et s'enrichisse. Devenu duc ou prince héréditaire avec un demi-million ou un million de rente en terres, il n'en est pas moins assujetti; car le créateur a pris ses précautions contre ses créatures : « Voilà des gens, dit-il[1], que j'ai « faits indépendants; mais je saurai bien les retrouver « et les empêcher d'être ingrats. » En effet, s'il les a dotés magnifiquement, c'est en domaines découpés dans les pays conquis, ce qui lie leur fortune à sa fortune; de plus, afin de leur ôter toute consistance pécuniaire, il les pousse exprès, eux et tous ses grands dignitaires, à la dépense : de cette façon, par leurs embarras d'argent, il les tient en laisse : « Sans cesse[2] nous avons vu « la plupart des maréchaux, pressés par leurs créan- « ciers, venir solliciter des secours, qu'il accordait selon « sa fantaisie ou selon l'intérêt qu'il trouvait à s'atta- « cher à tel ou tel. » Aussi bien, par delà l'ascendant universel que lui confèrent son pouvoir et son génie, il veut avoir sur chacun une prise personnelle, supplémentaire et irrésistible. En conséquence[3], « il cultive soi-

1. Mme de Rémusat, II, 155, 278.
2. *Ib.*, II, 45; III, 275. (A propos de Savary, son agent le plus intime) : « C'est un homme qu'il faut continuellement cor- « rompre. »
3. *Ib.*, I, 109; II, 247; III, 366.

« gneusement chez les gens toutes les passions hon-
« teuses...., il aime à apercevoir les côtés faibles pour
« s'en emparer », la soif de l'argent chez Savary, l'aplatissement courtisanesque chez Maret, la vanité et la sensualité chez Cambacérès, le cynisme insouciant et « la
« molle immoralité » chez Talleyrand, « la sécheresse
« de caractère » chez Duroc, la tare jacobine chez Fou-
« ché, la niaiserie » chez Berthier; il la fait remarquer, il s'en égaye et il en profite : « Là où il ne voit pas de
« vices, il encourage les faiblesses, et, faute de mieux,
« il excite la peur, afin de se trouver toujours et con-
« stamment le plus fort.... Il redoute les liens d'affec-
« tion, il s'efforce d'isoler chacun.... Il ne vend ses
« faveurs qu'en éveillant l'inquiétude; il pense que la
« vraie manière de s'attacher les individus est de les
« compromettre, et souvent même de les flétrir dans
« l'opinion.... » — « Si Caulaincourt est compromis, disait-il après le meurtre du duc d'Enghien, il n'y a
« pas grand mal, il ne m'en servira que mieux. »

Une fois la créature saisie, qu'elle ne songe pas à s'échapper ou à lui dérober quelque chose d'elle-même : tout en elle lui appartient. Remplir son office avec zèle et succès, obéir ponctuellement dans un cercle tracé d'avance, c'est trop peu; par delà le fonctionnaire, il revendique l'homme : « Tout cela peut être, dit-il aux
« éloges qu'on lui en fait[1]; mais il n'est pas à moi

1. Mme de Rémusat, II, 142, 167, 245 (Paroles de Napoléon) : « Si j'ordonnais à Savary de se défaire de sa femme et de ses « enfants, je suis sûr qu'il ne balancerait pas. » — Marmont, II, 194 : « Nous étions à Vienne en 1809; Davout disait, parlant du

« comme je voudrais qu'il le fût. » C'est le dévouement qu'il exige, et, par dévouement, il entend la donation irrévocable et complète « de toute la personne, de tous « les sentiments, de toutes les opinions ». Selon lui, écrit un témoin[1], « nous devions abandonner jusqu'à la « plus petite de nos anciennes habitudes pour n'avoir « plus qu'une pensée, celle de son intérêt et de ses « volontés ». — Pour plus de sûreté, ses serviteurs doivent éteindre en eux le sens critique : « Ce qu'il « craint le plus, c'est que, près ou loin de lui, on « apporte ou l'on conserve seulement la faculté de « juger. » — « Sa pensée[2] est une ornière de marbre » de laquelle aucun esprit ne doit s'écarter. — Surtout, que deux esprits ne s'avisent pas d'en sortir ensemble et du même côté; leur concert, même inactif, leur entente, même privée, leur chuchotement presque muet, est une ligue, une faction, et, s'ils sont fonctionnaires, « une conspiration ». Avec une explosion terrible de colère et de menaces[3], il déclare, à son retour d'Espagne, « que ceux qu'il a faits grands dignitaires et ministres

« dévoûment de Maret et du sien : « Si l'Empereur nous disait à « tous les deux : « Il importe aux intérêts de ma politique de « détruire Paris sans que personne en sorte et s'en échappe. » « Maret garderait le secret, j'en suis sûr; mais il ne pourrait « s'empêcher de le compromettre cependant en faisant sortir sa « famille Eh bien! moi, de peur de le laisser deviner, j'y laisse- « rais ma femme et mes enfants. » (Ce sont là des bravades de servilité, des exagérations de paroles, mais significatives.)

1. Mme de Rémusat, II, 379.

2. *Souvenirs du feu duc de Broglie*, I, 230. (Paroles de Maret, à Dresde, en 1813; probablement il répète un mot de Napoléon.)

3. Mollien, II, 9.

« cessent d'êtres libres dans leurs pensées et dans leurs « expressions, qu'ils ne peuvent être que les organes « des siennes, que, pour eux, la trahison a déjà com- « mencé quand ils se permettent de douter, qu'elle est « complète lorsque du doute ils vont jusqu'au dissen- « timent ». — Si, contre ses empiétements continus, ils tâchent de se réserver un dernier asile, s'ils refusent de lui livrer leur for intérieur, leur foi de catholique ou leur honneur d'honnête homme, il s'étonne et s'irrite. A l'évêque de Gand, qui, avec les soumissions les plus respectueuses, s'excuse de ne pas prêter un second serment contraire à sa conscience, il répond rudement[1] en tournant le dos : « Eh bien ! monsieur, votre con- « science n'est qu'une sotte ! » — Portalis[2], directeur de la librairie, ayant reçu de son cousin l'abbé d'Astros communication d'un bref du pape, n'a point abusé de cette confidence, strictement privée ; il a seulement recommandé à son cousin de tenir cette pièce très secrète et lui a déclaré que, si elle devenait publique, il en prohiberait la circulation ; par surcroît de précaution, il est allé avertir le préfet de police. Mais il n'a point dénoncé son cousin nominativement ; il n'a point fait arrêter l'homme et saisir la pièce. Là-dessus, l'Empereur, en plein Conseil d'État, l'apostrophe en face : « avec ces regards qui traversent la tête[3] », il lui

1. Comte d'Haussonville, *l'Église romaine et le premier Empire*, IV, 190 et passim.

2. *Ib.*, III, 460 à 473. — Cf. sur la même scène *Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier. (Il y était témoin et acteur.)

3. Mot de Cambacérès. (M. de Lavalette, II, 154.)

déclare qu'il a commis « la plus indigne des perfidies » ; il le tient une demi-heure sous une grêle de reproches et d'outrages, et le chasse de sa présence comme on ne chasse pas un laquais voleur. — Hors de sa fonction comme dans sa fonction, le fonctionnaire doit se résigner à tout office, courir au-devant de toute commission. Si des scrupules l'arrêtent, s'il allègue des obligations privées, s'il ne veut pas manquer à la délicatesse ou même à la loyauté vulgaire, il encourt le mécontentement ou il perd la faveur du maître : c'est le cas de M. de Rémusat[1], qui ne se prête point à devenir son espion, son rapporteur, son dénonciateur pour le faubourg Saint-Germain, qui ne s'offre pas, à Vienne, pour faire causer Mme d'André, pour obtenir d'elle l'adresse de M. d'André, pour livrer M. d'André qu'on fusillera séance tenante ; Savary, négociateur de la livraison, insistait sans se lasser, et répétait à M. de Rémusat : « Vous manquez votre fortune ; j'avoue que je ne vous « comprends pas ! » — Pourtant Savary lui-même, ministre de la police, exécuteur des plus hautes œuvres, machiniste en chef du meurtre du duc d'Enghien et du guet-apens de Bayonne, fabricant de faux billets de banque autrichiens pour la campagne de 1809 et de faux billets de banque russes pour la campagne de 1812[2], Savary finit par se lasser : on le charge de trop

1. Mme de Rémusat, III, 184.

2. *Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier, III, 520. (Détails sur la fabrication des faux billets, par ordre de Savary, dans une maison isolée de la plaine de Montrouge.) — Metternich, II, 558. (Paroles de Napoléon à M. de Metternich) : « J'avais tout prêts

sales besognes ; si calleuse que soit sa conscience, il s'y rencontre un endroit sensible ; il parvient à se découvrir des scrupules. C'est avec répugnance qu'il exécute, en février 1814, l'ordre de préparer secrètement une petite machine infernale, à mouvement d'horlogerie, pour faire sauter les Bourbons rentrés en France[1] : « Ah ! « disait-il en portant la main à son front, il faut « convenir que l'Empereur est parfois bien difficile à « servir ! »

S'il exige tant de la créature humaine, c'est que, pour le jeu qu'il joue, il a besoin de tout prendre : dans la situation qu'il s'est faite, il n'a pas de ménagements à garder : « Un homme d'État[2], dit-il, est-il fait pour être « sensible? N'est-ce pas un personnage complètement « excentrique, *toujours seul d'un côté, avec le monde « de l'autre?* » Dans ce duel sans trêve ni merci, les gens ne l'intéressent que par l'usage qu'il peut faire d'eux ; toute leur valeur pour lui est dans le profit qu'il en tire ; son unique affaire consiste à exprimer, à extraire, jusqu'à la dernière goutte, toute l'utilité qu'ils comportent : « Je ne m'amuse guère aux sentiments « inutiles, disait-il encore[3], et Berthier est si médiocre « que je ne sais pourquoi je m'amuserais à l'aimer. Et « cependant, quand rien ne m'en détourne, je crois que

300 millions de billets de la Banque de Vienne et je vous en inondais.... Je vous remettrai les faux billets. » — *Ib.*, Correspondance de M. de Metternich avec M. de Champagny à ce sujet (juin 1810).

1. *Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier, IV, 2.
2. Mme de Rémusat, II, 335.
3. *Ib.*, I, 231.

« je ne suis pas sans quelque penchant pour lui. » Rien au delà : selon lui, dans un chef d'État, cette indifférence est nécessaire; « sa lunette est celle de sa poli-« tique[1]; il doit seulement avoir égard à ce qu'elle ne « grossisse ni ne diminue rien. » — Partant, hors des accès de sensibilité nerveuse, « il n'a d'autre considéra-« tion pour les hommes que celle d'un chef d'atelier « pour ses ouvriers[2], » ou, plus exactement, pour ses outils : une fois l'outil hors de service, peu importe qu'il moisisse dans un coin sur une planche, ou qu'il aille s'ajouter au tas des ferrailles cassées. Portalis[3], ministre des cultes, entre un jour chez lui, la figure défaite et les yeux pleins de larmes. « Qu'avez-vous « donc, Portalis? dit Napoléon ; êtes-vous malade? — « Non, sire, mais je suis bien malheureux : l'archevêque « de Tours, le pauvre Boisgelin, mon camarade, mon « ami d'enfance.... — Eh bien! que lui est-il arrivé? « — Hélas! sire, il vient de mourir. — Cela m'est égal, « il ne m'était plus bon à rien. » Propriétaire exploitant des hommes et des choses, des corps et des âmes, pour

1. Mme de Rémusat, I, 335.

2. M. de Metternich, I, 284. — « L'un de ceux auxquels il paraissait le plus attaché était Duroc. « Il m'aime comme un chien « aime son maître » : c'est la phrase dont il se servit en me parlant de lui. — Il comparait le sentiment de Berthier pour sa « personne à celui d'une bonne d'enfant. — Ces comparaisons, « loin d'être étrangères à sa théorie des mobiles qui font agir les « hommes, en étaient la conséquence naturelle; là où il rencontrait des sentiments auxquels il ne pouvait appliquer le calcul « du pur intérêt, il en cherchait la cause dans une espèce « d'instinct. »

3. Beugnot, *Mémoires*, II, 59

en user et abuser à discrétion, jusqu'à épuisement, sans en devoir compte à personne, il arrive, au bout de quelques années, à dire, aussi couramment et plus despotiquement que Louis XIV lui-même, « mes armées, « mes flottes, mes cardinaux, mes conciles[1], mon sénat, « mes peuples, mon empire ». — A un corps d'armée qui s'ébranle pour marcher au feu : « Soldats, j'ai « besoin de votre vie et vous me la devez. » — Au général Dorsenne et aux grenadiers de la garde[2] : « On « dit que vous murmurez, que vous voulez retourner à « Paris, à vos maîtresses; mais détrompez-vous, je « vous retiendrai sous les armes jusqu'à quatre-« vingts ans : vous êtes nés au bivac et vous y « mourrez. » — Comment il traite ses frères et parents devenus rois, avec quelle raideur de main il leur serre la bride, par quels coups de cravache et d'éperons il les fait trotter et sauter à travers les fondrières, sa correspondance est là pour l'attester : toute velléité d'initiative, même justifiée par l'urgence imprévue et par la bonne intention visible, est réprimée comme un écart, avec une rudesse brusque qui plie les reins et casse les genoux du délinquant. A l'aimable prince Eugène, si obéissant et si fidèle[3] : « Si vous demandez à Sa Majesté

1. *Mémorial* : « Si j'étais revenu vainqueur de Moscou, j'eusse « amené le pape à ne plus regretter le temporel, j'en aurais fait « une idole;... j'aurais dirigé le monde religieux, ainsi que le « monde politique.... *Mes conciles* eussent été la représentation de « la chrétienté, et le pape n'en eût été que le président. »

2. Ségur, III, 312. (En Espagne, 1809.)

3. *Mémoires du prince Eugène.* (Lettre écrite par Duroc sous la dictée de Napoléon et adressée au prince Eugène, 31 juillet 1805.)

« des ordres ou des avis pour changer le plafond de « votre chambre, vous devez les attendre; et si, Milan « étant en feu, vous lui en demandiez pour l'éteindre, « il faudrait laisser brûler Milan et attendre les « ordres.... Sa Majesté est mécontente et très mécon- « tente de vous; vous ne devez jamais faire ce qui lui « appartient; elle ne le voudra jamais; elle ne le par- « donnera jamais. » — Jugez par là de son ton avec les sous-ordres : à propos des bataillons français à qui l'on a refusé l'entrée des places hollandaises[1] : « Déclarez « au roi de Hollande que, si ses ministres ont agi de « leur chef, je les ferai arrêter et leur ferai couper la « tête à tous. » — A M. de Ségur[2], membre de la commission académique qui vient d'agréer le discours de M. de Chateaubriand : « Vous et M. de Fontanes, comme « conseiller d'État et grand-maître, vous mériteriez que « je vous misse à Vincennes.... Dites à la seconde « classe de l'Institut que je ne veux pas qu'on traite de « politique dans ses séances.... Si elle désobéit, je la « casserai comme un mauvais club. » — Même quand il n'est pas en colère et grondant[3], lorsqu'il rentre les

1. Lettre de Napoléon à Fouché, 3 mars 1810. (Omise dans la *Correspondance de Napoléon Ier* et publiée par M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, XII, 115.)

2. Ségur, III, 459.

3. Paroles de Napoléon à Marmont qui, après trois mois d'hôpital, lui revient d'Espagne avec un bras fracassé et son reste de main dans une manche noire : « Vous tenez donc bien à cette « loque? » — Sainte-Beuve, qui a le goût de la vérité vraie, donne le texte cru que Marmont n'a osé reproduire. (*Causeries du lundi*, VI, 16.) — *Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier. M. de Champagny ayant été renvoyé et remplacé, un ami courageux le défendait

ongles, on sent la griffe. A Beugnot[1], qu'il vient de rudoyer horriblement, publiquement, injustement, avec conscience de son injustice et pour produire un effet sur l'assistance : « Eh bien! grand imbécile, avez-vous « retrouvé votre tête? » Là-dessus, Beugnot, haut comme un tambour-major, se courbe très bas, et le petit homme, levant la main, prend le grand par l'oreille, « signe de faveur *enivrante* », dit Beugnot, geste familier du maître qui s'humanise. Bien mieux, le maître daigne chapitrer Beugnot sur ses goûts personnels, sur ses regrets, sur son envie de rentrer en France : « Qu'est-ce que je veux? Être son ministre à Paris? A « en juger par ce qu'il a vu de moi l'autre jour, je n'y « serais pas longtemps, je périrais à la peine avant la « fin du mois. Il y a déjà tué Portalis, Crétet et jusqu'à « Treilhard, qui pourtant avait la vie dure : il ne pou- « vait plus pisser, ni les autres non plus. Il m'en « arriverait autant, sinon pis.... « Restez ici.... Après « quoi, vous serez vieux ou plutôt nous serons tous « vieux, et je vous enverrai au Sénat radoter à votre « aise. » — Manifestement[2], « plus on approche de sa « personne, plus la vie devient désagréable ». — « Admirablement servi, toujours obéi à la minute, il se « plaît encore à laisser planer une petite terreur de « détail sur l'intérieur le plus intime de son palais. »

et alléguait son mérite : « Vous avez raison, dit l'Empereur; il en « avait quand je l'ai pris; mais, à force de le bourrer, je l'ai « abêti. »

1. Beugnot, I, 456, 464.
2. Mme de Rémusat, II, 272.

Un office difficile a-t-il été rempli, il ne remercie pas, il ne loue pas, ou à peine : M. de Champagny, ministre des affaires étrangères, n'a été loué qu'une fois, pour avoir conclu en une nuit, avec des avantages inespérés, le traité de Vienne[1] ; cette fois l'Empereur a pensé tout haut, par surprise : « Ordinairement, il ne donne « son approbation que par son silence. » — Quand M. de Rémusat, préfet du palais, lui a composé, avec économie, précision, éclat et réussite, « quelqu'une de « ces fêtes magnifiques où tous les arts sont appelés « pour contribuer à ses plaisirs », Mme de Rémusat[2] ne demande jamais à son mari si l'Empereur est content, mais s'il a plus ou moins grondé. « Son grand principe « général, auquel il donne toute espèce d'application « dans les grandes choses comme dans les petites, « c'est qu'on n'a de zèle que lorsqu'on est inquiet. » — Quelle contrainte insupportable il exerce, de quel poids accablant son arbitraire pèse sur les dévouements les mieux éprouvés et sur les caractères les plus assouplis, avec quel excès il foule et froisse toutes les volontés, jusqu'à quel point il comprime et il étouffe la respiration de la créature humaine, il le sait aussi bien que personne. On lui a entendu dire : « L'homme heureux est « celui qui se cache de moi au fond de quelque « province. » Et, un autre jour[3], ayant demandé à M. de Ségur ce qu'on dirait après sa mort, comme

1. M. de Champagny, *Souvenirs*, 117.
2. Mme de Rémusat, I, 125.
3. Ségur, III, 456.

celui-ci s'étendait sur les regrets unanimes : « Point du « tout », répond l'Empereur; puis, avec un haut-le-corps significatif qui exprime bien le soulagement universel, il ajoute : « On dira : *Ouf!* »

IV

Il n'y a guère de souverain, même absolu, qui, constamment et du matin jusqu'au soir, garde l'attitude despotique; ordinairement, et surtout en France, le prince fait deux parts dans sa journée, l'une pour les affaires, l'autre pour le monde, et dans la seconde, tout en demeurant chef d'État, il devient maître de maison : car il reçoit, il a des hôtes, et, pour que ces hôtes ne soient pas des automates, il tâche de les mettre à l'aise. — Ainsi faisait Louis XIV[1] : être poli avec tout le monde, toujours affable et parfois gracieux avec les hommes, toujours courtois et parfois galant avec les femmes, s'interdire toute brusquerie, tout éclat, tout sarcasme, ne jamais se permettre un mot blessant, ne pas faire sentir aux gens leur infériorité et leur dépendance, les encourager à parler et même à causer, tolérer

1. *L'Ancien Régime*, I, 194. — *Œuvres de Louis XIV*, 191 : « S'il y a quelque caractère singulier dans cette monarchie, c'est « l'accès libre et facile des sujets au prince, c'est une *égalité de « justice* entre eux et lui, qui les tient, pour ainsi dire, *dans une « société douce et honnête*, nonobstant la différence presque infi- « nie de la naissance, du rang et du pouvoir. *Cette société de « plaisirs, qui donne aux personnes de la cour une honnête « familiarité avec nous*, les touche et les charme plus qu'on ne « peut dire. »

dans la conversation un semblant d'égalité, sourire d'une répartie, quelquefois se mettre en frais, badiner, faire un conte, telle était sa charte de salon : il en faut une, et libérale, dans un salon comme dans toute société humaine; sinon la vie s'y éteint. Aussi bien, dans l'ancienne société, l'observation de cette charte s'appelait le *savoir-vivre*, et, plus exactement que personne, le roi se soumettait au code des bienséances; par tradition, par éducation, il avait des égards, au moins pour les gens de son monde, et ses courtisans devenaient ses invités sans cesser d'être ses sujets. — Rien de semblable chez Napoléon. De l'étiquette qu'il emprunte à l'ancienne cour, il ne conserve que la discipline rigide et la parade pompeuse. « Le cérémonial, dit un témoin[1], « s'exécutait comme s'il eût été dirigé par un roulement « de tambour; tout se faisait, en quelque sorte, au pas « de charge. » — « Cette espèce de précipitation, cette « crainte continuelle qu'il inspire » suppriment autour de lui tout bien-être, toute commodité, tout entretien et commerce facile ; nul lien, sauf celui du commandement et de l'obéissance. « Le petit nombre des hommes « qu'il distingue, Savary, Duroc, Maret, se taisent et ne « font que transmettre des ordres.... Nous ne leur « apparaissions et nous n'apparaissions à nous-mêmes, « en faisant uniquement la chose qui nous était ordon- « née, que comme de vraies machines, à peu près « pareilles, ou peu s'en faut, aux fauteuils élégants et

1. Mme de Rémusat, II, 32, 39.

« dorés dont on venait d'orner les palais des Tuileries « et de Saint-Cloud. »

Pour qu'une machine fonctionne bien, il faut que le machiniste ait soin de la remonter souvent, et celui-ci n'y manque pas, surtout après une absence. Pendant qu'il revient de Tilsitt, « chacun fait avec anxiété[1] son « examen de conscience, cherchant sur quelle portion « de sa conduite le maître sévère pourra, à son retour, « exprimer son mécontentement. Épouse, famille, grands « dignitaires, chacun éprouvait plus ou moins cette « angoisse, et l'Impératrice, qui le connaissait mieux « qu'un autre, disait naïvement : « L'Empereur est si « heureux qu'il va sûrement beaucoup gronder. » Effectivement, à peine revenu, il donne son tour de clé, fort et rude; puis, « satisfait d'avoir imprimé cette petite « terreur, il paraît avoir oublié ce qui s'est passé et re- « prend son train de vie ordinaire ». — « Par calcul et « par goût[2], il ne se détend jamais de sa royauté. » — De « là une cour froide et muette, plutôt triste que digne ; « sur tous les visages, une expression d'inquiétude,. . « un silence terne et contraint. » A Fontainebleau, « parmi les magnificences et les plaisirs », nul agrément ou jouissance réelle, pas même pour lui. — « Je vous « plains, disait M. de Talleyrand à M. de Rémusat : il « vous faut amuser l'inamusable. » Au théâtre, il rêve ou bâille : défense d'applaudir; devant le défilé « des éter- « nelles tragédies, la cour s'ennuie mortellement,... les

1. Mme de Rémusat, III, 169.
2. *Ib.*, II, 32, 223, 240, 259 ; III, 169.

« jeunes femmes s'endorment ; on sort du théâtre, « triste et mécontent. » — Même gêne dans ses salons. « Il ne savait, et, je crois, ne voulait mettre personne à « son aise, craignant la moindre apparence de familia- « rité et inspirant à chacun la crainte de s'entendre « dire, devant témoins, quelque parole désobligeante.... « Pendant les contredanses, il se promène entre les « rangs des dames, pour leur adresser des mots insi- « gnifiants ou désagréables », et jamais il ne les aborde qu'avec « gêne et mauvaise grâce » ; au fond, il est défiant et malveillant[1] à leur endroit. C'est que « le pouvoir qu'elles ont acquis dans la société lui « semble une usurpation insupportable ». — « Il n'est « jamais sorti de sa bouche[2] un seul mot gracieux ou « seulement bien tourné vis-à-vis d'une femme, bien « que l'effort pour en trouver s'exprimât souvent sur sa « figure et dans le son de sa voix.... Il ne leur parle « que de leur toilette, de laquelle il se déclare juge « minutieux et sévère, et sur laquelle il leur fait des « plaisanteries peu délicates, ou bien du nombre de

1. Mme de Rémusat, I, 112; II, 77.

2. M. de Metternich, I, 286 : « On imaginerait difficilement plus « de gaucherie dans la tenue que Napoléon n'en avait dans un « salon. » — Varnhagen d'Ense, *Ausgewählte Schriften*, III, 77 (audience du 10 juillet 1810) : « Je n'ai jamais entendu une voix « si âpre, si peu assouplie. Quand il souriait, sa bouche seule, « avec une portion des joues, souriait ; son front et ses yeux res- « taient immuablement sombres.... Ce mélange de sourire et de « sérieux avait quelque chose de terrible et d'effrayant. » — Une fois, à Saint-Cloud, devant un cercle entier de dames, Varnhagen l'a entendu répéter une vingtaine de fois cette même et unique phrase : « Il fait chaud ! »

« leurs enfants, leur demandant en termes crus si elles « les ont nourris elles-mêmes, ou les admonestant sur « leurs relations de société. » C'est pourquoi « il n'y en « a pas une[1] qui ne soit charmée de le voir s'éloigner « de la place où elle est ». — Quelquefois il s'amuse à les déconcerter ; il est médisant et railleur avec elles, en face, à bout portant, comme un colonel avec ses cantinières. « Oui, mesdames, leur dit-il, vous occupez « les bons habitants du faubourg Saint-Germain ; ils « disent, par exemple, que, vous, madame A..., vous « avez telle liaison avec M. B... ; vous, madame C..., « avec M. D.... » Si, par des rapports de police, il découvre une intrigue, « il ne tarde guère à mettre le « mari au courant de ce qui se passe ». — Sur ses propres fantaisies[2], il n'est pas moins indiscret : ayant brusqué le dénouement, il divulgue le fait et dit le nom : bien mieux, il avertit Joséphine, lui donne des détails intimes et ne tolère pas qu'elle se plaigne. « J'ai le

1. Mme de Rémusat, II, 77, 169. — Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat*, 18 : « Il leur faisait quelquefois de mauvais compli- « ments sur leur toilette ou sur leurs aventures ; c'était sa manière « de censurer les mœurs. » — *Mes souvenirs sur Napoléon*, 322, par le comte Chaptal. « Dans une fête à l'Hôtel de Ville, il répondit « à Mme..., qui venait de lui dire son nom : *Ah bon Dieu! on « m'avait dit que vous étiez jolie!* » — A des vieillards : « *Vous « n'avez pas longtemps à vivre.* » — A une autre dame : « *C'est « un beau temps pour vous que les campagnes de votre mari.* » — « En général, Bonaparte avait le ton d'un jeune lieutenant mal « élevé. Souvent il invitait douze ou quinze personnes à dîner, et « il se levait de table avant qu'on eût mangé la soupe.... La cour « était une vraie galère où chacun ramait selon l'ordonnance. »

2. Mme de Rémusat, I, 114, 122, 206 ; II, 110, 112.

« droit de répondre à toutes vos plaintes par un « éternel *moi*. »

En effet, ce mot répond à tout ; et, pour l'expliquer, il ajoute : « Je suis à part de tout le monde ; je n'accepte « les conditions de personne », ni les obligations d'aucune espèce, aucun code, pas même ce code vulgaire de civilité extérieure, qui, atténuant ou dissimulant la brutalité primitive, a permis aux hommes de se rencontrer sans se choquer. Il ne le comprend pas, et il y répugne. « Je n'aime guère[1], dit-il, ce mot vague « et niveleur de convenances, que, vous autres, vous « jetez en avant à chaque occasion ; c'est une invention « des sots pour se rapprocher à peu près des gens « d'esprit, une sorte de bâillon social qui gêne le fort « et ne sert que le médiocre.... Ah ! le bon goût ! Voilà « encore une de ces paroles classiques que je n'admets « point. » — « Il est votre ennemi personnel, disait un « jour M. de Talleyrand ; si vous pouviez vous en défaire « à coups de canon, il y a longtemps qu'il n'existerait « plus. » — C'est que le bon goût est l'œuvre suprême de la civilisation, le plus intime vêtement de la nudité humaine, le plus adhérent à la personne, le dernier qu'elle garde après qu'elle a rejeté tous les autres, et que, pour Napoléon, ce délicat tissu est encore une entrave ; il l'écarte, d'instinct, parce qu'elle gêne son geste instinctif, le geste effréné, dominateur et sauvage du vainqueur qui terrasse et manie le vaincu.

1. Mme de Rémusat, I, 277.

V

Avec de tels gestes, aucune société n'est possible, surtout entre ces personnages indépendants et armés qu'on appelle des nations ou États; c'est pourquoi, en politique et en diplomatie, ils sont interdits; soigneusement et par principe, tout chef ou représentant d'un pays s'en abstient, au moins envers ses pareils. Il est tenu de les traiter en égaux, de ménager leurs susceptibilités, partant de ne pas s'abandonner à l'irritation du moment et à la passion personnelle, bref de se maîtriser toujours et de mesurer toutes ses paroles : de là le ton des manifestes, protocoles, dépêches et autres pièces publiques, le style obligatoire des chancelleries, si froid, si terne et si flasque, ces expressions atténuées et émoussées de parti pris, ces longues phrases qui semblent tissées à la mécanique et toujours sur le même patron, sorte de bourre mollasse et de tampon international qui s'interpose entre les contendants pour amortir leurs chocs. D'État à État, il n'y a déjà que trop de froissements réciproques, trop de heurts douloureux et inévitables, trop de causes de conflit. Et les suites d'un conflit sont trop graves; il ne faut pas ajouter aux blessures d'intérêt les blessures d'imagination et d'amour-propre; surtout il ne faut pas y ajouter gratuitement, au risque d'accroître les résistances que l'on rencontre aujourd'hui et les ressentiments qu'on retrouvera demain. — Tout au rebours chez Napoléon :

même en des entretiens pacifiques, son attitude reste agressive et militante; volontairement et involontairement, il lève la main : on sent qu'il va frapper, et, en attendant, il offense. Dans ses correspondances avec les souverains, dans ses proclamations officielles, dans ses conversations avec les ambassadeurs, et jusque dans ses audiences publiques[1], il provoque, menace, défie[2]; il

1. *Hansard's Parliamentary History*, t. XXXVI, 310. Dépêche de lord Whitworth à lord Hawkesbury, 14 mars 1803, et récit de la scène que le Premier Consul lui a faite : « Tout cela se passait « assez haut pour être entendu par les deux cents personnes pré- « sentes. » — Lord Whitworth (dépêche du 17 mars) s'en plaint à Talleyrand et lui annonce qu'il discontinuera ses visites aux Tuileries, si on ne lui promet pas qu'à l'avenir il n'aura plus à subir de pareilles scènes. — En cela il est approuvé par lord Hawkesbury (dépêche du 27 mars), qui déclare le procédé inconvenant et blessant pour le roi d'Angleterre. — Scènes analogues, même outrecuidance et intempérance de langage avec M. de Metternich, à Paris en 1809, et à Dresde en 1813; avec le prince Korsakof, à Paris, en 1812; avec M. de Balachof, à Wilna, en 1812; avec le prince de Cardito, à Milan, en 1805.

2. Avant la rupture de la paix d'Amiens (*Moniteur*, 8 août 1802) : « Le gouvernement français est aujourd'hui plus solidement établi « que le gouvernement anglais. » — (*Moniteur*, 10 septembre 1802) : « Quelle différence entre un peuple qui fait des conquêtes par « amour de la gloire et un peuple de marchands qui devient con- « quérant ! » — (*Moniteur*, 20 février 1803) : « Le gouvernement « le dit avec un juste orgueil : l'Angleterre ne saurait aujourd'hui « lutter contre la France. » — Campagne de 1805, 9e bulletin, paroles de Napoléon devant l'état-major de Mack : « Je donne un « conseil à mon frère l'empereur d'Allemagne : qu'il se hâte de « faire la paix ! C'est le moment de se rappeler que tous les em- « pires ont un terme; l'idée que la fin de la maison de Lorraine « serait arrivée doit l'effrayer. » — Lettre à la reine de Naples, 2 janvier 1805 : « Que Votre Majesté écoute ma prophétie : à la « première guerre dont elle serait cause, elle et ses enfants au- « raient cessé de régner; ses enfants errants iraient mendier « dans les différentes contrées de l'Europe des secours de leurs « parents. »

traite de haut en bas son adversaire, parfois même il l'outrage en face et lui jette au visage les imputations les plus injurieuses[1]; il divulgue les secrets de sa vie privée, de son cabinet, de son alcôve; il diffame ou calomnie ses ministres, sa cour et sa femme[2]; il le blesse exprès à l'endroit sensible, il lui apprend qu'il est une dupe, un mari trompé, un fauteur d'assassinat; il prend avec lui le ton d'un juge qui condamne un coupable, ou le ton d'un supérieur qui gourmande un subordonné, ou mieux, le ton d'un précepteur qui

1. 37e bulletin, annonçant la marche d'une armée sur Naples « pour punir les trahisons de la reine et précipiter du trône cette « femme criminelle qui, avec tant d'impudeur, a violé tout ce « qui est sacré parmi les hommes ». — Proclamation du 15 mai 1809 : « Vienne, que les princes de la maison de Lorraine ont « désertée, non comme des soldats d'honneur qui cèdent aux cir« constances et aux hasards de la guerre, mais comme des par« jures que poursuivent leurs propres remords.... En fuyant de « Vienne, leurs adieux à ses habitants ont été le meurtre, l'incen« die. Comme Médée, ils ont de leurs propres mains égorgé « leurs enfants. » — 13e bulletin : « La rage de la maison de Lor« raine contre la ville de Vienne... ».

2. Note de Talleyrand au ministre espagnol des affaires étrangères, et lettre de Napoléon au roi d'Espagne (18 septembre 1805), sur le prince de la Paix : « Ce favori, parvenu par la plus crimi« nelle des voies à un degré de faveur inouï dans les fastes de « l'histoire.... Que Votre Majesté éloigne d'elle un homme qui, con« servant dans son rang les passions basses de son caractère,... « n'a existé que par ses propres vices. » — Après la bataille d'Iéna, 9e, 17e, 18e et 19e bulletins, comparaison de la reine de Prusse avec lady Hamilton, insinuations très claires et redoublées pour lui imputer une intrigue avec l'empereur Alexandre. « Tout le « monde avoue que la reine est l'auteur des maux que souffre la « nation prussienne. On entend dire partout : Combien elle a « changé depuis cette fatale entrevue avec l'empereur Alexandre!... « On a trouvé dans l'appartement qu'occupait la reine de Prusse « à Potsdam, le portrait de l'empereur Alexandre, dont ce prince « lui a fait présent. »

redresse un écolier. Avec un sourire de pitié, il lui explique ses fautes, sa faiblesse, son incapacité, et lui montre d'avance sa défaite certaine, son humiliation prochaine. Recevant à Wilna l'envoyé de l'empereur Alexandre, il lui dit[1] : « Cette guerre, la Russie ne la « veut pas, aucune puissance de l'Europe ne l'approuve, « l'Angleterre elle-même ne la veut pas, car elle prévoit « des malheurs pour la Russie, et peut-être même le « comble du malheur.... Je sais, autant que vous, « combien de troupes vous avez, et peut-être mieux que « vous. Votre infanterie, en tout, fait 120 000 hommes, « et votre cavalerie entre 60 000 et 70 000 ; j'en ai trois « fois autant.... L'empereur Alexandre est très mal « conseillé ; comment n'a-t-il pas honte de rapprocher « de sa personne des gens vils, un Armfeld, homme « intrigant, dépravé, scélérat et perdu de débauche, « qui n'est connu que par ses crimes et qui est l'ennemi « de la Russie ; un Stein, chassé de sa patrie comme un « vaurien, un malveillant, dont la tête est proscrite, « mise à prix ; un Benningsen, qui a, dit-on, quelques « talents militaires que je ne lui connais pas, mais qui « a trempé ses mains dans le sang[2]?... Qu'il s'entoure « de Russes, et je ne dirai rien.... Est-ce que vous « n'avez pas assez de gentilshommes russes qui, certai- « nement, lui seront plus attachés que ces mercenaires? « Est-ce qu'il croit qu'ils sont amoureux de sa per-

1. *La Guerre patriotique* (1812-1815), d'après les lettres des contemporains, par Doubravine (en russe). Le rapport de l'envoyé russe, M. de Balachof, est en français.

2. Allusion au meurtre de Paul Ier.

« sonne? Qu'il donne le commandement de la Finlande « à Armfeld, je ne dirai rien; mais l'approcher de sa « personne, fi donc!... Quelle superbe perspective avait « l'empereur Alexandre à Tilsitt, et surtout à Erfurt!... « Il a gâté le plus beau règne qui ait jamais été en » Russie.... Comment admettre dans sa société un « Stein, un Armfeld, un Vinzingerode? Dites à l'em- « pereur Alexandre que, puisqu'il rassemble autour de « lui mes ennemis personnels, cela veut dire qu'il veut « me faire injure personnellement, et que, par consé- « quent, je dois lui faire la même chose : je chasserai « de l'Allemagne toute sa parenté de Baden, de Wur- « temberg et de Weimar; qu'il leur prépare un asile en « Russie! » — Remarquez ce qu'il entend par *injure personnelle*[1], ce qu'il compte venger par les pires représailles, à quel excès monte son ingérence, comment il entre dans le cabinet des souverains étrangers, de force et avec effraction, pour chasser leurs conseillers et gouverner leur conseil : tel le sénat romain avec un Antiochus ou un Prusias; tel un résident anglais auprès

1. Stanislas de Girardin, *Mémoires*, III, 249 (Réception du 12 nivôse an X). Le Premier Consul dit aux sénateurs : « Citoyens, « je vous préviens que je regarderais la nomination de Daunou au « Sénat comme une *injure personnelle*, et vous savez que je n'en « ai jamais souffert aucune. » — *Correspondance de Napoléon Ier* (Lettre du 23 septembre 1809 à M. de Champagny) : « L'empe- « reur François *m'a écrit des injures* quand il m'a dit que je ne « lui cède rien, quand, à sa considération, j'ai réduit mes de- « mandes à près de moitié. » (Au lieu de 2 750 000 sujets autrichiens, il n'en demandait plus que 1600000). — Rœderer, III, 377 (24 janvier 1801) : « Il faut que le peuple français me souffre « avec mes défauts, s'il trouve en moi quelques avantages; mon « défaut est de ne pouvoir supporter les injures. »

des rois d'Oude ou de Lahore. Chez autrui comme chez lui, il ne peut s'empêcher d'agir en maître. « L'aspira-« tion à la domination universelle[1] est dans sa nature « même; elle peut être modifiée, contenue; mais on ne « parviendra jamais à l'étouffer. »

Dès le Consulat, elle éclatait; c'est pour cela que la paix d'Amiens n'a pu durer : à travers les discussions diplomatiques et par delà les griefs allégués, son caractère, ses exigences, ses projets avoués et l'usage qu'il compte faire de sa force, tels sont les causes profondes et les motifs vrais de la rupture. Au fond, en termes intelligibles et souvent en paroles expresses, il dit aux Anglais : Chassez de votre île les Bourbons, et fermez la bouche à vos journalistes; si cela est contraire à votre Constitution, tant pis pour elle, ou tant pis pour vous; « il y a des principes généraux du droit des gens « devant lesquels se taisent les lois (particulières) des « États[2] ». Changez vos lois fondamentales : supprimez chez vous, comme j'ai supprimé chez moi, la liberté de la presse et le droit d'asile; « j'ai une bien médiocre « opinion d'un gouvernement qui n'a pas le pouvoir « d'interdire des choses capables de déplaire aux gou-« vernements étrangers[3] ». Quant au mien, à mon

1. M. de Metternich, II, 378 (Lettre à l'empereur d'Autriche, 28 juillet 1810).

2. Note présentée par l'ambassadeur français, Otto, 17 août 1802.

3. Stanislas de Girardin, III, 296 (Paroles du Premier Consul, 24 floréal an XI) : « J'avais proposé au ministère britannique, de-« puis plusieurs mois, de conclure un arrangement en vertu du-« quel on rendrait une loi, en France et en Angleterre, qui dé-« fendrait aux journaux et aux membres des autorités de parler

intervention chez mes voisins, à mes récentes acquisitions de territoire, cela ne vous regarde pas : « Je supposé que vous voulez parler du Piémont et de la « Suisse? Ce sont des *bagatelles*[1].... » — « Il est « reconnu par l'Europe que la Hollande, l'Italie et « la Suisse sont à la disposition de la France[2]. » D'autre part l'Espagne m'obéit, et par elle je tiens le Portugal : ainsi, d'Amsterdam à Bordeaux, de Lisbonne à Cadix et à Gênes, de Livourne à Naples et à Tarente, je puis vous fermer tous les ports; point de traité de commerce entre nous. Si je vous en accorde un, il sera dérisoire : pour chaque million de marchandises anglaises que vous importerez en France, vous exporterez de France un million de marchandises françaises[3];

« en bien ou en mal des gouvernements étrangers ; il n'a ja- « mais voulu y consentir. » — St. de Girardin : « Il ne le pouvait « pas. » Bonaparte : « Pourquoi ? » — St. de Girardin : « Parce « qu'une semblable convention eût été contraire aux lois fonda- « mentales du pays. » — Bonaparte : « J'ai une bien médiocre « opinion, » etc.

1. Hansard, t. XXXVI, 1298, (Dépêche de lord Whitworth, 21 février 1803, conversation avec le Premier Consul aux Tuileries). Seeley, *A short History of Napoleon the first. Bagatelles* est une expression adoucie ; dans une parenthèse qui n'a jamais été imprimée, lord Whitworth ajoute : « L'expression dont il se servit « était trop triviale et trop basse pour trouver place dans une « dépêche et partout ailleurs, sauf dans la bouche d'un cocher « de fiacre. »

2. Lanfrey, *Histoire de Napoléon*, II, 482 (Paroles du Premier Consul aux délégués suisses, conférence du 29 janvier 1803).

3. Sir Neil Campbell, *Napoleon at Fontainebleau and Elba*, 201 (Paroles de Napoléon devant sir Neil Campbell et les autres commissaires). — Le même projet est mentionné presque en termes identiques dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*. — Pelet de la Lozère, *Opinions de Napoléon au Conseil d'Etat*, 238

en d'autres termes, vous subirez un blocus continental déclaré ou déguisé, et vous pâtirez en paix comme si nous étions en guerre. Cependant je tiens toujours mes yeux fixés sur l'Égypte; « six mille Français suffiraient « aujourd'hui pour la reconquérir[1]; » de force ou autrement, j'y reviendrai; les occasions ne me manqueront pas, et je les guette : « Tôt ou tard, elle appar- « tiendra à la France, soit par la dissolution de l'em- « pire ottoman, soit par quelque arrangement avec « la Porte[2]. » Évacuez Malte, pour que la Méditerranée devienne « un lac français »; je veux régner sur la mer comme sur la terre, et disposer de l'Orient comme de l'Occident. En somme, « avec ma France, l'Angle- « terre doit finir naturellement par n'en plus être qu'un « appendice : la nature l'a faite une de nos îles, comme » celle d'Oleron ou la Corse[3] ». Naturellement, devant cette perspective, les Anglais gardent Malte et recommencent la guerre. — Il a prévu le cas, et sa résolution est prise; d'un coup d'œil il aperçoit et mesure la carrière qu'il va fournir; avec sa lucidité ordinaire, il a compris et il annonce que la résistance des Anglais va

(séance du 4 mars 1806) : « Quarante-huit heures après la paix « avec l'Angleterre, je proscrirai les denrées étrangères et pro- « mulguerai un acte de navigation qui ne permettra l'entrée de « nos ports qu'aux bâtiments français, construits avec du bois « français, montés par un équipage aux deux tiers français. Le « charbon même et les milords anglais ne pourront aborder que « sous pavillon français. » — *Ib.*, 32.

1. *Moniteur*, 30 janvier 1803 (Rapport de Sébastiani).

2. Hansard, t. XXXVI, 1298 (Dépêche de lord Whitworth, 21 février 1803, paroles du Premier Consul à lord Whitworth).

3. *Mémorial* (Paroles de Napoléon, 24 mars 1816).

« le forcer à conquérir l'Europe[1]... ». — « Le Premier « Consul n'a que trente-trois ans et n'a encore détruit « que des États du second ordre. Qui sait ce qu'il lui « faudrait de temps pour changer de nouveau la face « de l'Europe et ressusciter l'empire de l'Occident? »

Subjuguer le continent pour le coaliser contre l'Angleterre, tel est désormais son moyen, aussi violent que son but, et son moyen, comme son but, lui est prescrit par son caractère. Trop impérieux et trop impatient pour attendre ou ménager autrui, il ne sait agir sur les volontés que par la contrainte, et ses coopérateurs ne sont jamais pour lui que des sujets sous le nom d'alliés. — Plus tard, à Sainte-Hélène, avec sa force indestructible d'imagination et d'illusion[2], il agitera devant le public des songes humanitaires; mais, de son propre aveu, pour accomplir son rêve rétrospectif, il lui eût fallu au préalable la soummission totale de l'Europe entière. être un souverain pacificateur et libéral, « un Washing- « ton couronné, oui, dira-t-il; mais je n'y pouvais rai- « sonnablement parvenir qu'au travers de la dictature « universelle; je l'ai prétendue[3] ». — En vain le sens commun lui montre qu'une telle entreprise rallie infailliblement le continent à l'Angleterre, et que son moyen l'écarte de son but. En vain on lui représente à plu-

1. Lanfrey, II, 476 (Note à Otto, 23 octobre 1802). — Thiers, IV, 249.

2. Lettre à Clarke, ministre de la guerre, 18 janvier 1814 : « Si, « à Leipzig, j'avais eu 30 000 coups de canon (à tirer) le 18 au « soir, je serais aujourd'hui le maître du monde. »

3. *Mémorial*, 30 novembre 1815.

sieurs reprises[1] qu'il a besoin sur le continent d'un grand allié sûr, que, pour cela, il doit se concilier l'Autriche, qu'il ne faut pas la désespérer, mais bien plutôt la gagner, la dédommager du côté de l'Orient, la mettre par là en conflit permanent avec la Russie, l'attacher au nouvel empire français par une communauté d'intérêts vitaux. En vain, après Tilsitt, il fait lui-même avec la Russie un marché semblable. Ce marché ne peut tenir, parce que, dans l'association conclue, Napoléon, selon sa coutume, toujours empiétant, menaçant ou attaquant[2], veut réduire Alexandre à n'être qu'un subordonné et une dupe. Aucun témoin clairvoyant n'en peut douter. Dès 1809, un diplomate écrit : « Le sys-« tème français, qui triomphe aujourd'hui, est dirigé « contre tous les grands corps d'États[3] », non seule-

1. Lanfrey, III, 339, 399 (Lettres de Talleyrand, 11 et 27 octobre 1805, et mémoire adressé à Napoléon).

2. Dans le conseil tenu à propos du mariage futur de Napoléon, Cambacérès avait opiné inutilement pour l'alliance russe. La semaine suivante, il dit à M. Pasquier : « Quand on n'a qu'une bonne raison à « donner et qu'il est impossible de la dire, il est simple qu'on soit « battu.... Vous allez voir qu'elle est si bonne qu'il suffit d'une « phrase pour en faire comprendre toute la force. *Je suis mora-« lement sûr qu'avant deux ans nous aurons la guerre avec celle « des deux puissances dont l'Empereur n'aura pas épousé la « fille.* Or une guerre avec l'Autriche ne me cause aucune in-« quiétude, et je tremble d'une guerre avec la Russie : les con-« séquences en sont incalculables » (*Souvenirs inédits* du chan-« celier Pasquier, II, 463).

3. M. de Metternich, II, 304. (Lettre à l'empereur d'Autriche, 10 août 1809). — *Ib.*, 405 (Lettre du 11 janvier 1811) : « Mon « appréciation sur le fond des projets et des plans de Napoléon « n'a jamais varié. Ce but monstrueux, qui consiste dans l'asser-« vissement du continent sous la domination d'un seul, a été, est encore le sien. »

ment contre l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche, mais contre la Russie, contre toute puissance capable de maintenir son indépendance : car, si elle reste indépendante, elle peut devenir hostile, et, par précaution, Napoléon écrase en elle un ennemi probable.

D'autant plus que, dans cette voie, une fois engagé, il ne peut plus s'arrêter; en même temps que son caractère, la situation qu'il s'est faite le pousse en avant, et son passé le précipite dans son avenir[1]. — Au moment où se rompt la paix d'Amiens, il est déjà si fort et si envahissant que ses voisins, pour leur sûreté, sont obligés de faire alliance avec l'Angleterre : cela le conduit à briser les vieilles monarchies encore intactes, à conquérir Naples, à mutiler l'Autriche une première fois, à démembrer et dépecer la Prusse, à mutiler l'Autriche une seconde fois, à fabriquer des royaumes pour ses frères à Naples, en Hollande, en Westphalie. — A la même date, il a fermé aux Anglais tous les ports de son empire : cela le conduit à leur fermer tous les ports du continent, à instituer contre eux une croisade européenne, à ne pas souffrir des souverains neutres comme le pape, des subalternes tièdes comme son frère Louis, des collaborateurs douteux ou insuffisants comme les Bragances de Portugal et les Bourbons d'Espagne, partant à s'emparer du Portugal et de l'Espagne, des États

1. *Correspondance de Napoléon Ier* (Lettre au roi de Wurtemberg, 2 avril 1811) : « La guerre aura lieu malgré lui (l'empe-« reur Alexandre), malgré moi, malgré les intérêts de la France « et ceux de la Russie. J'ai déjà vu cela si souvent, que c'est mon « expérience du passé qui me dévoile cet avenir. »

pontificaux et de la Hollande, puis des villes hanséatiques et du duché d'Oldenbourg, à allonger sur le littoral entier, depuis les bouches de Cattaro et Trieste jusqu'à Hambourg et Dantzig, son cordon de commandants militaires, de préfets et de douaniers, sorte de lacet qu'il serre tous les jours davantage, jusqu'à étrangler chez lui, non seulement le consommateur, mais encore le producteur et le marchand[1]. — Tout cela, dans les formes autoritaires que l'on connaît, quelquefois par simple décret, sans autre motif allégué que son intérêt, ses convenances et son bon plaisir[2], arbitrairement et brusquement, à travers quels attentats contre le droit des

1. Mollien, III, 135, 190. — En 1810, « renchérissement de « 400 pour 100 sur le sucre, de 100 pour 100 sur le coton et sur « les matières tinctoriales ». — « Plus de 20 000 douaniers étaient « employés à la frontière contre plus de 100 000 contrebandiers « en activité continuelle et favorisés par la population. » — *Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier, III, 284. — Il y avait des licences pour importer des denrées coloniales, mais à condition d'exporter une quantité proportionnée d'objets fabriqués en France ; or l'Angleterre refusait de les recevoir. En conséquence, « ne pouvant rapporter ces objets en France, on les jetait à la » mer ». — « On commença d'abord par consacrer à ce com- « merce le rebut des manufactures, puis on finit par fabriquer « des objets qui n'avaient pas d'autre destination, par exemple, à « Lyon, des taffetas et des satins. »

2. Proclamation du 27 décembre 1805 : « La dynastie de Naples « a cessé de régner, son existence est incompatible avec le repos « de l'Europe et l'honneur de ma couronne. » — Message au Sénat du 10 décembre 1810 : « De nouvelles garanties m'étant « devenues nécessaires, la réunion des embouchures de l'Es- « caut, de la Meuse, du Rhin, de l'Ems, du Weser et de l'Elbe à « l'empire m'ont paru être les *premières* et les plus importantes.... « La réunion du Valais est une conséquence prévue des immenses « travaux que je fais faire depuis dix ans dans cette partie des « Alpes. »

gens, l'humanité et l'hospitalité, avec quel abus de la force, par quel tissus de brutalités et de fourberies[1], avec quelle oppression de l'allié et quelle spoliation du vaincu, par quel brigandage soldatesque exercé sur les peuples en temps de guerre, par quelle exploitation systématique pratiquée sur les peuples en temps de paix[2], il faudrait des volumes pour l'écrire. — Aussi

1. On connaît l'affaire d'Espagne; ses procédés à l'endroit du Portugal sont antérieurs et du même ordre. — *Correspondance* (Lettre à Junot, 31 octobre 1807) : « Je vous ai déjà fait con« naître qu'en vous autorisant à entrer comme auxiliaire, c'était « pour que vous puissiez vous rendre maître de la flotte (portu« gaise), mais que mon parti était décidément pris de m'empa« rer du Portugal. » — (Lettre à Junot, 23 décembre 1807) : « Que le pays soit désarmé ; que toutes les troupes portugaises « soient dirigées en France,... je désire en débarrasser le pays ; « que tous les princes, ministres et autres hommes qui peuvent « servir de point de ralliement soient envoyés en France. » — (Décret du 23 décembre 1807) : « Une contribution extraordinaire « de 100 millions de francs sera imposée au royaume de Portu« gal *pour servir au rachat de toutes les propriétés, sous quel« que dénomination qu'elles soient, appartenant à des particu» liers*.... Tous les biens appartenant à la reine de Portugal, au « prince régent et aux princes apanagés,... tous les biens des sei« gneurs qui ont suivi le roi dans son abandon du pays et qui ne « seraient pas rentrés dans le royaume avant le 1er février, « seront mis sous le séquestre. » — Cf. comte d'Haussonville, *l'Eglise romaine et le premier Empire*, 5 volumes (notamment les trois derniers). Aucun autre ouvrage ne fait toucher mieux et de plus près le but et les procédés politiques de Napoléon.

2. *Souvenirs du feu duc de Broglie*, 143 (Spécimen des procédés en temps de guerre : registre des arrêtés du maréchal Bessières, commandant à Valladolid, du 11 avril au 15 juillet 1811). — *Correspondance du roi Jérôme*, lettre de Jérôme à Napoléon, 5 décembre 1811 (Spécimen de la situation des peuples vaincus en temps de paix) : « Si la guerre vient à éclater, toutes les contrées « entre le Rhin et l'Oder seront le foyer d'une vaste et active in« surrection. La cause puissante de ce mouvement dangereux « n'est pas seulement dans la haine contre les Français et l'impa-

bien, à partir de 1808, les peuples se lèvent contre lui : il les a froissés si à fond dans leurs intérêts et si à vif dans leurs sentiments[1], il les a tellement foulés, rançonnés et appliqués par contrainte à son service, il a détruit, outre les vies françaises, tant de vies espagnoles, italiennes, autrichiennes, prussiennes, suisses,

« tience du joug étranger, elle est encore plus dans le malheur « des temps, *dans la ruine totale de toutes les classes, dans la « surcharge des impositions*, contributions de guerre, entretien « des troupes, passage des soldats et vexations de tout genre « continuellement répétées.... A Hanovre, Magdebourg et dans les « principales villes de mon royaume, *les propriétaires aban- « donnent leurs maisons et chercheraient vainement à s'en dé- « faire au prix le plus vil*.... Partout la misère accable les fa- « milles ; les capitaux sont épuisés ; *le noble, le paysan, le bour- « geois, sont accablés de dettes et de besoins.... Le désespoir des « peuples, qui n'ont plus rien à perdre parce qu'on leur a tout « enlevé, est à craindre.* » — Abbé de Pradt, 73 (Spécimen des procédés soldatesques en pays allié). A Wolburch, dans le château de l'évêque de Cujavie, « je trouvai son secrétaire, chanoine « de Cujavie, décoré du cordon et de la croix de son chapitre, qui « me montra sa mâchoire fracassée par les larges soufflets que « lui avait appliqués la veille M. le général comte Vandamme, « pour un refus de vin de Tokai que le général demandait impé- « rieusement et que le chanoine refusait, en disant que le roi de « Westphalie avait logé la veille dans le château et avait fait char- « ger ce vin en totalité sur ses chariots ».

1. Fiévée, *Correspondance et relations avec Bonaparte de* 1802 *à* 1813, III, 182 (décembre 1811). (Sur les peuples réunis ou conquis) : « On n'hésite pas à leur ôter leur patrie, leur langage, « leur législation, à les tourmenter dans toutes leurs habitudes, « et cela sans autre effort que de leur jeter à la tête un *Bulletin « des lois* (inapplicable).... Comment veut-on qu'ils s'y reconnais- « sent, quand même ils s'y résigneraient de cœur?... Est-il pos- « sible de ne pas sentir à toute minute qu'on n'est plus de son « pays dans son pays, que tout vous contraint, vous blesse et vous « humilie ?... On a fait la Prusse et une partie de l'Allemagne; « pauvres, qu'il y a plus de profit à prendre une fourche pour « tuer un homme que pour remuer du fumier. »

bavaroises, saxonnes, hollandaises, il a tué tant d'hommes en qualité d'ennemis, il en a tant enrôlés hors de chez lui et fait tuer sous ses drapeaux en qualité d'auxiliaires, que les nations lui sont encore plus hostiles que les souverains. Décidément, avec un caractère comme le sien, on ne peut pas vivre; son génie est trop grand, trop malfaisant, d'autant plus malfaisant qu'il est plus grand. Tant qu'il régnera, on aura la guerre; on aurait beau l'amoindrir, le resserrer chez lui, le refouler dans les frontières de l'ancienne France : aucune barrière ne le contiendra, aucun traité ne le liera; la paix, avec lui, ne sera jamais qu'une trêve; il n'en usera que pour se réparer, et, sitôt réparé, il recommencera[1]; par essence, il est *insociable*. Là-dessus opinion de l'Europe est faite, définitive, inébranlable. — Combien cette conviction est unanime et profonde, un seul petit détail suffira pour le montrer. Le 7 mars, à Vienne, la nouvelle arrive qu'il s'est échappé de l'île d'Elbe, sans que l'on sache encore où il va débarquer. Avant huit heures du matin, M. de Metternich[2] apporte nouvelle à l'empereur d'Autriche, qui lui dit : « Allez sans retard trouver l'empereur de Russie et le « roi de Prusse, et dites-leur que je suis prêt à donner « à mon armée l'ordre de reprendre le chemin de la

1. *Correspondance* (Lettre au roi Joseph, 18 février 1814) : « Si « j'avais signé le traité qui réduisait la France à ses anciennes « limites, j'aurais couru aux armes deux ans après. » — Marmont, V, 133 (1813) : « Napoléon, dans les derniers temps de son « règne, a toujours mieux aimé tout perdre que rien céder. »
2. M. de Metternich, II, 205.

« France ». A huit heures un quart, M. de Metternich est chez le tsar, et à huit heures et demie chez le roi de Prusse; tous les deux, à l'instant, répondent de même. « A neuf heures, dit M. de Metternich, j'étais « rentré. A dix heures, des aides de camp couraient « déjà dans toutes les directions, pour faire faire halte « aux corps d'armée.... C'est ainsi que la guerre fut « déclarée en moins d'une heure. »

VI

D'autres chefs d'État ont aussi passé leur vie à violenter les hommes; mais c'était en vue d'une œuvre viable et pour un intérêt national. Ce qu'ils appelaient le bien public n'était pas un fantôme de leur cerveau, un poème chimérique, fabriqué en eux par le tour de leur imagination, par leurs passions personnelles, par leur ambition et leur orgueil propres. En dehors d'eux et de leur rêve, il y avait pour eux une chose réelle, solide et d'importance supérieure, à savoir l'État, le corps social, le vaste organisme qui dure indéfiniment par la série continue des générations solidaires. Quand ils saignaient la génération présente, c'était au profit des générations futures, pour les préserver de la guerre civile ou de la domination étrangère[1]. Le plus

1. Paroles de Richelieu au lit de mort : « Voici mon juge, dit-il en montrant l'hostie, mon juge qui prononcera bientôt ma « sentence. Je le prie de me condamner si, dans mon ministère, « je me suis proposé autre chose que le bien de la religion et « l'État. »

souvent ils agissaient en bons chirurgiens, sinon par vertu, du moins par sentiment dynastique et par tradition de famille; ayant exercé de père en fils, ils avaient acquis la conscience professionnelle; pour objet premier et dernier, ils se proposaient le salut et la santé de leur patient. C'est pourquoi ils ne prodiguaient pas les opérations démesurées, sanglantes et trop risquées : rarement ils se laissaient induire en tentation par l'envie d'étaler leur savoir-faire, par le besoin d'étonner et d'éblouir le public, par la nouveauté, le tranchant, l'efficacité de leurs bistouris et de leurs scies. Ils se sentaient chargés d'une vie plus longue et plus grande que leur propre vie; ils regardaient au delà d'eux-mêmes, aussi loin que leur vue pouvait porter, et ils pourvoyaient à ce que l'État, après eux, pût se passer d'eux, subsister intact, demeurer indépendant, robuste et respecté, à travers les vicissitudes du conflit européen et les chances indéterminées de l'histoire future. Voilà ce que, sous l'ancien régime, on nommait *la raison d'État*; pendant huit cents ans elle avait prévalu dans le conseil des princes; avec des défaillances inévitables et après des déviations temporaires, elle y devenait ou elle y restait le motif prépondérant. Sans doute elle y excusait ou autorisait bien des manques de foi, bien des attentats, et, pour trancher le mot, bien des crimes; mais dans l'ordre politique, surtout dans la conduite des affaires extérieures, elle fournissait le principe dirigeant, et ce principe était salutaire. Sous son ascendant continu, trente souverains avaient

travaillé, et c'est ainsi que, solidement, à perpétuité, par des manœuvres interdites aux particuliers, mais permises aux hommes d'État, province à province, ils avaient construit la France.

Or, chez leur successeur improvisé, ce principe manque; sur le trône, comme dans les camps, général, consul ou empereur, il reste officier de fortune et ne songe qu'à son avancement. Par une lacune énorme d'éducation, de conscience et de cœur, au lieu de subordonner sa personne à l'État, il subordonne l'État à sa personne; au delà de sa courte vie physique, ses yeux ne s'attachent pas sur la nation qui lui survivra; partant il sacrifie l'avenir au présent, et son œuvre ne peut pas être durable. Après lui, le déluge : peu lui importe que ce terrible mot soit prononcé; bien pis, il souhaite qu'au fond du cœur, anxieusement, chacun le prononce. « Mon frère, disait Joseph en 1803[1], veut « que le besoin de son existence soit si bien senti et « que cette existence soit un si grand bienfait, qu'on ne « puisse rien voir au delà sans frémir. Il sait, et il le « sent, qu'il règne par cette idée plutôt que par la « force ou la reconnaissance. Si demain, si un jour, « on pouvait se dire : « Voilà un ordre de choses établi « et tranquille, voilà un successeur désigné, Bonaparte « peut mourir, il n'y aura ni trouble, ni innovation à « craindre, » mon frère ne se croirait plus en sûreté.... « Telle est la règle de sa conduite. » — En vain les années s'écoulent, jamais il ne songe à mettre la France

1. Miot de Melito, *Mémoires*, II, 48, 152.

en état de subsister sans lui; au contraire, il compromet les acquisitions durables par les annexions exagérées, et, dès le premier jour, il est visible que l'Empire finira avec l'Empereur. En 1805, le 5 pour 100 étant à 80 francs, son ministre des finances, Gaudin, lui fait observer que ce taux est raisonnable[1]. « Il ne faut pas « se plaindre, puisque ces fonds sont en viager sur la « tête de Votre Majesté. — Que voulez-vous dire? — « Je veux dire que l'empire s'est successivement « agrandi au point qu'il devient ingouvernable après « vous. — Si mon successeur est un imbécile, tant pis « pour lui. — Oui, mais aussi tant pis pour la France. » — Deux ans plus tard, en manière de résumé politique, M. de Metternich[2] porte ce jugement d'ensemble : « Il est remarquable que Napoléon, tourmentant, mo- « difiant continuellement les relations de l'Europe « entière, n'ait pas encore fait un seul pas qui tende « à assurer l'existence de ses successeurs. » En 1809, le même diplomate ajoute[3] : « Sa mort sera le signal « d'un bouleversement nouveau et affreux; tant d'élé- « ments divisés tendront à se rapprocher. Des souve- « rains détrônés seront rappelés par d'anciens sujets; « des princes nouveaux auront de nouvelles couronnes « à défendre. Une véritable guerre civile s'établira « pour un demi-siècle dans le vaste empire du conti- « nent, le jour où le bras de fer qui en tenait les rênes

1. *Souvenirs*, par Gaudin, duc de Gaëte (IIIe vol. des *Mémoires*, 67).
2. M. de Metternich, II, 120 (Lettre à Stadion, 26 juillet 1807).
3. *Ib.*. II, 291 (Lettre du 11 avril 1809).

« sera réduit en poussière. » En 1811, « tout le monde[1] « est convaincu que la première, l'inévitable consé- « quence de la disparition de Napoléon, du maître en « qui seul toute la force est concentrée, serait une « révolution. » — Chez lui, en France, à cette même date, ses propres serviteurs commencent à comprendre, non seulement que son empire est viager et ne subsistera pas après sa mort, mais que cet empire est éphémère et durera moins que sa vie : car il exhausse incessamment son édifice, et tout ce que sa bâtisse gagne en hauteur, elle le perd en solidité. « L'Empereur est « fou, dit Decrès[2] à Marmont, complètement fou; il « nous culbutera tous tant que nous sommes, et tout

1. M. de Metternich, II, 400 (Lettre du 17 janvier 1811). — Aux heures lucides, Napoléon porte le même jugement. (Cf. Pelet de la Lozère, *Opinions de Napoléon au Conseil d'Etat*, 15) : « Tout « cela durera autant que moi, mon fils s'estimera heureux d'avoir « 40 000 francs de rente. » — (Ségur, *Histoire et Mémoires*, III, 155) : « Combien de fois alors (1811) on l'entendit prévoir que le « poids de son empire accablerait son héritier! » — « Pauvre « enfant, disait-il en regardant le roi de Rome, que d'affaires « embrouillées je te laisserai! » — Dès le commencement, il lui arrivait parfois de se juger et de prévoir l'effet total de son action dans l'histoire : « Arrivé dans l'île des Peupliers, le Premier « Consul s'est arrêté devant le tombeau de J.-J Rousseau et a dit : « Il eût mieux valu pour le repos de la France que cet homme « n'eût jamais existé. — Eh pourquoi, citoyen consul? — C'est « lui qui a préparé la Révolution française. — Je croyais que ce « n'était pas à vous à vous plaindre de la Révolution. — Eh bien! « l'avenir apprendra s'il ne valait pas mieux, pour le repos de la « terre, que Rousseau ni moi n'eussions jamais existé. » — Et il « reprit d'un air rêveur sa promenade. » — Stanislas de Girardin, *Journal et Mémoires*, III. Visite du Premier Consul à Ermenonville.

2. Marmont, *Mémoires*, III, 337 (Au retour de Wagram).

« cela finira par une épouvantable catastrophe. » Effectivement, il pousse la France aux abîmes, de force et en la trompant, en sachant qu'il la trompe, par un abus de confiance qui va croissant, à mesure que, par sa volonté et par sa faute, d'année en année, entre ses intérêts tels qu'il les comprend et l'intérêt public, le désaccord devient plus grand.

Au traité de Lunéville et avant la rupture de la paix d'Amiens[1], ce désaccord était déjà marqué. Il devient manifeste au traité de Presbourg, et plus évident encore au traité de Tilsitt. Il est flagrant en 1808, après la dépossession des Bourbons d'Espagne; il est scandaleux et monstrueux en 1812, au moment de la guerre de Russie. Cette guerre, Napoléon lui-même reconnaît qu'elle est contre l'intérêt de la France[2], et il la fait. Plus tard, à Sainte-Hélène, il s'attendrira, en paroles, sur « ce peuple français qu'il a tant aimé[3] ». La vérité est qu'il l'aime comme un cavalier aime son cheval; quand il le dresse, quand il le pare et le pomponne, quand il le flatte et l'excite, ce n'est pas pour le servir, mais pour se servir de lui en qualité d'animal utile, pour l'employer jusqu'à l'épuiser, pour le pousser en avant, à travers des fossés de plus en plus larges et par-dessus des barrières de plus en plus hautes : encore ce

1. Sur ce désaccord initial, cf. Armand Lefèvre, *Histoire des Cabinets de l'Europe*, 4 vol.

2. *Correspondance de Napoléon Ier* (Lettre au roi de Wurtemberg, 2 avril 1811).

3. Testament du 25 avril 1821 : « Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé. »

fossé, encore cette barrière; après l'obstacle qui semble le dernier, il y en aura d'autres, et, dans tous les cas, le cheval restera forcément à perpétuité ce qu'il est déjà, je veux dire une monture, et une monture surmenée. Car, dans cette expédition de Russie, au lieu d'un désastre effroyable, supposez un succès éclatant, une victoire à Smolensk égale à celle de Friedland, un traité à Moscou plus avantageux que celui de Tilsitt, le tsar soumis, et suivez les conséquences : probablement le tsar étranglé ou détrôné, une insurrection patriotique en Russie comme en Espagne, deux guerres permanentes aux deux extrémités du continent contre le fanatisme religieux, plus irréconciliable que les intérêts positifs, et contre la barbarie éparse, plus indomptable que la civilisation unitaire; au mieux, un empire européen sourdement miné par une résistance européenne, une France extérieure superposée de force au continent asservi[1], des résidents et commandants français à Saint-Pétersbourg et Riga comme à Dantzig, Hambourg, Amsterdam, Lisbonne, Barcelone et Trieste; tous les Français valides employés, de Cadix à Moscou, pour maintenir et administrer la conquête; tous les adolescents valides saisis chaque année par la conscription, et, s'ils ont échappé à la conscription, ressaisis par des décrets[2], toute la population mâle appliquée à des

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, XXII, 119 (Note de Napoléon, avril 1811) : « Il y aura toujours à Hambourg, Brême et Lubeck « 8 à 10 000 Français, soit employés, soit gendarmerie, douanes « et dépôts. »

2. *Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier, III, 571 et sui-

œuvres de contrainte ; nulle autre perspective pour un homme inculte ou cultivé ; nulle autre carrière, militaire ou civile, qu'une faction prolongée, menacée et menaçante, en qualité de soldat, douanier ou gendarme, en qualité de préfet, sous-préfet ou commissaire de police, c'est-à-dire en qualité de sbire et tyranneau subalterne, pour contenir des sujets et lever des contributions, pour confisquer et brûler des marchandises, pour empoigner des fraudeurs et faire marcher des réfractaires. De ces réfractaires, en 1810[1], on en compte déjà 160 000 con-

vantes : « Dans cette année 1813, du 11 janvier au 7 octobre, « 840 000 hommes avaient déjà été exigés de la France impériale, « et il avait fallu les livrer. » — Autres décrets en décembre mettant à la disposition du gouvernement 500 000 conscrits sur les années 1806 à 1814 inclusivement. — Autre décret en novembre pour organiser en cohortes 140 000 hommes de la garde nationale, destinés à la défense des places fortes. — En tout, 1 500 000 hommes appelés en un an. « Jamais on n'a demandé à « aucune nation de se laisser ainsi volontairement conduire en « masse à la boucherie. » — *Ib.*, III, 489. Sénatus-consulte et arrêté du conseil pour lever 10 000 jeunes gens exempts ou rachetés de la conscription, au choix arbitraire des préfets, dans les classes les plus élevées de la société. L'objet visible de la mesure « était de lever des otages dans toutes les familles dont la fidélité « pouvait être douteuse. Nulle mesure plus que celle-là n'a fait « des ennemis plus irréconciliables à Napoléon. » — Cf. Ségur, II, 35. (Il fut chargé d'organiser et de commander une division de ces jeunes gens.) Plusieurs étaient des fils de Vendéens ou de conventionnels, quelques-uns arrachés à leur femme le lendemain de leur mariage, ou au chevet d'une femme en couches, d'un père agonisant, d'un fils malade ; « il y en avait de si faible complexion, « qu'ils semblaient mourants ». — La moitié périt dans la campagne de 1814. — *Correspondance*, lettre au ministre de la guerre, Clarke, 23 octobre 1813 (au sujet des nouvelles levées) : « Je compte sur 100 000 conscrits réfractaires. »

.. *Archives nationales*, AF, IV, 1297 (Pièces 206 à 210). (Rapport à l'Empereur par le directeur général des revues de la conscription, comte Dumas, 10 avril 1810.) Outre les 170 millions

damnés nominativement ; de plus, 170 millions d'amende ont été imposés à leurs familles. En 1811 et 1812, des colonnes volantes, qui traquent les fugitifs, en ramassent 60 000, que l'on pousse par troupeaux, de l'Adour au Niémen, le long de la côte ; arrivés à la frontière, on les verse dans la grande armée ; mais, dès le premier

d'amende, 1 675 457 francs d'amende ont été infligés à 2335 individus, « fauteurs ou complices ». — *Ib.*, AF, IV, 4051 (Rapport de général Lacoste sur le département de la Haute-Loire, 13 octobre 1808) : « On calcule presque toujours dans ce départe-« ment sur la désertion de la moitié des conscrits... Dans la plu-« part des cantons, les gendarmes font un trafic honteux de la « conscription ; ils tirent jusqu'à des pensions de certains con-« scrits pour les favoriser. » — *Ib.*, AF, IV, 1052 (Rapport de Pelet, 12 janvier 1812) : « Les opérations de la conscription se « sont améliorées (dans l'Hérault) ; les contingents de 1811 ont « été fournis. Il restait 1800 réfractaires ou déserteurs des classes « antérieures ; la colonne mobile en a arrêté ou fait rendre « 1600 ; 200 sont encore à poursuivre. » — Faber, *Notice* (1807) *sur l'intérieur de la France*, 141. « Sur les frontières particuliè-« rement, la désertion est quelquefois effrayante : sur 100 con-« scrits, on a compté parfois 80 déserteurs. » — *Ib.*, 149 : « Il a « été annoncé dans les feuilles publiques qu'en 1801 le tribunal « de première instance séant à Lille avait condamné, pour la con-« scription de l'année, 155 réfractaires, et que celui qui siège à « Gand en avait condamné 70. Or 200 conscrits forment le maxi-« mum de ce qu'un arrondissement de département saurait « fournir. » — *Ib.*, 145 : « La France ressemble à une grande « maison de détention où l'un surveille l'autre, où l'un évite « l'autre.... Souvent on voit un jeune homme qui a un gendarme « à ses trousses ; souvent, quand on y regarde de près, ce jeune « homme a les mains liées, et quelquefois il porte des menottes. » — Mathieu Dumas, III, 507 (Après la bataille de Dresde, dans les hôpitaux de Dresde) : « J'observai, avec un vif déplaisir, plusieurs « de ces hommes légèrement blessés ; la plupart, jeunes conscrits « nouvellement arrivés à l'armée, n'avaient pas été blessés par le « feu ennemi, mais ils s'étaient mutuellement mutilés aux pieds « et aux mains. De tels antécédents et d'aussi mauvais augure « avaient déjà été observés dans la campagne de 1809. »

mois, ils désertent, eux et leurs compagnons de chaîne, au taux de 4 ou 5000 par jour[1]. Si jamais l'Angleterre est conquise, il faudra aussi y tenir garnison, et par des garnisaires aussi zélés. — Tel est l'avenir indéfini que le système offre aux Français, même avec toutes les bonnes chances. Il se trouve que les chances sont mauvaises et qu'à la fin de 1812 la Grande Armée gît dans la neige : le cheval a manqué des quatre pieds. Par bonheur, ce n'est qu'un cheval fourbu; « la santé « de Sa Majesté n'a jamais été meilleure[2] » ; le cavalier ne s'est point fait de mal; il se relève, et, ce qui le préoccupe en cet instant, ce n'est pas l'agonie de sa monture crevée, c'est sa propre mésaventure, c'est sa réputation d'écuyer compromise, c'est l'effet sur le public, ce sont les sifflets, c'est le comique d'un saut périlleux annoncé à si grand orchestre et terminé par une si piteuse chute. Dix fois de suite, arrivant à Varsovie, il répète[3] : « Du sublime au ridicule, il n'y a qu'un « pas. » Plus imprudemment encore, à Dresde, l'année suivante, il montre à nu et à cru sa passion maîtresse, ses motifs déterminants, l'immensité et la férocité de son impitoyable amour-propre. « Que veut-on de moi? « dit-il à M. de Metternich[4]. Que je me déshonore?

1. Ségur, III, 474. — Thiers, XIV, 159 (Un mois après le passage du Niémen, 150 000 hommes avaient disparu des rangs).

2. Vingt-neuvième bulletin (3 décembre 1812).

3. Abbé de Pradt. *Histoire de l'ambassade de Varsovie*, 219.

4. M. de Metternich, I, 147. — Fain, *Manuscrit de* 1813, II, 26 (Paroles de Napoléon à ses généraux) : « C'est un triomphe « complet qu'il nous faut. La question n'est plus dans l'abandon « de telle ou telle province; il s'agit de notre supériorité poli-

« Jamais! Je saurai mourir, mais je ne céderai pas « un pouce de territoire. Vos souverains, nés sur le « trône, peuvent se laisser battre vingt fois et rentrer « dans leurs capitales; moi, je ne le puis pas, parce que « je suis un soldat parvenu. Ma domination ne sur- « vivra pas au jour où j'aurai cessé d'être fort, et, par « conséquent, craint. » En effet son despotisme en France est fondé sur sa toute-puissance en Europe; s'il ne reste pas le maître du continent, « il devra compter « avec le Corps législatif[1] ». Plutôt que de descendre à ce rôle réduit, plutôt que d'être un monarque constitutionnel bridé par des chambres, il joue quitte ou double, il risquera et perdra tout. « J'ai vu vos « soldats, lui dit Metternich, ce sont des enfants. « Quand cette armée d'adolescents que vous appelez « sous les armes, aura disparu, que ferez-vous? » A ces mots, qui l'atteignent au cœur, il pâlit; ses traits se contractent et la fureur l'emporte; comme un homme blessé qui fait un faux mouvement et se découvre, il dit violemment à Metternich : « Vous n'êtes pas soldat,

« tique, et, pour nous, l'existence en dépend. » — II, 41, 42 (Paroles de Napoléon à Metternich) : « Et c'est mon beau-père qui « accueille un pareil projet! Et c'est lui qui vous envoie! Dans « quelle attitude veut-il donc me placer auprès du peuple fran- « çais? Il s'abuse étrangement, s'il croit qu'un trône mutilé « puisse être un asile en France pour sa fille et son petit-fils... « Ah! Metternich, combien l'Angleterre vous a-t-elle donné pour « vous décider à jouer ce rôle contre moi? » (Cette dernière phrase, omise dans le récit de Metternich, est un trait de caractère ; Napoléon, en ce moment décisif, reste blessant et agressif, gratuitement et jusqu'à se nuire.)

1 *Souvenirs du feu duc de Broglie*, I, 255.

« et vous ne savez pas ce qui se passe dans l'âme d'un « soldat. J'ai grandi sur les champs de bataille, et « un homme comme moi se f... de la vie d'un million « d'hommes[1]. » Sa chimère impériale en a dévoré bien davantage : entre 1804 et 1815, il a fait tuer plus de 1 700 000 Français nés dans les limites de l'ancienne France[2], auxquels il faut ajouter probablement 2 millions d'hommes nés hors de ces limites et tués pour lui, à titre d'alliés, ou tués par lui, à titre d'ennemis. — Ce que les pauvres Gaulois, enthousiastes et crédules, ont gagné à lui confier deux fois leur chose publique, c'est une double invasion ; ce qu'il leur lègue, pour prix de leur dévouement, après cette prodigieuse effusion de leur sang et du sang d'autrui, c'est une France amputée des quinze départements acquis par la République, privée de la Savoie, de la rive gauche du Rhin,

1. *Souvenirs du feu duc de Broglie*, I, 230 : « Quelques jours « auparavant, Napoléon avait dit à M. de Narbonne, qui me le « répéta le soir même : « Au bout du compte, qu'est-ce que tout « ceci (la campagne de Russie) m'a coûté ? 300 000 hommes, et « encore il y avait beaucoup d'Allemands là-dedans. » — *Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier, V, 615 (A propos des bases de Francfort, acceptées par Napoléon trop tard et quand il n'est plus temps) : « Ce qui caractérise cette faute, c'est qu'elle a été « commise plus encore contre l'intérêt de la France que contre le « sien.... Il l'a sacrifiée aux embarras de sa situation personnelle, « à la mauvaise honte de son ambition, à la difficulté de se trou- « ver seul, en quelque sorte, en face d'une nation qui avait tout « fait pour lui et qui pouvait justement lui adresser le reproche « de tant de trésors épuisés, de tant de sang dépensé pour des « entreprises démontrées folles et insoutenables. »

2. Léonce de Lavergne, *Économie rurale de la France*, 40 (d'après le témoignage de l'ancien directeur de la conscription sous l'Empire).

et de la Belgique, dépouillée du grand angle du Nord-Est par lequel elle s'achevait, fortifiait son point le plus vulnérable, et, selon le mot de Vauban, complétait « son pré carré », séparée des quatre millions de nouveaux Français qu'elle s'était presque assimilés par vingt ans de vie commune, bien pis, resserrée en deçà des frontières de 1789, seule plus petite au milieu de ses voisins tous agrandis, suspecte à l'Europe, enveloppée à demeure par un cercle menaçant de défiances et de rancunes. — Telle est l'œuvre politique de Napoléon, œuvre de l'égoïsme servi par le génie : dans sa bâtisse européenne comme dans sa bâtisse française, l'égoïsme souverain a introduit un vice de construction. Dès les premiers jours, ce vice fondamental est manifeste dans l'édifice européen, et il y produit, au bout de quinze ans, l'effondrement brusque : dans l'édifice français, il est aussi grave, quoique moins visible; on ne le démêlera qu'au bout d'un demi-siècle ou même d'un siècle entier; mais ses effets graduels et lents seront aussi pernicieux et ne sont pas moins sûrs.

LIVRE II

FORMATION ET CARACTÈRES DU NOUVEL ÉTAT

LIVRE DEUXIÈME

FORMATION ET CARACTÈRES DU NOUVEL ÉTAT

CHAPITRE I

I. La situation en 1799. — A quelles conditions la puissance publique est capable de faire son service. — Deux points oubliés ou méconnus par les auteurs des Constitutions précédentes. — Difficulté de la besogne à faire et mauvaise qualité des matériaux disponibles. — II. Conséquences, de 1789 à 1799. — Insubordination des pouvoirs locaux, conflit des pouvoirs centraux, suppression des institutions libérales, établissement du despotisme instable. — Malfaisance des gouvernements ainsi formés. — III. En 1799, la situation est plus difficile et les matériaux sont pires. — IV. Motifs pour ôter aux citoyens le droit d'élire les pouvoirs locaux. — Les électeurs. — Leur égoïsme et leur partialité. — Les élus. — Leur inertie, leur corruption, leur désobéissance. — V. Raisons pour remettre en une seule main le pouvoir exécutif du centre — Combinaisons chimériques de Siéyès. — Objections de Bonaparte. — VI. Difficulté de constituer un pouvoir législatif. — L'élection faussée et violentée depuis dix ans. — Sentiments des électeurs en 1799. — Vivacité de la haine contre les hommes et les dogmes de la Révolution. — Composition probable d'une assemblée librement élue. — Ses deux moitiés irréconciliables. — Sentiments de l'armée. — Proximité et sens probable d'un nouveau coup d'État. — VII. Combinaisons électorales et législatives de Siéyès. — Usage qu'en fait Bonaparte. — Paralysie et soumission des trois assemblées législatives dans la Constitution nouvelle. — Emploi du Sénat comme instrument de règne. — Sénatus-consultes et plé-

biscites. — Établissement définitif de la dictature. — Ses dangers et sa nécessité. — Désormais la puissance publique est en état de faire son service.

I

En toute société humaine il faut un gouvernement, je veux dire une puissance publique; nulle machine n'est si utile. Mais une machine n'est utile que si elle est adaptée à son service : autrement, elle ne fonctionne pas, ou elle fonctionne à l'inverse de son objet. C'est pourquoi, lorsqu'on la fabrique, on est tenu de considérer d'abord la grandeur du travail qu'elle doit faire et la qualité des matériaux dont on dispose : il importe beaucoup de savoir au préalable si la masse à soulever est d'un quintal ou de mille quintaux, si les pièces que l'on agence sont en fer et en acier, ou en bois vert et en bois pourri. — A cela, depuis dix ans, les législateurs n'avaient jamais songé; ils avaient constitué en théoriciens, et aussi en optimistes, sans regarder les choses, ou en se figurant les choses d'après leurs souhaits. Dans les Assemblées et dans le public, on avait supposé la besogne facile, ordinaire, et la besogne était extraordinaire, énorme; car il s'agissait d'une révolution sociale à opérer et d'une guerre européenne à soutenir. On avait supposé les matériaux excellents, aussi souples que solides, et ils étaient mauvais, à la fois réfractaires et cassants : car ces matériaux humains étaient les Français de 1789 et des années suivantes, c'est-à-dire des hommes très sensibles et durement froissés les uns par

les autres, sans expérience ni préparation politique, utopistes, impatients, indociles et surexcités. On avait calculé sur ces données prodigieusement fausses; par suite, au bout d'un calcul très correct, on avait trouvé des chiffres absurdes; sur la foi de ces chiffres, on avait combiné le mécanisme, ajusté, superposé, équilibré toutes les pièces de la machine. C'est pourquoi la machine, irréprochable en théorie, restait impuissante en pratique : plus elle faisait figure sur le papier, plus elle se détraquait sur le terrain.

II

Tout de suite, dans les deux combinaisons principales, je veux dire dans l'engrenage des pouvoirs superposés et dans l'équilibre des pouvoirs moteurs, un vice capital s'était déclaré. — En premier lieu, les prises qu'on avait données au gouvernement central sur ses subordonnés locaux étaient manifestement trop faibles; n'ayant pas le droit de les nommer, il ne pouvait pas les choisir à son gré, selon les besoins du service. Administrateurs de département, de district, de canton et de commune, juges au civil ou au criminel, répartiteurs, percepteurs et receveurs des contributions, officiers de la garde nationale et même de la gendarmerie, commissaires de police et autres agents chargés d'appliquer la loi sur place, presque tous il les recevait d'ailleurs : des assemblées populaires ou des corps élus les lui fournissaient

tout faits[1]. Ils n'étaient pour lui que des outils empruntés; par leur origine, ils échappaient à sa direction; il ne pouvait les faire travailler à sa guise. Le plus souvent, ils se dérobaient à sa main; tantôt, sous son impulsion, ils demeuraient inertes; tantôt ils opéraient à côté ou au delà de leur office propre, avec excès ou à contre-sens; jamais ils ne fonctionnaient avec mesure et précision, avec ensemble et suite. C'est pourquoi, quand le gouvernement voulait faire sa besogne, il n'y parvenait pas. Ses subordonnés légaux, incapables, timides, tièdes, récalcitrants ou même hostiles, lui obéissaient mal, ne lui obéissaient point, ou lui désobéissaient. Dans l'instrument exécutif, la lame ne tenait au manche que par une mauvaise soudure; quand le manche poussait, la lame gauchissait ou se détachait. — En second lieu, jamais les deux ou trois moteurs qui poussaient le manche n'avaient pu jouer d'accord; par cela seul qu'ils étaient plusieurs, ils se heurtaient : l'un d'eux finissait toujours par casser l'autre. La Constituante avait annulé le roi, la Législative l'avait déposé, la Convention l'avait décapité. Ensuite, dans la Convention, chaque fraction du corps souverain avait proscrit l'autre : les montagnards avaient guillotiné les girondins, et les thermidoriens avaient guillotiné les montagnards. Plus tard, sous la Constitution de l'an III, les fructidoriens avaient déporté les constitutionnels, le Directoire avait purgé

1. *La Révolution*, tome IV, 12 et suiv., 60 et suiv. Les dispositions de la Constitution de l'an III, un peu moins anarchiques, sont analogues; celles de la Constitution montagnarde (an II) sont tellement anarchiques, qu'on n'a pas même songé à les appliquer.

les Conseils, et les Conseils avaient purgé le Directoire. — Non seulement l'institution démocratique et parlementaire ne faisait pas son service et se disloquait à l'épreuve, mais encore, par son propre jeu, elle se transformait en son contraire. Au bout d'un an ou deux, il se faisait à Paris un coup d'État; une faction se saisissait du pouvoir central, et le convertissait en pouvoir absolu aux mains de cinq ou six meneurs. Tout de suite, le nouveau gouvernement reforgeait à son profit l'instrument exécutif et rattachait solidement la lame au manche; il cassait en province les élus du peuple et ôtait aux administrés le droit de choisir leurs administrateurs; c'est lui qui désormais, par ses proconsuls en mission ou par ses commissaires résidents, nommait, surveillait et régentait sur place les autorités locales[1]. — Ainsi, à son dernier terme, la constitution libérale enfantait le despotisme centralisateur, et celui-ci était le pire de son espèce, à la fois informe et énorme; car il était né d'un attentat civil, et le gouvernement qui l'exerçait n'avait pour soutien qu'une bande de fanatiques bornés ou d'aventuriers politiques; sans autorité légale sur la nation, sans ascendant moral sur l'armée, haï, menacé, discordant, exposé aux révoltes de ses propres fauteurs et aux trahisons de ses propres membres, il vivait au jour le jour; il ne pouvait se maintenir que par l'arbitraire brutal, par la terreur permanente, et le pouvoir public, qui a pour premier emploi la protection des propriétés, des consciences et des vies, devenait entre

1. *La Révolution*, tome VII, 75, tome VIII, 378, 418.

ses mains le pire des persécuteurs, des voleurs et des meurtriers.

III

Deux fois de suite, avec la Constitution monarchique de 1791 et avec la Constitution républicaine de 1795, l'expérience avait été faite; deux fois de suite, les événements avaient suivi le même cours pour aboutir au même terme; deux fois de suite, l'engin théorique et savant de protection universelle s'était changé en un engin pratique et grossier de destruction universelle. Manifestement, si une troisième fois, dans des conditions analogues, on remettait en jeu le même engin, il fallait s'attendre à le voir jouer de même, c'est-à-dire au rebours de son objet. — Or, en 1799, les conditions étaient analogues et même pires; car le travail qu'on demandait à la machine n'était pas moindre, et les matériaux humains que l'on avait pour la construire étaient moins bons. — Au dehors, on était toujours en guerre avec l'Europe; on ne pouvait atteindre à la paix que par un grand effort militaire, et la paix était aussi difficile à maintenir qu'à conquérir. L'équilibre européen avait été trop dérangé; les États voisins ou rivaux avaient trop pâti; les rancunes et les défiances provoquées par la république envahissante et révolutionnaire étaient trop vives; elles auraient subsisté longtemps contre la France rassise, même après des traités raisonnables. Même en renonçant à la politique de propagande et d'ingérence, aux acquisitions de luxe, aux protectorats impérieux, à l'annexion déguisée de l'Italie,

de la Hollande et de la Suisse, la nation était tenue de veiller en armes; rien que pour demeurer intacte et complète, pour conserver la Belgique et la frontière du Rhin, il lui fallait un gouvernement capable de concentrer toutes ses forces, c'est-à-dire élevé au-dessus de la discussion et ponctuellement obéi. — De même au dedans, et rien que pour rétablir l'ordre civil; car, là aussi, les violences de la Révolution avaient été trop grandes; il y avait eu trop de spoliations, d'emprisonnements, d'exils et de meurtres, trop d'attentats contre toutes les propriétés et toutes les personnes, publiques et privées. Faire respecter toutes les personnes et toutes les propriétés publiques ou privées, contenir à la fois les royalistes et les jacobins, rendre à 140000 émigrés leur patrie, et néanmoins rassurer les 1 200000 propriétaires de biens nationaux, rendre à trente millions de catholiques orthodoxes le droit, la faculté, les moyens de pratiquer leur culte, et cependant ne pas laisser maltraiter le clergé schismatique, mettre en présence dans la même commune le seigneur dépossédé et les paysans acquéreurs de son domaine, obliger les délégués et les détenus du Comité de Salut public, les mitrailleurs et les mitraillés de Vendémiaire, les fructidoriens et les fructidorisés, les bleus et les blancs de la Vendée et de la Bretagne à vivre en paix les uns à côté des autres, cela était d'autant moins aisé que les ouvriers futurs de cette œuvre immense, tous, depuis le maire de village jusqu'au sénateur et au conseiller d'État, avaient eu part à la Révolution, soit pour la faire, soit pour la subir, monar-

chiens, feuillants, girondins, montagnards, thermidoriens, jacobins mitigés et jacobins outrés, tous opprimés tour à tour et déchus de leurs espérances. A ce régime, leurs passions s'étaient aigries; chacun d'eux apportait dans son emploi ses ressentiments et ses partialités; pour qu'il n'y fût pas injuste et malfaisant, il fallait lui serrer la bride[1]. A ce régime, les convictions s'étaient usées; aucun d'eux n'eût servi gratis, comme en 1789[2]; pour les faire travailler, il fallait les payer; on s'était dégoûté du désintéressement; le zèle affiché semblait une hypocrisie; le zèle prouvé semblait une duperie; on

1. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, X, 472 (Discours de Briot aux Cinq-Cents, 29 août 1799) : « La patrie cherche en vain ses enfants; elle trouve « des chouans, des jacobins, des modérés, des constitutionnels de « 91, de 93, des clubistes, des amnistiés, des fanatiques, des scis- « sionnaires, des antiscissionnaires; elle appelle en vain des ré- « publicains. »

2. *La Révolution*, tome VIII, 340, 415. — Rocquain, *l'État de la France au 18 Brumaire*, 360, 362. « ... Inertie ou non-présence « des agents nationaux.... Il serait bien affligeant de penser que « leur défaut de traitement soit une des causes de la difficulté « qu'éprouve l'établissement des administrations municipales. « En 1790, 1791 et 1792, nous avons vu nos concitoyens briguer à « l'envi ces fonctions gratuites et même s'enorgueillir du désinté- « ressement que la loi leur prescrivait. » (Rapport au Directoire, fin de 1795). A partir de cette date, l'esprit public est éteint, et il a été éteint par la Terreur. — *Ib.*, 368, 369 : « ... Déplorable « incurie pour les emplois publics.... Sur sept officiers munici- « paux nommés par la commune de Laval, un seul a accepté, et « encore est-ce le moins capable. Il en est de même dans les « autres communes. » *Ib.*, 380 (Rapport de l'an VII) : « ... Dépé- « rissement général de l'esprit public. » — *Ib.*, 287 (Rapport de Lacuée, sur la 1re division militaire, Aisne, Eure-et-Loir, Loiret, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, an IX) : « L'esprit pu- « blic se trouve amorti et comme nul. »

s'occupait de soi, non de la communauté; l'esprit public avait fait place à l'insouciance, à l'égoïsme, aux besoins de sécurité, de jouissance et d'avancement. Détériorée par la Révolution, la matière humaine était moins que jamais propre à fournir des citoyens : on n'en pouvait tirer que des fonctionnaires. Avec de tels rouages combinés selon les formules de 1791 et de 1795, impossible de faire la besogne requise; définitivement et pour longtemps, l'emploi des deux grands mécanismes libéraux était condamné. Tant que les rouages seraient aussi mauvais et la besogne aussi grosse, il fallait renoncer à l'élection des pouvoirs locaux et à la division du pouvoir central.

IV

Sur le premier point, on était d'accord; si quelqu'un doutait encore, il n'avait qu'à ouvrir les yeux, à regarder les autorités locales, à les voir à l'instant de leur naissance et dans le cours de leur exercice. — Naturellement, pour remplir chaque place, les électeurs avaient choisi un homme de leur espèce et de leur acabit; or leur disposition dominante et fixe était bien connue : ils étaient indifférents à la chose publique; partant leur élu l'était aussi. Trop zélé pour l'État, ils ne l'auraient point nommé : l'État n'était pour eux qu'un moraliste importun et un créancier lointain; entre eux et cet intrus, leur délégué devait opter, opter pour eux contre lui, ne pas se faire pédagogue en son nom et recors à son profit. Quand le pouvoir naît sur place, et que ceux

qui le donnent aujourd'hui en qualité de commettants le subiront demain en qualité de subordonnés, ils ne remettent pas les verges à qui les fouettera; ils lui demandent des sentiments conformes à leurs inclinations; du moins ils ne lui en souffrent pas de contraires. Dès le premier jour, entre eux et lui, la ressemblance est grande, et, de jour en jour, cette ressemblance grandit, parce que la créature reste sous la main de ses créateurs; sous leur pression quotidienne, elle achève de se modeler sur eux; au bout d'un temps, ils l'ont faite à leur image. — Ainsi, du premier coup ou très vite, l'élu se faisait le complice de ses électeurs. Tantôt, et c'était le cas le plus fréquent, surtout dans les villes, il avait été nommé par une minorité violente et sectaire : alors il subordonnait l'intérêt général à un intérêt de coterie. Tantôt, et notamment dans les campagnes, il avait été nommé par une majorité ignorante et grossière : alors il subordonnait l'intérêt général à un intérêt de clocher. — Si par hasard, ayant de la conscience et des lumières, il voulait faire son devoir, il ne le pouvait pas : il se sentait faible, et on le sentait faible[1];

1. Rocquain, *l'État de la France au 18 Brumaire*, 27 (Rapport de Français de Nantes sur la 8e division militaire, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, an IX) : « Les « témoins, dans quelques communes, n'osent pas déposer, et, « dans toutes, les juges de paix craignent de se faire des ennemis « ou de ne pas être réélus. Il en était de même des officiers mu- « nicipaux chargés de la dénonciation des délits, et que leur qua- « lité d'électifs et de temporaires rendait toujours timides dans les « poursuites ». *Ib.*, 48 : « Tous les directeurs des douanes se « plaignent de la partialité des tribunaux ; j'ai examiné moi-même

l'autorité et les moyens lui manquaient. Il n'avait pas la force que le pouvoir d'en haut communique à ses délégués d'en bas : on ne voyait pas derrière lui le gouvernement et l'armée; tout son recours était dans une garde nationale qui se dérobait au service, qui refusait le service, ou qui souvent n'existait pas. — Au contraire, il pouvait impunément prévariquer, piller, persécuter à son profit et au profit de sa clique, car il n'était pas retenu d'en haut; les jacobins de Paris n'auraient pas voulu s'aliéner des jacobins de province; c'étaient là pour eux des partisans, des alliés, et le gouvernement n'en avait guère; il était tenu, pour les garder, de les laisser tripoter et malverser à discrétion.

Figurez-vous un vaste domaine dont le régisseur est nommé, non par le propriétaire absent, mais par les fermiers, redevanciers, corvéables et débiteurs : je laisse à imaginer si les fermages rentreront, si les redevances seront fournies, si les corvées seront faites, si les dettes seront acquittées, comment le domaine sera soigné et entretenu, ce qu'il rapportera par an au propriétaire, comment les abus s'y multiplieront infiniment par omission et par commission, quelle sera l'immensité du désordre, de l'incurie, du gaspillage, de la fraude et de la licence. — De même en France, et pour la même

« plusieurs affaires dans lesquelles les tribunaux de Marseille et « de Toulon ont jugé contre le texte précis de la loi et avec une « partialité criminelle ». — Cf., aux *Archives nationales*, série F[7], les rapports « sur la situation, sur l'esprit public » de plusieurs centaines de villes, cantons, départements de l'an III à l'an VIII et au delà.

raison[1] : tous les services publics désorganisés, anéantis ou pervertis; ni justice, ni police; des autorités qui s'abstiennent de poursuivre, des magistrats qui n'osent condamner, une gendarmerie qui ne reçoit pas d'ordres ou qui ne marche pas; le maraudage rural érigé en habitude; dans quarante-cinq départements, des bandes nomades de brigands armés; les diligences et les malles-postes arrêtées et pillées jusqu'aux alentours de Paris; les grands chemins défoncés et impraticables; la contrebande libre, les douanes improductives, le Trésor vide[2],

1. Cf. *la Révolution*, tome VIII, liv. V, ch. I. — Rocquain, passim. — Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, III, 9e et 10e parties. — *Archives nationales*, F7, 3250 (Lettre du commissaire du Directoire exécutif, 23 fructidor an VII) : « Des rassemblements « armés, interceptant la route de Saint-Omer à Arras, ont osé tirer « sur la diligence et enlever à la gendarmerie les réquisition- « naires arrêtés ». *Ib.*, F7, 6565. Rien que sur la Seine-Inférieure, voici quelques rapports de la gendarmerie pendant une seule année. — Messidor an VII, attroupements séditieux de réquisitionnaires et de conscrits dans les cantons de Motteville et de Doudeville. — « Ce qui fait voir combien l'esprit des communes « de Gremonville et d'Hérouville est perverti, c'est qu'aucun des « habitants ne veut rien déclarer, et qu'il est impossible qu'ils ne « fussent pas dans le secret des rebelles. » Mêmes rassemblements dans les communes de Guerville, Millebose et dans la forêt d'Eu. « On « assure qu'ils ont des chefs et font l'exercice sous le commande- « ment de ces chefs. » — (27 vendémiaire an VIII). « Vingt-cinq bri- « gands ou réquisitionnaires armés dans les cantons de Bréauté et de « Bolbec » rançonnent les cultivateurs. — (12 nivôse an VIII). Dans le canton de Cuny, autre bande de brigands qui opère de même. — (14 germinal an VIII). Douze brigands arrêtent la diligence de Neufchâtel à Rouen; quelques jours après, la diligence de Rouen à Paris est arrêtée, et trois hommes de l'escorte sont tués. — Dans les autres départements, rassemblements et scènes analogues.

2. *Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier, I, 260. Sous le Directoire, « un jour, pour faire partir un courrier extraordinaire, « le Trésor a été obligé de prendre la recette de l'Opéra, parce

ses recettes interceptées et dépensées avant de lui parvenir, des taxes que l'on décrète et qu'on ne perçoit pas; partout une répartition arbitraire de l'impôt foncier et de l'impôt mobilier, des décharges non moins iniques que les surcharges; en beaucoup d'endroits point de rôles dressés pour asseoir la contribution; çà et là des communes qui, sous prétexte de défendre la république contre les communes voisines, s'exemptent elles-mêmes de la conscription et de l'impôt; des conscrits à qui leur maire délivre des certificats faux d'infirmité ou de mariage, qui ne viennent pas à l'appel, qui, acheminés vers le dépôt, désertent en route par centaines, forment des rassemblements et se défendent contre la troupe à coups de fusil; tels étaient les fruits du système. — Avec des agents fournis par l'égoïsme et par l'ineptie des majorités rurales, le gouvernement ne pouvait contraindre les majorités rurales. Avec des agents fournis par la partialité et la corruption des minorités urbaines, le gouvernement ne pouvait réprimer les minorités urbaines. Il faut des mains, et des mains aussi tenaces que fortes, pour prendre le conscrit au collet, pour fouiller dans la poche du contribuable, et l'État n'avait pas de mains. Il lui en fallait et tout de suite, ne fût-ce que pour parer et pourvoir au plus pressé. Si l'on voulait soumettre et pacifier les départements de l'Ouest,

« qu'elle se faisait déjà en numéraire. Un autre jour, il a été au « moment d'envoyer à la fonte toutes les pièces d'or contenues « dans le Cabinet des Médailles (valant au creuset 5000 à « 6000 francs) ».

délivrer Masséna assiégé dans Gênes, empêcher Mélas d'envahir la Provence, porter l'armée de Moreau au delà du Rhin, on devait au préalable restituer au pouvoir central la nomination des pouvoirs locaux.

V

Sur le second point, l'évidence n'était guère moindre. — Et d'abord, du moment que les pouvoirs locaux étaient nommés par les pouvoirs du centre, il était clair qu'au centre le pouvoir exécutif dont ils dépendaient devait être unique. A ce grand attelage de fonctionnaires conduits d'en haut, on ne pouvait donner en haut plusieurs conducteurs distincts; étant plusieurs et distincts, les conducteurs auraient tiré chacun de son côté, et les chevaux, tiraillés en divers sens, auraient piétiné sur place. A cet égard, les combinaisons de Siéyès ne supportaient pas l'examen; théoricien pur et chargé de faire le plan de la Constitution nouvelle, il avait raisonné comme si les cochers qu'il mettait sur le siège étaient, non des hommes, mais des automates : au sommet, un grand électeur, souverain de parade, ne disposant que de deux places, éternellement inactif, sauf pour nommer ou révoquer les deux souverains actifs, deux consuls gouvernants : l'un de ceux-ci, consul de la paix et nommant à tous les emplois civils; l'autre, consul de la guerre et nommant à tous les emplois militaires et diplomatiques; chacun des deux ayant ses ministres, son Conseil d'État, sa chambre de justice administra-

tive; tous, fonctionnaires, ministres, consuls et le grand électeur lui-même, révocables à la volonté d'un sénat qui, du jour au lendemain, peut les *absorber*, c'est-à-dire se les adjoindre en qualité de sénateurs, avec 100 000 francs de traitement et un habit brodé[1]. Évidemment, Siéyès n'avait tenu compte ni du service à faire, ni des hommes qui en seraient chargés, et Bonaparte, qui faisait le service en ce moment même, qui connaissait les hommes, qui se connaissait, posait tout de suite le doigt sur les points faibles de ce mécanisme si compliqué, si mal articulé, si fragile. Deux consuls[2], « l'un ayant sous ses ordres les ministres de la justice, « de l'intérieur, de la police, des finances, du Trésor; « l'autre, ceux de la marine, de la guerre, des relations « extérieures! » Mais entre eux le conflit est certain : les voyez-vous en face l'un de l'autre, chacun sous des influences et des suggestions contraires : autour du premier, rien que « des juges, des administrateurs, des « financiers, des hommes en robe longue »; autour de l'autre, rien que « des épaulettes et des hommes « d'épée »? Certainement, « l'un voudra de l'argent et « des recrues pour ses armées, l'autre n'en voudra pas « donner ». — Et ce n'est pas votre grand électeur qui les mettra d'accord. « S'il s'en tient strictement aux « fonctions que vous lui assignez, il sera l'ombre, « l'ombre décharnée d'un roi fainéant. Connaissez-vous

1. *Théorie constitutionnelle de Siéyès.* (Extrait des mémoires inédits de Boulay de la Meurthe). Paris, 1866, chez Renouard.

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, XXX, 345. (Mémoires.) — Mémorial de Sainte-Hélène.

« un homme d'un caractère assez vil pour se complaire « dans une pareille singerie? Comment avez-vous pu « imaginer qu'un homme de quelque talent et d'un peu « d'honneur voulût se résigner au rôle de cochon à « l'engrais de quelques millions? » — D'autant plus que, pour sortir de ce rôle, la porte lui est ouverte. « Si j'étais grand électeur, je dirais, en nommant le « consul de la guerre et le consul de la paix : « Si vous « faites un ministre, si vous signez un acte sans que je « l'approuve, je vous destitue. » De cette façon, le grand électeur devient un monarque actif et absolu. — « Mais, « direz-vous, le sénat absorbera le grand électeur. » — « Ce remède est pire que le mal; personne, dans ce « projet, n'a de garanties », partant, chacun tâchera de s'en procurer, le grand électeur contre le sénat, les consuls contre le grand électeur, le sénat contre le grand électeur allié aux consuls, chacun inquiet, alarmé, menacé, menaçant, usurpant pour se défendre : voilà des rouages qui jouent à faux, une machine qui se déconcerte, ne fonctionne plus et finit par se rompre. — Là-dessus, et comme d'ailleurs Bonaparte était déjà le maître[1], on réduisait tous les pouvoirs exécutifs à un seul, et ce pouvoir entier, on le remettait dans sa main. A la vérité, « pour ménager l'opinion républicaine[2] »,

1. *Extrait des Mémoires* de Boulay de la Meurthe, 50 (Paroles de Bonaparte à Rœderer, à propos de Siéyès qui faisait des difficultés et voulait se retirer) : « Si Siéyès s'en va à la campagne, « rédigez-moi vite un plan de Constitution; je convoquerai les « assemblées primaires dans huit jours, et je le leur ferai approu- « ver, après avoir renvoyé les commissions (constituantes). »

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, XXX, 345, 346 (Mémoires).

on lui donnait deux adjoints avec le même titre que le sien; mais ils n'étaient là que pour la montre, simples greffiers consultants, subalternes et serviteurs, dépourvus de tout droit, sauf celui de signer après lui et « d'inscrire leur nom au procès-verbal » de ses arrêtés; seul il commandait; « seul il avait voix délibérative; il « nommait seul à toutes les places », en sorte qu'ils étaient déjà des sujets, comme il était déjà le souverain.

VI

Restait à constituer un pouvoir législatif, qui fît contrepoids à ce pouvoir exécutif si concentré et si fort.

Dans les sociétés organisées et à peu près saines, on y parvient au moyen d'un parlement élu qui représente la volonté publique; il la représente, parce qu'il en est la copie en petit, la réduction fidèle : sa composition fait de lui le résumé loyal et proportionnel des diverses opinions régnantes. En ce cas, le triage électoral a opéré correctement; un droit supérieur, le droit d'élire, a été respecté : en d'autres termes, les passions en jeu n'ont pas été trop fortes; c'est que les intérêts majeurs n'étaient pas trop divergents. — Par malheur, dans la France désagrégée et discordante, tous les intérêts majeurs étaient en conflit aigu; c'est pourquoi les passions en jeu étaient furieuses; elles ne respectaient aucun droit,

« Les circonstances étaient telles, qu'il fallait encore déguiser la « magistrature unique du président. » — Cf. la Constitution du 22 frimaire an VIII, titre IV, articles 4 et 42.

et, moins que tout autre, le droit d'élire; par suite, le triage électoral opérait à faux, et aucun parlement élu n'était ni ne pouvait être le représentant véritable de la volonté publique. Depuis 1791, l'élection violentée et désertée n'avait amené sur les bancs de la législature que des intrus, sous le nom de mandataires. On les subissait, faute de mieux; mais on n'avait pas confiance en eux, et l'on n'avait pas de déférence pour eux; on savait comment ils avaient été nommés et le peu que valait leur titre. Par inertie, peur ou dégoût, la très grande majorité des électeurs n'avait pas voté; au scrutin, les votants s'étaient battus; les plus forts ou les moins scrupuleux avaient expulsé ou contraint les autres. Dans les trois dernières années du Directoire, souvent l'assemblée électorale se scindait en deux; chaque fraction élisait son député et protestait contre l'élection de l'autre; alors entre les deux élus, le gouvernement choisissait, arbitrairement et avec une partialité impudente; bien mieux, s'il n'y avait qu'un élu et que cet élu fût son adversaire, il le cassait. En somme, depuis neuf ans, le corps législatif, imposé à la nation par une faction, n'était guère plus légitime que le pouvoir exécutif, autre usurpateur, qui, dans les derniers temps, le remplissait ou le purgeait. Impossible de remédier à ce défaut de la machine électorale; il tenait à sa structure intime, à la qualité même de ses matériaux. A cette date, même sous un gouvernement impartial et fort, la machine n'aurait pu fonctionner utilement, extraire de la nation une assemblée d'hommes

raisonnables et respectés, fournir à la France un parlement capable de prendre une part quelconque, grande ou petite, dans la conduite des affaires publiques.

Car supposez chez les nouveaux gouvernants une loyauté, une énergie, une vigilance extraordinaires, un prodige d'abnégation politique et d'omniprésence administrative, les factions contenues sans que la discussion soit interdite, le pouvoir central neutre entre tous les candidats et pourtant actif dans toutes les élections, point de candidature officielle, nulle pression d'en haut, nulle contrainte par en bas, des commissaires de police respectueux et des gendarmes protecteurs à la porte de chaque assemblée électorale, toutes les opérations régulières, aucun trouble dans la salle, les suffrages parfaitement libres, les électeurs très nombreux, cinq ou six millions de Français autour du scrutin, et voyez quels choix ils vont faire. — Depuis Fructidor, le renouvellement de la persécution religieuse, l'excès de l'oppression civile, la brutalité et l'indignité des gouvernants ont redoublé et propagé la haine contre les hommes et les idées de la Révolution. — Dans la Belgique récemment incorporée, où le clergé séculier et régulier vient d'être proscrit en masse[1], une grande insurrection

1. *La Révolution*, tome VIII, 390, 409. — *Mercure britannique*, numéros de novembre 1798 et de janvier 1799 (Lettres de Belgique) : « Plus de 300 millions ont été ravis à main armée à ces « provinces désolées; pas un propriétaire dont la fortune n'ait « été enlevée, ou séquestrée, ou ruineusement endommagée par les « contributions, par la grêle des taxes qui leur ont succédé, par « les vols mobiliers, par la banqueroute dont la France a frappé « les créances sur l'Empereur et sur les États, enfin par la con-

rurale a éclaté. Du pays de Waes et de l'ancienne seigneurie de Malines, le soulèvement s'est étendu autour de Louvain jusqu'à Tirlemont, ensuite jusqu'à Bruxelles, dans la Campine, dans le Brabant méridional, dans la Flandre, le Luxembourg, les Ardennes et jusque sur les frontières du pays de Liège : il a fallu brûler beaucoup de villages, tuer plusieurs milliers de paysans, et les survivants s'en souviennent. — Dans les douze départements de l'Ouest[1], au commencement de 1800, les royalistes étaient maîtres de presque toutes les campagnes et disposaient de 40 000 hommes armés, ayant des cadres; sans doute on allait les vaincre et les désarmer, mais on ne pouvait pas leur ôter leurs opinions comme leurs fusils. — Au mois d'août 1799[2], 16 000 in-

« fiscation. » — L'insurrection éclate, comme en Vendée, à propos de la conscription, et la devise des insurgés est : « Mieux vaut « mourir ici qu'ailleurs ».

1. Comte de Martel, *les Historiens fantaisistes*, 2e partie (sur la Pacification de l'Ouest, d'après les rapports des chefs royalistes et des généraux républicains).

2. *Archives nationales*, F7, 3218 (Résumé des dépêches classées par dates. — Lettres de l'adjudant-général Vicose, 3 fructidor an VII. — Lettres de Lamagdelaine, commissaire du Directoire exécutif, 26 thermidor et 3 fructidor an VII.) — « Les scélérats « qui ont égaré le peuple lui avaient promis, au nom du roi, qu'il « ne payerait plus de contributions, que les conscrits et les réqui- « sitionnaires ne partiraient pas, enfin qu'il aurait à sa disposi- « tion les prêtres qu'il voudrait. » — Près de Montréjeau, « le « carnage a été affreux, 2000 hommes tués ou noyés, 1000 pri- « sonniers ». — (Lettre de M. Alquier au Premier Consul, 18 pluviôse an VIII) : « L'insurrection de thermidor a fait périr 3000 « cultivateurs. » — (Lettres des administrateurs du département et des commissaires du gouvernement, 25 et 27 nivôse, 15, 15, 25, 27 et 30 pluviôse an VIII.) — L'insurrection se prolonge par un très grand nombre d'attentats isolés, coups de sabre et de fusil,

surgés de la Haute-Garonne et des six départements voisins, conduits par le comte de Paulo, avaient arboré le drapeau blanc; tel canton, celui de Cadour, « s'était « levé presque entier »; telle ville, Muret, avait donné tous ses hommes valides. Ils avaient pénétré jusqu'aux faubourgs de Toulouse, et il avait fallu plusieurs combats, une bataille rangée, pour les réduire; en une seule fois, à Montréjeau, on en avait tué ou noyé 2000; les paysans s'étaient battus avec fureur, « avec une « fureur qui tenait du délire; on en avait vu faire « entendre jusqu'au dernier soupir le cri de Vive le « roi! et se faire hacher plutôt que de crier Vive la « République! » — De Marseille à Lyon, sur les deux rives du Rhône, la révolte durait depuis cinq ans, sous la forme du brigandage; les bandes royalistes, grossies de conscrits réfractaires et favorisées par la population qu'elles ménageaient, tuaient ou pillaient les agents de la république et les acquéreurs de biens nationaux[1].

contre les fonctionnaires et les partisans de la république, juges de paix, maires, adjoints, employés au greffe, etc. Dans la commune de Ralbèze, 50 conscrits, qui ont déserté avec armes et bagages, imposent des réquisitions, donnent des bals le dimanche, et se font remettre les armes des patriotes. Ailleurs, tel patriote connu est assailli dans son domicile par une bande de dix ou douze jeunes gens qui le rançonnent et le forcent à crier : « Vive le « roi ! » — Cf. *Histoire de l'insurrection royaliste de l'an* VII, par B. Lavigne, 1887.

1. *Archives nationales*, F⁷, 3273 (Lettre du commissaire du Directoire exécutif près le département de Vaucluse, 6 fructidor an VII) : « 80 royalistes armés ont enlevé, près du bois de Suze, « la caisse du percepteur du Bouchet, au nom de Louis XVIII. Il « est à remarquer que ces scélérats n'ont pas touché à l'argent « qui appartenait en propre au percepteur. » — (*Ib.*, 3 thermi-

Dans plus de trente autres départements, il y avait ainsi des Vendées intermittentes et disséminées. Dans tous les départements catholiques, il y avait une Vendée latente. En cet état d'exaspération, il est probable que, si les élections avaient été libres, la moitié de la France eût voté pour des hommes de l'ancien régime, catholiques, royalistes, ou tout au moins monarchiens de 1790. — En face de ces élus, imaginez, dans la même salle et en nombre à peu près égal, les élus de l'autre parti, les seuls qu'il pût choisir, ses notables, je veux dire les survivants des assemblées précédentes, probablement des constitutionnels de l'an IV et de l'an V, des conventionnels de la Plaine et des feuillants de 1792, depuis La Fayette et Dumolard jusqu'à Daunou, Thibaudeau et Grégoire, parmi eux des girondins et quelques montagnards, entre autres Barère[1], tous entichés de la

dor an VII) : « Si je promène mes regards sur nos communes, je « les vois presque toutes administrées par des municipaux roya- « listes ou fanatiques ; c'est l'esprit général des paysans.... L'es- « prit public est tellement perverti, tellement opposé au régime « constitutionnel, que ce n'est que par une espèce de miracle « qu'on pourra le ramener au giron de la liberté. » — *Ib.*, F⁷, 5199. (Documents analogues sur le département des Bouches-du-Rhône.) Les attentats s'y prolongent jusque très avant sous le Consulat, malgré la rigueur et la multitude des exécutions militaires. — (Lettre du sous-préfet de Tarascon, 15 germinal an IX) : « Dans la commune d'Eyragues, hier, à huit heures, une troupe « de brigands masqués ayant cerné la maison du maire, quel- « ques-uns sont entrés chez ce fonctionnaire public et l'ont fusillé, « sans qu'on ait osé lui donner aucun secours.... Les trois quarts « des habitants sont royalistes à Eyragues. » — Dans la série F⁷, nos 7152 et suivants, on trouvera l'énumération des délits politiques classés par département et par mois, notamment pour messidor an VII.

1. Barère, représentant des Hautes-Pyrénées, avait conservé

théorie, comme leurs adversaires de la tradition. Pour qui connaît les deux groupes, voilà, face à face, deux dogmes ennemis, deux systèmes d'opinions et de passions irréconciliables, deux façons contradictoires de concevoir la souveraineté, le droit, la société, l'État, la propriété, la religion, l'Église, l'ancien régime, la Révolution, le présent et le passé : la guerre civile s'est transportée de la nation dans le parlement. Certainement, la droite voudra que le Premier Consul soit un Monck, ce qui le conduira à devenir un Cromwell; car tout son pouvoir dépend de son crédit sur l'armée, qui est alors la force souveraine. Or, à cette date, l'armée est encore républicaine, sinon de cœur, du moins de cervelle, imbue des préjugés jacobins, attachée aux intérêts révolutionnaires, par suite aveuglément hostile aux aristocrates, aux rois, aux prêtres[1]. A la première menace

beaucoup de crédit dans ce département reculé, surtout dans le district d'Argelès, parmi les populations ignorantes de la montagne. En 1805, les électeurs le présentèrent comme candidat pour une place au Corps législatif et au Sénat; en 1815, ils le nommèrent député.

1. *Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier, I, 366. Au moment du Concordat, l'aversion « contre le régime des calotins » était encore très vive dans l'armée : il y eut des conciliabules hostiles. « Beaucoup d'officiers supérieurs y entrèrent, et même quelques « généraux importants. Moreau n'y fut pas étranger, bien qu'il « n'y ait pas assisté. Dans l'un de ces conciliabules, les choses « furent portées si loin, que l'assassinat du Premier Consul fut « résolu. Un certain Donnadieu, qui n'avait alors qu'un grade in- « férieur, s'offrit pour porter le coup. Le général Oudinot, qui « était présent, avertit Davout, et Donnadieu, mis au Temple, fit « des révélations. Des mesures furent prises à l'instant pour dis « perser les conjurés, qu'on envoya tous plus ou moins loin; il y « en eut quelques-uns d'arrêtés, d'autres exilés, parmi eux le gé- « néral Monnier, qui avait commandé à Marengo l'une des brigades

d'une restauration monarchique et catholique, elle lui demandera de faire un 18 Fructidor; sinon, quelque général jacobin, Jourdan, Bernadotte, Augereau, en fera an sans lui, contre lui, et l'on rentre dans l'ornière d'où l'on voulait sortir, dans le cercle fatal des révolutions et des coups d'État.

VII

Siéyès a compris cela : il aperçoit à l'horizon les deux spectres qui, depuis dix ans, ont hanté tous les gouvernements de la France, l'anarchie légale et le despotisme instable; pour conjurer ces deux revenants, il a trouvé une formule magique : désormais « le pouvoir viendra « d'en haut et la confiance d'en bas[1] ». — En conséquence, le nouvel acte constitutionnel retire à la nation le droit de nommer ses députés; elle ne nommera plus que des candidats à la députation, et par trois degrés d'élection superposés; ainsi, elle n'interviendra dans le choix de ses représentants que par « une participation

« de Desaix. Le général Lecourbe était aussi de la conspiration. » — *Mes souvenirs sur Napoléon*, 250, par le comte Chaptal. (Paroles de Napoléon, 23 février 1808) : « A peine assis, j'ai vu les prétentions se reformer; Moreau, Bernadotte, Masséna ne me pardon- « naient pas mes succès.... Ils ont essayé plusieurs fois de me « culbuter ou de partager avec moi.... Douze généraux ourdirent « un plan pour diviser la France en provinces, en me laissant gé- « néreusement Paris et la banlieue; le traité fut signé à Ruelle; « Masséna fut nommé pour me l'apporter. Il refusa, en disant « qu'il ne sortirait des Tuileries que pour être fusillé par ma « garde : celui-là me connaissait bien. »

1. *Extrait des Mémoires* de Boulay de la Meurthe, 10.

« illusoire et métaphysique[1] ». Tout le droit des électeurs, au premier degré, se réduit à désigner un dixième d'entre eux; tout le droit de ceux-ci, au deuxième degré, se réduit encore à désigner un dixième d'entre eux; tout le droit de ceux-ci, au troisième degré, se réduit enfin à désigner un dixième d'entre eux, environ six mille candidats. Sur cette liste, le gouvernement inscrit lui-même, de droit et par surcroît, tous ses hauts fonctionnaires; manifestement, sur une liste si longue, il trouvera sans difficulté des hommes à sa dévotion, des créatures. Par un autre surcroît de précaution, c'est lui qui de sa seule autorité et en l'absence de toute liste, nomme seul la première législature. Enfin, à tous les emplois législatifs qu'il confère, il a pris soin d'attacher de beaux appointements, 10 000 francs, 15 000 francs, 30 000 francs par an; dès le premier jour, on les brigue auprès de lui, et les futurs dépositaires du pouvoir législatif sont, pour commencer, des solliciteurs d'antichambre. — Pour achever leur docilité, on a démembré d'avance ce pouvoir législatif : on l'a réparti entre trois corps, invalides de naissance et passifs par institution. Aucun d'eux n'a d'initiative; ils ne délibèrent que sur les lois proposées par le gouvernement. Chacun d'eux n'a qu'un fragment de fonction : le Tribunat discute et ne statue pas; le Corps Législatif statue et ne discute pas; le Sénat conservateur a pour emploi le maintien de cette paralysie générale. « Que voulez-vous! disait

1. Paroles de Napoléon. (*Correspondance*, XXX, 343, Mémoires dictés à Sainte-Hélène.)

« Bonaparte à La Fayette[1], Siéyès n'avait mis partout « que des ombres, ombre de pouvoir judiciaire, ombre « de gouvernement. Il fallait bien de la « substance « quelque part, et, ma foi, je l'ai mise là », dans le pouvoir exécutif.

Elle y est tout entière et dans sa main; les autres autorités ne sont pour lui que des décors ou des outils[2]. Chaque année, les muets du Corps Législatif viennent à

1. La Fayette, *Mémoires*, II, 192.

2. Pelet de la Lozère, *Opinions de Napoléon au Conseil d'État*, 63 : « Le Sénat se trompe, s'il croit avoir un caractère national et « représentatif. Ce n'est qu'une autorité constituée, qui émane du « gouvernement comme les autres. » (1804.) — *Ib.*, 147 : « Il ne « doit pas être au pouvoir d'un Corps Législatif d'arrêter le gou- « vernement par le refus de l'impôt : les impôts, une fois établis, « doivent pouvoir être levés par de simples décrets. La Cour de « Cassation regarde mes décrets comme des lois : sans cela il n'y « aurait pas de gouvernement » (9 janvier 1808.) — *Ib.*, 149 : « Si j'avais jamais à craindre le Sénat, il me suffirait d'y jeter une « cinquantaine de jeunes conseillers d'État. » (1er décembre 1805.) — *Ib.*, 150 : « Si une opposition se formait dans le sein du « Corps Législatif, j'aurais recours au Sénat pour le proroger, le « changer ou le casser. » (29 mars 1806.) — *Ib.*, 151 : « Il y a « maintenant chaque année 60 législateurs sortants, dont on ne « sait que faire : ceux qui ne sont point placés vont porter leur « bouderie dans leurs départements. Je voudrais des propriétaires « âgés, mariés en quelque sorte à l'État par leur famille ou leur « profession, attachés par quelque lien à la chose publique. Ces « hommes viendraient tous les ans à Paris, parleraient à l'Empe- « reur dans son cercle, seraient contents de cette petite portion « de gloriole jetée dans la monotonie de leur vie. » (Même date.) — Cf. Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat*, ch. XIII, et M. de Metternich, *Mémoires*, I, 120 (Paroles de Napoléon à Dresde, printemps de 1812) : « Je donnerai une organisation nouvelle au Sénat « et au Conseil d'État. Le premier remplacera la Chambre haute, « le second celle des Députés. Je continuerai à nommer à toutes « les places de sénateurs ; je ferai élire un tiers du Conseil d'État « sur des listes triples ; le reste je le nommerai. C'est là que se

Paris se taire pendant quatre mois; un jour, il oubliera de les convoquer, et personne ne s'apercevra de leur absence. — Quant au Tribunat qui parle trop, d'abord il le réduit à un minimum de paroles, « en les mettant « à la diète de lois » ; ensuite, par l'entremise du Sénat qui désigne les membres sortants, il se débarrasse des bavards incommodes; enfin, et toujours par l'entremise du Sénat, interprète, gardien et réformateur en titre de la Constitution, il mutile, puis il supprime le Tribunat lui-même. — C'est le Sénat qui est son grand instrument de règne; il lui commande les sénatus-consultes dont il a besoin. Par cette comédie qu'il fait jouer en haut, et par une autre comédie complémentaire, le plébiscite, qu'il fait jouer en bas, il transforme son Consulat de dix ans en Consulat à vie, puis en Empire, c'est-à-dire en dictature définitive et légale, pleine et parfaite. De cette façon, la nation est livrée à l'arbitraire d'un homme qui, étant homme, ne peut manquer de songer avant tout à son intérêt propre. — Reste à savoir jusqu'à quel point et pendant combien de temps cet intérêt, tel qu'il le comprend ou l'imagine, sera d'accord avec l'intérêt public. Tant mieux pour la France si cet accord est complet et permanent. Tant pis pour la France si cet accord est partiel et temporaire. Le risque est terrible, mais inévitable : on ne sort de l'anarchie que par le despotisme, avec la chance de

« fera le budget et que seront élaborées les lois. » — On voit que le Corps Législatif, si docile, l'inquiétait encore, et très justement; il prévoyait la session de 1813.

rencontrer, dans le même homme, d'abord un sauveur, puis un destructeur, avec la certitude d'appartenir désormais à la volonté inconnue que le génie et le bon sens, ou l'imagination et l'égoïsme, formeront dans une âme enflammée et troublée par les tentations du pouvoir absolu, par l'impunité et par l'adulation universelle, chez un despote irresponsable sauf envers lui-même, chez un conquérant condamné par les entraînements de la conquête à ne voir lui-même et le monde que sous un jour de plus en plus faux. — Tels sont les fruits amers de la dissolution sociale : la puissance publique y périt ou s'y pervertit; chacun la tire à soi, personne ne veut la remettre à un tiers arbitre, et les usurpateurs qui s'en emparent n'en restent les dépositaires qu'à condition d'en abuser; quand elle opère sous leurs mains, c'est pour faire le contraire de son office. Il faut se résigner, faute de mieux et crainte de pis, lorsque, par une usurpation finale, elle tombe tout entière dans les seules mains capables de la restaurer, de l'organiser et de l'appliquer enfin au service public.

CHAPITRE II

I. Service principal rendu par la puissance publique. — Elle est un instrument. — Loi commune à tous les instruments. — Instruments mécaniques. — Instruments physiologiques. — Instruments sociaux. — La perfection d'un instrument croît avec la convergence de ses effets. — Une orientation exclut les autres. — II. Application de cette loi à la puissance publique. — Effet général de son ingérence. — III. Elle fait le contraire de son office. — Ses empiétements sont des attentats contre les personnes et les propriétés. — IV. Elle fait mal l'office des corps qu'elle supplante. — Cas où elle confisque leur dotation et se dispense d'y suppléer. — Cas où elle violente ou exploite leur mécanisme. — Dans tous les cas, elle est un substitut mauvais ou médiocre. — Raisons tirées de sa structure comparée à celle des autres corps. — V. Autres conséquences. — A la longue, les corps supprimés ou atrophiés ne repoussent plus. — Incapacité sociale et politique contractée par les individus. — En quelles mains tombe alors la puissance publique. — Appauvrissement et dégradation du corps social.

I

Quel est le service que la puissance publique rend au public ? — Il en est un principal, la protection de la communauté contre l'étranger, et des particuliers les uns contre les autres. — Évidemment, pour rendre ce service, il lui faut, *dans tous les cas*, les outils indis-

pensables, à savoir une diplomatie, une armée, une flotte et des arsenaux, des tribunaux civils et criminels, des prisons, une gendarmerie et une police, des impôts et des percepteurs, une hiérarchie d'agents et de surveillants locaux, qui, chacun à sa place et dans son emploi, concourent tous à produire l'effet requis. — Évidemment encore, pour appliquer ces outils, il lui faut, *selon les cas*, telle ou telle constitution; tel ou tel degré de ressort et d'énergie : selon l'espèce et la gravité du péril extérieur ou intérieur, il convient qu'elle soit divisée ou concentrée, pourvue ou affranchie de contrôle, libérale ou autoritaire. Contre son mécanisme, quel qu'il soit, il n'y a pas lieu de s'indigner d'avance. A proprement parler, elle est un grand engin dans la communauté humaine, comme telle machine industrielle dans une usine, comme tel appareil organique dans le corps vivant. Si l'œuvre ne peut être faite que par l'engin, acceptons l'engin et sa structure : qui veut la fin veut les moyens. Tout ce que nous pouvons demander, c'est que les moyens soient adaptés à la fin, en d'autres termes, que les myriades de pièces, grandes ou petites, locales ou centrales, soient déterminées, ajustées et coordonnées en vue de l'effet final et total auquel elles coopèrent de près ou de loin.

Mais, simple ou composé, tout engin qui travaille est assujetti à une condition : plus il devient propre à une besogne distincte, plus il devient impropre aux autres; à mesure que sa perfection croît, son emploi se restreint. — Partant, si l'on a deux instruments distincts, appli-

qués à deux besognes distinctes, plus ils deviennent parfaits chacun dans son genre, plus leurs domaines se circonscrivent et s'opposent : à mesure que chacun d'eux devient plus capable de remplir son emploi, il devient plus incapable de remplir l'emploi de l'autre ; à la fin, ils ne peuvent plus se suppléer ; et cela est vrai quel que soit l'instrument mécanique, physiologique ou social. — Au plus bas degré de l'industrie humaine, le sauvage n'a qu'un outil : avec son caillou tranchant ou pointu, il tue, il brise, il fend, il perce, il scie, il dépèce ; le même instrument suffit, tellement quellement, aux services les plus divers. Ensuite viennent la lance, la hache, le marteau, le poinçon, la scie, le couteau, chacun d'eux plus adapté à un service distinct et moins efficace hors de cet office : on scie mal avec un couteau, et l'on coupe mal avec une scie. Plus tard apparaissent les engins très perfectionnés et tout à fait spéciaux, la machine à coudre et la machine à écrire : impossible de coudre avec la machine à écrire, ou d'écrire avec la machine à coudre. — Pareillement, au plus bas de l'échelle organique, quand l'animal n'est qu'une gelée homogène, informe et coulante, toutes ses parties sont également propres à toutes les fonctions : indifféremment et par toutes les cellules de son corps, l'amibe peut marcher, saisir, avaler, digérer, respirer, faire circuler ses liquides, expulser ses déchets et reproduire son espèce. Un peu plus haut, dans le polype d'eau douce, le sac intérieur qui digère et la peau extérieure qui sert d'enveloppe peuvent encore, à la rigueur, échanger leurs fonctions : si

l'on retourne l'animal comme un gant, il continue à vivre; devenue interne, sa peau fait l'office d'estomac; devenu externe, son sac digestif fait l'office d'enveloppe. Mais, plus on monte, plus les organes, compliqués par la division et la subdivision du travail, divergent, chacun de son côté, et répugnent à se remplacer l'un l'autre; chez un mammifère, le cœur n'est plus bon qu'à pousser le sang, et le poumon qu'à rendre au sang de l'oxygène; impossible à l'un d'eux de faire l'ouvrage de l'autre; entre les deux domaines, la structure trop particulière du premier et la structure trop particulière du second interposent une double barrière infranchissable. — Pareillement enfin, au plus bas de l'échelle sociale, plus bas que les Andamans et les Fuégiens, on entrevoit une humanité inférieure, où la société n'est qu'un troupeau; à l'intérieur du troupeau, point d'associations distinctes en vue de buts distincts; il n'y a pas même de famille, au moins permanente; nul engagement mutuel du mâle et de la femelle, rien que la rencontre des sexes. Par degrés, dans cet amas d'individus tous égaux et semblables, des groupes partiels s'ébauchent, se forment et se séparent: on voit apparaître des parentés de plus en plus précises, des ménages de plus en plus fermés, des foyers de plus en plus héréditaires, des équipes de pêche, de chasse ou de guerre, de petits ateliers de travail; si le peuple est conquérant, il s'établit des castes. A la fin, dans le corps social élargi et profondément organisé, on trouve des communes, des provinces, des églises, des hôpitaux, des écoles, des

corporations et des compagnies de toute espèce et grandeur, temporaires ou permanentes, volontaires ou involontaires, c'est-à-dire une multitude d'engins sociaux construits avec des personnes humaines, qui, par intérêt personnel, contrainte et habitude, ou par inclination, conscience et générosité, coopèrent, d'après un statut exprimé ou tacite, pour effectuer, dans l'ordre matériel ou spirituel, telle ou telle œuvre déterminée : en France, aujourd'hui, nous comptons, outre l'État, quatre-vingt-six départements, trente-six mille communes, quatre églises, quarante mille paroisses, sept ou huit millions de familles, des millions d'ateliers agricoles, industriels ou commerciaux, des instituts de science et d'art par centaines, des établissements de charité et d'éducation par milliers, des sociétés de bienfaisance, de secours mutuels, d'affaires ou de plaisirs par centaines de mille, bref d'innombrables associations de toute espèce, dont chacune a son objet propre, et, comme un outil ou un organe, exécute un travail distinct.

Or, en cette qualité d'outil ou d'organe, elle est soumise à la loi commune : plus elle excelle dans un rôle, plus elle est médiocre ou mauvaise dans les autres rôles ; sa compétence spéciale fait son incompétence générale. C'est pourquoi, chez un peuple civilisé, aucune d'elles ne peut bien suppléer aucune des autres. « Très proba-« blement, une académie de peinture qui serait aussi « une banque exposerait de très mauvais tableaux et « escompterait de très mauvais billets. Selon toute vrai-« semblance, une compagnie de gaz qui serait en même

« temps une société d'éducation enfantine élèverait mal « les enfants et éclairerait mal les rues[1]. » — C'est qu'un instrument, quel qu'il soit, outil mécanique, organe physiologique, association humaine, est toujours un système de pièces dont les effets convergent vers une fin; peu importe que les pièces soient des morceaux de bois et de métal comme dans l'outil, des cellules et des fibres comme dans l'organe, des intelligences et des âmes comme dans l'association : l'essentiel est la convergence de leurs effets; car, plus ces effets sont convergents, plus l'instrument est capable d'atteindre une fin. *Mais, par cette convergence, il est tout entier orienté dans une direction, ce qui l'exclut des autres :* il ne peut pas opérer à la fois dans deux sens différents; impossible d'aller à droite et, en même temps, d'aller à gauche. Si quelque instrument social, construit en vue d'un service, entreprend de faire par surcroît le service d'un autre, il fera mal son office propre et son office usurpé. Des deux œuvres qu'il exécute, la première nuit à la seconde et la seconde à la première. Ordinairement il finit par sacrifier l'une à l'autre, et le plus souvent il les manque toutes les deux.

1. Macaulay's *Essays*, *Gladstone on Church and State*. — Ce principe, d'une importance capitale et d'une fécondité extraordinaire, peut être appelé *principe des spécialités*. Il a d'abord été établi pour les machines et pour les ouvriers par Adam Smith. Macaulay l'a étendu des machines aux associations humaines. Milne Edwards en a fait l'application aux organes dans toute la série animale. Herbert Spencer l'a développé largement pour les organes physiologiques et pour les associations humaines dans ses *Principes de Biologie* et dans ses *Principes de Sociologie*. J'ai

II

Suivons les effets de cette loi, lorsque c'est la puissance publique qui, par delà sa tâche principale et première, entreprend une tâche différente et se substitue aux autres corps pour faire leur service, lorsque l'Etat, non content de protéger la communauté et les particuliers contre l'agression extérieure ou intérieure, se charge par surcroît de gouverner le culte, l'éducation ou la bienfaisance, de diriger les sciences ou les beaux-arts, de conduire l'œuvre industrielle, agricole, commerciale, municipale, provinciale ou domestique. — Sans doute, auprès de tous les corps autres que lui-même, il peut intervenir; c'est son droit et aussi son devoir; il y est tenu par son office même, en sa qualité de défenseur des personnes et des propriétés, pour réprimer, à l'intérieur du corps, la spoliation et l'oppression, pour y faire observer le statut, pour y maintenir chaque membre dans ses droits fixés par le statut, pour y juger, d'après ce statut, les conflits qui peuvent s'élever entre les administrateurs et les administrés, entre le gérant et les actionnaires, entre les desservants et les desservis, entre les fondateurs morts et leurs successeurs vivants. A cet effet, il leur prête ses tribunaux, ses huissiers et ses gendarmes, et il ne les prête qu'à bon

essayé ici de montrer les trois branches parallèles de ses conséquences, et, de plus, leur racine commune, qui est une propriété constitutive et primordiale, inhérente à *tout instrument.*

escient, après avoir examiné et adopté le statut. Cela aussi est une obligation de son office : son mandat l'empêche de mettre la puissance publique au service d'une entreprise de spoliation ou d'oppression; il lui est interdit d'autoriser un contrat de prostitution ou d'esclavage, à plus forte raison une société de brigandage ou d'insurrection, une ligue armée ou prête à s'armer contre la communauté, contre une portion de la communauté, contre lui-même. Mais, entre cette intervention légitime par laquelle il maintient des droits et l'ingérence abusive par laquelle il usurpe des droits, la limite est visible, et il franchit cette limite lorsque, à son emploi de justicier ajoutant un second office, il *régit* ou il *défraye* un autre corps[1]. En ce cas, deux séries d'abus se déroulent : d'une part, l'Etat fait le contraire de son premier office; d'autre part, il s'acquitte mal de son emploi surajouté.

III

Car d'abord, pour régir un autre corps, par exemple l'Église, tantôt il nomme les chefs ecclésiastiques, comme sous l'ancienne monarchie, après l'abolition de la Pragmatique Sanction par le concordat de 1516; tantôt, comme l'Assemblée nationale en 1791, sans nom-

1. Cf. *la Révolution*, tome VII, livre II, ch. II. On y traite des empiétements de l'Etat et de leurs conséquences pour l'individu. Il s'agit ici de leurs conséquences pour les corps. — Lire, sur le même sujet, *Gladstone on Church and State*, par Macaulay, et *The Man versus the State*, par Herbert Spencer, deux essais où la rigueur du raisonnement et l'abondance des *illustrations* sont admirables.

mer les chefs, il invente une nouvelle façon de les nommer; en d'autres termes, il impose à l'Église une discipline nouvelle, contraire à son esprit ou même à ses dogmes. Parfois même, poussant plus loin, il réduit les corps à n'être que des branches de sa propre administration et transforme leurs chefs en fonctionnaires révocables, dont il commande et conduit tous les actes : tels, sous l'Empire et la Restauration, le maire et les conseillers dans la commune, les professeurs et proviseurs dans l'Université. Encore un pas, et l'invasion s'achève : naturellement, quand il entreprend un nouveau service, il est tenté, par ambition ou précaution, par préjugé ou théorie, de s'en réserver ou d'en déléguer le monopole; avant 1789, il y en avait un au profit de l'Église catholique par l'interdiction des autres cultes, et il y en avait un au profit de chaque communauté d'arts et de métiers par l'interdiction du travail libre; après 1800, il y en eut un au profit de l'Université, par les entraves et gênes de toute espèce imposées à l'ouverture et à la tenue des écoles privées. — Or, par chacune de ces contraintes, l'État empiète sur le domaine de la personne. Plus il étend ses empiétements, plus il ronge et réduit le cercle d'initiatives spontanées ou d'actions indépendantes qui est la vie propre de l'individu. Si, conformément au programme jacobin, il pousse à bout ses ingérences[1], il absorbe en soi toutes les vies individuelles : désormais il n'y a plus dans la communauté que des automates manœuvrés d'en haut, des résidus infiniment petits de

1. La *Révolution*, tome VIII, 207-208.

l'homme, des âmes mutilées, passives et, pour ainsi dire, mortes. Institué pour préserver les personnes, l'État les a toutes anéanties. — Même effet à l'endroit des propriétés, s'il défraye les autres corps. Car, pour les défrayer, il n'a d'autre argent que celui des contribuables; en conséquence, par la main de ses percepteurs, il leur prend cet argent dans leur poche. Bon gré mal gré, tous indistinctement, ils payent une taxe supplémentaire pour un service supplémentaire, même quand ce service ne leur profite pas ou leur répugne. Si je suis catholique dans un État protestant ou protestant dans un État catholique, je paye pour une religion qui me semble fausse et pour une Église qui me semble malfaisante. Si je suis sceptique et libre penseur, indifférent ou hostile aux religions positives, aujourd'hui, en France, je paye pour alimenter quatre cultes qui me semblent inutiles ou nuisibles; si je suis provincial ou paysan, je paye pour entretenir l'Opéra, où je n'irai jamais, Sèvres et les Gobelins, dont je ne verrai jamais une tapisserie ou un vase. — En temps de calme, l'extorsion se déguise; mais, en temps de troubles, elle s'étale à nu. Sous le gouvernement révolutionnaire, des bandes de percepteurs à piques s'abattaient sur les villages et y faisaient des razzias comme en pays conquis[1]: saisi à la gorge et maintenu avec accompagnement de bourrades, le cultivateur voyait enlever les grains de son grenier, les bestiaux de son étable; « tout cela prenait lestement le chemin de la « ville », et autour de Paris, sur un rayon de quarante

1. *La Révolution*, tome VIII, 103.

lieues, les départements jeûnaient pour nourrir la capitale. Avec des formes plus douces, c'est une exaction pareille qui s'accomplit sous un gouvernement régulier, lorsque l'État, par la main d'un percepteur décent, en redingote, puise dans nos bourses un écu de trop pour un office qui n'est pas de son ressort. Si, comme l'État jacobin, il s'arroge tous les offices, il vide la bourse jusqu'au fond : institué pour préserver les propriétés, il les confisque toutes. — Ainsi, à l'endroit des propriétés comme à l'endroit des personnes, quand la puissance publique se propose un autre objet que leur garde, non seulement elle outrepasse son mandat, mais elle agit au rebours de son mandat.

IV

Considérons maintenant l'autre série d'abus et la façon dont l'État fait le service des corps qu'il a supplantés. — En premier lieu, il y a des chances pour que, tôt ou tard, il s'y dérobe ; car ce nouveau service est plus ou moins coûteux, et, tôt ou tard, lui semble trop coûteux. — Sans doute, il a promis de le défrayer ; parfois même, comme la Constituante et la Législative, ayant confisqué les revenus qui l'alimentaient, il en doit l'équivalent ; il est tenu, par contrat, de suppléer aux sources locales ou spéciales qu'il s'est appropriées ou qu'il a taries, de fournir en échange une prise d'eau sur le grand réservoir central, qui est le Trésor public. — Mais, si, dans ce réservoir, les eaux baissent, si l'impôt arriéré n'y déverse plus régulièrement son afflux, si la guerre y

ouvre une large brèche, si la prodigalité et l'incapacité des gouvernants y multiplient les lézardes et les fuites, il ne s'y trouve plus d'argent pour les services accessoires et secondaires; l'État, qui s'en est chargé, s'en dispense : on a vu, sous la Convention et sous le Directoire, comment, ayant pris les biens de tous les corps, provinces, communes, instituts d'éducation, d'art et de science, églises, hospices et hôpitaux, il s'est acquitté de leur office; comment, après avoir été spoliateur et voleur, il est devenu insolvable et s'est déclaré failli; comment son usurpation et sa banqueroute ont ruiné, puis anéanti tous les autres services; comment, par le double effet de son ingérence et de sa désertion, il a détruit en France l'éducation, le culte et la bienfaisance; pourquoi, dans les villes, les rues n'étaient plus balayées ni éclairées; pourquoi, dans les départements, les routes se défonçaient et les digues s'effondraient; pourquoi les écoles étaient vides ou fermées; pourquoi, dans l'hospice et l'hôpital, les enfants trouvés mouraient faute de lait, les infirmes faute de vêtements ou de viande, les malades faute de bouillon, de médicaments et de lits[1].

En second lieu, même quand l'État respecte ou fournit la dotation du service, par cela seul qu'il le régit, il y a des chances pour qu'il le pervertisse. — Presque toujours, lorsque les gouvernants mettent la main sur une institution, c'est pour l'exploiter à leur profit et à son détriment; ils y font prévaloir leurs intérêts ou leurs

1. *La Révolution*, tome VIII, 217ᵉ, 320ᵉ, 321ᵉ.

théories; ils y importent leurs passions; ils y déforment quelque pièce ou rouage essentiel; ils en faussent le jeu, ils en détraquent le mécanisme; ils font d'elle un engin fiscal, électoral ou doctrinal, un instrument de règne ou de secte. — Tel, au XVIIIe siècle, l'état-major ecclésiastique que l'on connaît[1], évêques de cour, abbés de salon, appliqués d'en haut sur leur diocèse ou sur leur abbaye, non résidents, préposés à un ministère qu'ils n'exercent pas, largement rentés pour être oisifs, parasites de l'Église, outre cela, mondains, galants, souvent incrédules, étranges conducteurs d'un clergé chrétien, et qu'on dirait choisis exprès pour ébranler la foi catholique chez leurs ouailles et la discipline monastique dans leurs couvents. — Tel, en 1791[2], le nouveau clergé constitutionnel, intrus, schismatique, superposé à la majorité orthodoxe, pour lui dire une messe qu'elle juge sacrilège, et pour lui administrer des sacrements dont elle ne veut pas.

En dernier lieu, même quand les gouvernants ne subordonnent pas les intérêts de l'institution à leurs passions, à leurs théories, à leurs intérêts propres, même quand ils évitent de la mutiler et de la dénaturer, même quand ils remplissent loyalement et de leur mieux le mandat surérogatoire qu'ils se sont adjugé, infailliblement ils le remplissent mal, plus mal que les corps spontanés et spéciaux auxquels ils se substituent; car la

1. *L'Ancien Régime*, tome I, 99 à 101, 117, 118, 185 à 188, tome II, 141 à 143.
2. *La Révolution*, tome III, 275 et suivantes.

structure de ces corps et la structure de l'État sont différentes. — Unique en son genre, ayant seul l'épée, agissant de haut et de loin, par autorité et contrainte, l'État opère à la fois sur le territoire entier, par des lois uniformes, par des règlements impératifs et circonstanciés, par une hiérarchie de fonctionnaires obéissants qu'il maintient sous des consignes strictes. C'est pourquoi il est impropre aux besognes qui, pour être bien faites, exigent des ressorts et des procédés d'une autre espèce. Son ressort, tout extérieur, est insuffisant et trop faible pour soutenir et pousser les œuvres qui ont besoin d'un moteur interne, comme l'intérêt privé, le patriotisme local, les affections de famille, la curiosité scientifique, l'instinct de charité, la foi religieuse. Son procédé, tout mécanique, est trop rigide et trop borné pour faire marcher les entreprises qui demandent à l'entrepreneur le tact alerte et sûr, la souplesse de main, l'appréciation des circonstances, l'adaptation changeante des moyens au but, l'invention continue, l'initiative et l'indépendance. Partant l'État est mauvais chef de famille, mauvais industriel, agriculteur et commerçant, mauvais distributeur de travail et des subsistances, mauvais régulateur de la production, des échanges et de la consommation, médiocre administrateur de la province et de la commune, philanthrope sans discernement, directeur incompétent des beaux-arts, de la science, de l'enseignement et des cultes[1]. En tous ces offices, son action

1. Exemples pour l'Angleterre dans les Essais de Herbert Spencer intitulés *Over-legislation* et *Representative Government*. Exemples

est lente ou maladroite, routinière ou cassante, toujours dispendieuse, de petit effet et de faible rendement, toujours à côté et au delà des besoins réels qu'elle prétend satisfaire. C'est qu'elle part de trop haut et s'étend sur un cercle trop vaste. Transmise par la filière hiérarchique, elle s'y attarde dans les formalités et s'y empêtre dans les paperasses. Arrivée au terme et sur place, elle applique sur tous les terrains le même programme, un programme fabriqué d'avance, dans le cabinet, tout d'une pièce, sans le tâtonnement expérimental et les raccords nécessaires, un programme qui, calculé par à peu près, sur la moyenne et pour l'ordinaire, ne convient exactement à aucun cas particulier, un programme qui impose aux choses son uniformité fixe, au lieu de s'ajuster à la diversité et à la mobilité des choses, sorte d'habit-modèle, d'étoffe et de coupe obligatoires, que le gouvernement expédie du centre aux provinces, par milliers d'exemplaires, pour être endossé et porté, bon gré mal gré, par toutes les tailles, en toute saison.

V

Bien pis, non seulement dans ce domaine qui n'est pas le sien, l'État travaille mal, grossièrement, avec plus de frais et moins de fruit que les corps spontanés, mais

pour la France dans *la Liberté du travail*, par Charles Dunoyer (1845). Ce dernier ouvrage contient, par anticipation, presque toutes les idées de Herbert Spencer; il n'y manque guère que les *illustrations* physiologiques.

encore, par le monopole légal qu'il s'attribue ou par la concurrence accablante qu'il exerce, il tue ces corps naturels, ou il les paralyse, ou il les empêche de naître; et voilà autant d'organes précieux qui, résorbés, atrophiés, ou avortés, manquent désormais au corps total. — Bien pis encore, si ce régime dure et continue à les écraser, la communauté humaine perd la faculté de les reproduire : extirpés à fond, ils ne repoussent plus; leur germe lui-même a péri. Les individus ne savent plus s'associer entre eux, coopérer de leur propre mouvement, par leur seule initiative, sans contrainte extérieure et supérieure, avec ensemble et longtemps, en vue d'un but défini, selon des formes régulières, sous des chefs librement choisis, franchement acceptés et fidèlement suivis. Confiance mutuelle, respect de la loi, loyauté, subordination volontaire, prévoyance, modération, patience, persévérance, bon sens pratique, toutes les dispositions de cœur et d'esprit sans lesquelles aucune association n'est efficace ou même viable, se sont amorties en eux, faute d'exercice. Désormais la collaboration spontanée, pacifique et fructueuse, telle qu'on la rencontre chez les peuples sains, est hors de leur portée; ils sont atteints d'incapacité sociale, et, par suite, d'incapacité politique. — De fait, ils ne choisissent plus leur constitution, ni leurs gouvernants : ils les subissent, bon gré, mal gré, tels que l'accident ou l'usurpation les leur donne; chez eux, la puissance publique appartient au parti, à la faction, à l'individu assez osé, assez violent pour la prendre et la garder de force, pour l'exploi-

ter en égoïste et en charlatan, à grand renfort de parades et de prestiges, avec les airs de bravoure ordinaires, et le tintamarre des phrases toutes faites sur les droits de l'homme et le salut public. — Elle-même, cette puissance centrale, n'a sous la main, pour recevoir ses impulsions, qu'un corps social appauvri, inerte et flasque, capable seulement de spasmes intermittents ou de raidissements artificiels sur commande, un organisme privé de ses organes secondaires, simplifié à l'excès, d'espèce inférieure ou dégradée, un peuple qui n'est plus qu'une somme arithmétique d'unités désagrégées et juxtaposées ; bref une poussière ou une boue humaine. — A cela conduit l'ingérence de l'État. Il y a des lois dans le monde moral comme dans le monde physique; nous pouvons bien les méconnaître, mais nous ne pouvons pas les éluder. Elles opèrent tantôt pour nous, tantôt contre nous, à notre choix, mais toujours de même et sans prendre garde à nous; c'est à nous de prendre garde à elles, car les deux données qu'elles assemblent en un couple sont inséparables : sitôt que la première apparaît, inévitablement la seconde suit.

CHAPITRE III

I. Les précédents de l'organisation nouvelle. — La pratique. — Usurpations antérieures de la puissance publique. — Les corps spontanés sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution. — Ruine et discrédit de leurs supports. — Le pouvoir central, seul point survivant d'attache et d'appui. — II. La théorie. — Concordance des idées spéculatives et des besoins pratiques. — Le droit public sous l'ancien régime. — Les trois titres originels du Roi. — Travail des légistes pour étendre les droits régaliens. — Obstacles historiques. — Limitation primitive ou ultérieure du pouvoir royal. — Principe philosophique et révolutionnaire de la souveraineté du peuple. — Extension illimitée des droits de l'État. — Applications aux corps spontanés. — Convergence des doctrines anciennes et de la doctrine nouvelle. — Les corps considérés comme des créations de la puissance publique. — La centralisation par l'ingérence universelle de l'État. — III. L'organisateur. — Influence du caractère et de l'esprit de Napoléon sur son œuvre intérieure et française. — Exigences de son rôle extérieur et européen. — Suppression de tous les centres de ralliement et d'entente. — Extension et contenance du domaine public. — Raisons pour le maintien d'un domaine privé. — Part faite à l'individu. — Son enclos propre et réservé. — Débouché qui lui est ouvert au delà. — Les talents sont enrôlés au service de la puissance publique. — Constitution définitive de l'État français. — Son aptitude spéciale et sa vigueur temporaire, son manque d'équilibre et son avenir douteux. — IV. Ses caractères généraux et son aspect d'ensemble. — Contraste entre sa structure et celle des autres États contemporains ou antérieurs. — L'ancienne France, sa pluralité, sa complication, son irrégularité. — La nouvelle France, son unité, sa simplicité, sa régularité. — Ses analogues dans l'ordre physique et dans

l'ordre littéraire. — A quelle famille d'œuvres elle appartient. — Dans l'ordre politique et social, elle est le chef-d'œuvre moderne de l'esprit classique. — V. Son analogue dans le monde antique. — L'État romain, de Dioclétien à Constantin. — Causes et portée de cette analogie. — Survivance de l'idée romaine dans l'esprit de Napoléon. — Le nouvel Empire d'Occident.

I

Par malheur, à la fin du XVIIIe siècle, le pli était pris en France, et c'était le mauvais pli. Depuis trois siècles et davantage, la puissance publique n'avait pas cessé de violenter et de déconsidérer les corps spontanés. — Tantôt elle les avait mutilés et décapités : ainsi, sur les trois quarts du territoire, dans tous les pays d'élection, elle avait supprimé les États provinciaux ; de l'ancienne province, il ne restait qu'une circonscription administrative et un nom. — Tantôt, sans mutiler le corps, elle l'avait énervé et déformé, ou disloqué et désarticulé. Ainsi, dans les villes, par le remaniement des vieilles constitutions démocratiques, par le resserrement du droit électoral, par la vente réitérée des offices municipaux[1], elle avait livré toute l'autorité municipale à une étroite oligarchie de familles bourgeoises, privilégiées aux dépens du contribuable, à demi détachées du gros public, mal vues du petit peuple, et que la déférence ou la confiance de la communauté ne soutenait plus[2]. Ainsi, dans la paroisse et le canton rural, elle

1. Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, 64 et suivantes, 354 et suivantes. — *L'Ancien Régime*, tome II, 263.

2. *La Révolution*, tome III, livre I, notamment 27, 28, 88, 89, 97, 98, 100 à 102.

avait ôté au seigneur son emploi de protecteur résident et de patron héréditaire, pour le réduire au rôle odieux de créancier simple, et, s'il était homme de cour, au rôle pire de créancier absent[1]. Ainsi, dans le clergé, elle avait presque séparé la tête du tronc, en superposant, par la commende, un état-major de prélats gentilshommes, opulents, fastueux, désœuvrés et sceptiques, à une armée de curés roturiers, pauvres, laborieux et croyants[2]. — Tantôt enfin, par une protection aussi malencontreuse que son agression, elle avait conféré au corps des privilèges oppressifs, ce qui le rendait blessant et nuisible, ou elle le pétrifiait dans une forme surannée, ce qui paralysait son jeu ou corrompait son service. C'était le cas pour les corporations d'arts et de métiers, auxquelles, moyennant finance, elle avait concédé des monopoles qui étaient une charge pour le consommateur et une entrave pour l'industrie. C'était le cas pour l'Église catholique, à qui, tous les cinq ans, en échange du don gratuit, elle accordait des faveurs cruelles ou maintenait des prérogatives choquantes, la persécution prolongée des protestants, la censure de la pensée spéculative, le droit de régenter l'éducation et les écoles[3]. C'était le cas pour les universités engourdies dans leur routine, pour les derniers États provinciaux constitués en 1789 comme en 1489, pour les familles nobles assujetties par la loi à l'antique régime des sub-

1. *L'Ancien Régime*, tome I, 56 à 92.
2. *Ib.*, 114 à 120
3. *Ib.*, 95 à 99.

stitutions et du droit d'aînesse, c'est-à-dire à une contrainte sociale, qui, inventée jadis dans leur intérêt privé et dans l'intérêt public, pour assurer chez elles la transmission du patronage local et du pouvoir politique, devenait inutile et corruptrice, féconde en mauvaises vanités[1], en vilains calculs, en tyrannies domestiques, en vocations forcées, en froissements intimes, depuis que les nobles, devenus gens de cour, avaient perdu le pouvoir politique et renoncé au patronage local.

Ainsi privés ou détournés de leur emploi, les corps étaient devenus méconnaissables sous la croûte d'abus qui les défigurait; personne, sauf un Montesquieu, ne comprenait leur raison d'être. Aux approches de la Révolution, ils semblaient, non des organes, mais des excroissances, des difformités, et, pour ainsi dire, des monstres vieillots. On n'apercevait plus leurs racines historiques et naturelles, leurs germes profonds, encore vivants et indéfiniment vivaces, leur nécessité sociale, leur utilité foncière, leur usage possible. On ne sentait que leur incommodité présente; on souffrait de leurs frottements et de leur poids; on était choqué de leur incohérence et de leurs disparates; on imputait à leur essence les inconvénients de leur dégénérescence; on les jugeait malsains par nature, et on les condamnait en principe, au nom des déviations et des arrêts que la puissance publique avait imposés à leur développement.

Subitement, la puissance publique, qui avait fait le

1. Cf. Frédéric Masson, *le Marquis de Grignan*, 1 vol.

mal par son ingérence, avait prétendu remédier au mal par une ingérence plus grande : de nouveau, en 1789, elle était intervenue auprès des corps, non pour les réformer, non pour leur restituer à chacun son emploi, non pour les circonscrire chacun dans ses limites, mais pour les détruire à fond. Par une amputation radicale, universelle, extraordinaire et telle que l'histoire n'en mentionne pas d'égale, avec une témérité de théoricien et une brutalité de carabin, le législateur les avait extirpés, autant qu'il l'avait pu, tous, jusqu'au dernier, y compris la famille, et son acharnement les avait poursuivis, par delà le présent, jusque dans l'avenir. A l'abolition légale et à la confiscation totale, il avait ajouté contre eux l'hostilité systématique de ses lois préventives et l'obstacle interposé de ses constructions neuves; pendant trois législatures successives[1], il s'était prémuni contre leur renaissance future, contre l'instinct et le besoin permanents qui pouvaient ressusciter un jour des familles stables, des provinces distinctes, une Église orthodoxe, des sociétés d'arts, de métiers, de finance, de charité et d'éducation, contre tout groupe spontané et organisé, contre toute entreprise collective, locale ou spéciale. A leur place, il avait installé des corps factices, une Église sans fidèles, des écoles sans élèves, des hôpitaux sans revenus, une hiérarchie géométrique de pouvoirs improvisés à la commune, au district, au département, tous mal constitués, mal recrutés, mal ajustés,

1. *La Révolution*, tome III, 251 et suivantes. — Tome V, 150. — Tome VII, livre II, chap. I, notamment 130 et suivantes.

déconcertés d'avance, surchargés de fonctions politiques, aussi incapables de leur office propre que de leur office supplémentaire, et, dès le premier jour, impuissants ou malfaisants[1]. Remaniés à plusieurs reprises, meurtris par l'arbitraire d'en bas ou par l'arbitraire d'en haut, anéantis ou pervertis tantôt par l'émeute et tantôt par le gouvernement, inertes dans les campagnes, oppresseurs dans les villes, on a vu en quel état ils étaient tombés à la fin du Directoire; comment, au lieu d'être des asiles de liberté, ils étaient devenus des repaires de tyrannie ou des sentines d'égoïsme; pourquoi, en 1800, ils étaient aussi décriés que leurs prédécesseurs de 1788, pourquoi leurs deux supports successifs, l'ancien et le récent, la coutume historique et l'élection populaire, étaient maintenant discrédités et hors d'usage. — Après la désastreuse expérience de la monarchie, après l'expérience pire de la république, on était conduit à chercher pour les corps un autre point d'appui et d'attache; il n'en restait qu'un, le pouvoir central, qui fût visible et qui semblât solide: à défaut d'autres, on avait recours à lui[2]. Du moins, aucune protestation, même intime et morale, n'empêchait plus

1. *La Révolution*, tome IV, 12 et suivantes, 62 et suivantes.

2. *Souvenirs inédits* du chancelier Pasquier, I, 340 (A propos de l'institution des préfets et des sous-préfets) : « Ce qu'on aperçut « dans ce changement, ce fut le bonheur d'être délivrés, en un « seul jour, d'une tourbe de petits hommes, la plupart sans mé- « rite, sans ombre de capacité, et auxquels les administrations « d'arrondissement et de département étaient livrées depuis dix « ans. Sortis presque tous des derniers rangs de la société, ils « n'en étaient que plus enclins à faire sentir le poids de leur « autorité. »

l'État de se souder les corps comme des rallonges, pour se les approprier en qualité d'appendices et pour se servir d'eux en qualité d'instruments.

II

Là-dessus la théorie était d'accord avec le besoin, et non seulement la théorie récente, mais encore la théorie antique. Bien avant 1789, le droit public avait érigé en dogme et exagéré au delà de toute mesure la prérogative du pouvoir central.

Trois titres la lui conféraient. — Seigneur et suzerain féodal, c'est-à-dire commandant en chef de la grande armée sédentaire dont les pelotons spontanés avaient reconstruit, au IXe siècle, la société humaine, le roi, par la plus lointaine de ses origines, je veux dire par la confusion immémoriale de la souveraineté et de la propriété, était propriétaire de la France[1], comme un particulier l'est de son domaine privé. — Marié de plus et, dès les premiers Capétiens, avec l'Église, sacré à Reims, oint de Dieu comme un David[2], non seule-

1. Guyot, *Répertoire de Jurisprudence* (1785), article *Roi* : « C'est une maxime du droit féodal que la véritable propriété des « terres, le domaine, *directum dominium*, appartient au seigneur « dominant ou suzerain. Le domaine utile, ce qui appartient au « vassal ou tenancier, ne lui donne véritablement que le droit sur « les fruits. »

2. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, I, 28, 46. (Textes de Henri Ier, Philippe Ier, Louis VI et Louis VII.) « Un ministère divin ». — (Les rois sont des) « serviteurs du royaume de Dieu ». — « Ceindre le « glaive ecclésiastique pour la punition des méchants. » — « Les

ment on le croyait autorisé d'en haut comme les autres monarques, mais, depuis Louis le Gros et surtout depuis saint Louis, il apparaissait comme le délégué d'en haut, investi d'un sacerdoce laïque, revêtu d'un caractère moral, ministre de l'éternelle justice, redresseur des torts, protecteur des faibles, bienfaiteur des petits, bref comme « le roi très chrétien ». Enfin, dès le XIIIe siècle, la découverte récente et l'étude assidue des codes de Justinien avaient montré en lui le successeur des Césars de Rome et des empereurs de Constantinople. Selon ces codes, le peuple en corps avait transféré ses droits au prince ; or, dans les cités antiques, la communauté avait tous les droits, et l'individu n'en avait aucun[1] ; ainsi, par ce transfert, tous les droits, publics ou privés, passaient aux mains du prince ; désormais il en disposait à son gré, sans restriction ni contrôle. Il était au-dessus de la loi, puisqu'il la faisait[2] ; ses pouvoirs étaient illimités, et son arbitraire absolu.

Sur ce triple canevas, à partir de Philippe le Bel, les légistes, comme des araignées d'État, avaient ourdi leur

« rois et les prêtres sont les seuls qui, par l'institution ecclésias-« tique, soient consacrés par l'onction des saintes huiles. »

1. *La Révolution*, tome VII, 148.

2. Janssen, *l'Allemagne à la fin du moyen âge* (traduction française), I, 457. (Sur l'introduction du droit romain en Allemagne.) — Déclaration des légistes à la diète de Roncaglia : « Quod prin-« cipi placuit, legis habet vigorem. » — Édit de Frédéric Ier, 1165 : « Vestigia prædecessorum suorum, divorum imperatorum, magni « Constantini scilicet et Justiniani et Valentini,... sacras eorum « leges,... divina oracula.... Quodcumque imperator constituerit, « vel cognoscens decreverit, vel edicto præceperit, legem esse « constat. » — Frédéric II : « Princeps legibus solutus est. » — Louis de Bavière : « Nos qui sumus supra jus. »

toile, et la concordance instinctive de leurs efforts héréditaires avait suspendu tous les fils de la trame à l'omnipotence du roi. — Étant jurisconsultes, c'est-à-dire logiciens, ils avaient besoin de déduire, et toujours leurs mains remontaient d'elles-mêmes vers le principe unique et rigide auquel ils pouvaient accrocher leurs raisonnements. — Comme avocats et conseillers de la couronne, ils épousaient la cause de leur client, et, par zèle professionnel, ils étiraient ou tordaient à son profit les précédents et les textes. — En qualité d'administrateurs et de juges, la grandeur de leur maître faisait leur grandeur propre, et l'intérêt personnel leur conseillait d'élargir une prérogative à laquelle, par délégation, ils avaient part. — C'est pourquoi, quatre siècles durant, ils avaient tissé le filet « des droits régaliens[1] », le

1. Guyot, *Répertoire*, article *Régales* : « Les grandes régales, « *majora regalia*, sont celles qui appartiennent au roi, *jure singulari et proprio*, et qui sont incommunicables à autrui, « attendu qu'elles ne peuvent être séparées du sceptre, étant des « attributs de la souveraineté, comme... de faire des lois, de les « interpréter ou changer, de connaître en dernier ressort de tous « les jugements de tous les magistrats, de créer des offices, faire « la guerre ou la paix,... faire battre monnaie, en hausser ou « baisser le titre ou la valeur, mettre des impositions sur les « sujets, les ôter ou en exempter certaines personnes, donner « des grâces ou abolitions pour crimes,... faire des nobles, ériger « des ordres de chevalerie et autres titres d'honneur, légitimer « des bâtards,... fonder des Universités,... assembler les États « généraux ou provinciaux, etc. » — Bossuet. *Politique tirée de l'Écriture sainte* : « Tout l'État est dans la personne du prince; « en lui est la puissance, en lui est la volonté de tout le peuple. » — Louis XIV, *Œuvres*, I, 58 (à son fils) : « Vous devez être persuadé que les rois ont naturellement la disposition pleine et « libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les « gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps

grand rets sous lequel, depuis Louis XIV, toutes les vies se trouvaient prises.

Néanmoins, dans ce réseau si étroitement serré, ils avaient laissé des lacunes, ou du moins des parties faibles. — Et d'abord, des trois principes qui, sous leur main, avaient déroulé leurs conséquences, il y en avait deux qui avaient empêché le troisième de dévider son écheveau jusqu'au bout : par cela seul que le roi avait été jadis comte de Paris et abbé de Saint-Denis, il ne pouvait devenir un Auguste véritable, un Dioclétien authentique : ses deux titres français limitaient son titre romain. Sans parler des lois, dites fondamentales, qui lui imposaient d'avance son héritier, toute la lignée de ses héritiers successifs, le tuteur ou la tutrice de son héritier mineur, et qui, s'il dérogeait à la règle immémoriale, cassaient son testament comme celui d'un simple particulier, sa qualité de suzerain et sa qualité de très chrétien étaient pour lui une double entrave. Comme général héréditaire de l'armée féodale, il devait de la considération et des égards aux officiers héréditaires de la même armée, à ses anciens pairs et compagnons d'armes, c'est-à-dire aux nobles. Comme évêque extérieur, il devait à l'Église, non seulement son orthodoxie spirituelle, mais encore ses ménagements tempo-

« comme de sages économes, c'est-à-dire suivant le besoin général « de leur État. » — Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, I, 231 (Lettre de l'intendant Foucault) : « C'est une illusion, qui « ne peut venir que d'une préoccupation aveugle, que de vouloir « distinguer les obligations de la conscienc d'avec l'obéissance « qui est due au roi. »

rels, son zèle actif et l'assistance de son bras séculier. De là, dans le droit appliqué, tant de privilèges pour les nobles et pour l'Église, tant d'immunités et même de libertés, tant de restes de l'antique indépendance locale et même de l'antique souveraineté locale[1], tant de prérogatives, honorifiques ou utiles, maintenues par la loi et par les tribunaux. De ce côté, les mailles du lacs monarchique n'avaient pas été nouées, ou demeuraient lâches; de même ailleurs, avec des vides plus ou moins larges, dans les cinq pays d'États, dans les districts des Pyrénées, en Alsace, à Strasbourg, mais surtout en Languedoc et en Bretagne, où le pacte d'incorporation, par une sorte de contrat bilatéral, associait sur le même parchemin et sous le même sceau les franchises de la province et la souveraineté du roi. — A ces lacunes originelles, ajoutez les trous que le prince avait pratiqués lui-même dans son filet déjà tissé : de sa propre main, il y avait rompu des mailles, et par milliers. Dépensier à outrance et toujours besogneux, il avait fait argent de tout, même de ses droits, et, dans l'ordre militaire, dans l'ordre civil, dans le commerce et l'industrie, dans l'administration, la judicature et les finances, d'un bout à l'autre du territoire, il avait vendu d'innombrables offices, charges, dignités, honneurs, monopoles, exemptions, survivances, expectatives, bref des

1. *L'Ancien Régime*, tome I, 25 et suivantes. — *Correspondance de Mirabeau et du comte de la Marck*, II, 74 (Note de Mirabeau, 5 juillet 1790) : « Avant la révolution actuelle, l'autorité royale « était incomplète : le roi était forcé de ménager sa noblesse, de « composer avec les parlements, de combler la cour de faveurs. »

privilèges qui, une fois conférés moyennant finance, devenaient la propriété légale[1], souvent héréditaire et transmissible, de l'individu ou du corps qui les avait payés; de cette façon, le roi aliénait au profit de l'acheteur une parcelle de sa royauté. Or, en 1789, il avait aliéné quantité de ces parcelles : partant son autorité présente était restreinte par l'usage antérieur qu'il en avait fait. — Ainsi, entre ses mains, la souveraineté avait subi le double effet de ses origines historiques et de son exercice historique; la puissance publique n'était pas devenue ou avait cessé d'être l'omnipotence. D'une part, elle n'avait pas atteint la plénitude ; d'autre part, elle s'était retranché elle-même une portion de son ampleur.

A cette double infirmité, innée et acquise, les philosophes avaient voulu remédier, et, pour cela, ils avaient transporté la souveraineté hors de l'histoire, dans le monde idéal et abstrait, dans une cité imaginaire d'hommes réduits au minimum de l'homme, infiniment simplifiés, tous semblables, égaux, détachés de leur milieu et de leur passé, véritables pantins qui levaient la main, du même geste rectiligne, pour voter à l'unanimité le contrat social. Dans ce contrat, « toutes les « clauses se ramènent à une seule[2], savoir l'aliénation

1. *La Révolution*, tome VIII, 160. — *L'Ancien Régime*, tome I, 25ⁿ (Discours de l'avocat général Séguier, 1775) : « Nos rois ont « déclaré eux-mêmes qu'ils sont dans l'heureuse impuissance « de porter atteinte à la propriété. »

2. Textes de Rousseau dans *le Contrat social*. — Sur le sens et les conséquences de ce principe, cf. *l'Ancien Régime*, II, 65 et suivantes, et *la Révolution*, tome VII, livre II, chap. I.

« totale de chaque associé, avec tous ses droits, à la « communauté, chacun se donnant tout entier, tel qu'il « se trouve actuellement, lui et toutes ses forces dont « les biens qu'il possède font partie », chacun devenant, à l'égard de lui-même et pour tous les actes de sa vie privée, un délégué de l'État, un commis responsable, bref un *fonctionnaire*, un fonctionnaire du peuple, qui est dorénavant l'unique, l'absolu et l'universel souverain. Terrible principe, proclamé et appliqué pendant dix ans, d'en bas par l'émeute, et d'en haut par le gouvernement. L'opinion populaire l'avait adopté; aussi bien, de la souveraineté du roi à la souveraineté du peuple, le passage était aisé, glissant[1], et, pour le rai-

1. L'opinion, ou plutôt la résignation qui confère l'omnipotence au pouvoir central, remonte à la seconde moitié du xve siècle, après la guerre de Cent Ans, et elle est un effet de cette guerre : contre la conquête anglaise et les ravages des Écorcheurs, l'omnipotence du roi fut alors l'unique refuge. — Cf. Fortescue, *In leges Angliæ*, et *the Difference between an absolute and a limited monarchy* (fin du xve siècle), sur la différence à cette date du gouvernement anglais et du gouvernement français. — Même jugement dans les dépêches des ambassadeurs vénitiens à la même date : « Tout en France est fondé sur la volonté du roi; personne, « quelles que soient les réclamations de sa conscience, n'aurait le « courage d'exprimer une opinion contraire à la sienne. Les Fran- « çais respectent tellement leur souverain, qu'ils sacrifieraient « pour lui, non seulement leurs biens, mais encore leur âme. » (Janssen, *l'Allemagne à la fin du moyen âge*, I, 484.) — Quant au passage de l'idée monarchique à l'idée démocratique, on le voit nettement dans ces deux textes de Rétif de la Bretonne : « Je ne « doutais nullement que le roi ne pût légalement obliger tout « homme à me donner sa femme ou sa fille; et tout mon village « (Sacy, en Bourgogne) pensait comme moi. » (*Monsieur Nicolas*, I, 443.) — A propos des massacres de Septembre : « Non, je ne « les plains pas, ces prêtres fanatiques.... Quand une société ou « sa majorité veut une chose, elle est juste. La minorité est tou-

sonneur novice, pour l'ancien sujet, corvéable et taillable, auquel le principe conférait une part de la souveraineté, la tentation était trop forte. — Aussitôt, selon leur coutume, les légistes s'étaient mis au service du nouveau règne ; d'ailleurs, aucun dogme ne convenait mieux à leur instinct autoritaire ; aucun axiome ne leur fournissait un point d'appui si commode, pour y attacher et faire tourner leur rouet logique. Ce rouet, qu'ils manœuvraient avec des précautions et des ménagements dans les derniers temps de l'ancien régime, avait soudain roulé sous leurs mains avec une vélocité et une efficacité effrayantes, pour convertir en lois positives, rigides, universelles et appliquées, les procédés intermittents, les prétentions théoriques et les pires précédents de la monarchie, je veux dire l'emploi des commissions extraordinaires, les accusations de lèse-majesté, la suppression des formes légales, la persécution des croyances religieuses et des opinions intimes, le droit de censure sur les écrits et de contrainte sur la pensée, le droit d'enseignement et d'éducation, les droits de préemption, de réquisition, de confiscation et de proscription, bref l'arbitraire pur et parfait. On a vu leur œuvre, l'œuvre des Treilhard, des Berlier, des Merlin de Douai, des Cambacérès, à la Constituante, à la Législative, à la Convention, sous le Directoire, leur zèle jacobin ou leur hypocrisie jacobine, leur talent pour re-

« jours coupable, eût-elle raison moralement. *Il ne faut que du* « *sens commun pour sentir cette vérité-là....* La nation (a) le pou- « voir indiscutable de perdre même un innocent. » (*Nuits de Paris*, XVe nuit, 377.)

lier ensemble la tradition despotique et l'innovation tyrannique, leur habileté professionnelle pour fabriquer en toute occasion un lacet d'arguments plausibles et pour étrangler décemment l'individu, leur partie adverse, au profit de l'État, leur éternel patron.

Effectivement, ils avaient presque étranglé leur partie adverse, mais aussi, par contre-coup, leur patron : après quatorze mois de suffocation, la France approchait du suicide physique[1]. Devant ce succès trop grand, on avait dû s'arrêter : ils avaient abandonné la moitié de leur dogme meurtrier; ils n'en avaient retenu que l'autre moitié, dont l'effet, moins prochain, était moins visible. S'ils n'osaient plus paralyser dans l'homme les actes individuels, ils s'obstinaient toujours à paralyser dans l'individu les actions collectives. — Point de sociétés particulières dans la société générale; point de corps dans l'État, surtout point de corps spontanés et doués d'initiative, propriétaires et permanents : c'est là le second article du *Credo* révolutionnaire, et il est une suite directe du premier, qui pose en axiome la souveraineté du peuple et l'omnipotence de l'État. Rousseau, inventeur du premier, avait aussi énoncé le second[2]; la Constituante l'avait décrété solennellement et appliqué en grand[3]; les Assemblées suivantes l'avaient appli-

1. *La Révolution*, tome VIII, 282.

2. *Contrat social*, livre I, chap. III : « Il importe donc, pour « avoir bien l'énoncé de la volonté générale, qu'il n'y ait pas de « société particulière dans l'État et que chaque citoyen n'opine « que d'après lui(-même). Telle fut l'unique et sublime institution « du grand Lycurgue. »

3. *La Révolution*, tome III, 264.

qué en plus grand[1]; il était de foi pour les jacobins, et, en outre, conforme à l'esprit du droit impérial romain, conforme à la principale maxime du droit monarchique français. Sur ce point, les trois jurisprudences connues étaient d'accord, et leur convergence réunissait autour de la même table, pour une commune besogne, les légistes des trois doctrines, les ci-devant parlementaires et les ci-devant membres du Comité de Salut public, les anciens proscripteurs et les anciens proscrits[2], les pourvoyeurs de Sinnamari et les revenants de la Guyane, Treilhard et Merlin de Douai, à côté de Siméon, Portalis et Barbé-Marbois. Personne, dans ce conclave, pour soutenir le droit des corps spontanés : des trois côtés, la théorie, quelle que fût sa provenance, refusait de les reconnaître pour ce qu'ils sont originellement et par essence, c'est-à-dire pour des organes distincts, aussi naturels que l'État, aussi indispensables dans leur genre, partant aussi légitimes que lui ; elle ne leur laissait qu'un être d'emprunt, dérivé d'en haut et du centre. Mais, puisque l'État les créait, il pouvait et devait les traiter en créatures, garder indéfiniment sa main sur eux, les employer à ses desseins, agir par eux comme par ses autres agents, et transformer leurs chefs en factionnaires du pouvoir central.

1. *La Révolution*, tome V, 150; tome VII, 130 à 134.

2. *Mes souvenirs sur Napoléon*. 232, par le comte Chaptal : « Bonaparte avait mis Merlin (de Douai) et Muraire à la tête de la « Cour de Cassation; le premier avait fait déporter le second au « 18 Fructidor. »

III

Une France nouvelle, non pas la France chimérique, communiste, égalitaire et spartiate de Robespierre et de Saint-Just, mais une France possible, réelle, durable, et pourtant nivelée, uniforme, fabriquée logiquement tout d'une pièce, d'après un principe général et simple, une France centralisée, administrative, et, sauf le petit jeu égoïste des vies individuelles, manœuvrée tout entière du haut en bas; bref la France que Richelieu et Louis XIV auraient souhaitée, celle que Mirabeau, dès 1790, avait prévue[1], voilà l'œuvre que les pratiques et

1. *Correspondance de Mirabeau et du comte de la Marck*, II, 74 (Lettre de Mirabeau au roi, 3 juillet 1790) : « Comparez le nouvel « état des choses avec l'ancien régime.... Une partie des actes de « l'Assemblée nationale (et c'est la plus considérable) est évidem- « ment favorable au gouvernement monarchique. N'est-ce donc « rien que d'être sans parlements, sans pays d'États, sans corps « de privilégiés, de clergé, de noblesse? L'idée de ne former « qu'une classe de citoyens aurait plu à Richelieu : cette surface « égale facilite l'exercice du pouvoir. *Plusieurs règnes d'un gou- « vernement absolu n'auraient pas fait autant que cette seule « année de révolution pour l'autorité royale.* » — Sainte-Beuve, *Port-Royal*, V, 25 (Paroles de M. de Harlay à la supérieure de Port-Royal) : « On parle toujours de Port-Royal, de ces messieurs « de Port-Royal : le roi n'aime pas ce qui fait du bruit. Il a fait « dire, depuis peu, à M. Arnauld qu'il ne trouvait pas bon qu'on « fît chez lui des assemblées; qu'on ne trouve pas mauvais qu'il « voie toutes sortes de personnes indifféremment, comme tout le « monde; mais à quoi bon que certaines gens se rencontrent « toujours chez lui, et qu'il y ait tant de liaison entre ces mes- « sieurs?... Le roi ne veut pas de *ralliement : un corps sans tête « est toujours dangereux dans un Etat.* » — *Ib.*, 55 : « Cette « maison avait trop de réputation; on se pressait d'y mettre des « enfants; des personnes de qualité lui en donnaient; on se disait

les théories de la monarchie et de la Révolution avaient préparée, et vers laquelle le concours final des événements, je veux dire « l'alliance de la philosophie et du « sabre », conduisait les mains souveraines du Premier Consul.

Aussi bien, avec le caractère qu'on lui connaît, avec la promptitude, l'activité, la portée, l'universalité et la forme de son intelligence, il ne pouvait vouloir une œuvre différente, ni se réduire à une œuvre moindre. Son besoin de gouverner et d'administrer était trop grand; sa capacité pour gouverner et administrer était trop grande : il avait le génie absorbant. — D'ailleurs, pour la tâche extérieure qu'il entreprenait, il lui fallait à l'intérieur, non seulement la possession incontestée de tous les pouvoirs exécutifs et législatifs, non seulement la parfaite obéissance de toutes les autorités légales, mais encore l'anéantissement de toute autorité morale autre que la sienne, c'est-à-dire le silence de l'opinion publique et l'isolement de chaque individu, partant l'abolition préventive et systématique de toute initiative religieuse, ecclésiastique, pédagogique, charitable, littéraire, départementale, communale, qui, dans le présent ou dans l'avenir, eût pu grouper des hommes contre lui ou à côté de lui. En bon général, il assure ses derrières : aux prises avec l'Europe, il s'arrange

« les uns aux autres la satisfaction qu'on en avait. Cela lui faisait « des amis, qui s'unissaient avec ceux de cette maison, et qui « faisaient ensemble *des pelotons* contre l'État. Le roi n'a pas « agréé cela : il croit que ces réunions sont dangereuses dans un « État. »

pour que, dans la France qu'il traîne après lui, les âmes ou les esprits réfractaires ne puissent jamais faire un peloton. En conséquence, et par précaution, il leur supprime d'avance tout centre éventuel de ralliement et d'entente. Dorénavant, tout fil qui peut remuer et tirer vers le même but plusieurs hommes ensemble aboutit à lui ; tous ces fils réunis, il les garde et les serre dans sa main fermée, avec un soin jaloux, pour les tendre avec une raideur extrême. Que nul n'essaye de les relâcher ; surtout que nul ne songe à s'en emparer : ils sont à lui, à lui seul, et composent le domaine public, son domaine.

Mais, à côté de ce domaine, il en reconnaît un autre distinct, et, à l'engloutissement total de toutes les volontés dans sa volonté, lui-même il assigne un terme : dans son propre intérêt bien entendu, il n'admet pas que la puissance publique, au moins pour l'ordre civil et la pratique usuelle, soit illimitée, ni surtout arbitraire[1]. — C'est qu'il n'est pas utopiste ou théoricien,

1. *Napoléon Ier et ses lois civiles*, par Honoré Pérouse, 280 : « J'ai longtemps calculé et veillé pour parvenir à rétablir l'édi- « fice social. Aujourd'hui, je suis obligé de veiller pour maintenir « la liberté publique. » — « Je n'entends pas que les Français « deviennent des serfs... ». — « Les préfets abusent en étendant « leur autorité... ». — « Le repos et la liberté des citoyens ne « doivent pas dépendre de l'exagération ou de l'arbitraire d'un « simple administrateur... ». — « Veillez à ce que l'autorité se « fasse sentir le moins possible et ne pèse pas inutilement sur « les peuples. » (Lettres du 15 janvier 1806, du 6 mars 1807, du 12 janvier 1809 à Fouché, du 7 mars 1807 à Regnaud de Saint-Jean d'Angely). Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat*, 178. (Paroles du Premier Consul au Conseil d'État) : « La vraie liberté « civile dépend de la sûreté de la propriété. Il n'y en a point dans « un pays où l'on peut changer chaque année la cote du contri- « buable. Celui qui a 3000 francs de rente ne sait pas combien il

comme ses prédécesseurs de la Convention, mais homme d'État, perspicace et habitué à se servir de ses yeux. Il perçoit les choses directement, en elles-mêmes ; il ne se les figure pas, à travers des formules de livre ou des phrases de club, au moyen d'un raisonnement verbal, avec les suppositions gratuites de l'optimisme humanitaire, ou avec les préventions dogmatiques de l'imbécillité jacobine. Il voit l'homme tel qu'il est, non pas l'homme en soi, le citoyen abstrait, la marionnette philosophique du *Contrat social*, mais l'individu réel, total et vivant, avec ses instincts profonds, avec ses besoins tenaces, qui, sous la tolérance ou l'intolérance de la législation, subsistent quand même, opèrent infailliblement, et desquels le législateur doit tenir compte, s'il veut en tirer parti. — A cet individu, Européen civilisé et Français moderne, constitué comme il l'est par plusieurs siècles de police passable, de droits respectés et de propriété héréditaire, il faut un domaine privé, un enclos, grand ou petit, qui soit son enclos propre et réservé, dont la puissance publique s'interdise l'accès, et devant lequel elle monte la garde pour empêcher les autres particuliers d'y rentrer. Sinon, sa condition lui semble intolérable : il n'a plus de cœur pour s'évertuer, s'ingénier, entreprendre. Prenons garde de casser ou détendre en lui ce puissant et précieux ressort d'action ;

« lui en restera l'année suivante pour subsister : on peut absorber « tout son revenu par la contribution.... Un simple commis peut, « d'un seul trait de plume, vous surcharger de plusieurs mille « francs.... On n'a jamais rien fait en France pour la propriété. « Celui qui fera une bonne loi sur le cadastre méritera une statue. »

qu'il continue à travailler, à produire, à économiser, ne fût-ce que pour être en état de payer l'impôt; qu'il continue à se marier, à enfanter, à élever ses fils, ne fût-ce que pour fournir à la conscription. Tranquillisons-le à l'endroit de son enclos [1]; qu'il en ait la pleine propriété

1. Honoré Pérouse, *Napoléon Ier*, 274 (Paroles de Napoléon au Conseil d'État, à propos de la loi sur les mines) : « Moi-même, « avec les nombreuses armées qui sont à ma disposition, je ne « pourrais m'emparer d'un champ; car violer le droit de propriété « dans un seul, c'est le violer dans tous. Le secret est donc de « faire des mines de véritables propriétés, et de les rendre par là « sacrées, dans le droit et dans le fait. » — *Ib.*, 279 : « Qu'est-ce « que le droit de propriété? C'est non seulement le droit d'user, « mais encore le droit d'abuser.... On doit toujours avoir présent « à l'esprit l'avantage de la propriété. Ce qui défend le mieux le « droit du propriétaire, c'est l'intérêt individuel : on peut s'en « rapporter à son activité.... La législation doit être toujours en « faveur du propriétaire.... Il faut lui laisser une grande liberté, « parce que tout ce qui gêne l'usage de la propriété déplaît aux « citoyens.... C'est un grand défaut dans un gouvernement que « de vouloir être trop père; à force de sollicitude, il ruine et la « liberté et la propriété... ». — « Si le gouvernement fixe la ma- « nière dont chacun exploitera, il n'y a plus de propriété. » — *Ib.*, 284 (Lettres du 21 août et du 7 septembre 1809 sur l'expropriation par autorité publique) : « Il est indispensable que les « tribunaux puissent informer, empêcher l'expropriation, et enfin « recueillir les plaintes et garantir les droits des propriétaires « contre les entreprises de nos préfets, des conseils de préfecture « et autres de nos agents, quels qu'ils soient.... L'expropriation « est un acte judiciaire.... Je ne conçois pas comment il peut y « avoir des propriétaires en France, si on peut être privé de son « champ par une simple décision administrative. » — Sur la propriété des mines, sur le cadastre, sur l'expropriation et sur la quotité disponible par testament, Napoléon était plus libéral que ses légistes. — Mme de Staël, *Dix années d'exil*, chap. XVIII (Paroles du Premier Consul au tribun Gallois) : « La liberté, c'est un « bon code civil, et les nations modernes ne se soucient que de « la propriété. » — *Correspondance*, lettre à Fouché, 15 janvier 1805 (Cette lettre résume très bien son programme de gouvernement) : « En France, tout ce qui n'est pas défendu est permis, et rien ne

et la jouissance exclusive ; que, chez lui, il se sente chez lui, à perpétuité, à l'abri de toute intrusion, protégé par le code et les tribunaux, non seulement contre ses voisins, mais aussi contre l'administration elle-même ; que, dans ce préau nettement circonscrit, il soit libre de tourner et de s'ébattre à sa fantaisie, libre de brouter à discrétion, et, s'il le veut, de manger à lui seul toute son herbe. Il n'est pas nécessaire que le préau soit très large : la plupart des hommes vivent les yeux fichés en terre ; très peu élèvent leurs regards au delà d'un cercle étroit ; on ne les gêne guère en les y parquant ; l'égoïsme et l'urgence de leurs besoins quotidiens sont déjà pour eux des barrières toutes faites : dans cette enceinte naturelle, ils demandent à paître avec sécurité, rien de plus. Donnons-leur cette assurance, et laissons-leur ce bien-être. — Quant aux autres, en petit nombre, plus ou moins imaginatifs, énergiques et ardents, voici pour eux, hors de l'enceinte, une issue ménagée exprès : à leur ambition, à leur amour-propre, les nouveaux cadres administratifs et militaires offrent un débouché qui, dès le premier pas, va s'élargissant, et tout de suite, à l'horizon, le Premier Consul leur montre des perspectives infinies[1].

« peut être défendu que par les lois, par les tribunaux, ou *par* « *des mesures de haute police, lorsqu'il s'agit des mœurs et de* « *l'ordre public.* »

1. Rœderer, *Œuvres complètes*, III, 339 (Paroles du Premier Consul, 21 octobre 1800) : « Maintenant, tout grade est une récom- « pense offerte à tout bon service : grand avantage de l'égalité « qui a fait de 20 000 sous-lieutenances, jadis inutiles à l'ému- « lation, la légitime ambition et l'honorable récompense de « 400 000 soldats. » — La Fayette, *Mémoires*, V, 350 : « Sous

Selon un mot qu'on lui attribue, désormais « la carrière « est ouverte aux talents », et désormais tous ces talents, recueillis dans le courant central, précipités en avant par l'émulation, viendront grossir de leur afflux l'immensité de la puissance publique.

Cela fait, les traits principaux de la France moderne sont tracés : une créature d'un type neuf et singulier se dessine, surgit, s'achève, et sa structure détermine sa destinée. C'est un corps social organisé par un despote et pour un despote, approprié au service d'un seul homme, excellent pour agir sous l'impulsion d'une volonté unique et d'une intelligence supérieure, admirable tant que cette intelligence reste lucide et que cette volonté reste saine, adapté à la vie militaire et non à la vie civile, partant mal équilibré, gêné dans son développement, exposé à des crises périodiques, condamné à la débilité précoce, mais viable pour un long temps, et, pour le présent, robuste, seul capable de porter le poids du nouveau règne et de fournir, quinze ans de suite, le travail accablant, l'obéissance conquérante, l'effort surhumain, meurtrier, insensé, que son maître exige de lui.

IV

Considérons de plus près la pensée du maître et la façon dont il se figure la société qui se reforme en ce

« Napoléon, les soldats disaient : *Il a passé roi à Naples, en « Hollande, en Suède, en Espagne*, comme autrefois on disait des « mêmes hommes : *Il a passé sergent dans telle compagnie.* »

moment sous sa main. Tous les grands traits du plan sont d'avance arrêtés dans son esprit : c'est qu'ils y sont gravés d'avance par son éducation et par son instinct. En vertu de cet instinct qui est despotique, en vertu de cette éducation qui est classique et latine, il conçoit l'association humaine, non pas à la façon moderne, germanique et chrétienne, comme un concert d'initiatives émanées d'en bas, mais à la façon antique, païenne et romaine, comme une hiérarchie d'autorités imposées d'en haut. Dans ses institutions civiles, il met son esprit, l'esprit militaire ; en conséquence, il bâtit une grande caserne, où il loge, pour commencer, trente millions d'hommes, femmes et enfants, plus tard quarante-deux millions, de Hambourg à Rome.

C'est un bel édifice, bien entendu et d'un style nouveau; si on le compare aux autres sociétés de l'Europe environnante, et notamment à la France telle qu'elle était avant 1789, le contraste est frappant. — Partout ailleurs ou auparavant, l'édifice social est un composé de plusieurs bâtisses distinctes, provinces, cités, seigneuries, églises, universités et corporations. Chacune d'elles a commencé par être un corps de logis plus ou moins isolé, où, dans une enceinte close, vivait un peuple à part. Peu à peu les clôtures se sont lézardées on les a crevées, ou elles sont tombées d'elles-mêmes; de l'une à l'autre, il s'est fait des passages, puis des rattachements ; à la fin, toutes ces bâtisses éparses se sont reliées entre elles et soudées comme annexes au massif central. Mais elles n'y tiennent que par une su-

ture visible, et même grossière, par des communications incomplètes et bizarres : à travers leur dépendance actuelle, les vestiges de leur ancienne indépendance sont encore apparents. Chacune d'elles pose toujours sur ses fondements primitifs et propres ; ses grandes lignes subsistent ; souvent son gros œuvre est presque intact. A la veille de 1789, en France, on la reconnaît aisément pour ce qu'elle fut jadis : par exemple, il est clair que le Languedoc et la Bretagne ont été jadis des États souverains, Strasbourg une ville souveraine, l'évêque de Mende et l'abbesse de Remiremont des princes souverains[1] ; tout seigneur, laïque ou ecclésiastique, l'a été dans son domaine, et il y possède encore quelques lambeaux de la puissance publique. Bref, on aperçoit des milliers d'États dans l'État, englobés, mais non assimilés, chacun avec son statut, ses coutumes légales, son droit civil, ses poids et mesures, plusieurs avec des privilèges et immunités particulières, quelques-uns avec leur juridiction et leur administration propres, avec leurs impôts et leurs douanes, comme autant de forteresses plus ou moins démantelées, mais dont les vieux murs féodaux, municipaux ou provinciaux se dressent encore, hauts et épais, sur le sol compris dans l'enceinte nationale.

Rien de plus irrégulier que l'ensemble ainsi formé : à vrai dire, ce n'est pas un ensemble, mais un amas. Aucun plan, bon ou mauvais, n'a été suivi ; l'archi-

1. *L'Ancien Régime*, tome I, livre I, chap. II, *la Structure de la société*, notamment 30 et 31.

tecture est de dix styles différents et de dix époques différentes. Celle des diocèses est romaine et du IVe siècle; celle des seigneuries est gothique et du IXe siècle; telle bâtisse date des Capétiens, telle autre des Valois, et chacune d'elles porte le caractère de sa date. C'est que chacune d'elles a été construite pour elle-même et sans égard au reste, adaptée à un service urgent, selon les exigences ou les convenances du lieu, de l'époque et des circonstances; ensuite, les circonstances ayant changé, elle a dû s'approprier à d'autres services, et cela incessamment, de siècle en siècle, sous Philippe le Bel, sous Louis XI, sous François Ier, sous Richelieu, sous Louis XIV, par un remaniement continu qui n'a jamais été une destruction totale, par une série de démolitions partielles et de reconstructions partielles, de façon à se maintenir en se transformant, à concilier, tant bien que mal, les besoins nouveaux et les habitudes prises, à raccorder l'œuvre de la génération vivante avec l'œuvre des générations précédentes. — Elle-même, la seigneurie centrale, n'est qu'un donjon du Xe siècle, une tour militaire dont l'enclos s'est étendu jusqu'à envelopper tout le territoire, et dont les autres bâtisses, plus ou moins incorporées, sont devenues les prolongements. — Un pareil enchevêtrement de constructions défigurées par tant de mutilations, d'adjonctions et de raccommodages, un pêle-mêle si compliqué de pièces et de morceaux si disparates, ne peut être compris que par des antiquaires et des historiens; les spectateurs ordinaires, les passants le déclarent absurde; il choque

la raison raisonnante qui, dans l'architecture sociale comme dans l'architecture physique, répugne au désordre, pose des principes, déduit des conséquences, et veut que toute œuvre soit l'application systématique d'une idée *simple*.

Bien pis, non seulement le bon goût est offensé, mais souvent encore le bon sens murmure. En pratique, l'édifice n'atteint pas son objet; car il est fait pour loger des hommes, et, en beaucoup de pays, il est à peine habitable. A force d'avoir duré, il se trouve suranné, mal adapté aux mœurs régnantes : il convenait jadis et il convient encore à la vie féodale, disséminée et militante; c'est pourquoi il ne convient plus à la vie moderne, unitaire et pacifique. Les droits naissants n'y ont point trouvé leur place à côté des droits acquis; il ne s'est point assez transformé, ou il ne s'est transformé qu'à contre-sens, de façon à devenir incommode et malsain, à mal loger les gens utiles, à bien loger les gens inutiles, à coûter trop cher d'entretien, à gêner ou à mécontenter presque tous ses habitants. — En France, notamment, les beaux appartements, surtout celui du roi, sont, depuis un siècle, trop hauts et trop larges, trop somptueux et trop dispendieux. Insensiblement, à partir de Louis XIV, ils ont cessé d'être des bureaux de gouvernement et d'affaires; par leur aménagement, leur décoration et leur ameublement, ils sont devenus des salons d'apparat et de conversation, dont les occupants, faute d'autre emploi, s'amusent à raisonner sur l'architecture et à tracer sur le papier le plan d'un édifice imaginaire

où tout le monde se trouvera bien. — Or, au-dessous d'eux, tout le monde se trouve mal, la bourgeoisie dans ses petits logements étriqués à l'entresol, le peuple dans ses taudis du rez-de-chaussée, qui est humide et bas, dans ses tanières du sous-sol, où la lumière n'arrive pas et où l'air manque. Quantité de vagabonds et de rôdeurs sont encore plus mal : car, n'ayant ni toit ni foyer, ils couchent à la belle étoile, et, comme ils n'ont rien à ménager, ils sont disposés à tout abattre. — Sous la double poussée de l'émeute et de la théorie, l'effondrement commence, et la fureur de démolir va croissant, jusqu'à ce que, de l'édifice rasé, il ne subsiste que l'emplacement nu.

Sur ce terrain aplani s'élève le nouvel édifice, et, par son histoire comme par sa structure, il diffère de tous les autres. — En moins de dix ans, il sort de terre, se dresse et s'achève, d'après un plan qui, dès le premier jour, est définitif et complet. C'est un corps de logis unique, monumental, énorme, où tous les services sont rassemblés sous le même toit : outre les services généraux et nationaux qui appartiennent à la puissance publique, on y trouve aussi les autres, locaux et spéciaux, qui ne lui appartiennent pas, cultes, éducation, bienfaisance, beaux-arts, littérature, affaires départementales et communales, chacun d'eux installé dans un département distinct. Tous les compartiments sont disposés et distribués de même; ils font cercle autour du magnifique appartement central, et chacun d'eux y aboutit par une sonnette ; sitôt que la sonnette tinte, le

coup retentit de division en subdivision, et, à l'instant, depuis les premiers chefs jusqu'aux derniers employés, tout le service entre en branle : à cet égard, pour la rapidité, la coordination, l'exactitude et la commodité du travail, l'aménagement est admirable[1]. — D'autre part, pour les employés ou aspirants de toute espèce et de tout degré, l'avantage et l'attrait ne sont pas médiocres. Point de séparation entre les étages; aucune clôture ou barrière infranchissable entre les grands appartements et les petits : des moindres aux plus beaux et du dehors au dedans, l'accès est libre. Sur tout le pourtour, des entrées spacieuses aboutissent à de larges escaliers bien éclairés, qui sont publics : chacun peut les gravir, et, pour monter, chacun est obligé de les gravir; entre le bas et le haut, il n'y a de communication que par eux. Point d'escalier dérobé et privilégié, point de couloir secret ni de porte bâtarde : sur la file rectiligne des marches uniformes, on aperçoit d'un coup d'œil l'innombrable personnel, fonctionnaires, surnuméraires et postulants, toute une multitude échelonnée,

1. *Mémorial de Sainte-Hélène.* — « Napoléon, parlant de son « organisation impériale, disait qu'il en avait fait le gouverne- « ment le plus compact, de la circulation la plus rapide et des « efforts les plus nerveux, qui eût jamais existé. Et il ne fallait « rien moins que cela, remarquait-il, pour pouvoir triompher des « immenses difficultés dont nous étions entourés, et produire « toutes les merveilles que nous avons accomplies. L'organisation « des préfectures, leur action, les résultats, étaient admirables et « prodigieux. La même impulsion se trouvait donnée en même « temps à plus de 40 millions d'hommes, et, à l'aide de ces cen- « tres d'activité locale, le mouvement était aussi rapide à toutes « les extrémités qu'au cœur même. »

rangée et contenue : personne n'avance que pas à pas et à son tour. — Dans aucun pays de l'Europe, les vies humaines ne sont si bien encadrées, par un cadre si universel, si simple, si satisfaisant pour les yeux et pour la logique : l'édifice, où désormais les Français se meuvent, est régulier de fond en comble, par l'ensemble et par les détails, à l'extérieur comme à l'intérieur. Ses étages superposés s'ajustent l'un sur l'autre avec une symétrie exacte; ses masses opposées se font contrepoids; toutes ses lignes et toutes ses formes, toutes ses grandeurs et proportions, toutes ses poussées et résistances concourent, par leurs dépendances mutuelles, à composer une harmonie et à maintenir un équilibre. En cela, il est *classique* et appartient à une famille d'œuvres que le même esprit, guidé par la même méthode, produit en Europe depuis cent cinquante ans[1]. Dans l'ordre physique, il a pour analogues les architectures de Mansart, de Le Nôtre et de leurs successeurs, depuis les bâtisses et les jardins de Versailles jusques et y compris la Madeleine et la rue de Rivoli. Dans l'ordre intellectuel, il a pour analogues les formes littéraires du XVIIe et du XVIIIe siècle, la belle prose oratoire, la poésie éloquente et correcte notamment le poème épique et la tragédie, y compris les tragédies et les poèmes épiques que l'on fabriquait encore par routine aux environs de l'an 1810. Il leur correspond et leur fait pendant dans l'ordre politique et social, parce qu'il provient du même

1. *L'Ancien Régime*, tome I, liv. III, ch. II et tome II, *ib.*, ch. III.

parti pris. Quatre constructions du même style l'ont précédé; mais elles n'étaient bonnes que sur le papier; celle-ci tient sur le terrain. Pour la première fois dans l'histoire moderne, voici une société construite par la raison et pourtant solide : à ces deux titres, la France nouvelle est le chef-d'œuvre de l'esprit *classique*.

V

Néanmoins, si l'on remonte au delà des temps modernes, au delà du moyen âge, jusque dans le monde antique, on rencontre, au siècle de Dioclétien et de Constantin, un autre monument, dont l'architecture aussi régulière se développe sur une échelle encore plus large : c'est que, là-bas, nous sommes dans l'air natal et sur le sol natal de l'esprit classique. — A cette date, les matériaux humains, encore plus cassés et mieux préparés qu'en France, se trouvèrent aussi dans l'état requis. A cette date, on vit travailler de même la raison ordonnatrice, qui simplifie pour déduire, qui fait abstraction des coutumes historiques et des diversités locales, qui tient ses regards fixés sur l'homme en soi, qui traite les individus comme des unités et les peuples comme des totaux, qui applique de force ses cadres généraux sur toutes les vies particulières, et qui s'applaudit de constituer, légiférer, administrer au tire-ligne, d'après les mesures de l'équerre et du compas. — A cette date, en effet, le tour d'esprit, le talent et le procédé de l'archi-

tecte romain, son but, ses ressources et ses moyens d'exécution sont déjà ceux de son successeur français. Autour de lui, dans le monde romain, les conditions sont équivalentes; derrière lui, dans l'histoire romaine, les précédents, anciens et récents, sont presque pareils. — C'est d'abord[1], depuis Auguste, la monarchie absolue, et, depuis les Antonins, la centralisation administrative : par suite, toutes les vieilles communautés, nationales ou municipales, désagrégées et broyées, toutes les vies collectives, refroidies ou éteintes, l'usure lente des patriotismes locaux, la diminution croissante de l'initiative individuelle, et, sous l'ingérence, sous la direction, sous la providence envahissante de l'État, cent millions d'hommes de plus en plus disjoints et passifs[2]; partant, en pleine paix et prospérité intérieures, sous les apparences de l'union, de la force et de la santé, la faiblesse latente, et, comme en France, aux approches de 1789, la dissolution prochaine. — C'est ensuite, comme après 1789 en France, l'effondrement total, non par en bas et par le peuple, mais par en haut et par l'armée, un effondrement pire qu'en France, prolongé pendant cinquante années d'anarchie, de guerres civiles, d'usurpa-

1. Gibbon, *Histoire de la chute et de la décadence de l'empire romain*, chap. I, II, III, XIII. — Duruy, *Histoire des Romains* (édition illustrée), 10e période, chap. LXXXII, LXXXIII, LXXXIV; 12e période, chap. XCV et XCIX; 14e période, chap. CIV. — (Dans ces deux excellents ouvrages, on trouvera l'indication des textes et monuments auxquels il faut se reporter pour avoir l'impression directe et complète.)

2. Voir dans Plutarque (*Préceptes d'administration politique*) la situation d'une cité grecque sous les Antonins.

tions locales, de tyrannies éphémères, de séditions urbaines, de jacqueries rurales, de brigandages, de famines, d'invasions sur toute la frontière, avec une telle ruine de l'agriculture et des autres arts utiles, avec un tel amoindrissement du capital public et privé, avec une telle destruction des vies humaines, qu'en vingt ans le chiffre de la population semble avoir baissé de moitié[1]. — C'est enfin, comme après 1799 en France, le rétablissement de l'ordre, opéré plus lentement, mais par les mêmes moyens, par l'armée et par la dictature, sous la rude main de trois ou quatre grands parvenus militaires, Pannoniens ou Dalmates, Bonapartes de Sirmium ou de Scutari, eux aussi de race neuve et d'énergie intacte, officiers de fortune et fils de leurs œuvres, le dernier, Dioclétien, à la fois restaurateur et novateur comme Napoléon; autour d'eux, comme autour de Napoléon, pour les aider dans leur œuvre civile, un personnel d'administrateurs experts et de jurisconsultes éminents, tous praticiens, hommes d'État, hommes d'affaires, et néanmoins lettrés, logiciens, philosophes, imbus de la double idée gouvernementale et humanitaire que la spéculation grecque et la pratique romaine introduisent dans les esprits et dans les imaginations depuis trois siècles, à la fois égalitaires et autoritaires, enclins à exagérer les attributions de l'État et la toute-puissance du prince[2], non moins enclins à substituer le

1. Gibbon, chap. x. — Duruy, chap. xcv. (Diminution de la population d'Alexandrie sous Gallien, d'après les registres de l'institution alimentaire, lettre de l'évêque Dionysios.)

2. *Digeste*, I, 4. I : « Quod principi placuit legis habet vigorem,

droit naturel au droit positif[1], à préférer l'équité et la raison à l'antiquité et à la coutume, à restituer la dignité d'homme à la qualité d'homme, à relever la condition de l'esclave, du provincial, du débiteur, du bâtard, de la femme, de l'enfant, et à faire rentrer dans la communauté humaine tous ses membres inférieurs, étrangers ou dégradés, que l'ancienne constitution de la famille et de la cité en avait exclus.

Aussi bien dans l'œuvre politique, législative et juridique qui s'étend de Dioclétien à Constantin et au delà jusqu'après Théodose, Napoléon pouvait trouver d'avance toutes les grandes lignes de la sienne : à la base[2], la souveraineté du peuple; tous les pouvoirs du peuple délégués sans conditions à un seul homme; cette omnipotence conférée, en théorie et en apparence, par le

« utpote, cum lege regia, quæ de imperio ejus lata est, populus « ei et in eum omne suum imperium et potestatem conferat. « Quodcumque igitur imperator per epistolam et subscriptionem « statuit, vel cognoscens decrevit, vel de plano interlocutus est, « vel edicto præcepit, legis habet vigorem. » (Extraits d'Ulpien.) — Gaïus, *Institutes*, I, 5 : « Quod imperator constituit, non dubium « est quin id vicem legis obtineat, quum ipse imperator per legem « imperium obtineat. »

1. *Digeste*, I, 2 (Extraits d'Ulpien) : « Jus est a justitia appella- « tum ; nam, ut eleganter Celsus definit, jus est ars boni et æqui. » Cujus merito quis nos sacerdotes appellat : justitiam namque « colimus, et boni et æqui notitiam profitemur, æquum ab iniquo « separantes, licitum ab illicito discernentes,... *veram*, *nisi fallor*, « *philosophiam*, *non simulatam*, *affectantes*.... Juris præcepta « sunt hæc : honeste vivere, alterum non lædere, suum cuique « tribuere. » — Cf. Duruy, 12e période, ch. LXXXVII.

2. Sur ce principe immémorial de tout le droit public romain, cf. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, t. I, liv. II, chap. I, 66 et suivantes.

libre choix des citoyens, en fait, par la volonté de l'armée; nul abri contre un édit arbitraire du prince, sinon un rescrit non moins arbitraire du prince; son successeur désigné, adopté et préparé par lui; un Sénat pour la parade, un Conseil d'État pour les affaires; tous les pouvoirs locaux conférés d'en haut; les cités en tutelle; tous les sujets qualifiés du beau titre de citoyens; tous les citoyens réduits à l'humble condition de contribuables et d'administrés; une administration aux cent mille bras, qui se charge de tous les services, y compris l'enseignement public, l'assistance publique et l'alimentation publique, y compris les cultes, d'abord les cultes païens, ensuite, après Constantin, le culte chrétien; tous ces services classés, étagés, coordonnés, soigneusement définis de manière à ne pas empiéter l'un sur l'autre, soigneusement reliés de manière à se compléter l'un par l'autre; une immense hiérarchie de fonctionnaires mobiles, appliquée d'en haut sur 180 000 lieues carrées; trente peuples de race et langues différentes, Syriens, Égyptiens, Numides, Espagnols, Gaulois, Bretons, Germains, Grecs, Italiens, soumis au même régime uniforme; le territoire découpé comme un damier, par les procédés de l'arithmétique et de la géométrie, en cent ou cent vingt petites provinces; les anciennes nations ou États démembrés et dépecés de parti pris, afin de briser à perpétuité les groupes naturels, spontanés et viables; un cadastre minutieux, vérifié et renouvelé tous les quinze ans, pour répartir correctement l'impôt foncier; une langue officielle et universelle; un culte d'État,

bientôt une Église et une orthodoxie d'État; un code systématique, complet et précis, excellent pour régir la vie privée, sorte de géométrie morale, où les théorèmes, rigoureusement enchaînés, viennent se suspendre aux définitions et aux axiomes de la justice abstraite; une échelle de grades superposés, que chacun peut gravir depuis le premier échelon jusqu'au dernier; des titres de noblesse de plus en plus hauts, attachés aux fonctions de plus en plus hautes; des *spectabiles*, *illustres*, *clarissimi*, *perfectissimi*, analogues aux barons, comtes, ducs et princes de Napoléon; un tableau d'avancement où l'on a vu et où l'on voit de simples soldats, des paysans, un berger, un barbare, un fils de colon, un petit-fils d'esclave, s'élever par degrés aux premières dignités, devenir patrice, comte, duc, maître de la cavalerie, césar, auguste, et revêtir la pourpre impériale, trôner dans les splendeurs du décor le plus somptueux et parmi les prosternements du cérémonial le plus étudié, être, de son vivant, appelé dieu, et, après sa mort, adoré comme un dieu, être dieu tout à fait, mort ou vif, sur la terre[1].

Un édifice si colossal, si concerté, si mathématique, ne pouvait pas périr en entier : ses blocs étaient trop massifs, trop bien équarris, trop exactement appareillés; et d'ailleurs le marteau des démolisseurs n'attei-

1. Lire la *Notitia dignitatum tam civilium quam militarium in partibus orientis et occidentis.* C'est l'almanach impérial pour le commencement du ve siècle; onze ministères au centre, chacun avec ses bureaux, ses divisions, ses subdivisions et ses escouades de fonctionnaires superposés.

gnait pas ses substructions profondes. — Celui-ci, par sa taille et sa structure, par son histoire et sa durée, ressemble aux édifices de pierre que le même peuple, à la même époque, a construits sur le même terrain, aqueducs, cirques, arcs de triomphe, Colisée, thermes de Dioclétien et de Caracalla; sur leurs fondements intacts et avec leurs moellons brisés, l'homme du moyen âge a bâti çà et là, au hasard, selon les besoins du moment : contre les pans de mur qui restaient debout, entre les colonnes corinthiennes, il juchait ses tours gothiques[1]. Mais, sous sa maçonnerie incohérente, il apercevait les belles formes, les marbres précieux, les combinaisons architecturales, les symétries savantes d'un art antérieur et supérieur; lui-même, il sentait que son travail était grossier; pour tous les esprits pensants, le monde nouveau, comparé au monde ancien, était misérable : ses langues semblaient des patois, sa littérature un bégaiement ou un radotage, son droit un amas d'abus ou une routine, sa féodalité une anarchie, son ordre social un désordre. — Vainement, et par toutes les issues, l'homme du moyen âge avait tenté d'en sortir, par la voie temporelle et par la voie spirituelle, par la monarchie universelle et absolue des césars d'Allemagne, par la monarchie universelle et absolue des pontifes de Rome. A la fin du xve siècle, l'Empereur avait toujours le globe d'or, la couronne d'or, le sceptre de Charlemagne et d'Othon le Grand, mais depuis la mort

1. Cf. les Estampes de Piranèse.

de Frédéric II il n'était plus qu'une majesté de parade; le Pape avait toujours la tiare, le bâton pastoral, les clefs de Grégoire VII et d'Innocent III; mais depuis la mort de Boniface VIII il n'était plus qu'une majesté d'église. Les deux restaurations manquées n'avaient fait qu'ajouter des ruines à des ruines, et le fantôme de l'ancien empir restait seul debout parmi tant de débris. Avec ses alignements et ses dorures, il apparaissait, auguste, éblouissant, dans une gloire, comme le chef-d'œuvre unique de l'art et de la raison, comme la forme idéale de la société humaine. Dix siècles durant, ce spectre a hanté le moyen âge, et nulle part si fortement qu'en Italie [1]. — Il *revient* une dernière fois en 1800, il surgit et s'établit à demeure [2] dans l'imagination magnifique et attardée

1. Cf., entre autres indices, le *De Monarchia* de Dante.

2. On peut suivre et dater, dans le cerveau de Napoléon, la formation de cette idée capitale. Elle n'y est d'abord qu'une réminiscence classique, comme chez les contemporains; mais elle y a tout de suite un tour et des alentours qui manquent chez eux, et qui l'empêchent d'y rester, comme chez eux, à l'état de simple phrase littéraire. — Dès l'abord, il parle de Rome à la façon d'un Rienz (Proclamation du 20 mai 1796) : « Nous sommes amis de tous les « peuples, et, particulièrement, des Brutus, des Scipion et des « grands hommes que nous avons pris pour modèles. *Rétablir le « Capitole*, y placer avec honneur les statues des héros qui le « rendirent célèbre, *réveiller le peuple romain* engourdi par plu« sieurs siècles d'esclavage, tel sera le fruit de nos victoires. » — Quinze mois après, quand il est maître de l'Italie, sa préoccupation historique devient une ambition positive : désormais la possession de l'Italie et de la Méditerranée sera chez lui une idée centrale et prépondérante (Lettre au Directoire, 16 août 1797, et correspondance au sujet de la Corse, de la Sardaigne, de Naples et de Gênes; lettres au pacha de Scutari, aux Maniotes, etc.) : « Les îles de Corfou, de Zante et de Céphalonie sont plus intéres« santes pour nous que toute l'Italie ensemble.... L'empire des

du grand Italien, à qui l'occasion fournit les moyens

« Turcs s'écroule tous les jours ; la possession de ces îles nous « mettra à même de le soutenir tant que ce sera possible, ou « d'en prendre notre part. Les temps ne sont pas éloignés où « nous sentirons que, pour détruire véritablement l'Angleterre, « *il faut nous emparer de l'Égypte.* » — Jadis la Méditerranée était un lac romain ; elle doit devenir un lac français. (Cf. *Souvenirs d'un sexagénaire*, par Arnault, t. IV, 102, sur ses rêves, en 1798, pour faire de Paris une Rome colossale.) — A la même date, sa conception de l'État s'est précisée et se trouve toute romaine (Entretiens avec Miot, juin 1797, et lettre à Talleyrand, 19 septembre 1797) : « Depuis cinquante ans, je ne vois qu'une chose « que nous avons bien définie : c'est la souveraineté du peuple.... « L'organisation du peuple français n'est encore qu'ébauchée.... « Le pouvoir du gouvernement, dans toute la latitude que je lui « donne, devrait être considéré comme le vrai représentant de la « nation. » Dans ce gouvernement, « le pouvoir législatif, sans « rang dans la république, sans oreilles et sans yeux pour ce qui « l'entoure, n'aurait pas d'ambition et ne nous inonderait plus de « mille lois de circonstance, qui s'annulent toutes seules par leur « absurdité. » On voit qu'il décrit d'avance son futur Sénat et son futur Corps législatif. — L'année suivante, à plusieurs reprises et pendant l'expédition d'Égypte, il propose à ses soldats les Romains en exemple, et il s'envisage lui-même comme un successeur de Scipion et de César. — (Proclamation du 12 juin 1798) : « Ayez « pour les cérémonies que prescrit l'Alcoran la même tolérance « que vous avez eue pour la religion de Moïse et de Jésus. *Les « légions romaines protégeaient toutes les religions.* » — (Proclamation du 10 mai 1798) : « *Les légions romaines, que vous avez « quelquefois imitées, mais pas encore égalées, combattaient « Carthage*, tour à tour sur cette mer et aux environs de Zama. » — C'est l'Angleterre qui aujourd'hui est Carthage : contre cette communauté de marchands qui détruit sa flotte à Aboukir, qui lui fait lever le siège de Saint-Jean-d'Acre, qui garde Malte, qui lui prend son bien, son patrimoine, sa Méditerranée, sa haine est celle d'un consul romain contre Carthage ; cela le conduit à conquérir contre elle l'Europe occidentale et à « *ressusciter l'empire « d'Occident.* » (Note à Otto, son ambassadeur à Londres, 23 octobre 1802.) — Empereur des Français, roi d'Italie, maître de Rome, suzerain du pape, protecteur de la Confédération du Rhin, il succède aux empereurs allemands, titulaires du Saint-Empire romain qui vient de finir en 1806 ; il est donc l'héritier de Charle-

d'exécuter le grand rêve italien du moyen âge. C'est d'après cette vision rétrospective que le Dioclétien d'Ajaccio, le Constantin du Concordat, le Justinien du Code civil, le Théodose des Tuileries et de Saint-Cloud, econstruit la France.

Cela ne veut point dire qu'il copie : il retrouve; sa conception n'est pas un plagiat, mais un cas d'atavisme; elle lui est suggérée par la forme de son intelligence et par les traditions de sa race. En fait de conceptions sociales et politiques comme en fait de littérature et d'œuvres d'art, son goût spontané est ultra-classique. On s'en aperçoit à la façon dont il comprend l'histoire de France : des historiens d'État, « encouragés par la « police », en feront une, sur commande; ils la conduiront « depuis la fin de Louis XIV jusqu'à l'an VIII », et leur objet sera de montrer combien l'architecture nouvelle est supérieure à l'ancienne. « Il faut[1] faire « remarquer le désordre perpétuel des finances, le chaos « des assemblées provinciales..., les prétentions des « parlements, le défaut de règle et de ressort dans l'ad- « ministration, *cette France bigarrée, sans unité de lois* « *et d'administration*, étant plutôt une réunion de vingt « royaumes qu'un seul État, *en sorte qu'on respire* en

magne, et, par Charlemagne, l'héritier des anciens Césars. — De fait, c'est l'œuvre des anciens Césars qu'il reproduit, par analogie d'imagination, de situation, de caractère, mais dans une Europe différente et ou cette reproduction posthume ne peut être qu'un anachronisme.

1. *Correspondance*, note pour M. Crétet, ministre de l'intérieur, 12 avril 1808.

« arrivant à l'époque où l'on a joui des bienfaits de « l'unité des lois, d'administration et de territoire. » Effectivement, il respire; dans ce passage du premier au second spectacle, il y a pour lui un vif plaisir de l'esprit : ses yeux, offensés par le désordre gothique, se reposent, avec soulagement et complaisance, sur la majestueuse simplicité de l'ordonnance classique; il a les yeux d'un architecte latin élevé à l'École de Rome. — Cela est si vrai, qu'en dehors de ce style il n'en admet pas d'autre, que les sociétés de type différent lui semblent absurdes, qu'il méconnaît leur convenance locale et leur raison d'être historique, qu'il ne se rend pas compte de leur solidité, qu'il va se briser contre l'Espagne et la Russie, qu'il ne comprend rien à l'Angleterre[1]. — Cela est si vrai que, partout où il met la main, il applique sa forme sociale, qu'il impose aux pays annexés et aux États vassaux le même cadre uniforme[2], sa hiérarchie administrative, ses divisions et

1. Metternich, *Mémoires*, I, 107 (Conversation avec Napoléon, 1810) : « Je fus surpris de trouver, chez cet homme si merveil- « leusement doué, des idées complètement fausses sur l'Angle- « terre, sur ses forces vitales et sur sa marche intellectuelle. Il « n'admettait pas les opinions contraires aux siennes et cherchait « à les expliquer par des préjugés qu'il condamnait. » — Cf. Forsyth, *History of the captivity of Napoléon at Saint-Helena*, III, 306 (Faux calculs de Napoléon à Sainte-Hélène, fondés sur son ignorance du mécanisme parlementaire chez les Anglais), et Stanislas de Girardin, III, 296 (Paroles du Premier Consul, 24 floréal an XI, citées plus haut).

2. Cf., entre autres documents, sa lettre à Jérôme, roi de Westphalie, 15 octobre 1807, et la Constitution qu'il donne au royaume de Westphalie en date du même jour, notamment les titres 4 à 12. — « Le bonheur de vos peuples m'importe, non seulement par

subdivisions territoriales, sa conscription, son code civil, sa machine constitutionnelle, ecclésiastique, universitaire, son système d'égalité et d'avancement, tout

« l'influence qu'il peut avoir sur votre gloire et la mienne, mais « aussi sous le point de vue *du système général de l'Europe.* » Il faut « que les individus qui ne sont point nobles et qui ont « des talents aient un droit égal à votre considération et aux em- « plois ;... que tout espèce de servage et de *liens intermédiaires* « *entre le souverain et la dernière classe du peuple soit abolie.* « Les bienfaits du code Napoléon, la publicité des procédures, « l'établissement des jurys, seront autant de caractères distinc- « tifs de votre monarchie. » — Son objet principal est la suppression de la féodalité, c'est-à-dire des grandes familles et des vieilles autorités historiques; pour cela, il compte surtout sur son code civil : « Voilà le grand avantage du code ;... c'est ce qui m'a fait « prêcher un code civil, et m'a décidé à l'établir. » (Lettre à Joseph, roi de Naples, 6 juin 1806.) — « Le code Napoléon est « adopté dans toute l'Italie; Florence l'a; Rome l'aura bientôt. » (Lettre à Joachim, roi des Deux-Siciles, 27 novembre 1808.) — « Mon intention est que les villes hanséatiques adoptent le code « Napoléon, et qu'à compter du 1er janvier ces villes soient régies « par ce code », Dantzig de même. — « Faire des insinuations » légères et non écrites auprès du roi de Bavière, du prince- « primat, des grands-ducs de Hesse-Darmstadt et de Bade, pour « que le code civil soit adopté dans leurs États, en supprimant « toutes les coutumes et en se bornant au seul code Napoléon. » (Lettre à M. de Champagny, 31 octobre 1807). — « *Les Romains* « *donnaient leurs lois à leurs alliés*; pourquoi la France ne « ferait-elle pas adopter les siennes en Hollande?.... Il est néces- « saire également que vous adoptiez le système monétaire fran- « çais. » (Lettre à Louis, roi de Hollande, 13 novembre 1807.) — Aux Espagnols : « Vos neveux me béniront comme leur régénéra- « teur. » (Allocution à Madrid, 9 décembre 1808). — « L'Espagne « doit être française; il faut que le pays soit français, que le gou- « vernement soit français. » (Rœderer, III, 529, 536, paroles de Napoléon, 11 février 1809.) — Bref, à l'exemple de Rome, qui avait latinisé tout le pourtour de la Méditerranée, il voulait franciser toute l'Europe occidentale; c'était, dit-il, afin « d'établir, de « consacrer enfin *l'empire de la raison et le plein exercice,* « *l'entière jouissance de toutes les facultés humaines.* » (*Mémorial.*)

le système français, et, autant qu'il peut, la langue, la littérature, le théâtre, l'esprit même de la France, bref la civilisation telle qu'il la conçoit, en sorte que sa conquête devient une propagande, et que, comme ses prédécesseurs les Césars de Rome, il parvient quelquefois à voir dans l'établissement de sa monarchie universelle un bienfait pour l'Europe.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

Préface 1

LIVRE PREMIER

NAPOLÉON BONAPARTE

Chapitre I 3

Importance historique de son caractère et de son génie. — I (p. 5). Il est d'une autre race et d'un autre siècle. — Origine de sa famille paternelle. — Transplantation en Corse. — Sa famille maternelle. — Lætitia Ramolino. — Ses sentiments de jeunesse à l'égard de la Corse et de la France. — Indices fournis par ses premiers écrits et par son style. — Nulle prise sur lui des idées ambiantes, monarchiques ou démocratiques. — Ses impressions au 20 Juin, au 10 Août, après le 31 Mai. — Ses liaisons sans attache avec Robespierre, puis avec Barras. — Ses sentiments et son choix au 13 Vendémiaire. — Le grand condottière. — Son caractère et sa conduite en Italie. — Son portrait moral et son portrait physique en 1798. — Ascendant précoce et subit qu'il exerce. — Son caractère et son esprit sont analogues à ceux de ses ancêtres italiens du xve siècle. — II (p. 28). L'intelligence pendant la Renaissance italienne et l'intelligence aujourd'hui. — Intégrité de l'instrument mental chez Bonaparte. — Flexibilité, force et ténacité de son attention. — Autre différence entre l'intelligence de Bonaparte et celle de

ses contemporains. — Il pense les choses, non les mots. — Son aversion pour l'idéologie. — Faiblesse ou nullité de son éducation littéraire et philosophique. — Comment il s'est instruit par l'observation directe et par l'apprentissage technique. — Son goût pour les détails. — Sa vision interne des lieux et des objets physiques. — Sa représentation mentale des positions, des distances et des quantités. — III (p. 42). Sa faculté psychologique et son procédé pour penser les âmes et les sentiments. — Son analyse de lui-même. — Comment il se figure une situation générale au moyen d'un cas particulier, et le dedans invisible au moyen des dehors sensibles. — Originalité et supériorité de sa parole et de son style. — Comment il les adapte aux auditeurs et aux circonstances. — Sa notation et son calcul des motifs efficaces. — IV (p. 49). Ses trois atlas. — Leur étendue et leur plénitude. — V (p. 54). Son imagination constructive. — Ses projets et ses rêves. — Débordements et excès de sa faculté maîtresse.

Chapitre II. 62

I (p. 62). Les caractères pendant la Renaissance italienne et les caractères aujourd'hui. — Intensité des passions chez Bonaparte. — La sensibilité impulsive. — Violence de son premier mouvement. — Son impatience, sa promptitude, son besoin de parler. — Son tempérament, ses nerfs, ses défaillances. — Souveraineté habituelle de la pensée calculatrice et lucide. — Puissance et source de sa volonté. — II (p. 76). La passion maîtresse chez Bonaparte. — Indices précoces de l'égoïsme actif et absorbant. — Son éducation par les leçons de choses. — En Corse. — En France pendant la Révolution. — En Italie. — En Égypte. — Son idée de la société et du droit. — Elle s'achève en lui après le 18 Brumaire. — Son idée de l'homme. — Elle s'adapte à son caractère. — III (p. 93). Le despote. — Sa façon de maîtriser les volontés. — Degré d'asservissement qu'il réclame. — Sa façon d'évaluer et d'exploiter les hommes. — Ton de son commandement et de sa conversation. — IV (p. 109). Son attitude dans le monde. — Ses manières avec les femmes. — Son dédain des bienséances. — V (p. 115). Son ton et ses façons avec les souverains. — Sa politique. — Son but et ses moyens. — Comment, après les souverains, il révolte les peuples. — Opinion finale de l'Europe à son endroit. — VI (p. 130). Principe intérieur de sa conduite publique. — Il subordonne l'État à sa personne, au lieu de subordonner sa personne à l'État. — Effets de cette préférence. — Son œuvre est viagère — Elle est éphé-

mère. — Elle est malfaisante. — Nombre des vies qu'elle a coûtées. — Mutilation de la France. — Vice de construction dans son édifice européen. — Vice analogue dans son édifice français.

LIVRE DEUXIÈME

FORMATION ET CARACTÈRES DU NOUVEL ÉTAT

Chapitre I. 145

I (p. 146). La situation en 1799. — A quelles conditions la puissance publique est capable de faire son service. — Deux points oubliés ou méconnus par les auteurs des Constitutions précédentes. — Difficulté de la besogne à faire et mauvaise qualité des matériaux disponibles. — II (p. 147). Conséquences, de 1789 à 1799. — Insubordination des pouvoirs locaux, conflit des pouvoirs centraux, suppression des institutions libérales, établissement du despotisme instable. — Malfaisance des gouvernements ainsi formés. — III (p. 150). En 1799, la situation est plus difficile et les matériaux sont pires. — IV (p. 153). Motifs pour ôter aux citoyens le droit d'élire les pouvoirs locaux. — Les électeurs. — Leur égoïsme et leur partialité. — Les élus. — Leur inertie, leur corruption, leur désobéissance. — V (p. 158). Raisons pour remettre en une seule main le pouvoir exécutif du centre. — Combinaisons chimériques de Siéyès — Objections de Bonaparte. — VI (p. 161). Difficulté de constituer un pouvoir législatif. — L'élection faussée et violentée depuis dix ans. — Sentiments des électeurs en 1799. — Vivacité de la haine contre les hommes et les dogmes de la Révolution. — Composition probable d'une assemblée librement élue. — Ses deux moitiés irréconciliables. — Sentiments de l'armée. — Proximité et sens probable d'un nouveau coup d'État. — VII (p. 168). Combinaisons électorales et législatives de Siéyès. — Usage qu'en fait Bonaparte. — Paralysie et soumission des trois assemblées législatives dans la Constitution nouvelle. — Emploi du Sénat comme instrument de règne. — Sénatus-consultes et plébiscites. — Établissement définitif de la dictature. — Ses dangers et sa nécessité. — Désormais la puissance publique est en état de faire son service.

Chapitre II 173

I (p. 173). Service principal rendu par la puissance publique. —

Elle est un instrument. — Loi commune à tous les instruments. — Instruments mécaniques. — Instruments physiologiques. — Instruments sociaux. — La perfection d'un instrument croît avec la convergence de ses effets. — Une orientation exclut les autres. — II (p. 179). Application de cette loi à la puissance publique. — Effet général de son ingérence. — III (p. 180). Elle fait le contraire de son office. — Ses empiétements sont des attentats contre les personnes et les propriétés. — IV (p. 183). Elle fait mal l'office des corps qu'elle supplante. — Cas où elle confisque leur dotation et se dispense d'y suppléer. — Cas où elle violente ou exploite leur mécanisme. — Dans tous les cas, elle est un substitut mauvais ou médiocre. — Raisons tirées de sa structure comparée à celle des autres corps. — V (p. 187). Autres conséquences. — A la longue, les corps supprimés ou atrophiés ne repoussent plus. — Incapacité sociale et politique contractée par les individus. — En quelles mains tombe alors la puissance publique. — Appauvrissement et dégradation du corps social.

Chapitre III 190

I (p. 191). Les précédents de l'organisation nouvelle. — La pratique. — Usurpations antérieures de la puissance publique. — Les corps spontanés sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution. — Ruine et discrédit de leurs supports. — Le pouvoir central, seul point survivant d'attache et d'appui. — II (p. 196). La théorie. — Concordance des idées spéculatives et des besoins pratiques. — Le droit public sous l'ancien régime. — Les trois titres originels du Roi. — Travail des légistes pour étendre les droits régaliens. — Obstacles historiques. — Limitation primitive ou ultérieure du pouvoir royal. — Principe philosophique et révolutionnaire de la souveraineté du peuple. — Extension illimitée des droits de l'État. — Applications aux corps spontanés. — Convergence des doctrines anciennes et de la doctrine nouvelle. — Les corps considérés comme des créations de la puissance publique. — La centralisation par l'ingérence universelle de l'État. — III (p. 206). L'organisateur — Influence du caractère et de l'esprit de Napoléon sur son œuvre intérieure et française. — Exigences de son rôle extérieur et européen. — Suppression de tous les centres de ralliement et d'entente. — Extension et contenance du domaine public. — Raisons pour le maintien d'un domaine privé. — Part faite à l'individu — Son enclos propre et réservé. — Débouché qui lui est ouvert au delà. — Les talents

sont enrôlés au service de la puissance publique. — Constitution définitive de l'État français. — Son aptitude spéciale et sa vigueur temporaire, son manque d'équilibre et son avenir douteux. — IV (p. 212). Ses caractères généraux et son aspect d'ensemble. — Contraste entre sa structure et celles des autres États contemporains ou antérieurs. — L'ancienne France, sa pluralité, sa complication, son irrégularité. — La nouvelle France, son unité, sa simplicité, sa régularité. — Ses analogues dans l'ordre physique et dans l'ordre littéraire. — A quelle famille d'œuvres elle appartient. — Dans l'ordre politique et social, elle est le chef-d'œuvre moderne de l'esprit classique. — V (p. 220). Son analogue dans le monde antique. — L'État romain, de Dioclétien à Constantin. — Causes et portée de cette analogie. — Survivance de l'idée romaine dans l'esprit de Napoléon. — Le nouvel Empire d'Occident.

Librairie HACHETTE et Cie, 79, boul. St-Germain, à Paris

Nouvelle Publication

ERNEST LAVISSE

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION

PUBLIÉE AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, REBELLIAU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE

Dix-huit volumes grand in-8, brochés, de 400 pages

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

L'*Histoire de France* comprendra 18 volumes grand in-8, brochés, de 400 pages. Chaque volume. . . . . **6 fr.**
Relié. . . . . **10 fr.**
L'ouvrage complet sera publié en 72 fascicules d'environ 96 pages chacun. Chaque fascicule . . . . . **1 fr. 50**

(*Voir à la page 4 la Table de l'ouvrage.*)

A NOS LECTEURS

Depuis qu'ont été écrites les dernières grandes Histoires de France, depuis Henri Martin et Michelet, sur nos provinces et sur nos villes, sur les règnes et les institutions, sur les personnes et sur les événements, un immense travail a été accompli.

Le moment était venu d'établir le résumé de ce demi-siècle d'études et de coordonner dans une œuvre d'ensemble les résultats de cette incomparable enquête.

Une pareille tâche ne pouvait être entreprise que sous la direction d'un historien qui fût en même temps un lettré. Nous nous sommes adressés à M. E. Lavisse, qui a choisi ses collaborateurs parmi les maîtres de nos jeunes Universités.

D'accord sur les principes d'une même méthode, ils ont décrit les transformations politiques et sociales de la France, l'évolution des mœurs et des idées et les relations de notre peuple avec l'étranger, en s'attachant aux grands faits de conséquence longue et aux personnages dont l'action a été considérable et persistante.

Ils n'ont eu ni passions ni préjugés.

Le temps n'est pas encore lointain où l'histoire de l'ancienne France était un sujet de polémique entre les amis et les ennemis de la Révolution.

A présent tous les hommes libres d'esprit pensent qu'il est puéril de reprocher aux ancêtres d'avoir cru à des idées et de s'être passionnés pour des sentiments qui ne sont pas les nôtres. L'historien, sachant que, de tout temps, les hommes ont cherché de leur mieux les meilleures conditions de vie, essaie de ne les pas juger d'un esprit préconçu.

Pourtant l'historien n'est pas — il n'est pas d'ailleurs souhaitable qu'il soit — un être impersonnel, émancipé de toute influence, sans date et sans patrie. L'esprit de son temps et de son pays est en lui; il a soin de décrire aussi exactement que possible la vie de nos ancêtres comme ils l'ont vécue; mais à mesure qu'il se rapproche de nos jours il s'intéresse de préférence aux questions qui préoccupent ses contemporains.

S'il étudie le règne de Louis XIV, il s'arrête plus longtemps à l'effort tenté par Colbert pour réformer la société française et faire de la France le grand atelier et le grand marché du monde, qu'à l'histoire diplomatique et militaire de la guerre de Hollande, affaire depuis longtemps close. On ne s'étonnera donc pas si Colbert — et ceci n'est qu'un exemple choisi entre beaucoup — occupe dans notre récit une place plus grande que de Lionne ou Louvois.

Ainsi, à mesure que la vie générale se transforme et que varie l'importance relative des phénomènes historiques, la curiosité de l'historien, emportée par le courant de la civilisation, se déplace et répond à des sentiments nouveaux.

Les éditeurs de l'Histoire de France ont voulu donner à la génération présente la plus sincère image qui puisse lui être offerte de notre passé, glorieux de toutes les gloires, traversé d'heures sombres, parfois désespérées, mais d'où la France toujours est sortie plus forte, en quête de destinées nouvelles et entraînant les peuples vers une civilisation meilleure.

Ils souhaitent avoir réussi.

Table de l'Histoire de France

TOME I.

I. — *Tableau géographique de la France*, par M. *P. Vidal de La Blache*, professeur à l'Université de Paris.

II. — *Les origines; la Gaule indépendante et la Gaule romaine*, par M. *G. Bloch*, professeur à l'Université de Lyon, chargé de conférences d'Histoire ancienne à l'École normale supérieure.

TOME II.

I. — *Le Christianisme, les Barbares. Mérovingiens et Carolingiens*, par MM. *E. Bayet*, directeur de l'Enseignement supérieur, ancien professeur à l'Université de Lyon, *Pfister*, professeur à l'Université de Nancy, et *Kleinclausz*, chargé de cours à l'Université de Dijon.

II. — *Les premiers Capétiens (987-1137)*, par M. *A. Luchaire*, de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à l'Université de Paris.

TOME III.

I. — *Louis VII, Philippe Auguste et Louis VIII (1137-1226)*, par M. *A. Luchaire* de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à l'Université de Paris.

II. — *Saint Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs (1226-1328)*, par M. *Ch.-V. Langlois*, professeur adjoint à l'Université de Paris.

TOME IV.

I. — *Les premiers Valois et la Guerre de Cent Ans (1328-1422)*, par M. *A. Coville*, professeur à l'Université de Lyon.

II. — *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492)*, par M. *Ch. Petit-Dutaillis*, professeur à l'Université de Lille.

TOME V.

I. — *Les guerres d'Italie. — La France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier (1492-1547)*, par M. *H. Lemonnier*, professeur à l'Université de Paris.

I. — *La lutte contre la Maison d'Autriche. — La France sous Henri II (1519-1559)*, par M. *H. Lemonnier*.

TOME VI.

I. — *La Réforme et la Ligue. — L'Édit de Nantes (1559-1598)*, par M. *Mariéjol*, professeur à l'Université de Lyon.

II. — *Henri IV et Louis XIII (1598-1643)*, par M. *Mariéjol*.

TOME VII.

I. — *Louis XIV. La Fronde. Le Roi. Colbert (1643-1685)*, par M. *E. Lavisse*, de l'Académie française, professeur à l'Université de Paris.

II. — *Louis XIV. La Religion. Les Lettres et les Arts. La Guerre (1643-1685)* par M. *E. Lavisse*.

TOME VIII.

I. — *Louis XIV. La fin du règne (1685-1715)*, par MM. *E. Lavisse*, *A. Rébelliau*, bibliothécaire de l'Institut, et *P. Sagnac*, maître de conférences à l'Université de Lille.

II. — *Louis XV (1715-1774)*, par M. *H. Carré*, professeur à l'Université de Poitiers.

TOME IX.

I. — *Louis XVI (1774-1789)*, par M. *H. Carré*.

II. — Tables analytiques.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

LES

GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS

ÉTUDES SUR LA VIE
LES ŒUVRES ET L'INFLUENCE DES PRINCIPAUX AUTEURS
DE NOTRE LITTÉRATURE

Notre siècle a eu, dès son début, et léguera au siècle prochain un goût profond pour les recherches historiques. Il s'y est livré avec une ardeur, une méthode et un succès que les âges antérieurs n'avaient pas connus. L'histoire du globe et de ses habitants a été refaite en entier; la pioche de l'archéologue a rendu à la lumière les os des guerriers de Mycènes et le propre visage de Sésostris. Les ruines expliquées, les hiéroglyphes traduits ont permis de reconstituer l'existence des illustres morts, parfois de pénétrer jusque dans leur âme.

Avec une passion plus intense encore, parce qu'elle était mêlée de tendresse, notre siècle s'est appliqué à faire revivre les grands écrivains de toutes les littératures, dépositaires du génie des nations, interprètes de la pensée des peuples. Il n'a pas manqué en France d'érudits pour s'occuper de cette tâche; on a publié les œuvres et débrouillé la biographie de ces hommes fameux que nous chérissons comme des ancêtres et qui ont contribué, plus même que les princes et les capitaines, à la formation de la France moderne, pour ne pas dire du monde moderne.

Car c'est là une de nos gloires, l'œuvre de la France a été accomplie moins par les armes que par la pensée, et l'action de notre pays sur le monde a toujours été indépendante de ses triomphes militaires : on l'a vue prépondérante aux heures les plus douloureuses de l'histoire nationale. C'est pourquoi les maîtres esprits de notre littérature intéressent non seulement leurs descendants directs, mais encore une nombreuse postérité européenne éparse au delà des frontières.

Depuis que ces lignes ont été écrites, en avril 1887, la collection a reçu la plus précieuse consécration. L'Académie française a bien voulu lui décerner une médaille d'or sur la fondation Botta. « Parmi les ouvrages présentés à ce concours, a dit M. Camille Doucet dans son rapport, l'Académie avait distingué en première ligne la *Collection des Grands Ecrivains français*.. . Cette importante publication ne rentrait pas entièrement dans les conditions du programme, mais elle méritait un témoignage particulier d'estime et de sympathie. L'Académie le lui donne. » (Rapport sur le concours de 1894.)

J.-J. Jusserand.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

LES
GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS

ÉTUDES SUR LA VIE
LES ŒUVRES ET L'INFLUENCE DES PRINCIPAUX AUTEURS
DE NOTRE LITTÉRATURE

Chaque volume in-16, orné d'un portrait en héliogravure, broché. 2 fr.

LISTE DANS L'ORDRE DE LA PUBLICATION
DES 54 VOLUMES PARUS

VICTOR COUSIN, par M. *Jules Simon*, de l'Académie française.
MADAME DE SÉVIGNÉ, par M. *Gaston Boissier*, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
MONTESQUIEU, par M. *Albert Sorel*, de l'Académie française.
GEORGE SAND, par M. *E. Caro*, de l'Académie française.
TURGOT, par M. *Léon Say*, de l'Académie française.
THIERS, par M. *P. de Rémusat*, sénateur, de l'Institut.
D'ALEMBERT, par M. *Joseph Bertrand*, de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
VAUVENARGUES, par M. *Maurice Paléologue*.
MADAME DE STAEL, par M. *Albert Sorel*, de l'Académie française.
THÉOPHILE GAUTIER, par M. *Maxime Du Camp*, de l'Académie française.
BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, par M. *Arvède Barine*.
MADAME DE LAFAYETTE, par M. le comte *d'Haussonville*, de l'Académie française.
MIRABEAU, par M. *Edmond Rousse*, de l'Académie français.
RUTEBEUF, par M. *Clédat*, professeur de Faculté.
STENDHAL, par M. *Édouard Rod*.
ALFRED DE VIGNY, par M. *Maurice Paléologue*.
BOILEAU, par M. *G. Lanson*.
CHATEAUBRIAND, par M. *de Lescure*.
FÉNELON, par M. *Paul Janet*, de l'Institut.

SAINT-SIMON, par M. *Gaston Boissier*, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

RABELAIS, par M. *René Millet.*

J.-J. ROUSSEAU, par M. *Arthur Chuquet*, professeur au Collège de France.

LESAGE, par M. *Eugène Lintilhac.*

DESCARTES, par M. *Alfred Fouillée*, de l'Institut.

VICTOR HUGO, par M. *Léopold Mabilleau*, professeur de Faculté.

ALFRED DE MUSSET, par M. *Arvède Barine.*

JOSEPH DE MAISTRE, par M. *George Cogordan.*

FROISSART, par Mme *Mary Darmesteter.*

DIDEROT, par M. *Joseph Reinach.*

GUIZOT, par M. *A. Bardoux*, de l'Institut.

MONTAIGNE, par M. *Paul Stapfer*, professeur de Faculté.

LA ROCHEFOUCAUD, par M. *J. Bourdeau.*

LACORDAIRE, par M. le comte *d'Haussonville*, de l'Académie française.

ROYER-COLLARD, par M. *E. Spuller.*

LA FONTAINE, par M. *G. Lafenestre*, de l'Institut.

MALHERBE, par M. le duc *de Broglie*, de l'Académie française.

BEAUMARCHAIS, par M. *André Hallays.*

MARIVAUX, par M. *Gaston Deschamps.*

RACINE, par M. *G. Larroumet*, de l'Institut.

MÉRIMÉE, par M, *Augustin Filon.*

CORNEILLE, par M. *G. Lanson.*

FLAUBERT, par M. *Émile Faguet*, de l'Académie française.

BOSSUET, par M. *Alfred Rebelliau.*

PASCAL, par M. *É. Boutroux*, membre de l'Institut.

FRANÇOIS VILLON, par M. *G. Paris*, de l'Académie française.

ALEXANDRE DUMAS PÈRE, par M. *Hippolyte Parigot.*

ANDRÉ CHÉNIER, par M. *Émile Faguet*, de l'Académie française.

LA BRUYÈRE, par M. *Morillot*, professeur de Faculté.

FONTENELLE, par M. *Laborde-Milaâ.*

CALVIN, par M. *A. Bossert*, inspecteur général de l'Instruction publique.

VOLTAIRE, par *M. G. Lanson.*

MOLIÈRE, par M. *G. Lafenestre*, de l'Institut.

AGRIPPA D'AUBIGNÉ, par M. *S. Rocheblave.*

LAMARTINE, par M. *René Doumic*, de l'Académie française.

Chaque volume, format in-16, broché, avec un portrait en héliogravure, 2 fr.

Paris. — Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus.

DC
251
T26
1909
t.9

Taine, Hippolyte Adolphe
Les origines de la
France contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY